





HISTOIRE

DE

Médard BONNART.

EPERNAI, IMPRIMERIE DE Mme Ve FIÉVET.



LOUISE-CAROLINE-PAILLART,

Femme de M. BONNART, Chev[er] de S[t] Louis et de la Légion d'Honneur,

Capitaine de Gendarmerie en retraite,

Née le 27 Décembre 1803, mariée le 15 Novembre 1826, à Dameri, Marne.

HISTOIRE

DE

Médard BONNART,

CHEVALIER DES ORDRES ROYAUX ET MILITAIRES DE SAINT-LOUIS ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CAPITAINE DE GENDARMERIE, EN RETRAITE.

Labor improbus omnia vincit.

Virgile, *Géorgiques*, liv. 1er, v. 145.

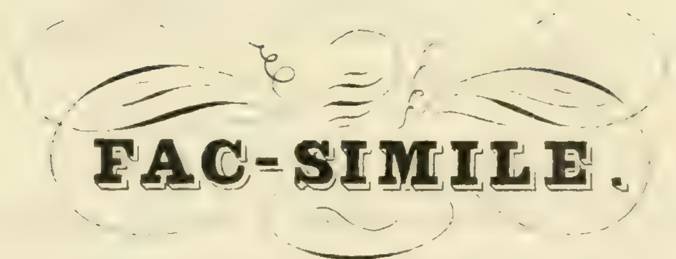
TOME SECOND.

A EPERNAI,

Chez Mme Ve FIEVET, Imprimeur-Libraire, Place du Marché au Blé.

—

1828.


FAC-SIMILE.

Les récits que j'ai entendus et les lectures que j'ai faites des manuscrits de M. Bonnaix, m'ont frappée au point qu'après m'être unie à lui je l'ai engagé à les livrer à la publicité.

Louise Jardine Villa.

L. Bonnaix

HISTOIRE

DE

MÉDARD BONNART.

CHAPITRE PREMIER.

Le 18 floréal (8 mai), ayant reçu une feuille 1800.
de route, je partis par la diligence pour me rendre AN VIII.
à Saint-Georges (Beaucite), à Ingrande, Ancenis, Oudon et Nantes, où je logeai chez un habitant.

Le 19 (9), j'allai présenter mon respect au citoyen Noireau, descendu à l'hôtel du Cheval-Blanc. Il me dit qu'à dix heures le conseil s'assemblerait; qu'il fallait que je m'y présentasse pour remettre mes pièces. Je pris congé de lui, et me promenai dans la ville pour en admirer les beautés, surtout la fosse où est le port, dont le coup-d'œil est magnifique. A l'heure indiquée, je me transportai au juri qui avait une attitude fort grave et imposante. Il était formé des citoyens Levieux-de-Courcelle, capitaine; Huché, chef d'escadron; Noireau, chef de division, président; assistés du commissaire des guerres, ainsi que du

1800. AN VIII. préfet de la Loire-Inférieure, et du maréchal-des-logis-chef, Duval, faisant fonctions de secrétaire. On m'inscrivit ; on me fit plusieurs demandes auxquelles je répondis. On ajouta que, lors des nominations, on saurait m'apprécier. Je sortis pour m'installer, avec tous les aspirants, dans le bâtiment du petit séminaire.

Il y avait des chefs chargés de surveiller la conduite des nouveaux élus; de donner, en quelque sorte, un cours de toutes les parties du service de la gendarmerie (1). Les séances se tenaient dans une grande salle, au milieu de laquelle était une table. L'on y avait placé un fauteuil pour le lieutenant Cuni. Il nous détaillait un motif de service, selon lequel il composait un procès-verbal. Nous étions rangés sur des bancs autour de l'appartement. On nous fournissait du papier, des plumes et de l'encre. Nous écrivions sur nos genoux ce que nous dictait cet officier. Chacun signait son ouvrage, qui était ensuite remis, pour que le juri distinguât les plus belles mains, surtout celles qui étaient les plus correctes.

J'eus occasion de briller en cette circonstance : car, étant fourrier, j'écrivais ordinairement sous la dictée. J'avais lu avec attention le réglement ; je ne négligeai rien pour dresser mon procès-verbal avec régularité et avec vitesse. On remarqua facilement que je finissais avant les autres.

(1) D'après le réglement du général Wirion, imprimé à Rennes, en l'an 8 (1800); 1 vol. in-8°.

Quelques jours après, on eut besoin de quel- 1800.
qu'un pour écrire chez le quartier-maître; on me AN VIII.
choisit. Le président du juri me détailla le genre d'ouvrage auquel on me destinait. Il m'engagea à justifier l'idée favorable que l'on avait conçue de moi.

C'était un avantage réel d'être employé ainsi, parce que j'étais à même de m'instruire dans les opérations de finance et de comptabilité; que je serais connu des chefs, et ne ferais point de service qui, si doux qu'il fût, était beaucoup plus fatiguant que celui du bureau.

Je me traçai un plan de conduite, pour qu'on n'eût point lieu de se plaindre de moi : j'avais encore la fougue de la jeunesse, je devais maîtriser mes moindres actions.

La correspondance s'accumulant, le citoyen Noireau ayant beaucoup d'ouvrage, me prit chez lui pour copier ses lettres et dresser des contrôles. Le travail me retenait constamment, depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir; je n'avais pas le temps de respirer : il me survint de violents maux de tête.

L'horizon politique s'obscurcissait par l'approche des Anglais vers la côte de Guérande. Le chef me fit composer un tableau nominatif de tous les hommes de sa division, au nombre de 12 à 1,500, dont 5 à 600 en état de se rendre de suite au bord de la mer, pour s'opposer au débarquement. Je n'avais jamais écrit de contrôle aussi compliqué; j'y apportai toute mon attention. Quand je l'eus achevé, je le présentai au com-

1800. mandant, qui voulut le collationner avant de le
AN VIII. signer. Quel fut son étonnement, en s'apercevant que j'avais oublié environ le tiers de la besogne! Il s'emporta, et fut beaucoup contrarié de ne pouvoir expédier ce travail par la poste, comme il en avait donné avis la veille au citoyen Wirion. Ce tableau étant, pour le général, de la plus grande importance, je priai le chef de me le laisser recommencer, en l'assurant que je passerais la nuit, s'il le fallait, pour qu'il fût terminé au plus tôt à sa satisfaction. Il acquiesça à ma demande; je m'en acquittai plus heureusement que la première fois. Le courrier étant parti, le commandant dépêcha à Rennes un gendarme d'ordonnance pour porter le paquet.

Le lendemain, après avoir passé la nuit dans de sérieuses réflexions, je me rendis au bureau. Je m'imaginais, selon ce qui m'était arrivé, que je ne conviendrais peut-être pas au citoyen Noireau, d'autant plus que l'ouvrage augmentait chaque jour. Il m'avait fait sentir, par les reproches de la veille, que je n'étais pas en état de remplir les fonctions auxquelles il me destinait. Je crus indispensable de lui avouer que je reconnaissais mon incapacité, et de le prier, qu'en me renvoyant parmi les individus destinés à former la gendarmerie, il voulût bien continuer à m'être favorable. Il me reçut avec affabilité; me répliqua en souriant, qu'il ne se rappelait pas ce qu'il m'avait dit, et que, dans cette circonstance, je ne devais pas avoir plus de mémoire que lui. Il

ajouta que je lui convenais; qu'il me garderait si 1800.
je n'éprouvais pas de répugnance à rester. Je lui AN VIII.
en témoignai tout mon remercîment. Cette explication ne servit qu'à rendre mon attachement pour lui aussi sincère que le respect que je lui portais auparavant.

Le 5 prairial (25), je travaillais à l'Oratoire, dans la salle du juri qui était assemblé ; une explosion se fit entendre ; elle était si forte que je me trouvai debout par l'effet de la commotion. La table sur laquelle j'écrivais se renversa ; les fenêtres se brisèrent ; les portes s'ouvrirent avec grand bruit ; les serrures se trouvèrent arrachées ; le plafond se déchira par lambeaux. Ne sachant à quoi attribuer cette espèce de tremblement de terre, et étant sortis sur-le-champ, pour voir d'où cela provenait, nous remarquâmes que l'atmosphère était remplie de diverses matières élevées en gerbes dans les airs, qui obscurcissaient la lumière du jour, et qui retombèrent ensuite avec un fracas horrible, détruisant tout ce qui se rencontrait devant elles. Nous vîmes avec étonnement que le château, qui n'était pas éloigné de plus de 200 pas, avait sauté par l'incendie d'un magasin à poudre. Nous étant transportés ensuite à l'endroit où la fumée était des plus épaisses, nous distinguâmes dans tous leurs détails, les désastres de ce sinistre événement. Les Nantais consternés, se sauvèrent pour la plupart de leur ville, et n'y rentrèrent qu'après s'être assurés que le danger n'existait plus.

1800. Voici le rapport qui en a été fait :

AN VIII. Nantes, le 6 prairial (26 mai).

« Une partie du château a sauté hier à midi et » demi, par l'explosion de la poudre.

» Des artificiers étaient occupés à faire des car- » touches au château, dans la salle d'une des » tours qui est en face de la porte d'entrée, du » côté de la ville. On présume que l'un d'eux a » éu l'imprudence d'y fumer. Une commotion » terrible, et aussi prompte que l'éclair, s'est » fait sentir dans toute la ville; les habitants ef- » frayés sortent de leurs maisons. Aussitôt un » nuage épais couvre l'horizon, et l'on apprend » que le feu ayant pris à 8 ou 10 barils de car- » touches, a fait sauter une partie du château. » On court en foule; mille bruits mensongers, » forgés par la peur, circulent; l'imagination s'é- » pouvante, et l'on craint que le feu ne se com- » munique à la poudrière qui contient environ » 400,000 de poudre. Alors tous les habitants des » quartiers environnant le château fuient éper- » dus, et se réfugient sur la fosse.

» Un canon de 4 a été jeté, brisé en deux, aux » pieds des marches du Cours, tandis que son » affût a été porté sur une maison voisine, et du » côté opposé. Un boulet a abattu le coin d'une » maison à 300 pas du château. De 25 grenadiers » de la Concorde, qui étaient de garde au châ- » teau, 18 sont déjà retrouvés : plusieurs sains et » saufs, d'autres blessés plus ou moins. Le grena- » dier qui était sentinelle à la grille, a été enlevé

» par l'effet de la commotion, et a été jeté dans 1800.
» les douves ; il a reçu une secousse considérable ; AN VIII.
» mais il n'est blessé que légèrement. Le spectacle des désastres causés par ce funeste événement est horrible. Des morceaux de tour de la capacité de 20 pieds cubes, ont été jetés dans les douves à plus de 20 pieds. L'eau des douves a été lancée jusque dans la rue, à plus de 4 pieds au-dessus des parapets ; et les douves ont bien 20 pieds de profondeur.

» Presque tous ceux qui passaient alors dans la rue dite de Prémion, le long de ces douves, les mendiants qui étaient au bas des marches du Cours, les marchandes de fruits qui s'y établissaient, ont été tués ou fracassés : enfin on ne rencontrait dans les rues que des gens que l'on transportait en civière.

» La commotion a cassé les vitres, et ouvert les fenêtres à plus de trois portées de fusil. Hier à 7 heures du soir, on entendait encore les cris des blessés sous les décombres ; on travaillait activement et avec précaution pour les dégager. On avait d'abord porté la quantité des victimes de ce malheur à un nombre qui heureusement n'est pas exact. Il n'est pas possible de savoir au juste celui des tués et des blessés, parce qu'on ignore encore combien il y avait de citoyens dans les maisons qui ont été écrasées. Il serait peut-être vrai de dire que nous n'aurons à regretter que la perte de 100 citoyens, et pas autant de blessés. »

CHAPITRE II.

1800. AN VIII. Après l'affreux événement de l'explosion, les autorités supérieures se réunirent.

Voici ce qu'en dirent les journaux :

Nantes, le 9 prairial (29 mai).

« Le général en chef de l'armée de l'Ouest,
» Bernadotte (1), est arrivé hier au soir à Nantes,
» sur les 9 heures, avec le général Wirion,
» chargé de l'organisation de la gendarmerie à
» pied dans les départements de l'Ouest. »

Le 10 (30), on me raya des contrôles de la Loire-Inférieure, où j'étais maréchal-des-logis à pied, du 18 floréal (8 mai), à la résidence de Couffé, pour me comprendre sur ceux de Maine-et-Loire, à la brigade de Vézins et avec le même grade. Le même jour, des gendarmes qui s'étaient rendus utiles lors de la catastrophe du château, reçurent publiquement le prix de leur dévouement.

Le rapport qui suit en a éternisé le souvenir :

Nantes, le 11 prairial (31 mai).

« Hier, le général en chef Bernadotte et le

(1) Aujourd'hui roi de Suède.



Gendarme à pied.

» général Wirion ont passé en revue, sur la 1800.
» place de la Comédie, les gendarmes à pied et AN VIII.
» les gendarmes à cheval de cette résidence.
» Le général en chef a admiré la bonne tenue
» de ces derniers, et a reconnu dans les rangs
» plusieurs militaires qui avaient fait la guerre
» sous ses ordres ; il leur a témoigné sa satis-
» faction de les revoir dans le corps de la gen-
» darmerie.

» Il a fait ensuite appeler les gendarmes à pied
» qui, dans la journée du 5 (25), se sont dis-
» tingués au château de Nantes, par des actes
» d'humanité et de dévouement ; et il a pro-
» clamé les citoyens Adam, sergent-major, ma-
» réchal-des-logis ; Richardot, grenadier, briga-
» dier ; Dusonois-de-Lisle, caporal, brigadier ;
» Anet, sergent, maréchal-des-logis ; Périn,
grenadier, brigadier ; Villermola, grenadier,
» brigadier.

» Le citoyen Prot, grenadier, ne sachant point
» écrire, n'a pu être promu à aucun grade ;
» mais il recevra une récompense pécuniaire. »

On publia, en même temps, que l'état de siége était levé.

L'ordre qui suit en donna la certitude :

Nantes, le 11 prairial (31 mai).

Gilibert, général de brigade, commandant
» la place et la division par intérim.

» Les circonstances malheureuses où la ville
» de Nantes s'est trouvée, nécessitèrent des me-

1800. AN VIII.

» sures de rigueur pour la préserver des dangers qui l'environnaient : elle fut alors mise en » état de siége.

» Mais tout est rentré dans l'ordre : la paix » règne dans ce département, et le gouvernement a dû rendre à ces contrées, ainsi qu'à » cette ville, l'empire de la constitution.

» Je m'empresse donc de prévenir les habitants de cette commune, en exécution de l'ar» rêté des Consuls, du 3 (23) de ce mois, que » l'état de siége est levé, et que les autorités ci» viles reprendront leur autorité constitution» nelle.

» *Signé* GILIBERT. »

Je fis pour un maréchal-des-logis, né à Pau, une demande d'avancement au citoyen Bernadotte, qui était de son pays. Il fut frappé de la rédaction et du genre d'écriture de cette réclamation. Ce commandant voulant employer le militaire dans ses bureaux, l'envoya chercher, et lui annonça l'intention qu'il avait de lui être favorable. Le subalterne avoua son ignorance, en disant que j'étais l'auteur de la lettre qui lui avait été présentée. L'officier supérieur, piqué de sa méprise, chargea le chef de la gendarmerie de me défendre de lui écrire pour aucun de mes camarades. Le citoyen Noireau ne put s'empêcher de sourire en me rapportant les expressions du général, qui, tout en blâmant ma conduite, se plaisait à faire l'éloge de mes faibles talents.

Il y eut une fête publique pour couronner douze Nantais qui, dans la suite de l'explosion, avaient montré du courage en transportant les morts au cimetière, et les blessés chez eux ou à l'hôpital. On était parvenu à retirer saine et sauve, non sans la plus grande peine, la femme du geôlier qui était sous les décombres, et qui faisait entendre ses cris afin d'avoir du secours. Le corps étant réuni, je me trouvai à la tête d'un des pelotons formés de 50 gendarmes à pied, pour défiler devant les généraux et les magistrats de la ville, et devant une foule immense de personnes des deux sexes que la curiosité avait attirées. 1800. AN VIII.

Cette arme présentait une si belle composition d'hommes, que voici ce qu'en dirent les journaux du temps :

Nantes, le 13 prairial (2 juin).

« Le juri spécial, chargé par le général Wirion » de l'organisation de la gendarmerie nationale à » pied de la 5me division, continue ses travaux » avec le plus grand soin. Des sous-officiers et » grenadiers aguerris et expérimentés, choisis dans » toutes les armées de la République, arrivent » de toutes parts. Déjà un grand nombre de bri- » gades sont formées, et vont être incessamment » distribuées et réparties dans les départements » de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, les » Deux-Sèvres et la Vendée.

» Ces braves (l'élite de tous les corps), pro- » mettent que désormais la malveillance sera com-

1800. AN VIII. » primée, et que la tranquillité publique ne sera » point troublée. Une bonne et forte gendarmerie, » tant à pied qu'à cheval, dont les mouvements » seront combinés, tombera comme la foudre » sur ceux qui tenteraient de nouveau de sou- » lever les paisibles habitants des campagnes, » comme elle sera la force protectrice de tous » les citoyens qui vivent soumis aux lois de la » République. »

Un phénomène atmosphérique causa un grand étonnement. Voici ce qui en a été dit :

Nantes, le 22 prairial (11 juin).

« Hier, à 10 heures un quart du soir, l'air » étant très-froid, le vent nord-nord-est, et le » ciel couvert d'une espèce de brouillard qui » laissait apercevoir les étoiles par intervalles, » un globe de feu paraissant tourner sur lui- » même, a parcouru l'atmosphère dans la direc- » tion du vent, pendant 15 à 20 secondes. Ce » météore jetait une lumière blanchâtre, assez » forte pour qu'on pût distinguer les objets à » une très-grande distance. Sa marche était ac- » compagnée d'une sorte de pétillement, sem- » blable au bruit d'un feu d'artifice de compo- » sition très-faible; et il s'est évanoui sans dé- » tonation sensible; mais une minute après, on » a entendu un coup de tonnerre éloigné qui » s'est prolongé pendant près de deux minutes. » Ce globe paraissait un peu moins gros que » la lune, et laissait une assez longue traînée de » feu. »

Le 2me bataillon de la 107me vint tenir gar- 1800.
nison à Nantes ; je revis mes anciens camarades AN VIII.
avec la plus grande satisfaction.

Le 5 thermidor (24 juillet), à environ 10 heures du soir, nous vîmes une clarté extraordinaire. On battit la générale ; on sonna le boute-selle et le tocsin. Nous prîmes les armes. J'eus le commandement d'un pelòton avec lequel je m'en allai, ainsi que toute la gendarmerie, aux corderies où l'incendie faisait de grands progrès. A notre arrivée, nous fûmes dispersés de manière à empêcher que l'on ne volât. Nous fîmes travailler les curieux qui, en pareille circonstance, sont plutòt disposés à rester oisifs qu'à se rendre utiles. J'étais occupé à me transporter çà et là pour encourager les travailleurs. Un toit s'écroula ; ne pouvant fuir assez promptement, je reçus quelques éclats de tisons sur le corps, tandis qu'un bout de chevron me tomba sur le pied droit, qui fut percé d'outre en outre par un clou que le feu avait rougi. Je l'arrachai aussitôt; j'òtai ma botte. Je restai dans cet état, ayant enveloppé le pied malade avec mon mouchoir de poche. A 5 heures du matin, la force des flammes ayant diminué, on laissa des gardes. Nous nous retirâmes. Je demeurai plusieurs jours boiteux ; ensuite je fus guéri.

Voici le rapport qui en a été fait :

Nantes, le 6 thermidor (25 juillet).

« Hier, vers les 10 heures du soir, le feu s'est
» manifesté à la fois aux extrémités opposées des

1800. AN VIII. » deux magasins remplis de chanvre, et séparés » l'un de l'autre par une différence d'environ 100 » pieds, dont le milieu est occupé par une pièce » d'eau : vers les deux heures, le jeu des pompes » et les ouvriers du château étaient parvenus à » empêcher toute communication avec les autres » parties de l'atelier et les maisons environ- » nantes.

» Les magasins contenaient à peu près 800,000 » de chanvre, et non loin de là, il y en avait » un autre rempli de goudron; mais grâce aux » efforts réunis des citoyens, le feu n'a point » gagné cette partie. »

L'organisation étant terminée, je fus confirmé dans le grade de brigadier; porté en tête des nominations de maréchal-des-logis, à dater du 18 floréal (8 mai), compris à la résidence de Couffé, Loire-Inférieure. Le citoyen Noireau voulut bien agir ainsi, croyant que l'on nommerait des sous-lieutenants pour commander la gendarmerie à pied; qu'étant au commencement de la liste, je serais choisi de préférence. Le gouvernement ne jugeant pas à propos de désigner des officiers, le chef de division, qui ne voyait plus sa présence nécessaire à Nantes, se disposa à partir pour Angers.

Depuis le 5 prairial (25 mai), on était à la recherche d'un monstre qui avait dévoré plusieurs enfants. La guerre de la Vendée ayant entraîné la perte d'un grand nombre d'individus, dont beaucoup n'avaient pas reçu de sépulture,

il en résulta que des cadavres furent la proie 1800.
des bêtes farouches qui s'étaient accoutumées à AN VIII.
se repaître de chair humaine. A la paix, un quadrupède habitué à ces horribles repas, ne trouvant plus à assouvir sa rage, se jetait sur d'innocentes créatures, et répandait la consternation dans la Loire-Inférieure.

Les soins de la gendarmerie furent dirigés pour le détruire; mais il était réservé à un habitant du pays d'en avoir l'honneur. Le rapport suivant a transmis le détail de la destruction de ce carnivore :

Nantes, le 19 thermidor (7 août).

« L'animal féroce qui faisait depuis plusieurs » mois la terreur de quelques communes de ce » département, a été tué hier.

» Ce n'est point une hyène; car le caractère » de cet animal est de n'avoir à chaque pied que » quatre doigts, et l'animal tué, qui en a cinq, » est une louve.

» On sait assez que le loup peut quelquefois » prendre l'habitude de la chair humaine, et » qu'alors il devient plus féroce et plus fu» rieux.

» C'est le citoyen Amiens, cultivateur à la » Freudière, commune de Saint-Philibert, qui » a délivré le pays de ce monstre carnassier. »

Il parut dans le ciel une chose extraordinaire; en voici la relation :

Nantes, le 24 thermidor (12 août).

» On a vu une aurore boréale très-lumineuse

1800. AN VIII. » depuis 9 heures du soir jusqu'à 11. Le siége » principal de ce phénomène était peu élevé » sur l'horizon ; il était placé dans le nord-est. » Elle s'y est allumée et s'y est éteinte. La lueur » en était blanchâtre : elle avait un point de » centre assez peu considérable, d'où partaient » des jets de lumière qui la rendaient assez re- » marquable, en ce que dans certains moments » la lueur en était très-faible, et que dans d'au- » tres, au contraire, elle était très-vive. »

Le 30 thermidor (18 août), le citoyen Noireau ayant fait ses visites d'adieux, pendant lesquelles je disposai mon bagage, nous étions prêts à nous mettre en route le lendemain.



CHAPITRE III.

Le 1er fructidor (19 août), à 7 heures du matin, nous partîmes, habillés en bourgeois, dans la berline du chef de division; elle était attelée de 3 chevaux. Nous passâmes par Oudon, Ancenis, Ingrande et Saint-Georges. De là, nous gagnâmes Angers, où nous descendîmes à 3 heures après midi. 1800. AN VIII.

C'était la première fois que je voyageais en poste. Je m'en trouvai fort satisfait, tant par la rapidité du voyage, que par la commodité de la chaise.

A notre arrivée, le citoyen Noireau me dit qu'il augmenterait mes appointements de 50 fr. par mois, pour que j'eusse ma solde nette.

Par ce moyen, j'avais de traitement annuel;

En qualité de maréchal-des-logis......	700 fr.
Comme secrétaire....................	600
Total....	1,300 fr.

Il m'installa dans le bureau où j'avais copié ma nomination. Je mis en ordre les papiers, les lettres qu'il avait apportés de Nantes. Je pris une exacte connaissance de mes occupations journa-

1800. AN VIII. lières, afin que, pénétré de ce que je devais faire, je pusse prévenir les reproches auxquels je me trouvais exposé, en oubliant ou omettant quelques particularités de mes devoirs. Le commandant m'accordait toute sa confiance, comme son secrétaire. Je me serais rendu bien coupable si j'en avais abusé. Je cherchai ensuite une chambre; mais je n'en louai pas ce jour-là.

Je restai donc à l'hôtel de l'Ours, jusqu'à ce que j'eusse rencontré l'occasion de me caser. Ne connaissant point de pension, je mangeai où s'étaient fixés les secrétaires du quartier-maître, avec lesquels je me réunissais souvent, pendant que la 107me était à Angers.

A la fin du premier mois, voyant que cette maison ne me convenait pas, je me rendis dans une autre, où plusieurs dames de la Vendée s'étaient réfugiées; j'y allais aux heures des repas.

Quelques jours après, je me liai plus particulièrement avec les personnages qui composaient la société. Mon existence en devint fort agréable. Le soir, avant de nous mettre à table, nous nous amusions beaucoup.

Lorsque nous avions soupé, chacun se retirait. Je retournais à mon logement, où il y avait trois demoiselles qui aimaient beaucoup la lecture; elles me procuraient des livres: souvent, à 3 heures du matin, j'étais encore à lire. J'abandonnai, par la suite, ce genre d'occupation qui était autant instructif pour moi qu'amusant pour ces jeunes per-

sonnes. Je pris un cabinet dans la pension; de sorte que j'y étais nourri et logé. 1800. AN VIII.

On réorganisa la gendarmerie de Maine-et-Loire. Le conseil fut formé des citoyens Noireau, chef de division; Girardon, général commandant la subdivision, et Montaut, préfet du département.

L'assemblée devant avoir lieu chez le général, le chef me chargea de l'accompagner avec tous les papiers convenables.

A la fin de la première séance, le préfet s'étant retiré, le général m'invita à dîner ce jour-là, ainsi que le chef de division. J'acceptai son offre, et lui témoignai que j'étais sensible à l'honneur qu'il voulait bien me faire.

En nous en retournant, je profitai du moment où je me voyais seul avec le citoyen Noireau, pour lui exprimer combien je m'applaudissais d'être passé dans son arme, puisque je n'aurais jamais obtenu dans la ligne l'avantage dont je jouissais.

Quand le général Girardon, qui était aussi champenois, m'eut connu plus particulièrement, il me fit participer souvent à des fêtes qu'il donnait.

Je faisais en sorte de remplir les devoirs de ma place à la satisfaction de mon chef. Je commettais quelquefois des fautes ou des oublis, parce que le travail était trop multiplié, à cause du rétablissement de l'ordre dans le pays de la Vendée. Les membres de la gendarmerie, tant officiers qu'inférieurs, avaient à lutter chaque jour contre

1800. des magistrats ou des propriétaires qui se trou-
an VIII. vaient sans cesse en opposition aux démarches nécessitées par les circonstances. Ces fautes, ces oublis m'ont valu, dans plusieurs occasions, quelques légères réprimandes; mais comme le commandant savait qu'ils ne provenaient ni d'insouciance ni d'indifférence, et qu'ils n'étaient produits que par le surcroît d'occupations, il n'en diminua pas son estime envers moi. Je remarquais, au contraire, que je m'attirais de plus en plus sa bienveillance. Il fit venir plusieurs sous-officiers pour m'aider. Ils restèrent assez de temps avec moi, et allégèrent le fardeau du travail, qui alla au contentement de tout le monde.

On doit faire observer qu'un secrétaire, subordonné toujours aux ordres d'un homme en place, est exposé à subir l'effet plus ou moins vif des nuances de contrariété que le chef qui a un pouvoir sur lui éprouve. Ces incidents ne se présentaient que trop souvent alors dans la gendarmerie. Placée pour être en butte à beaucoup de personnages, elle faisait parvenir journellement des plaintes qui aigrissaient le caractère de l'officier supérieur, mais qui n'ont jamais altéré en rien sa belle âme et son bon cœur. Indépendamment de toutes ces qualités sublimes, il avait le précieux talent, dans un commandant, de juger promptement et sainement le mérite des individus; d'assigner à chacun le rang ou la place que ses connaissances, ses habitudes, son penchant pouvaient lui marquer. Il aimait mieux élever ses subor-

donnés jusqu'à lui, que de s'abaisser jusqu'à eux; 1800.
c'est-à-dire, qu'il s'empressait à faire ressortir les AN VIII.
vertus, les traits marquants, les actions d'éclat des hommes qui se distinguaient, plutôt que de les ravaler, de laisser leurs bons services dans l'oubli. Par cette raison, les militaires sous ses ordres semblaient être animés d'une nouvelle existence. Au résultat, la troupe qu'il dirigeait a produit à elle seule plus d'officiers, proportion gardée, que toutes les autres de la gendarmerie.

Le 30 (17 septembre), on distribua des drapeaux anx gendarmes à pied.

Voici le discours prononcé à cette occasion par le citoyen Noireau, chef de la gendarmerie nationale, en remettant à la compagnie de Maine-et-Loire, celui qui lui était destiné :

« Chargé de vous confier la garde honorable » de ce drapeau, je n'ai pas à vous rappeler les » devoirs importants qu'elle vous impose, vous » les connaissez tous; tous vous avez donné des » preuves, par votre courage et votre attache- » ment à ceux sous lesquels vous avez servi, que » votre dévoûment est aussi vrai qu'inaltérable.

» Convaincu que le plus ardent de vos désirs est » de vous rendre dignes des armées victorieuses » dont vous êtes ici les envoyés ; convaincu que » votre vœu le plus sincère est de mériter la con- » fiance publique, et que vous déploierez toutes » vos facultés physiques et morales pour conso- » lider la paix dans ces contrées, et seconder les

1800. » autorités civiles et militaires; je dis à l'avance
an VIII. » que vous répondrez aux intentions paternelles
» du Gouvernement.

» L'inscription que vous lisez sur ce drapeau,
» *Force et Obéissance à la Loi*, vous trace ce
» que la loi vous prescrit à vous-mêmes, et ce
» que vous devez faire pour son exécution.

» Que cette autre inscription, *Respect aux*
» *Personnes et aux Propriétés*, où vous lisez les
» principes éternels qui constituent les hommes
» en société, se grave profondément en vous :
» que, toujours présents à votre imagination, ces
» principes soient la règle inviolable de votre
» conduite.

» Cet œil de surveillance que vous voyez au
» centre de ce drapeau, vous commande d'avoir
» les yeux continuellement ouverts sur ce qui se
» trame contre la sûreté particulière et générale,
» et contre les lois de la République.

» Gendarmes nationaux, pénétrez-vous de cette
» grande vérité, c'est que vous ne vous appar-
» tenez plus; que les fonctions honorables qui
» vous sont confiées, peuvent être essentielle-
» ment compromises par la moindre négligence,
» par la plus petite erreur. Toutes vos facultés
» doivent donc être mises en action, et dirigées
» vers le but unique de votre institution. Chargés
» de veiller pour la société toute entière, songez
» que la moindre atteinte portée aux intérêts
» d'un citoyen, causée par votre imprévoyance,
» vous accuserait aux yeux de tous.

» C'est à vous de défendre et de protéger le 1800.
» citoyen paisible; c'est à vous de comprimer le AN VIII.
» méchant; c'est à vous d'arrêter le coupable;
» c'est aussi à vous de prévenir le crime; j'en appelle à chacun de vous : quels reproches ne vous
» feriez-vous pas si, apprenant qu'un crime a été
» consommé, vous aviez à vous dire : je pouvais
» le prévenir, je pouvais l'empêcher. Craignez
» d'avoir de semblables reproches à vous faire; ils
» seraient navrants, ils seraient déchirants pour
» vous.

» Portez dans les campagnes cet esprit de concorde qui doit y rappeler le calme et la paix;
» que ces contrées, trop long-temps malheureuses, vous doivent quelques-uns des bienfaits
» que le Gouvernement se plaît à répandre sur
» tous les Français.

» Attachez-vous essentiellement à connaître vos
» obligations et à les remplir. Profitez des instructions que vous donneront vos chefs, et
» faites que, rappelant le jour où je confiai ce
» drapeau à votre garde, je puisse me dire : ils
» ont rempli mon attente; ils répondent tous aux
» intentions bienfaisantes du Gouvernement; ils
» sont tous dignes de sa confiance.

» Gendarmes nationaux, je remets en vos
» mains ce signe emblématique de vos devoirs,
» ce signe de l'union qui constitue votre force, ce
» signe républicain qui flotte victorieusement, et
» proclame les hautes destinées du Peuple français.

1800. » Gendarmes nationaux, jurons sous ce dra-
AN VIII. » peau, de le défendre jusqu'à la mort; de l'honorer par toutes les vertus militaires et civiques : » et si jamais des bandes de voleurs osaient encore souiller ce département de leur présence, » qu'il soit aussitôt déployé, et que son aspect » soit le signal de leur anéantissement. *Vive la* » *République!* »





Gendarme à cheval.

CHAPITRE IV.

Le 6 vendémiaire (28 septembre), le citoyen 1800.
Noireau devant faire sa tournée pour inspecter AN IX.
les diverses brigades ou lieutenances de sa division, me fit prendre un cheval de louage. Nous partîmes d'Angers avec les citoyens Huché, chef d'escadron; Belleville, capitaine, et une escorte pour le Lion-d'Angers, d'où nous fûmes accompagnés jusqu'à Segré par le lieutenant Boullet. On passa la revue de la lieutenance dans la journée.

Le 7 (29), nous nous acheminâmes vers Candé et Pouancé. Nous couchâmes au Lion-d'Angers. Je profitai de cet instant pour aller saluer les personnes de la société que j'y avais fréquentées.

Le 8 (30), nous nous dirigeâmes vers Château-Neuf. Pour nous rendre à cette dernière ville, on eut de la pluie en abondance. Tout le détachement pressant les chevaux, me laissa en arrière avec mon locatis. Je continuai le chemin, comme je pus, par où j'avais vu tout le monde s'éloigner.

Ayant suivi quelques sinuosités dans la forêt, je rejoignis le peloton. Les officiers me plaisan-

1800. tèrent de ce que, sortant de l'infanterie, je ne
AN IX. savais pas conduire un cheval. Le capitaine ayant monté ma bête, n'en ayant pas tiré un meilleur parti que moi, me la remit, en prouvant aussi que ses talents étaient en défaut. Il coupa d'un coup de sabre une branche de noisetier, fustigeant ma monture à tour de bras; il parvint, non sans peine, à la mettre au galop. Le voyage était fort gai, quoique pénible pour moi. Nous en rîmes beaucoup. On passa la revue le même jour.

Le 9 vendémiaire (1er octobre), nous gagnâmes Launai, charmante campagne du citoyen Noireau; nous y dînâmes. Le lieutenant Boullet avec l'escorte nous ayant quittés, nous revînmes à Angers.

Le 11 (3), après deux jours de tranquillité, afin de nous reposer, nous partîmes pour Brissac.

Le 12 (4), nous passâmes la nuit à Doué.

Le 13 (5), nous allâmes à Vezins. Je fus régalé par la brigade à pied qui y était placée; j'y comptais comme maréchal-des-logis : car depuis le 10 prairial an 8 (30 mai 1800), que j'avais été rayé de la Loire-Inférieure, où je faisais partie de la résidence de Couffé, je fus désigné, comme il a été dit, afin de commander cette brigade. Je laissai deux pièces de 5 francs au brigadier pour faire boire un coup, à ma santé, aux gendarmes qu'il avait avec lui. Nous nous transportâmes le même jour à Vihiers.

Le 14 vendémiaire (6 octobre), nous parvînmes à Chollet, qui commençait à renaître de ses cendres. 1800. AN IX.

Le 15 (7), nous arrivâmes à Beaupreau, où le 16 (8), on passa la revue de la lieutenance.

Le sous-préfet donna une fête aux officiers de la gendarmerie, à laquelle je fus invité comme étant secrétaire du commandant.

Le 17 (9), nous fîmes route pour Chemillé.

Le 18 (10), nous couchâmes à Chalonnes. Ce fut dans ces contrées que je me trouvai à même de me faire une idée des horreurs de la guerre de la Vendée, dont elles avaient été le berceau. Je questionnai les gendarmes de l'escorte, qui y avaient servi pendant tout le temps de sa durée. J'interrogeai aussi les habitants sur leurs adversités. Je parvins à me procurer parmi les ruines, dans les masures restées à la suite de l'incendie général, les renseignements relatifs aux malheurs qui avaient accablé ce pays.

Le 19 (11), nous traversâmes la Loire vis-à-vis de Chalonnes, en passant par Merveille, qui porte le nom de sa charmante situation, et nous nous rendîmes à Angers.

Le 21 (13), nous partîmes pour Suet; nous couchâmes à Durtal.

Le 22 (14), nous logeâmes à Baugé.

Le 23 (15), nous gagnâmes Longué, et mîmes pied à terre à Saumur. Je parcourus la ville dans tous ses détails.

1800. Le 24 (16), la revue de la lieutenance étant
AN IX. terminée, on fit des visites aux diverses autorités.

Le 25 (17), on dîna aux Rosiers. On arriva à Angers, où nos courses furent terminées pour Maine-et-Loire.

Pendant les voyages dont l'itinéraire vient d'être tracé rapidement, j'étais chargé de prendre toutes les notes bonnes ou mauvaises concernant la gendarmerie et l'esprit public. Le chef en rédigea pour ce département, un rapport qui pouvait alors servir de statistique, par la réunion des objets qu'il y avait traités.

Le 26 (18), le citoyen Noireau commença l'inspection des autres départements de sa division. Nous partîmes dans sa chaise de poste avec le capitaine Belville.

Nous passâmes par Saint-Georges, Ingrande, Ancenis, où nous fûmes traités, après la revue, par le lieutenant qui avait réuni une nombreuse et agréable société.

Le 27 (19), nous vînmes à Saint-Florent-le-Vieil, où la guerre de la Vendée a pris naissance.

Mon encre étant sèche, je me vis dans la nécessité de rafraîchir le coton.

J'entrai à cet effet sous un pan de mur habité, qui se trouvait le plus près de la troupe. J'y remarquai une jeune personne d'environ vingt ans, qui me présenta de l'eau dans le creux d'une bouteille cassée, qui était le seul vase qu'elle

possédait, me disant, en versant des larmes : 1800.
« Vous voyez ce qui nous reste d'une belle for- AN IX.
» tune, pour ma mère et pour moi. Tous nos
» parents ont péri par les armes ; ils ont été
» tués ! Nous sommes sans ressource, sans pro-
» tection. La mort est préférable à l'existence
» malheureuse que le sort nous réserve à l'une et
» à l'autre. » La pureté de son langage, qui annonçait une demoiselle bien élevée, l'accent plaintif de sa voix, me déchiraient l'âme ; je sortis, ne pouvant en entendre davantage.

A notre retour à Ancenis, nous fûmes régalés par le citoyen Ducellier, beau-père du chef d'escadron Huché.

Le 28 (20), nous nous dirigeâmes vers Nantes, où nous descendîmes au Cheval-Blanc. Nous dînâmes chez le citoyen Huché, qui était revenu avec nous. Il avait réuni le préfet, les généraux, tous les personnages les plus marquants de cette grande ville.

Le 30 (22), nous partîmes pour nous rendre à Vue ; de là à Paimbœuf. La nuit de notre arrivée, il y eut un si gros temps, que la mer, violemment agitée, venait briser ses vagues contre les murs de l'hôtel où nous étions couchés. Les fenêtres de la chambre que j'occupais, quoiqu'au premier étage, furent inondées très-souvent avec un horrible fracas, ce qui me fit plus d'une fois craindre que le mur ne s'écroulât. Le matin, la mer étant calme, présentait un aspect riant, agréable. Je me promenai sur le

1800. rivage avec le fils du lieutenant, qui me fit mon-
AN IX. ter sur une frégate. J'y remarquai tout ce qu'il y avait de plus intéressant et de plus digne de piquer ma curiosité.

Le 1er brumaire (23 octobre), à 10 heures, la revue eut lieu. Le commandant donna lecture d'un brevet de sabre d'honneur, accordé pour action d'éclat au lieutenant Mourin, qui, peu auparavant, avait commandé cette gendarmerie. Il était lui-même présent à la cérémonie, qui avait pour but d'encourager les hommes à bien faire leur service, afin d'en être récompensés.

Le 2 (24), dans l'après-midi, nous traversâmes la Loire, qui forme un bras de mer.

Dans notre trajet, le vent soufflant avec impétuosité, poussa notre barque presque sous un gros bâtiment. Le citoyen Mourin en eut une si grande peur, connaissant le danger, parce qu'il sortait de la marine, qu'il tira son sabre et coupa la corde de la voile : nous faillîmes échouer. Cependant le navire manœuvra si lestement, qu'il nous rasa avec rapidité sans nous heurter (1). Nous abordâmes au-dessous de Savenai,

(1) Cet officier, l'essence de la bravoure, nous fit part de son aversion pour l'eau ; néanmoins il s'est noyé depuis, étant capitaine à Tours. Il était à se promener dans son cabriolet ; son cheval l'emporta dans la Loire, d'où il n'a été retiré qu'étant mort. Il y a lieu de croire que quelques hommes, d'après ce rapprochement, sont mûs par un sentiment secret, contre l'objet qui doit

où la lieutenance et celle de Châteaubriant étaient réunies. 1800. AN IX.

Le 3 (25), la revue se passa sur cette terre presqu'encore fumante du sang des Vendéens chassés du Mans, où ils avaient été en partie détruits. J'appris toutes les particularités de la bataille de Savenai (1). J'avais d'autant plus de facilité à m'en faire une juste idée, que les lieux, témoins des scènes de carnage, frappaient mes regards, ainsi qu'un grand nombre d'ossements qui en étaient la preuve irrécusable, et dont le récit m'était fait par des gendarmes qui s'y étaient trouvés.

Le 4 (26), nous prîmes une grande chaloupe. Nous partîmes vers les trois heures après midi, à la marée montante. Le vent, bon d'abord, étant devenu contraire à nos projets, nous fûmes forcés, à minuit, d'aborder à l'île d'Indret, où nous allâmes frapper à la porte du directeur de la fonderie, ami du citoyen Huché. Comme on ne nous attendait pas, nous couchâmes le reste de la nuit sur des chaises ou par terre, à moitié transis du vent humide pro-

trancher le fil de leurs jours. De tout temps, le citoyen Mourin avait craint l'eau, qui semblait être son élément, étant né sur les côtes, et ayant servi sur mer.

(1) Elle eut lieu le 3 nivôse an deux (23 décembre 1793). On a élevé depuis un monument à la mémoire de ces glorieux martyrs de la fidélité, au centre même du champ de bataille.

1800. AN IX. duit par la suite de l'équinoxe. Quand il fit jour, cet employé supérieur nous montra l'établissement dans tous ses détails; ensuite nous nous rendîmes, tant en barque qu'à pied, dans le faubourg de Nantes, où nous prîmes des fiacres pour nous conduire chacun chez nous.

Le 5 (27), après la revue, on fit des visites aux autorités.

Le 6 (28), nous quittâmes Nantes pour nous diriger par Aigrefeuille vers Montaigu, où la revue fut passée le 7 (29).

Le 8 (30), nous gagnâmes Saint-Fulgent, Chantonnai, Saint-Hermand, Luçon, Saint-Cyr, Talmont, les sables d'Olonne. Le lieutenant Mourin, qui nous avait quitté à Savenai, à qui il fut remis, le 9 (31), avec cérémonie, à la tête de sa lieutenance, le brevet de son sabre d'honneur, nous accueillit parfaitement bien. Il profita de cette circonstance pour nous donner une superbe fête, ainsi qu'aux autorités de la ville. Je revis avec plaisir au banquet le citoyen Peïtavy, chef du 2me bataillon de la 107me, qui alors était en garnison aux Sables: il me témoigna beaucoup d'amitié.

Ce commandant offrit son cabriolet au citoyen Noireau, pour aller à la Roche-sur-Yon (ensuite *Napoléon*, aujourd'hui *Bourbon-Vendée*), après lui avoir assuré que sa chaise de poste ne pouvait passer par les chemins étroits, inégaux et raboteux qui conduisaient à cet endroit.

Je profitai du peu de repos que j'eus dans

cette ville pour parcourir le port, et voir la pleine mer. Je cherchai, en examinant les salines, à connaître la description topographique des lieux, vu que le département de la Vendée se divise en trois portions, qui sont la plaine, le bocage et le marais. Je ne négligeai rien, afin de me mettre au fait de tout ce qui pouvait intéresser aux Sables. J'y observai jusqu'aux mantelets de peaux de mouton dont les femmes se couvraient les épaules. 1800. AN IX.

Le même jour, nous partîmes au soir, le chef et moi. Nous avions une escorte, parce qu'alors il n'eût pas été prudent à un officier supérieur de gendarmerie de traverser ce pays sans force. Beaucoup d'individus, encore accoutumés aux assassinats, aux vols, n'auraient pas manqué de se porter à quelques voies de fait envers nous. Nous couchâmes à la Motte-Achard, dans le grenier de la seule maison qui existât et qui venait d'être reconstruite. Je ne pus dormir par le bruit que firent toute la nuit des contrebandiers de grains; ils sortaient d'en transporter à des vaisseaux anglais qui longeaient la côte.



CHAPITRE V.

1800. Le 10 brumaire (1er novembre), nous nous
AN IX. acheminâmes de bonne heure vers la Roche-sur-Yon, considérée comme le centre du bocage, à cause du pays boisé, des pièces de terre, séparées par de larges fossés couverts de haies, dans lesquelles on entre par des traverses en bois, en forme de barrière, que l'on nomme échaliers, et que les campagnards franchissent en courant. Nous eûmes infiniment de mal à y arriver, vu la route défoncée, si étroite qu'en plusieurs endroits l'essieu touchait la terre, ce qui nous força à descendre, pour éviter les accidents auxquels le cabriolet était exposé. La revue se passa dans la matinée. Nous y couchâmes; nous quittâmes sans regret la ville où nous avions été mal nourris, encore plus mal logés et couchés.

Le 11 (2), nous nous rendîmes le même soir aux Sables. J'allai, de la part du citoyen Noireau, remercier le commandant Peïtavy, de ce qu'il avait bien voulu lui prêter son cabriolet.

Le 12 (3), nous nous mîmes en route pour Talmont, Saint-Cyr, où est le pont de Claie, envisagé comme le marais, parce qu'il est à la pointe d'immenses pâturages, où bondissent des

chevaux indigènes. Les terres sont coupées par 1800.
des fossés que les habitants franchissent à l'aide AN IX.
de perches sur lesquelles ils s'appuient en sautant. Je pus les observer avec une lunette à longue vue, parce qu'il faisait beau. Nous continuâmes notre route vers Fontenai, regardé comme la plaine, par rapport aux terrains unis, dégagés d'arbres qui environnent cette place.

Le même jour, on passa la revue. Le chef dîna chez le préfet; je restai à travailler à l'hôtel. Quand mes occupations furent terminées, je me promenai avec des fourriers et sergents de la 107me qui y étaient cantonnés : ils me firent voir ce que la ville avait de plus curieux.

Le 13 (4), nous partîmes au matin pour Niort, où nous trouvâmes de si mauvais chemins, qu'ayant mis pied à terre, nous rencontrâmes un soldat vendéen; c'est-à-dire un homme qui en avait encore l'habit, et dont la voiture était embourbée. Le commandant, pour donner à ce charretier une bonne opinion de nous, se mit avec moi et plusieurs gendarmes de l'escorte à le tirer du mauvais pas où il était. Il nous remercia. Nous continuâmes notre voyage, et nous arrivâmes à Niort, chef-lieu des Deux-Sèvres. Dans le faubourg, était un peloton de 60 gendarmes qui, sabre en main, escortèrent notre chaise jusqu'à l'hôtel de France, où nous descendîmes. J'étais flatté de cet honneur rendu à la dignité du commandant. Le chef fit des visites. Lorsqu'il rentra, il m'annonça que le préfet m'invitait à

1800. dîner. A l'heure convenue, nous y étions; les
AN IX. premières autorités s'y trouvèrent. Nous nous retirâmes de bonne heure, afin de nous livrer au travail.

Le 14 (5), la revue eut lieu sur la place, où l'on fit manœuvrer la gendarmerie à pied et à cheval. Etant rentrés, nous passâmes le reste de la journée à recueillir les observations de chaque individu.

Le 15 (6), le chef partit avec le sous-inspecteur aux revues, pour apurer la comptabilité de la gendarmerie à Fontenai. Elle n'avait point été terminée à son passage.

Le 18 (9), le commandant fut de retour. Il donna, le 19 (10), un déjeuner aux officiers de sa division qui se trouvaient à Niort. On nous servit de ces excellentes huîtres de Neuil, qui sont vantées par leur immense largeur.

Le même jour, nous partîmes pour Saint-Maixent, où nous arrivâmes avant la nuit. Le chef ayant commandé dans cette ville, y rendit des visites.

Le 20 (11), vers les cinq heures du soir, on m'envoya chercher de la part du citoyen Lenfant, officier de gendarmerie en réforme, qui m'invitait à souper. Le repas et la société furent très-agréables.

Le 21 (12), nous nous mîmes en route de bonne heure pour Partenai, où nous arrivâmes dans la matinée. Les visites d'usage étant terminées, la revue passée, le chef voulant se reposer,

pour voyager le lendemain de grand matin, se coucha à la nuit tombante, en me recommandant de me lever à 4 heures. 1800. AN IX.

Le 22 (13), nous gagnâmes Thouars, où le lendemain la revue fut passée.

Le 24 (15), le chef étant convenu avec le maître de poste pour des chevaux à petites journées, nous allâmes par le Pui-Notre-Dame, jusqu'à Doué.

Le 25 (16), nous passâmes par Brissac, d'où nous vînmes à Angers.

J'étais très-flatté, en mon particulier, d'avoir assisté à ces revues, et d'avoir fait un voyage d'environ 320 lieues.



CHAPITRE VI.

1800. AN IX. Le 26 brumaire (17 novembre), le travail se trouva fort augmenté à notre retour. Le commandant fit venir plusieurs sous-officiers pour m'aider. Le rapport concernant la politique, celui de l'inspection et les contrôles des quatre compagnies de la division étant terminés, furent envoyés au ministre de la guerre. Nous nous trouvâmes débarrassés du poids des occupations qui nous avaient excédés.

L'ouvrage diminué, je passai quelquefois la soirée chez une dame d'un certain âge, que j'étais convenu d'appeler Rosalie.

On eut le projet de réorganiser la gendarmerie. Pour y réussir, l'inspecteur-général Radet nomma quatre chefs de division afin de lui servir de conseil, et de lui proposer un nouveau plan. Le citoyen Noireau, dont le génie supérieur était connu, que l'on consultait sur toutes les affaires les plus délicates, étant désigné, me communiqua sa lettre et m'annonça notre départ pour la capitale.

J'avais été, depuis le retour de la revue, dans un grand malaise, ayant constamment des maux d'estomac, usant de toutes sortes de remèdes

sans pouvoir me guérir. Je travaillais néanmoins 1800.
avec persévérance au bureau, sans m'absenter un AN IX.
seul jour. J'abandonnai tout-à-coup les drogues, le régime, et je ne m'en trouvai pas plus mal.

Le 13 pluviôse (2 février), nous partîmes, le 1801.
chef et moi, en diligence, par la levée; le commandant dans la caisse, moi dans le cabriolet: nous ennuyant beaucoup d'être séparés. La nuit, j'eus extrêmement froid; la saison étant rigoureuse. La voiture était composée de juifs des deux sexes, d'Anvers, ne parlant pas français; ils se rendaient à Paris pour un procès qu'ils avaient contre le gouvernement.

Nous couchâmes à Tours.

Le 14 (3), nous allâmes à Orléans.

Le 15 (4), nous arrivâmes à Paris vers les deux heures du matin.

Pendant que j'étais dans cette ville, n'ayant été occupé qu'à faire des billets de visite et quelques rapports insignifiants, je m'aperçus que ma présence était au chef plus onéreuse qu'utile. Je lui demandai s'il pouvait se passer de moi; j'ajoutai que j'avais le désir d'aller voir ma famille.

Il m'accorda la permission suivante :

Liberté. — Égalité.

Paris, le 18 pluviôse (7 février) de la république française, une et indivisible.

Le chef de la 5me division de gendarmerie nationale,

« Permet au citoyen Bonnart, maréchal-des-

1801. » logis de gendarmerie à pied du département
AN IX. » de Maine-et-Loire, qui lui est attaché en qua-
» lité de secrétaire, et se trouvant avec lui à
» Paris, où il est appelé par le ministre de la
» guerre, de se rendre à Dameri (Marne), pour
» y voir sa famille et traiter quelques affaires
» d'intérêt, où il restera jusqu'à nouvel ordre. »

» *Signé* Noireau. »

Le 19 pluviôse (8 février), je pris la diligence, qui passa par Meaux et Château-Thierri. Comme elle resta dans ce dernier lieu, je profitai d'une autre occasion pour aller à Epernai, où j'arrivai sans accident.

Ma première pensée fut de donner de mes nouvelles au chef. Voici la lettre que je lui écrivis en conséquence :

Epernai, le 20 (9), de la république française, une et indivisible.

Au citoyen Noireau, chef de la cinquième division de gendarmerie nationale, etc., à Paris.

« Mon commandant,

» J'ai l'honneur de vous faire part de mon
» arrivée dans ma famille. N'ayant prévenu per-
» sonne, j'ai eu le plaisir de causer une surprise
» agréable à mes parents. J'attends, mon com-
» mandant, les ordres que vous voudrez bien
» me donner pour me rendre auprès de vous.

» Je me fais un devoir de me rappeler à votre
» souvenir; si j'ai pu mériter quelque part à
» votre estime, j'ose espérer que vous aurez la

» bonté de vous intéresser à mon avancement. 1801.
» Je vous prie de croire que, si je suis promu AN IX.
» au grade de quartier-maître, je ferai tout ce
» qui dépendra de moi pour en remplir la place
» avec honneur, et à la satisfaction de mes
» chefs.

» Mon sort est entre vos mains, et mon bon-
» heur sera, je l'espère, l'ouvrage de votre sol-
» licitude.

» J'ai l'avantage de vous saluer avec le plus
» profond respect et d'être,
» Mon commandant,
» Votre très-humble serviteur,
» *Signé* BONNART. »

Je me transportai d'Epernai à Dameri; je faisais alternativement le voyage de l'un à l'autre endroit, quand les occasions se présentaient. J'allai aussi me promener à Aï, chez nos parents et nos amis.

Mon père profita de mon séjour auprès de lui, pour me donner connaissance de la part ou portion qui me revenait dans la succession de ma mère, d'après le projet de liquidation du 15 messidor an 7 (3 juillet 1799), dont les actes se sont régularisés depuis. Ne voulant pas toucher à cet objet, je me contentai d'en prendre les revenus. Mon père se chargea de faire valoir les immeubles comme précédemment, pour que, par la suite, il me restât cette ressource, si, dans mon existence active, incertaine et aventureuse, j'éprouvais quelques adversités.

1801. AN IX. Je reçus la lettre ci-après :

Liberté. — Égalité.

Paris, le 28 pluviôse (17 février) de la république française, une et indivisible.

Le chef de la 5me division de gendarmerie nationale,

Au citoyen Bonnart, maréchal-des-logis de gendarmerie à pied, à Epernai.

« J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous m'avez » écrite. Vous devez croire que je saisirai avec » plaisir l'occasion de vous être utile si elle se » présente. L'arrêté sur l'organisation de la gen- » darmerie n'a paru encore qu'en projet ; mais » on annonce qu'il sera pris aujourd'hui ou de- » main. Il donne aux quartiers-maîtres le rang » de sous-lieutenant et 1,600 francs d'appointe- » ments ; ces officiers ne seront pas tenus d'être » montés.

» Il est vraisemblable que, sous quelques jours, » je vous donnerai l'ordre de venir me rejoin- » dre ; jusque-là vous pouvez rester auprès de » vos parents.

» Je vous salue,

» *Signé* NOIREAU. »

Le 4 ventôse (23 février), mon père, flatté de tout le bien que me voulait le commandant, lui expédia un panier de vin de Champagne, en témoignage de sa reconnaissance.

La lettre dont voici la copie me parvint : 1801.

Liberté. — Égalité. AN IX.

Paris, le 7 ventôse (26 février) de la république française, une et indivisible.

Le chef de la 5me division de gendarmerie nationale,

Au citoyen Bonnart, maréchal-des-logis de gendarmerie à pied, à Epernai.

« Je vous envoie, citoyen, des lettres à votre » adresse. Faites en sorte d'être rendu ici le » 15 ou le 16 de ce mois.

» Je vous salue,

» *Signé* NOIREAU. »

Le 27 ventôse (18 mars), je reçus seulement cet ordre. Le temps qui s'était écoulé depuis sa date, me faisait craindre d'arriver à Paris quand le commandant en serait parti.

Un particulier voulant envoyer une jument à quelqu'un dans la capitale, m'engagea à m'en charger. J'acceptai volontiers cette commission.

Le 29 (20), je me rendis par Dormans, Château-Thierri, à la Ferté-sous-Jouarre, où je couchai.

Le 30 (21), je me transportai à Claie et à Paris, où j'arrivai à 7 heures du soir; j'appris avec plaisir que le chef ne s'était pas encore mis en route.

La nuit suivante, vers deux heures du matin, je m'éveillai avec la bouche brûlante. Je pris le pot à l'eau, le vidai sans m'apercevoir

1801. que le liquide était corrompu; je crus être em-
AN IX. poisonné. Après des efforts sans pouvoir vomir, je me rendormis. Je ne sortis de cet engourdissement qu'à sept heures du matin, avec une fièvre horrible, sans force pour appeler ni pour me lever. La femme de ménage ne vint qu'à dix heures, croyant que je sommeillais pour me délasser de mon voyage. Quand elle entra, elle fut frappée de l'altération de mes traits; elle alla en prévenir le chef, qui fit venir le médecin. Je restai plusieurs jours au lit sans pouvoir me lever; ensuite ayant repris des forces, je me rétablis peu à peu.

Le 5 germinal (26 mars), j'étais convalescent, mais très-faible encore, lorsque l'illumination pour la paix générale eut lieu (1). Voulant jouir de ce spectacle, je me dirigeai vers le jardin des Tuileries à huit heures du soir, ayant eu la précaution de ne rien porter dans mes goussets ni dans mes poches, de peur d'être volé. La soirée fut fort belle. Une affluence prodigieuse de peuple s'y transporta vers 9 heures. La foule m'avait poussé contre l'amphithéâtre où une musique brillante exécutait des morceaux analogues à la fête. L'odeur que cette innombrable réunion exhalait, était malfaisante. Je sentis mes forces s'anéantir. Je regrettais

(1) Extrait du Moniteur du 2 germinal (23 mars): Le temps n'ayant pas permis hier l'illumination et le concert du Palais et du Jardin des Tuileries, ils auront lieu le 5 (26) prochain.

infiniment de m'être laissé emporter par la curiosité, quoique je fusse prévenu du désordre qui régnait dans toutes les assemblées tumultueuses de la capitale. Ne pouvant distinguer aucun moyen qui m'empêchât de succomber, je cherchai à me frayer un chemin sans pouvoir y parvenir. Un garçon boucher, suffoqué dans la presse, s'étant mis à jurer en témoignant la gène où il se trouvait, annonça qu'à quelque prix que ce fût, il allait s'ouvrir un passage. Il fit des efforts, fendit la foule et eut enfin de la place. Je lui demandai la permission de le tenir par la ceinture, et je profitai de sa force pour me tirer de l'embarras dans lequel j'étais plongé. Dès que nous fûmes libres, je le remerciai et me traînai jusqu'à l'hôtel, où je pris un consommé qui me fit beaucoup de bien. Le lendemain, on apprit qu'un nombre considérable de personnes avaient été étouffées dans cette soirée, et que plusieurs étaient déposées à la Morgue, leur domicile étant inconnu.

1801. AN IX.

Pendant ma convalescence, j'avais visité chaque jour des établissements publics. Je m'étais procuré des notices de tout ce qui y était rassemblé. Je possédais des notions particulières et générales sur ces objets, sur ce que la capitale renfermait de rare et de curieux. Mon intention était de me former une collection de tous ces livres, afin qu'en les parcourant dans mes moments de loisir, je fusse au courant des chefs-d'œuvre que renfermaient ces musées immenses.

1801. AN IX. Le 13 germinal (3 avril), mon père m'adressa une lettre pour aller toucher la somme de 500 francs, afin de subvenir à mes dépenses.

Le commandant me demanda si je pourrais supporter la fatigue de la route. Je lui répondis que je me sentais en état de faire le voyage d'Angers, où j'aspirais à arriver, l'air y étant meilleur pour moi que celui concentré de Paris. Il fit ses préparatifs, en fixant le jour du départ.

Je me rendis à la bibliothèque que l'on formait aux Invalides. J'y reportais plusieurs ouvrages que l'épouse du bibliothécaire avait eu la complaisance de me donner à lire.

Pendant que j'étais dans la capitale, j'écrivais chaque soir le détail de ce que j'avais distingué dans la journée, étant bien convaincu que cette ville est le centre des beaux arts et des sciences, et qu'il y a toujours à profiter pour un observateur.

Le 3 floréal (23 avril), tout étant disposé pour notre voyage, nous n'attendions plus que le moment de nous mettre en route.



CHAPITRE VII.

Le 4 floréal (24 avril), nous partîmes de 1801.
Paris par la diligence. Elle contenait une dame, AN IX.
un aide-de-camp du général Bernadotte, le commandant et moi. Nous passâmes par Orléans, où nous couchâmes. Nous achetâmes des confitures de coings, renfermées dans des boîtes de sapin.

Le 5 (25), nous déjeunâmes à Blois, où l'on nous fit manger, au dessert, des crêmets qui étaient excellents. Nous achetâmes des couteaux garnis de nacre.

Nous partîmes fort gais vers midi; la journée était une des plus belles du printemps. Quand nous fûmes à la moitié du chemin de cette ville à Amboise, nous chantions en chorus : « *Femmes,* » *voulez-vous éprouver?* » Mais nos chants cessèrent, parce que la diligence perdit l'équilibre du côté des fèves. Nous fîmes trois tours dans notre chute, ayant perdu tous les quatre connaissance, ne l'ayant recouvrée que quand la voiture fut arrêtée à peut-être 30 ou 40 pieds de profondeur. Nous présentions le spectacle inévitable dans ces sortes d'accidents, de vouloir sortir par une portière qui était en l'air et qui ressemblait à un puits d'où sort un homme.

4.

1801. Nous nous pressâmes dans notre trouble, la
AN IX. dame et moi, pour passer les premiers. Je la soulevai : quand elle fut dehors, je sortis. L'aide-de-camp me suivit immédiatement ; mais le commandant ne paraissant point, je conçus une grande crainte. L'accident arrivé quelques jours avant, à une voyageuse dont la voiture avait versé pendant qu'elle regardait par la portière, et qui eut la tête écrasée, vint se présenter à mon esprit fortement agité. Je crus que le même malheur était arrivé au chef. Je furetai ; j'étendis le bras droit dans la caisse, et, en la parcourant, je sentis la lévite du commandant : je la tirai par le collet. Ayant réuni toutes mes forces, je le soutins sur ses genoux. Je vis alors qu'il n'était pas aussi cruellement blessé que je me l'étais imaginé. Il reprit haleine difficilement ; me dit d'une voix excessivement faible, que nous l'avions pilé en voulant sortir ; qu'il était abîmé. Il se tira de la voiture avec notre secours ; respira le grand air qui lui fit du bien. Lorsqu'il eut repris tout-à-fait connaissance, il s'emporta contre le postillon qu'il cherchait. L'ayant trouvé sous les pieds des chevaux, baigné dans son sang, la figure déchirée, sa colère fut désarmée ; il ne pensa qu'au moyen de relever la voiture. On alla chercher les attelages de plusieurs charrues qui étaient dans la plaine. On voulut redresser la diligence ; mais quand elle fut debout, elle tomba de l'autre côté. On prit le parti de la décharger, ce qui demanda beaucoup de

temps. Nous remarquâmes que, si nous eussions 1801.
versé du côté de la Loire, nous aurions été AN IX.
perdus sans ressource, parce qu'elle était fort haute et que le courant en était extrêmement rapide. La diligence de Bordeaux passa à trois heures ; il y avait des places vacantes. La dame, le commandant et l'aide-de-camp y montèrent, me laissant en me recommandant leurs effets. Ce ne fut qu'à 7 heures du soir que l'on finit de remettre la voiture en état de la recharger et de recevoir de nouveaux chevaux de la poste. Nous partîmes au petit pas. La chute que nous avions éprouvée, et qui avait disloqué la diligence, faisait craindre de tomber dans la Loire, contre laquelle la levée ou la route sert de digue. Nous arrivâmes à Tours à minuit. Tous les voyageurs se reposaient. Je pris un bouillon. Tout moulu que j'étais, je me couchai ; je restai long-temps au lit sans m'endormir ; mais le matin je fus accablé par le sommeil que le chef défendit de troubler. Je ne me levai qu'à 7 heures ; je reçus sa visite. J'appris en même temps qu'il avait plusieurs contusions, et que les douleurs n'en étaient pas fortement aiguës.

Le 6 floréal (26 avril), après le déjeuner, nous partîmes presqu'aussitôt, ayant laissé à Tours l'aide-de-camp ainsi que la dame.

Nous atteignîmes Saumur, où nous dînâmes. Nous continuâmes immédiatement après le repas, avec deux nouveaux voyageurs, pour Angers, où nous arrivâmes sans autre accident.

1801. Nous entrâmes vers une heure du matin chez
AN IX. le commandant ; nous y étions attendus par le capitaine et le maréchal-des-logis en chef. On nous demanda pourquoi nous avions tant tardé, puisque la diligence se rendait journellement de meilleure heure. L'histoire de notre événement nous occupa pendant tout le souper. Ensuite je me retirai dans mon logement. Comme j'avais annoncé où je demeurais, le jour que j'arriverais, je rencontrai quelqu'un levé, mon lit tout préparé. Je passai cette nuit plus à mon aise que la précédente. D'abord, j'étais parvenu au terme de mon voyage ; j'allais reprendre mes anciennes habitudes ; ensuite je me retrouvais en pays de connaissance.

Le 7 (27), j'allai saluer Rosalie. J'aperçus un Monsieur qui faisait sa partie avec elle. En me voyant, il parut décontenancé, embarrassé ; et, comme je me disposais à rester, il sortit. Je demandai quel était cet homme. La dame me répondit qu'il se nommait Fougère ; qu'il se disait architecte ; que, depuis quelque temps, il habitait la maison, et qu'il avait été si honnête, qu'elle avait cru devoir l'engager à y venir. Je ne pus m'empêcher de lui dire que j'avais cru remarquer sur la figure de ce singulier personnage le caractère du crime, et qu'il n'y avait rien de ce qui distinguait les gens probes et honnêtes (1).

(1) Ayant fait une lecture réfléchie de différents ou-

Je me transportai chez le commandant, où je visitai le bureau. Je commençai le travail ordinaire; mais en en faisant peu le premier jour, me ressentant de la fatigue de la route. 1801. AN IX.

Comme j'avais la certitude d'être nommé quartier-maître, je ne voulais pas être, en débutant dans cette place, au-dessous des connaissances qu'il me fallait. Je pris un maître de mathématiques; il me fit repasser les quatre règles, m'enseigna le calcul fractionnaire dont je savais avoir besoin, et les autres parties qui se rattachent à cette science. Je le conservai un an environ; ensuite me croyant suffisamment instruit, je le congédiai.

Le chef, plusieurs officiers de gendarmerie et moi, nous nous transportâmes à Segré, chez le citoyen Boullet, lieutenant.

Cet officier s'était distingué d'une manière honorable en pénétrant, la nuit du 16 au 17 nivôse an 9 (6 au 7 janvier 1801), dans une ferme où plusieurs brigands étaient à boire autour d'une table sur laquelle ils avaient déposé leurs armes. En ouvrant la porte, il reçut au côté gauche une balle qui le mit hors de combat; mais il encourageait sa troupe qui entra. Les brigands éteignirent feu et lumière, et, dans

vrages de physiologie, entr'autres de ceux de Lavater, Mercier et Porta, j'éprouvais plus ou moins de sensations à la vue de certains individus. L'effet que produisit sur moi le visage de M. Fougère, ne fut pas à son avantage.

1801. AN IX. l'obscurité, se battirent corps à corps contre les gendarmes. Un de ces derniers tira de la paille du lit où étaient couchés les enfants du fermier, qui jetaient les hauts cris; il parvint à l'allumer. Alors ses intrépides camarades virent leurs ennemis qui furent tous tués, sans qu'aucun pût échapper.

Pour récompenser le citoyen Boullet de sa conduite, le premier Consul lui décerna un sabre d'honneur.

Voici le discours que le commandant prononça dans cette occasion, le 15 prairial (4 juin), en lui remettant le titre en présence des braves qui l'avaient si vaillamment secondé :

« Officiers, sous-officiers et gendarmes,

» Au nombre des services signalés rendus par » les militaires de la cinquième division que » j'ai l'honneur de commander, le Gouverne» ment a récompensé ceux du citoyen Boullet, » lieutenant : j'ai à lui remettre le brevet par » lequel il lui accorde un sabre d'honneur. » Cette récompense nationale, due à sa bra» voure et à son courage, vous est une preuve » que, dans toutes les occasions, le gouverne» ment se plaira à donner à ceux qui l'auront » servi avec le même zèle et le même dévoue» ment, des marques aussi distinguées de sa jus» tice et de sa bienveillance.

» Les sous-officiers et gendarmes qui accom» pagnaient le citoyen Boullet dans son expédi-

» tion, s'étant conduits d'une manière distinguée, 1801.
» il leur est accordé une récompense pécuniaire AN IX.
» de 500 francs.

» S'il est une circonstance où un chef puisse » s'énorgueillir de l'autorité que la loi lui donne, » c'est celle sans doute où il peut en user, pour » décerner des éloges et transmettre le prix dû » aux vertus militaires.

» Officiers, sous-officiers et gendarmes, re» cevez les témoignages de ma satisfaction et de » ma reconnaissance pour les services importants » que vous avez rendus dans ces contrées trop » long-temps malheureuses. Le gouvernement » attendait de vous que vous y rétablieriez la » tranquillité publique; cette tâche honorable » vous l'avez remplie : il vous reste à consoli» der votre ouvrage et à le maintenir. Continuez » donc d'exercer une même surveillance sur tous » les ennemis de l'ordre et du gouvernement, » et de poursuivre sans relâche les scélérats et » bandits qui oseraient encore se montrer dans » vos arrondissements respectifs.

» Plusieurs d'entre vous ont aussi des droits » particuliers à la bienveillance nationale; ils ne » tarderont pas, j'espère, à en éprouver les ef» fets.

» Citoyen Boullet, en vous remettant ce bre» vet honorable que vous avez mérité, je n'ai » point à vous dire ce qu'il vous impose d'obli» gations; vous avez prouvé que vous connais» sez vos devoirs et que vous savez les remplir :

1801. » mais j'ai à vous témoigner particulièrement
AN IX. » toute la satisfaction que j'éprouve à vous re-
» mettre ce gage inappréciable de l'estime et de
» la confiance du gouvernement. »

Le 16 prairial (5 juin), nous nous en retournâmes à Angers, après nous être amusés pendant notre séjour à Segré, autant que l'importance de la cérémonie et les ressources de la ville le permettaient.

Le 21 prairial (10 juin), je reçus une lettre d'un homme qui habitait la Riottière, et qui avait établi pour système, que tout devait être soumis au nombre quatre. Cherchant à faire des prosélytes, il m'engageait à suivre sa doctrine; je me contentai de rire de l'aimable écart de son esprit.

La table où je mangeais s'était augmentée de plusieurs pensionnaires que je n'avais pas encore vus. Il y avait, entr'autres, un Monsieur qui se disait de Saint-Martin-d'Ablois. Nous fîmes connaissance : il me parla de Dameri, de mon père qu'il avait fréquenté dans sa jeunesse. Il me raconta que depuis qu'il avait quitté le pays, il était passé en Amérique; qu'il avait beaucoup voyagé. Il arrivait de Nantes, et attendait les ordres du ministre de la marine, pour connaître sa destination future. Il disparut subitement d'Angers, sans que j'en eusse entendu parler depuis ce temps.

Chaque jour, à table, la conversation devenait générale. On parla de politique. Un soir, M. Fou-

gère, dont il a été question, étant à souper, annonça que la révolution l'avait ruiné. Il se disait fils du président du ci-devant parlement de Rennes, martyrisé par les secousses révolutionnaires. Les fautes de français qu'il faisait, sa mauvaise mine, les entortillements de phrases dont il se servait depuis le commencement de la conversation, tout me porta à ne point ajouter foi à ses propos, qui me paraissaient dénués de vraisemblance. Je tournai en plaisanterie sa prétendue naissance, son éducation, que je regardais comme des impostures de sa part ; il se tut. M'étant levé un instant après, pour aller à la cuisine demander quelque chose, et, comme la servante était sortie, je l'attendais auprès du feu. M. Fougère survint tout-à-coup, avec des yeux effarés, et saisissant un grand couteau, me dit, en jurant, que je mériterais qu'il me le fourrât dans le ventre, pour se venger de l'insulte qu'il avait reçue de moi. La table nous séparait : ayant sauté sur la broche à rôt qui avait servi pour le souper, je le défiai d'avancer, en le menaçant de l'éventrer. La domestique étant arrivée, sa présence, ses cris désarmèrent ce furieux. Il me dit, en s'en allant, que s'il s'était comporté de la sorte, ce n'était que pour rire et pour m'éprouver. Etant sorti, je me retirai dans ma chambre. Quelques jours après, ce monsieur projeta un voyage et partit. 1801. AN IX.

J'allais chaque soir chez Rosalie. Elle me témoigna sa surprise sur la disparition de son

1801. AN IX. portrait enrichi de quelques pierres de prix. Je lui répondis que j'ignorais si elle en avait un; que je l'assurais que jamais je ne lui en avais vu; que l'ayant probablement mis dans un endroit dont elle ne se souvenait pas, elle le retrouverait au moment qu'elle s'y attendrait le moins. Il n'en fut plus question.

Le chef passa plusieurs semaines à sa campagne à Launai, où je me rendais avec un cheval de selle pour lui porter ses lettres venant de la poste, qui n'arrivait à Angers que tous les deux jours. Quand il avait lu sa correspondance, que son courrier était expédié, je m'en retournais à la ville, où je jetais les lettres à la boîte. J'en agis de même jusqu'à l'arrière-saison.

Le 1er jour complémentaire (18 septembre), le citoyen Noireau alla voir vendanger à Bouchemaine, où je me transportais souvent. J'y couchai une fois, le temps étant mauvais au moment de m'en retourner.

J'écrivis, à cette époque, la lettre dont suit la copie :

Angers, le 1er jour complémentaire (18 septembre).

Au citoyen Mame, imprimeur.

« Citoyen,

» J'ai l'honneur de soumettre un quatrain à
» votre censure. Si vous le trouvez digne d'être
» placé dans votre journal, veuillez bien l'insérer
» dans votre prochain numéro.

CHARADE. 1801.

AN IX.

» En nombre, mon premier d'un fort est l'assurance ;
» Mon dernier des beautés ajoute à l'élégance.
» Je sers dans un ménage, et je suis contre un mur ;
» Le menuisier me fait ; vous devinez, c'est sûr. »

(Mot : *garde-robe*).

Cet opuscule fut mis dans une des feuilles suivantes.



CHAPITRE VIII.

1801. Le 4 vendémiaire (26 septembre), pendant
an x. la nuit, j'entendis un bruit comme si des poules grattaient dans l'étage supérieur; je me levai de bonne heure, quoique ce train eût cessé. Je m'y rendis, et je vis huit hommes ainsi qu'une jeune fille couchés sur de la paille. Ils étaient tous plongés dans un profond sommeil. Je descendis dans la cuisine; j'y rencontrai le maître à qui je demandai s'il connaissait les particuliers qui occupaient son grenier. Il me répondit que c'étaient des individus de la Vendée, pays de son épouse, qui, arrivés fort tard, devaient partir le matin pour se transporter plus loin. J'allai me recoucher. Lorsque je me relevai à l'heure ordinaire, je montai de nouveau; mais il n'y avait plus personne.

Des plaintes de vols se firent entendre. On murmurait de ce qu'on brûlait les pieds pendant la nuit, à de paisibles habitants dans les campagnes, pour en obtenir, d'après leurs déclarations forcées, les richesses qu'ils possédaient. La consternation était répandue dans tout le pays. Après beaucoup de recherches de la part de la justice et de la gendarmerie, les auteurs de ces cruautés

ne furent point connus; mais l'œil de la plus 1801.
exacte surveillance était ouvert de toutes parts. AN X.

Un pareil désordre ne pouvant avoir qu'un temps précaire, Fougère, comme chef de bande et de chauffeurs, fut arrêté aux environs d'Angers, par rapport à des vols d'effets et de bijoux commis avec violence. La maison où je demeurais ne manqua pas d'être signalée pour recéler des gens dangereux à la société. On incarcéra mon hôte.

Rosalie, en rapprochant les circonstances où elle s'était trouvée, eut lieu de croire que ce Fougère avait dérobé son portrait; qu'elle s'était exposée en recevant chez elle ce scélérat, qui s'y était introduit sous l'extérieur d'un homme honnête. J'ai dû penser que le Monsieur, né à Saint-Martin, ayant disparu sans savoir comment, avait été une victime des ordres de ce monstre. La particularité du grenier me revint à l'idée. Je devais aussi m'estimer heureux que la scène du couteau de table n'avait pas été plus tragique à mon égard.

Je sortis de la pension. N'ayant point de plainte personnelle à diriger contre les propriétaires, les regardant comme innocents, je priai le citoyen Noireau de solliciter l'élargissement du malheureux maître de la maison. Il fut mis en liberté quelques jours après.

Je pris un nouveau logement, et ma nourriture dans un autre endroit.

Quand on informa contre Fougère, on sut que

1801. les étrangers qui prenaient leurs repas à la pen-
AN X. sion, étaient les compagnons de ses crimes. Il résulta du procès que, le 21 brumaire (12 novembre), il fut condamné à la peine de mort par arrêt de la cour spéciale et criminelle d'Angers.

Le 22 brumaire (13 novembre), on le guillotina sur la place du Champ de Mars. Quoique je n'aimasse pas à me trouver à des exécutions, j'eus le courage d'aller l'observer jusqu'à son dernier moment, me figurant que le Ciel punit les méchants sans que les hommes tranquilles se chargent de la vengeance, lorsqu'ils en ont été insultés.

Au bureau de la poste, on me remit un paquet timbré du ministère de la guerre, que je décachetai promptement. Il renfermait la lettre ci-après :

3me *division. — Bureau de la gendarmerie.*

Liberté. — Égalité.

Paris, le 18 frimaire (9 décembre) de la République française, une et indivisible.

Le ministre de la guerre,

Au citoyen Bonnart, sous-lieutenant-quartier-maître de gendarmerie nationale.

« Je vous préviens avec plaisir, Citoyen, que,
» par arrêté du 9 brumaire (31 octobre) dernier,
» vous êtes nommé sous-lieutenant-quartier-
» maître dans la nouvelle organisation de la gen-
» darmerie nationale. Votre destination est pour
» Angers, au département de Maine-et-Loire.

» J'ai fixé au 1er nivôse (22 décembre) prochain, l'époque à laquelle vous devez être rendu à votre poste. J'en préviens le citoyen Noireau, chef de la légion à laquelle vous êtes attaché. 1801. AN X.

» Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente.

» Je vous salue,

» *Signé* Alex. BERTHIER.

» Le chef de la 3me division,

Signé TABARIÉ. »

Je me transportai en toute hâte chez le commandant, à qui je remis ma nomination; il la lut; me tendit la main. Je lui sautai au cou et l'embrassai en témoignage de satisfaction. Le comptable que je remplaçais, passait alors lieutenant à Beaupreau.

Je répondis en ces termes :

Angers, le 26 frimaire (17 décembre).

3me *division. — Bureau de la gendarmerie.*

Au ministre de la guerre, à Paris.

« Citoyen ministre,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 (9) de ce mois, par laquelle vous m'annoncez que, par arrêté du premier Consul, du 9 brumaire (31 octobre) dernier, j'ai été nommé sous-lieutenant-quartier-maître de la gendarmerie nationale au département de Maine-et-Loire.

» J'accepte avec reconnaissance ce témoignage

1801. » de la confiance du Gouvernement. Je vous prie
AN X. » d'être persuadé, citoyen ministre, que je ferai
» tous mes efforts pour remplir mes devoirs avec
» exactitude, afin de mériter votre estime et celle
» de mes chefs.

» Je vous salue avec un très-profond respect,

» *Signé* BONNART,

» Maréchal-des-logis à pied de la gendarmerie
» nationale de Maine-et-Loire. »

M. Noireau fit venir de Nantes un sous-officier, pour exercer ma charge de secrétaire. Je le mis au courant du travail du bureau.

D'un autre côté, je me rapprochai du comptable dont j'allais occuper la dignité, afin de prendre connaissance de tout ce qui pouvait concerner mon poste actuel. Il apporta, dans cette circonstance, toute la complaisance et la patience que peut réclamer un commençant. Je n'eus que des éloges à rendre à la manière dont il agit envers moi; c'était réellement celle d'un bon camarade.

La première fois que j'eus l'épaulette, je m'en allai chez le commandant pour lui présenter mes devoirs. Passant devant une sentinelle qui me porta les armes, j'éprouvai, à cette nouveauté, un sentiment mêlé de surprise et de contentement. Ayant tiré une pièce de cinq francs de ma poche, je la donnai à ce soldat, en l'invitant à célébrer mon grade, et à boire un coup à ma santé.

Le 1er nivôse (22 décembre), on m'installa, par un inventaire, un procès-verbal et une déli-

bération de tous les objets dont je devenais responsable. 1801. AN X.

J'écrivis le même jour ce qui suit :

Angers, le 1er nivôse (22 décembre) de la République française, une et indivisible.

Au citoyen Labbebriauwourt, sous-inspecteur aux revues, à Tours.

« Citoyen,

» J'ai l'honneur de vous prévenir qu'en vertu » des ordres du ministre de la guerre, je commence, à dater d'aujourd'hui, à remplir les » fonctions de quartier-maître de gendarmerie, » au département de Maine-et-Loire.

» Permettez que, d'après tout le bien que m'a » dit de vous mon prédécesseur, je me félicite » d'être sous votre inspection. Je désire ne pas » être au-dessous de ses talents et de ceux qu'exige » l'emploi qui m'est confié.

» Soyez intimement convaincu, Citoyen, que » je ferai tous mes efforts pour m'acquitter dignement de mes devoirs, et pour mériter votre » confiance ainsi que votre approbation.

» J'ai l'avantage de vous saluer,

» *Signé* Bonnart. »

Il répondit comme ci-après :

Liberté. — Égalité.

Tours, le 10 nivôse (31 décembre) de la République française.

Le sous-inspecteur aux revues,

Au citoyen Bonnart, quartier-maître de gendarmerie, à Angers.

« Je serai fort aise, Citoyen, d'acquérir et votre

1801. » connaissance, et l'estime flatteuse à laquelle on
AN X. » a bien voulu me préparer par des éloges. Il me
» sera de même infiniment agréable de vous
» rendre la pareille dans l'occasion.

» Je vous salue,

» *Signé* LABBEBRIAUCOURT. »

J'éprouvai néanmoins les mécontements auxquels est exposé un jeune homme qui sert dans un corps de vieilles troupes. Chaque sous-officier de cavalerie, provenant de l'ancienne maréchaussée, comptait au moins autant d'années de service que j'avais d'âge; quelques-uns, se croyant en droit d'avoir ma place, m'accusaient en secret de la leur avoir ravie. Quoiqu'ils fussent tous d'excellents militaires, ils n'étaient pas dans le cas de suivre les opérations d'un bureau. Quant à leurs talents, à leur bravoure, les supérieurs les connaissaient, savaient leur rendre justice. Plusieurs, depuis cet instant, sont passés lieutenants, où ils étaient dans le grade qui leur convenait. Employés dans une comptabilité, elle leur aurait été tout-à-fait étrangère, et ils n'auraient pu la remplir convenablement. Ils étaient heureux que des chefs raisonnables, expérimentés, sussent classer chacun selon la catégorie que sa capacité et ses qualités physiques lui assignaient.

Malgré l'envie, je triomphai; mais, pour y parvenir, je crus qu'il me fallait mériter la confiance des officiers. Je fus assez heureux pour l'acquérir entièrement.

En remplissant mes obligations, je m'aperçus

qu'il y avait considérablement de réformes à faire, 1801.
d'innovations à introduire. Avant de rien changer, AN X.
je continuai, avec quelques modifications, les opérations de mon devancier.

Cependant, je me procurai tous les documents sur la gendarmerie. Je lus avec attention ces ouvrages. Je compilai ce que j'y trouvai d'intéressant. Je formai un cahier où je figurai tous les tableaux, les registres, plusieurs délibérations et les états en usage dans le corps. Au bas de chaque feuillet, je plaçai les observations les plus convenables, appuyées des arrêtés ou réglements qui en prescrivaient la formation, afin d'y avoir recours au besoin. Un payeur de gendarmerie alors était le créateur de son travail, puisqu'il n'y avait aucune base certaine pour l'administration.

Je me pénétrai ensuite de cette vérité, qu'en comptabilité, il faut observer plusieurs choses indispensables :

1° D'être probe, et de ne point se laisser entraîner par l'appât de l'or, qui engage à le prodiguer quand on se le procure trop facilement.

2° De donner à chacun ce qui lui revient, de manière à toujours être guidé par la délicatesse et la conscience.

3° D'être extrêmement soigneux dans la tenue des registres et la formation des états; de sorte qu'en les traçant, il n'y ait ni rature, ni interligne, ni pâté, ni même de lettre et de chiffre borgnes; que l'écriture soit financière et lisible. Pour y parvenir, j'ai toujours fait les brouillons ou les

1801. épreuves de mes opérations de calcul, afin que,
AN X. pouvant juger les distances à employer, on pût embrasser d'un coup-d'œil l'espace à parcourir pour atteindre au but proposé.

4° De garder ensuite les brouillons dans les archives, afin de les retrouver en cas de réclamation, parce qu'ils sont plus exempts de fautes que les copies qui doivent cependant toujours être collationnées.

5° D'avoir un agenda pour enregistrer chaque somme reçue ou dépensée; de compter les espèces plutôt deux fois qu'une, mais différemment; et d'exiger que la personne à qui est fait un payement, recompte les valeurs.

6° De garder soigneusement les états émargés, quittances, reçus, billets acquittés, bons soldés, afin d'être placés à l'appui des dépenses, et représenter les fonds que le quartier-maître a touchés, pour qu'il soit purgé de sa responsabilité.

Je pris et parcourus alternativement toutes les pièces qui existaient dans le bureau. Je classai chaque objet dans un même dossier, en réunissant toutes les parties distinctement. J'analysai les lettres du ministre de la guerre, celles des inspecteurs aux revues. Le conseil d'administration acheta des cartons qui furent étiquetés et placés sur des rayons, qui présentaient par année ce qui s'y rattachait.

Je distribuai la besogne à trois secrétaires que j'avais; je chargeai l'un de la tenue des registres; je faisais les minutes. Il s'en acquitta pendant

plusieurs années, d'une façon admirable. Je donnai aux deux autres, par écrit, tout ce qu'il y avait à faire périodiquement. Le courant se confiait à celui qui avait le moins d'occupations. Je m'étais réservé la correspondance ainsi que le maniement des espèces. 1801. AN X.

De cette sorte, j'avais adouci ce genre d'application, qui est naturellement sec et ingrat, principalement par la stérilité du style et par les calculs infinis auxquels il faut se livrer sans cesse.

Le 15 germinal (5 avril), le citoyen Labbe- 1802.
briaucourt, qui vint arrêter la comptabilité, voulut bien, comme il passait à une autre inspection, s'exprimer favorablement sur ma méthode d'administrer. Cela redoubla mon zèle, et je m'efforçai de rendre mes opérations, non pas plus justes, mais plus parfaites.

Je reçus la lettre qui suit, après que les rapports de l'inspection eurent été expédiés :

Liberté. — Égalité.

Nantes, le 19 germinal (9 avril).

Le chef du 9me escadron de gendarmerie nationale,

Au citoyen Bonnart, quartier-maître de la même arme, au département de Maine-et-Loire, à Angers.

« Je suis enchanté, Citoyen, de vos succès en » comptabilité. Les premiers pas dans cette car- » rière sont très-difficiles ; mais avec de l'étude, de » la persévérance et de l'exactitude, on est tou- » jours sûr de franchir tous les obstacles : surtout

1802. » beaucoup d'ordre; car, sans cela, il est impos-
AN X. » sible de se rendre compte à soi-même : c'est le » nœud gordien de toutes vos opérations.

» Lorsque le trésorier que vous avez remplacé, » entra en fonctions, il s'en fallait bien qu'il eût » votre facilité; ses prédécesseurs ne lui avaient » laissé aucun modèle digne d'être suivi : il a fallu » tout créer, tout organiser, et il y a parfaite- » ment réussi. J'aime à croire que vous marche- » rez sur ses traces. Il peut se faire qu'il existe » encore quelques objets susceptibles de simplifi- » cation et de perfection; c'est maintenant à vous » à méditer sur les divers moyens d'y parvenir. » Lorsque vous réfléchirez à cet égard, songez » que le génie de la comptabilité repose sur ces » trois points : *Ordre, clarté et simplicité*; et il » faut qu'on les aperçoive dans toutes vos opéra- » tions.

» Je vous souhaite une continuation de succès: » Comptez que j'apprendrai toujours avec un » nouveau plaisir, tout ce qui pourra concourir à » votre félicité. Soyez, d'avance, assuré de mon » estime et de ma confiance : elles sont insépa- » rables des sentiments distingués que vous m'a- » vez inspirés dans tous les temps.

» Je vous salue affectueusement,

» *Signé* HUCHÉ. »

Le 6 prairial (26 mai), j'informai le général Moncey, premier inspecteur de la gendarmerie, d'après l'ordre spécial que j'en avais reçu, que les votes recueillis sur l'importante question de savoir

si Napoléon Bonaparte, premier Consul de la République, serait Consul à vie. Il en résulta que 516, tant officiers, que sous-officiers et gendarmes, avaient signé pour l'affirmative, et un seul pour la négative. 1802. AN X.

On voulut connaître quelle était la raison du gendarme qui refusait son assentiment. Il raconta que, se trouvant à l'armée d'Italie, il avait eu occasion, étant maréchal-des-logis de chasseurs à cheval, pendant une reconnaissance dans un faubourg de Mantoue, de faire prisonnier de guerre un officier supérieur autrichien. Il ajouta que le général en chef, Bonaparte, lui avait promis une récompense, et que cette action était restée dans l'oubli; que ce commandant ayant manqué à sa parole, il devait lui-même se refuser à consentir à ce qu'il devînt le chef du Gouvernement. Un rapport circonstancié fut dressé de cette déclaration, dont le premier Consul eut connaissance. Appréciant la légitimité de la réclamation, il fit expédier un sabre d'honneur au gendarme. Ce brave n'eut pas le temps de jouir de son bonheur: car déjà malade, et frappé de l'acte de justice que l'on avait exercé envers lui, il en mourut presque subitement.

Dans la saison des eaux thermales, beaucoup de personnes d'Angers se réunissaient à la fontaine de l'Epervière. Chaque société y portait de quoi déjeuner; l'on mettait tout en commun, et l'on mangeait dans la prairie. Après avoir chanté, dansé et bu de l'eau minérale à sa guise, on s'en

1802. retournait. Le voyage se ressentait de la gaîté de
AN X. la matinée.

Pour la clôture de la prise des eaux, les jeunes gens disposèrent un superbe bal au château d'Eventard.

Voici l'invitation que l'on m'adressa :

Au citoyen Bonnart, quartier-maître de gendarmerie.

« Citoyen,

» Vous voudrez bien vous trouver jeudi prochain, 22 fructidor (9 septembre), à 5 heures, » dans la salle de la société gymnastique, hôtel du » Pigeon, rue Saint-Jacques, pour affaires relatives » à la fête que les jeunes gens d'Angers donneront dimanche prochain 26 (13), aux chefs de » famille et aux dames de cette ville, dans le » local d'Eventard.

» Si vous n'avez pas encore rempli votre souscription, veuillez bien vous hâter de l'acquitter » chez le citoyen Mame le jeune, à l'Oratoire, et » y faire porter de suite le vin demandé.

» Nous vous saluons,

» *Signé* MOREAU, GUITET, CORDELET,
» AUBERT et A. MAME, commissaires. »

Rien ne fut oublié pour rendre ce divertissement champêtre aussi agréable que nombreux. J'eus l'avantage d'y accompagner plusieurs dames, qui s'y amusèrent beaucoup.

CHAPITRE IX.

Le 1er brumaire (23 octobre), le temps des bals approchant, je pris un maître de danse, dont je recevais une leçon tous les matins. Je voulais être toujours en état de m'acquitter, autant bien que possible, de cet amusement dont on fait beaucoup de cas dans la société. 1802. AN XI.

Il y avait à Angers un abbé qui était professeur de langues. Voulant me remettre dans ce genre d'étude, et en apprendre plus que je n'en savais, je visitai ce Monsieur qui se nommait Macé. Nous convînmes que chaque jour, à trois heures, je serais chez lui pour prendre une leçon jusqu'à quatre heures, que je dînais dans la même maison où était une pension alimentaire. Je commençai par la sphère, la géographie, l'astronomie, la cosmographie. Je résumai, à l'aide des meilleurs ouvrages que je me procurai, un tableau de tous les principes de ces sciences, afin de me les graver dans la mémoire. Je continuai par la mythologie, l'histoire universelle. Je rédigeai également un précis présentant la position, les mœurs, les usages, les habitudes de tous les peuples de la terre. Avec le temps (car je conservai ce professeur plusieurs années)

1802. j'appris le latin, la rhétorique, les belles-lettres, An xi. la langue italienne, sans néanmoins que je fusse distrait de mon travail de comptabilité ni de mes amusements.

Les plaisirs se succédaient rapidement. Monsieur et madame Noireau me faisant toujours l'honneur de m'engager à leurs fêtes, me procuraient, par ce moyen, l'avantage d'être connu de plusieurs maisons, et d'être lancé dans diverses sociétés très-agréables.

Le 30 frimaire (21 décembre), la gendarmerie ayant reçu des hommes du corps des Dromadaires qui avaient servi en Egypte, beaucoup de ces militaires incorporés dans les compagnies de la 5me légion, me donnèrent un surcroît de travail instantané. J'avais souvent plus de besogne que mes collègues des autres départements, parce qu'étant auprès du chef, c'était toujours par moi qu'il faisait transmettre ses ordres pour les objets de comptabilité.

En continuant de prendre des leçons de M. Macé, j'analysai plusieurs ouvrages, tels que les Voyages de Cook, de Bougainville, de La Pérouse; la Pluralité des Mondes par Fontenelle; le Système des Tourbillons, de Descartes.

Connaissant plusieurs professeurs de l'école centrale, qui voulaient bien prendre intérêt à moi, j'assistais à leurs leçons en qualité d'amateur. J'allais le plus souvent aux démonstrations de physique, ce qui m'inspira l'idée d'étudier

l'ouvrage de l'abbé Nollet, et d'analyser l'électricité des météores. 1802. AN XI.

Quand j'eus appris l'astronomie, nous allâmes souvent, M. Macé et moi, nous promener dans les belles nuits d'hiver ou d'été, et faire l'application des leçons, afin de connaître la marche des astres dans tel ou tel temps de l'année.

Toutes les fois qu'il y avait des comédiens à Angers, je m'abonnais, tant pour jouir du spectacle que pour me trouver en société.

L'armée française à Saint-Domingue, ayant éprouvé les funestes effets de la fièvre jaune, perdit son général en chef. Il y eut une cérémonie religieuse. Voici le billet que je reçus à cet effet :

Au citoyen Bonnart, quartier-maître de gendarmerie nationale.

« Citoyen,

» Vous êtes invité, par M. l'évêque d'Angers, » d'assister au service solennel pour le repos de » l'âme du général Leclerc, beau-frère du pre- » mier Consul, qui sera célébré dans l'église ca- » thédrale, jeudi 21 pluviôse (10 février), à dix 1803. » heures précises du matin.

» Un *De profundis.* »

La réunion, formée des diverses autorités, était très-nombreuse. L'office fut aussi majestueux qu'imposant.

Dans le carnaval, j'eus des invitations de bal ou de fêtes pour 17 jours de suite, dont trois

1803. ou quatre par chaque soirée. Parmi les cadeaux
AN XI. agréables qui eurent lieu, je ne crois pas devoir passer sous silence l'engagement que voici :

« Monsieur Bonnart est invité à faire le plaisir » à Monsieur Esnault, médecin, de venir passer » la soirée et de souper, jeudi 21 pluviôse (10 » février).

» R. S. V. P. »

La société était peu nombreuse, en comparaison de l'affluence qui existait ordinairement; mais les demoiselles qui la composaient, étaient au-dessus de tous éloges. Les Angevines avaient alors une grande réputation de beauté et de fraîcheur.

Cette assemblée m'a frappé par les charmantes figures qui s'y trouvaient réunies.

Les redoutes avaient lieu tous les vendredis d'hiver ; c'était un joli bal dans la salle du grand spectacle ; on s'y abonnait. Je n'en manquais aucune ; j'y revoyais les personnes que je connaissais.

Le 1er germinal (22 mars), les plaisirs de l'hiver étant passés, mes occupations de comptabilité n'absorbant pas tout mon temps, je pris des leçons de géométrie. J'avais du goût pour le dessin dans cette partie ; je m'y appliquai sérieusement.

Le 4 floréal (24 avril), M. le divisionnaire Gouvion, sénateur, un des principaux inspecteurs de la gendarmerie, arrêta définitivement

la comptabilité en présence du préfet, du secrétaire général de la préfecture, de l'inspecteur aux revues, du commissaire des guerres, du chef de légion et du conseil assemblé. Cette réunion était aussi nombreuse qu'imposante. Le général dictait les opérations à son aide-de-camp, qui, n'ayant pas bien saisi ses idées, aperçut au résultat un excédant de plus de 20,000 francs sur les arrêtés de mes comptes. Le sénateur, sans chercher le principe de cette différence, se leva courroucé en m'accusant d'avoir prévariqué; il me menaça de faire venir du trésor public, deux vérificateurs pour reviser mes recettes et dépenses. La foudre ne produit pas un effet plus prompt que le changement de figure de tous les assistants. M. Noireau, surtout, me lança un regard significatif. Sans me décontenancer, je dis : « Mon général, je suis » sûr de mes calculs. » Il répliqua : « Je parie » que vos comptes sont faux. » Je lui répondis que, s'il m'était permis de gager, je serais certain de gagner; et qu'avant qu'il s'éloignât, qu'il me couvrît ainsi de honte, il eût à m'expliquer son opération. Il hésita; mais, comme par grâce, il se rassit avec un mouvement d'humeur. Je suivis sa dictée, et, ayant aussitôt signalé l'erreur, je lui prouvai que mon travail était correct. Il finit par en convenir. Chacun me sourit, en applaudissant à mon triomphe.

1803.
AN XI.

M. Noireau fit alors mon éloge, et présenta le maréchal-des-logis, son secrétaire, qui fut

1803. proposé pour de l'avancement, dans le rapport
AN XI. du général Gouvion.

Ce grand dignitaire s'exprima ainsi, sur le registre des délibérations, pour la conclusion de son arrêtê :

« Nous témoignons notre satisfaction aux » membres du conseil de la compagnie de Maine- » et-Loire, pour leur bonne administration, et » au quartier-maître pour la régularité qui existe » dans sa comptabilité. »

Je reçus la lettre que voici :

Liberté. — Égalité.

Au quartier-général, à Angers, le 3 floréal (23 avril) de la République française, une et indivisible.

« Girardon, général de brigade, invite le » citoyen Bonnart, quartier-maître de la gen- » darmerie, à lui faire l'honneur de venir dîner » demain dimanche 4 (24) du présent mois, » à 4 heures précises. »

Ce repas, donné à l'occasion de la présence du sénateur, fut suivi d'une soirée charmante à la préfecture. M. Noireau prépara à cet envoyé du gouvernement, un festin très-agréable; de sorte que je me trouvai en férie pendant le séjour à Angers de cet inspecteur général.

Le 6 (26), afin de prier le Dieu des armées pour les Français qui avaient péri par les effets de la guerre, je reçus l'invitation ci-après :

Billet d'entrée adressé au citoyen Bonnart, quartier-maître de la gendarmerie nationale.

« Pompe funèbre en l'honneur des défenseurs

» de la Patrie, morts pour le maintien de la 1803.
» liberté.

AN XI.

» Cette cérémonie aura lieu dans l'église de » la Trinité d'Angers, le 10 floréal (30 avril) » présent mois, dix heures du matin.

» *Signé* GILBERT. »

Tous les chefs militaires et officiers de la garnison se firent un devoir de se rendre à cet office, qui fut aussi recueilli que la religion semblait le prescrire.

Le 12 messidor (1er juillet), je partis pour Nantes, par la diligence, avec le secrétaire de M. Noireau, qui venait de recevoir sa nomination de quartier-maître. Nous rendîmes visite aux divers chefs de la gendarmerie, qui nous accueillirent favorablement. Au bout de six jours, nous retournâmes à Angers, où le nouvel officier fit ses dispositions de départ pour Maëstricht, sa destination. Je repris mes anciennes habitudes.

Le 21 frimaire (19 décembre), un appartement contigu au bureau fut vacant à la caserne. AN XII.

Le capitaine du génie ayant payé les réparations, je le fis tapisser de papier peint, et le meublai agréablement. Une vieille femme de soixante ans, sourde comme un pot, qui était fort propre, et avait toutes sortes de prévenances pour moi, venait chaque matin faire mon ménage. Elle en eut soin jusqu'à sa mort, qui arriva huit ans après (en 1811).

Pour donner une preuve de sa surdité, voici ce qui arriva. Un jour je lui parlais sans qu'elle

1803. m'entendît : je pris un pistolet chargé à poudre,
AN XII. et, pendant qu'elle me tournait le dos, en frottant les meubles, je le fis partir par la fenêtre en me penchant vers elle ; alors, croyant que j'avais éternué, elle se retourna gravement, en me disant : « Dieu vous bénisse, citoyen! » Je ris à me tenir les côtés, en voyant la légère impression que le bruit de l'arme avait produit sur elle.

En habitant tout seul mon nouveau logement, où quelquefois j'éprouvais de l'ennui, je voulus me distraire. Je me formai une bibliothèque que je feuilletai beaucoup.

Chaque soir, quelle que fût l'heure à laquelle je rentrasse, je m'étais imposé l'obligation de lire 50 pages au moins d'un volume quelconque. Je classai ainsi dans ma tête une infinité de choses qui ont aplani, par la suite, beaucoup de difficultés.

Depuis que j'étais à la caserne, j'avais un gendarme pour maître d'armes. Je me livrai à la pointe. Ayant pris constamment des leçons pendant plusieurs années, je fis des progrès dans cet exercice qui forme l'homme, lui rend les membres souples, en lui donnant cette confiance de lui-même avec laquelle il protège les faibles, et ne craint ni les forts ni les méchants. Pour avoir plus d'aplomb, je m'étais fait recevoir dans la société gymnastique (1), où se

(1) Comme on l'a vu pour la fête du château d'Eventard, page 70, ligne 12.

rassemblaient tous les jeunes Angevins que je 1803.
connaissais, et qui me regardaient comme un AN XII.
compatriote. J'étais admis aux fêtes, aux réunions de ces aimables fous, qui, pour la plupart, joignaient un esprit brillant à une éducation soignée.

Le 13 ventôse (4 mars), M. Macé me pro- 1804.
cura la connaissance d'un peintre italien qui habitait Angers; il fit mon portrait en grand. L'ouvrage étant terminé, je donnai un joli dîné, où j'eus occasion de balbutier quelques mots avec l'artiste et son épouse, pour me fortifier dans leur langue que j'apprenais alors.

Le 30 (21), mon frère Georges m'annonçait par une lettre qu'il prenait un établissement, et qu'il allait se marier : il m'invitait à ses noces. Je faisais dans ce temps des démarches pour avoir une permission afin de m'en aller dans ma famille, sans que j'eusse pu l'obtenir. L'époque du mariage fut fixée; les parents de chaque côté des futurs étaient présents pour en embellir la célébration. Mais, par un de ces événements extraordinaires, mon frère mourut presque subitement, le 3 floréal (23 avril), jour où devait avoir lieu son union. On se trouva obligé de quitter les habits de fête pour en prendre de deuil. Mon frère avait un bon caractère; il était fort aimé, et a été regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Pour étendre la sphère de mes connaissances, je pris l'inscription suivante :

1804. AN XII. *Ecole centrale du département de Maine-et-Loire.*

« Le citoyen Médard Bonnart, quartier-maître » de gendarmerie, né à Dameri, arrondissement » d'Epernai, département de la Marne, âgé de » 28 ans, examen fait de son acquis et de ses » moyens, est admis, à partir de ce jour, à » suivre le cours de botanique, et est inscrit, » en conséquence, sur le registre général des » élèves.

» A Angers, ce 5 floréal (25 avril) de la Ré-» publique française, une et indivisible.

» *Signé* BENABEN, secrétaire. »

Je suivis régulièrement les leçons qui ont été données à cet effet.

Le 18 prairial (7 juin), je fus admis, en qualité de maçon, à la loge du Père-de-Famille, à l'Orient d'Angers. Je participai aux réunions de cette société. Je fréquentai exactement les assemblées, tant d'instruction que de réception, qui avaient lieu plusieurs fois par mois.

Je reçus le billet que voici :

Liberté. — Egalité.

Au quartier-général, à Angers, le 19 messidor (8 juillet) de la République fránçaise, une et indivisible.

« Girardon, général de brigade, prie monsieur » Bonnart, quartier-maître de la gendarmerie, » de lui faire l'honneur de venir dîner samedi » prochain 25 (14) de ce mois, à 5 heures.

» R. S. V. P. »

Le repas était superbe. On s'amusa autant qu'on peut le faire en pareille circonstance. 1804. AN XII.

Le 30 thermidor (18 août), je fus reçu compagnon dans la maçonnerie, en récompense de mon assiduité aux instructions. Dans les dignités de la loge, on m'éleva à la charge de porte-étendard.

La maison de MM. Mame, imprimeurs, me faisait beaucoup d'honnêtetés.

Voici, entr'autres, un *poulet* que j'en reçus :

« Le T.·.-C.·. F.·. Bonnart est invité, de la » part du *papa* Mame, à venir dîner aux Ca- » pucins. Je l'attendrai jusqu'à quatre heures. » Ces dames en seront enchantées, ainsi que le » soussigné.

» *Fourrier* MAME.

» Angers, le 1er fructidor (19 août). »

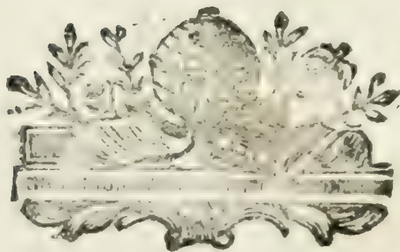
Comme d'habitude, nous passâmes une soirée délicieuse : les dames qui composaient la société étaient d'une aimable gaîté.

Le 10 (28), M. Noireau, habitant sa jolie campagne, m'engagea à l'aller voir; il y avait une réunion considérable. Dans le jour, nous nous amusions à la chasse. A notre retour, nous dînions de bon appétit. Ensuite nous jouions à toutes sortes de jeux.

On changea différents titres dans la gendarmerie. On se servit du nom de colonel au lieu de celui de chef de légion. On abandonna l'adjectif national pour celui impérial. On remplaça

1804. dans la conversation, dans la correspondance
AN XII. et dans les écrits publics, la qualification de *citoyen*, *citoyenne*, par *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*.

M. le colonel Noireau fut nommé officier de la Légion-d'Honneur.



CHAPITRE X.

Le 2 vendémiaire (24 septembre), ayant exactement suivi les assemblées d'instruction maçonique, je fus élevé au grade de maître. 1804. AN XIII.

Le colonel partit pour Paris, afin d'assister au couronnement de Napoléon Bonaparte, qui, de premier Consul qu'il était, se faisait sacrer Empereur des Français.

Je voulus profiter de la permission que j'avais sollicitée lors du projet du mariage de mon frère. Elle me fut accordée depuis; mais je ne pus en jouir, attendu que des bandes de révoltés, parcourant le département de Maine-et-Loire, tenaient la gendarmerie en haleine. Lorsque la tranquillité publique eut été rétablie, je me proposais de m'absenter sans nul inconvénient. Croyant rejoindre M. Noireau, voir les fêtes du couronnement et me transporter dans ma famille, je retins ma place à la diligence. Je donnai, en conséquence, des arrhes qui furent perdues : car un ordre général défendit, sous des peines très-graves, aux officiers de s'absenter de leurs postes.

J'adressai à ce sujet ce que voici :

1804. Angers, le 17 brumaire (8 novembre).

An XIII. *A M. Noireau, commandant la 5me légion de gendarmerie, officier de la Légion-d'Honneur, à Paris.*

« Mon colonel,

» L'ordre du 5 de ce mois (27 octobre), nous » étant parvenu le 11 (2 novembre), veille du » jour où je devais partir, j'ai été forcé de rester.

» J'aurais eu l'honneur de vous prier de joindre aux bontés que vous n'avez cessé d'avoir » pour moi, celle de me faire obtenir une nouvelle » permission pour remplacer l'ancienne. Mais ayant » appris par les journaux, que le cantonnement de » la troupe se trouve à quelque distance de Paris, » et que j'aurais été obligé de m'en retourner à ma » résidence, le 25 frimaire (16 décembre) prochain, » j'ai craint de vous engager dans une démarche » inutile pour le moment. J'ai préféré remettre » ce voyage à un temps plus reculé, plutôt que » de l'entreprendre à présent.

» J'ai l'honneur d'être, mon colonel, votre » très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* Bonnart. »

Il me répondit en ces termes :

Paris, le 23 brumaire (14 novembre).

Le colonel commandant la 5me légion de gendarmerie, officier de la Légion-d'Honneur,

Au quartier-maître Bonnart.

« J'ai reçu, mon camarade, votre lettre du 17 » (8) de ce mois. J'avais pensé que vous seriez

» parti avant de recevoir l'ordre général, et j'avais 1804.
» déjà fait approuver votre départ à M. le maré- AN XIII.
» chal Moncey; mais il en est autrement, et vous
» vous êtes résigné à faire votre voyage dans un
» autre moment. Vous le pouvez dans une saison
» plus favorable. Paris est beaucoup plus bruyant
» que lors du séjour que nous y avons fait en-
» semble; il est aussi beaucoup plus brillant;
» mais les hommes qui y vont à pied, n'en reçoi-
» vent que des éclaboussures de plus.

» Je vous souhaite bonne santé, et vous salue
» affectueusement,

» *Signé* Noireau. »

Je lui accusai réception de sa lettre, par celle ci-après :

Angers, le 27 brumaire (18 novembre).

« Mon colonel,

» Les marques de bienveillance dont vous m'ho-
» norez chaque jour; la bonté que vous avez eue
» de vous occuper de moi, avec M. le maréchal
» Moncey, pour favoriser mon voyage, en cas
» que je me fusse mis en route, me font un de-
» voir de vous prier, mon colonel, d'en recevoir
» mon sincère remercîment.

» Je suis, avec un profond respect, votre très-
» humble serviteur,

» *Signé* Bonnart. »

Le temps des bals approchant, je voulus me remettre aux agréments de la danse. Je pris des leçons d'un maître qui venait chez moi tous les

1804. deux jours; c'était l'homme par excellence : qui-
AN XIII. conque prononçait son nom, quand il s'agissait de pas, de sauts, de gambades, était considéré comme ayant le meilleur ton de la société.

Le 11 frimaire (2 décembre), Napoléon fut sacré et couronné à Paris. J'étais infiniment contrarié de ne m'être pas trouvé aux fêtes qui avaient eu lieu à cette occasion dans la capitale.

Pendant l'hiver, pour employer mes instants de repos, je suivis comme amateur, un cours d'anatomie. Je me fis une idée de la structure de l'espèce humaine. J'assistai souvent à des opérations chirurgicales. Il y avait une maison de santé en face de la caserne de la gendarmerie; on me prévenait quand on rétablissait des fractures, ou qu'on faisait des amputations.

Les plaisirs recommencèrent comme les années précédentes. Je suivis le spectacle, les bals, les redoutes, les fêtes, où je m'amusai beaucoup. J'étais alors comme en famille, puisque je connaissais presque toutes les personnes qui s'y réunissaient.

Le 7 nivôse (28 décembre), on délivra aux officiers des compagnies de la légion, des médailles frappées à l'occasion du couronnement, afin de conserver le souvenir de cette époque.

1805. Le 11 (1er janvier), le préfet de Maine-et-Loire, M. Nardon, adressa aux fonctionnaires publics du département, un discours imprimé à l'occasion de l'ouverture de la session du Corps

législatif. Ce magistrat eut la complaisance de m'en faire passer un exemplaire. 1805. AN XIII.

Le 3 germinal (24 mars), je fus compris au nombre des visiteurs, pour l'inauguration et l'installation de la loge du Tendre-Accueil, à l'Orient d'Angers. Cette fête, par la fraîcheur des décorations, le nombre de maçons réunis, l'élégance des discours prononcés, et la délicatesse des mets qui composaient le banquet, fut la plus belle que je vis dans ce genre.

Mon père voulant quitter son commerce, pour me laisser son établissement, m'écrivit une lettre qui avait trait à cet objet.

J'avais fait, par la hiérarchie militaire, la demande suivante, pour obtenir un congé :

Angers, le 15 ventôse an 12 (6 mars 1804) de la République française, une et indivisible.

Au citoyen Belville, commandant la gendarmerie nationale de Maine-et-Loire.

« Ayant, mon capitaine, le plus grand besoin » de me rendre dans ma famille, à Epernai, département de la Marne, pour régler des affaires » personnelles qui y exigent indispensablement » ma présence, je vous prie de solliciter de » l'autorité supérieure, une permission de vingt » jours.

» Je prendrai tellement mes mesures, que le » service qui m'est confié, ne souffrira en aucune » manière de mon absence.

1805. AN XIII. » Je vous salue, mon capitaine, avec une » affection respectueuse.

» Le quartier-maître de ladite gendarmerie,

« *Signé* Bonnart. »

Je reçus la réponse que voici :

République française. — Inspection générale de la gendarmerie nationale.

Paris, le 22 floréal an 12 (12 mai 1804).

« D'après l'avis du capitaine de la compagnie » de Maine-et-Loire, et du colonel de la 5me lé- » gion, sur la demande du citoyen Bonnart, sous- » lieutenant-quartier-maître de ladite compagnie, » tendante à obtenir la permission de s'absenter » de son poste pour vaquer à ses affaires person- » nelles, il est accordé à cet officier un congé de » vingt jours, pour se rendre à Epernai, départe- » ment de la Marne, à charge par lui de prévenir » son capitaine du jour de son départ, et de » retourner à son poste aussitôt après l'expiration » du présent congé.

» Le général, premier inspecteur général de la » gendarmerie nationale,

» *Signé* Moncey. »

Mon capitaine, suivant l'intention exprimée ci-devant, mit au bas de cet ordre l'annotation que voici :

« Monsieur Bonnart, sous-lieutenant-quartier- » maître de la compagnie de Maine-et-Loire, qui » n'avait pas profité de la permission ci-dessus, » qui lui avait été accordée par M. le maréchal

» Moncey, premier inspecteur général de la gen- 1805.
» darmerie impériale, part d'Angers, le 20 ger- AN XIII.
» minal (10 avril), pour se rendre à Epernai,
» département de la Marne.

» Angers, le 19 germinal (9 avril).

» *Signé* BELVILLE. »

Le même jour, ayant retenu une place à la diligence, et tout disposé pour mon voyage, j'étais prêt à me mettre en route.



CHAPITRE XI.

1805. AN XIII. Le 20 germinal (10 avril), je partis avec un Angevin et deux dames allemandes, ce qui me procura l'occasion de parler leur langue. Nous nous en allâmes par la Flèche, où nous dînâmes. Nous vîmes le collége et la ville. Le soir, nous couchâmes au Mans, après avoir parcouru cette grande cité.

Le 21 (11), nous gagnâmes la Ferté-Bernard; de là, Nogent-le-Rotrou. Pendant que les voyageurs étaient encore à table dans cette dernière ville, nous allâmes voir la statue du ministre Sulli, et les cascades qui font tourner plusieurs moulins, les uns au-dessous des autres. Nous reprîmes la diligence pour nous diriger par Courville vers Chartres, où nous passâmes la nuit. Je ne manquai pas d'aller voir la cathédrale, de parcourir ce chef-lieu de département dans tous les sens.

Le 22 germinal (12 avril), ayant traversé Maintenon, nous nous trouvâmes à Rambouillet, où nous dînâmes. Ayant continué notre route par Versailles, nous arrivâmes à Paris. Nous logeâmes, l'Angevin et moi, à l'hôtel du Gaillard-Bois.

Le 23 (13), j'allai à l'inspection générale de la gendarmerie. Je remis au général Buquet une lettre de recommandation du colonel Noireau, et j'obtins verbalement de rester chez mon père pendant un mois entier. J'employai le reste de la journée à me promener. Le soir, je me trouvai au spectacle. 1805. AN XIII.

Le 24 (14), je retins une place à la voiture pour le surlendemain. Je visitai ensuite les personnes de ma connaissance.

Le 26 (16), je me levai de grand matin, et me transportai à la diligence à 6 heures; nous passâmes par Claie, Meaux, et nous arrivâmes le soir à Château-Thierri.

Le 27 (17), dans le courant du jour, je gagnai Epernai.

Je descendis chez mon père, qui me reçut avec amitié; je lui demandai des éclaircissements sur ce qu'il m'avait écrit. Il me désigna les avantages que je pourrais trouver dans cet établissement.

Le 28 (18), il fut convenu que nous irions à Dameri. Lorsque nous y fûmes, je fis des visites à mes parents, à mes amis. J'éprouvai un certain plaisir en entendant le son des cloches qui avaient servi à mon baptême, ainsi qu'en revoyant plusieurs des camarades de mon enfance.

« A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère ! »

Les instants chez mon père se passaient en paroles, sans rien conclure ; je préférai rejoindre mon poste plutôt que d'accepter la proposition

1805. qu'il me faisait. On pourrait ajouter : « *Vento*
AN XIII. » *loqueris* (1). »

Le 15 floréal (5 mai), je fis mes dispositions de voyage et mes adieux.

Je gagnai la diligence qui passait pendant la nuit; j'y obtins une place dont je profitai pour aller à Château-Thierri, à la Ferté, à Meaux, Claie et Paris, où elle arriva la nuit.

Le 16 (6), je commençai à m'acquitter de diverses commissions dont je m'étais chargé. Je fis plusieurs emplettes en décorations d'uniforme, dans tout ce qu'il y avait de plus recherché, de plus distingué pour mon grade.

En parcourant Paris, je rencontrai un homme dont la figure ne m'était pas inconnue. Je lui demandai s'il n'avait pas été garde-magasin des fourrages à Péronne. Il me répondit affirmativement. Je lui déclinai mon nom; il me remit. Nous entrâmes chez un restaurateur. Il me raconta que depuis que je l'avais quitté, il avait éprouvé beaucoup de malheurs; qu'ayant perdu sa place, et malgré ses talents, il était obligé d'être portier à 200 francs de gages par an : nouvelle preuve des vicissitudes humaines.

Pendant mon séjour dans la capitale, je louai un cabriolet à la journée, avec un jockei en livrée. Je visitai tous les établissements publics, qui renfermaient des objets de sciences, d'arts, de guerre et de métiers. Je passai mes soirées dans divers spectacles.

(1) « Autant en emporte le vent. »

Je me transportai chez toutes mes connaissances. Je pris congé du chef du bureau de la gendarmerie au ministère de la guerre. Je prévins à l'état-major de l'inspection générale de l'arme, que je m'en retournais à mon poste. 1805. AN XIII.

Le 21 floréal (11 mai), je partis pour Versailles, où j'allai voir, avec deux jeunes voyageurs, le château et la manufacture d'armes. L'on nous montra un fusil, ainsi qu'une paire de pistolets, garnis de diamants d'une richesse éblouissante, que la ville de Marseille destinait au Grand-Seigneur. Tandis que nous étions à admirer les chefs-d'œuvre de cet atelier, la diligence se mit en route sans nous. Pour l'atteindre, nous voulûmes prendre un cabriolet de poste; il n'y avait point de chevaux; nous nous trouvâmes forcés de rejoindre à pied, quoique nous fussions en retard d'une demi-heure. Etant parvenus tout hors d'haleine à rattraper cette voiture, nous faillîmes tomber de lassitude. Nous prîmes ensuite notre direction sur Chartres, où nous passâmes la nuit.

Le 22 (12), nous nous acheminâmes vers le Mans, et nous y couchâmes.

Le 23 (13), nous dînâmes à la Flèche. Le reste de la route eut lieu sans aucune particularité remarquable. J'arrivai à Angers, où je fus bien aise de me reposer, de me livrer de nouveau à mes habitudes, à mes occupations et à mon travail de comptabilité.

CHAPITRE XII.

1805. AN XIII. Le 24 floréal (14 mai), j'allai annoncer mon retour et présenter mes respects à mes chefs, embrasser mes amis et faire des visites à mes connaissances.

La municipalité se proposa de donner une grande fête. Voici l'invitation que j'en reçus :

Angers, le 24 (14) de la République.

« Le maire d'Angers et messieurs les adjoints » ont l'honneur d'inviter monsieur Bonnart, » quartier-maître, à la fête donnée par la ville » à monsieur le sénateur Lemercier, dimanche, » le 6 prairial (26 mai), à 7 heures précises.

» R. S. V. P. »

J'écrivis la lettre suivante :

Angers, le 5 prairial (25 mai).

Aux maire et adjoints de la même ville.

« Messieurs,

» J'aurai l'honneur de répondre à votre in- » vitation du 24 floréal (14 mai) dernier, pour » la fête que donne la ville à monsieur le sé- » nateur Lemercier.

» Je suis avec un profond respect, messieurs, » votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* Bonnart. »

Dans cette circonstance j'eus un véritable triomphe. J'avais un uniforme et des décorations neuves, avec des épaulettes en paillettes fort resplendissantes, que j'avais rapportées de Paris. Le bal fut ouvert par une valse que je dansai avec une demoiselle, grande et superbe personne, dont la parure était très-élégante. Nous nous arrêtâmes, selon l'usage, pour saluer monsieur le sénateur, qui nous dit, à l'un et à l'autre, les choses les plus agréables. Messieurs le préfet Nardon, le maire Joubert-Bonnaire, le général Girardon et le colonel Noireau y ajoutèrent quelques paroles extrêmement flatteuses; j'y fus infiniment sensible. La société la mieux choisie, les mets les plus recherchés, les attentions les plus délicates de la part des maîtres de cérémonie envers les dames, signalèrent cette charmante soirée. 1805. AN XIII.

Je me transportai à Brissac avec plusieurs officiers et jeunes gens, à une comédie bourgeoise et à une fête qui avait lieu par les soins du maire de la ville. M. le duc de Brissac, qui était chéri de tous les habitants du pays, l'honorait de sa présence. On dansa une partie de la nuit. On alla le matin, avant le jour, donner des aubades à toutes les demoiselles qui avaient fait l'ornement du bal. Nous nous en retournâmes ensuite à Angers, fort satisfaits les uns les autres, de l'emploi de notre temps.

Le 9 thermidor (28 juillet), afin de me distraire de mes occupations, je profitai, pour

7.

1805. aller à des noces, d'un voyage à Tours, que
AN XIII. faisaient plusieurs dames avec leurs maris. En partant, nous avions beaucoup de gaîté; la joie était du voyage.

A Saumur, nous dînâmes à table d'hôte, où nous nous amusâmes infiniment. De cette ville à notre destination, nous eûmes la facilité d'admirer les beaux sites qui bordent la Loire. De la levée (c'était le dimanche), nous voyions des groupes de villageois qui dansaient. Un cheval manqua de nous faire verser dans la rivière; mais nous arrivâmes sans aucun accident. Nous fîmes des visites; nous parcourûmes les rues, les promenades. Le mariage eut lieu à la mairie et à l'église, où je signai au contrat. Le soir, il y eut un bal chez la parente qui tenait lieu de mère à la mariée. Nous nous trouvâmes engagés à diverses fêtes, toutes plus agréables les unes que les autres.

Le 20 thermidor (8 août), mon travail de comptabilité réclamant ma présence, je pris congé de la société. Je partis à minuit par la diligence. J'arrivai à Saumur, à 8 heures du matin. Ayant été saluer le lieutenant de la gendarmerie, j'accompagnai cet officier pour voir travailler l'émail. Ensuite je remontai envoiture, et j'entrai dans Angers le 21 (9), à 4 heures du soir.

Huit jours après mon retour, la noce arriva chez les parents des époux. Je me trouvai avec ces messieurs et dames, qui me firent beau-

coup d'accueil et me retinrent à dîner. Nous allâmes promener ensuite. L'enjouement nous accompagnait partout. Les jours se passaient en festins et en divertissements. 1805. AN XIII.

Dans les différentes assemblées, la belle humeur en faisait toujours le charme ; mais elle s'altéra tout-à-coup par la diversité des opinions, tristes effets des souvenirs de la guerre de la Vendée. De semblables scènes, que l'on pouvait appeler *trouble-fête*, ne se répétaient que trop souvent ; ce qui empoisonnait les plaisirs des réunions, et divisait souvent les familles.

J'écrivis à cette époque le billet ci-après :

Angers, le 23 fructidor (10 septembre).

A MM. Mame, imprimeurs.

« Messieurs,

» Un de vos abonnés a l'honneur de soumettre
» à votre censure une pièce de vers d'un qua-
» train ; si vous la trouvez digne de figurer
» sur votre journal, il vous prie de vouloir
» bien l'insérer dans votre prochain numéro.

LOGOGRIPHE.

» Avec tête, je fais un horrible ravage ;
» Je poursuis l'animal et le rends dangereux.
» Mais sans tête, je fais les délices du sage,
» Et souvent je lui plais et le rends malheureux. »

(Mot : *r, age*).

Ce badinage littéraire parut dans les affiches du 24 fructidor (11 septembre).

1805. Le 8 nivôse (20 décembre), je fus désigné
AN XIV. comme député à la loge maçonique de Beaufort, pour l'inauguration du temple, qui se fit avec toute la pompe, la splendeur que méritait la convocation des *frères* et *amis*. On y lut une ode fort belle sur divers morceaux d'architecture.

Le général Girardon venait d'être promu au grade de divisionnaire. Ayant besoin d'un troisième aide-de-camp, il me fit l'honneur de me proposer de m'attacher à lui, en me disant qu'il en adresserait la demande au ministre de la guerre. Il avait reçu l'ordre de se transporter en Italie pour les opérations du siége de Gaëte. Je crus devoir le remercier de ses bonnes intentions pour moi. Me trouvant très-heureux dans la gendarmerie, je préférais y rester sans avancement, plutôt que de courir de nouvelles chances à la guerre.

Depuis que la France était érigée en empire, on voulut abandonner l'ère républicaine, ainsi que toutes les coutumes qui se rattachaient à la révolution, pour reprendre les anciennes habitudes que le Gouvernement avait résolu de remettre en vigueur (1).

(1) Par le sénatus-consulte du 22 fructidor an 13 (9 septembre 1805), le calendrier grégorien a été rétabli à compter du 11 nivôse (1er janvier) suivant, et mis en usage dans tout l'empire français.

CHAPITRE XIII.

Le 1er janvier, afin de se conformer aux usages 1806.
de l'ancien régime, qui étaient rétablis, les officiers et moi, nous présentâmes nos devoirs au colonel. Il nous embrassa tous l'un après l'autre. Nous montâmes dans sa voiture, pour faire des visites de corps aux diverses autorités. Au retour, nous dinâmes chez lui.

Mon caractère changea tout-à-coup; je devins sombre, rêveur, triste, mélancolique : j'abandonnai toutes les réunions où j'avais eu tant de satisfaction. Je fus sédentaire, ne m'occupant que de lecture et des travaux de ma place.

Voyant que mes secrétaires avaient eu de l'avancement; que les nouveaux qui les remplaçaient ne connaissaient pas l'orthographe, je donnai l'idée à ces derniers d'apprendre la grammaire, comme étant la clef des sciences et la base fondamentale des employés de bureau. Je leur proposai de leur donner un cours, sous la direction de M. Macé, dont je suivais toujours les leçons particulières.

Le 2, nous commençâmes, et nous finîmes deux mois après. Les élèves suffisamment instruits pour étudier eux-mêmes, indiquaient à chaque

1806. mot la place qu'il doit occuper dans le discours. Ils ont étonné par la promptitude avec laquelle ils ont acquis ces connaissances.

Je rédigeai un tableau circonstancié de toutes les parties d'oraison, afin de présenter d'un coup-d'œil les principes de la langue, pour que les secrétaires, qui en avaient des copies, s'en rappelassent lorsqu'ils auraient besoin d'y avoir recours (1).

L'hiver se passa dans une étude continuelle. J'allai peu en société, malgré que je reçusse des invitations. Quand j'assistais à des fêtes, je dansais rarement. On m'employa à faire la partie, croyant que ce genre d'amusement me convenait mieux. N'étant pas naturellement joueur, je ne prenais aucun goût à cette distraction.

Le 1er février, je convins avec un gendarme qu'il me donnerait des leçons d'équitation. J'achetai un cheval; j'étudiai les manœuvres de la cavalerie, jusqu'à l'école du peloton. Nous allions ensemble nous promener, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; faisant, à mon coursier, franchir les fossés, sauter les haies et les tas de pierres sur les routes. Toujours je questionnais mon maître, afin de connaître les moyens d'obtenir, d'après les principes, les mouvements que je voulais faire exécuter.

J'écrivis, à cette époque, la lettre que voici :

(1) Depuis cette époque, presque toutes les grammaires que l'on a mises au jour, ont développé cette méthode que l'on nomme analyse.

Angers, le 8 février. 1806.

A MM. Mame, imprimeurs.

« Messieurs,

» Si vous croyez que les vers ci-dessous valent
» la peine d'être mis au jour, je vous prie de les
» insérer dans vos affiches.

LOGOGRIPHE.

» J'offre en mon tout, du travail le moteur,
» Et de l'excès un martyr déplorable ;
» Qui ne connaît le but de mon malheur,
» Possède encore un courage admirable.
» Quel changement si tu m'ôtes le cœur !
» D'un triste objet, vilain, désagréable,
» Je te présente une charmante fleur
» Qui plaît toujours dans son éclat aimable. »

(Mot : *ro,s,se*).

Cette bluette figura dans l'un des journaux suivants.

Le 19 avril, d'après les connaissances que j'avais acquises dans l'art maçonique, je fus promu au grade d'intendant, ou 8me degré du rit écossais.

Je reçus le billet que voici :

Angers, le 7 mai.

« Monsieur Bonnart, quartier-maître de la
» gendarmerie de Maine-et-Loire, est prié de la
» part du général soussigné, de lui faire la faveur
» de venir dîner avec lui, demain jeudi, à l'hôtel
» du Lion-d'Or, à 5 heures de l'après-midi.

» *Signé* GOGUET. »

Le repas fut fort agréable. Le général donna aux convives l'exemple de ces heureuses saillies

1806. qui chassent ordinairement la monotonie des réunions de ce genre.

Pendant le courant de mai, il vint à Angers un physicien nommé Comus. Il enseigna à plusieurs jeunes gens, dont je faisais partie, des tours de cartes, de bagues, de mouchoirs, que nous exécutions assez bien.

D'après le concordat et le nouvel ordre de choses, les cérémonies religieuses furent rétablies dans cette ville. On célébra la Fête-Dieu, qu'on appelle le Sacre, avec une grande magnificence. La procession, avant la révolution, était la plus ancienne, la plus solennelle, la plus pompeuse du Royaume, et peut-être de l'Europe. Elle remontait à 1,041. Toutes les autorités, les troupes, la garde nationale, les corps d'arts et métiers, ainsi que le clergé des diverses paroisses, s'y rendirent précédés de toutes sortes de musiques; ce qui formait une population immense. Les habitants et les confrairies des communes voisines, attirés par la dévotion, garnissaient les fenêtres et les rues, et présentaient une grande variété de costumes. On partit de Saint-Maurice, par un temps superbe, pour aller à l'église de la Trinité, où l'on dit la messe; ensuite on retourna dans cette basilique.

Dans la compagnie se trouvait un gendarme à pied qui nageait comme un poisson. Voulant me fortifier dans la natation, je l'invitai à me dire dequelle manière il s'y prenait. Durant tout l'été, je passai quelques instants à cet exercice.

Le 19 juillet, M. Macé, qui m'avait presque constamment donné des leçons, succomba après une douloureuse maladie : il fut enterré le lendemain 20. J'ai beaucoup regretté ce savant, qui avait contribué à orner mon esprit. Son âme doit être en paix dans les régions supérieures : car son existence sur la terre, dirigée par la vertu, avait été exempte des erreurs et des faiblesses humaines. Les héritiers de cet homme révéré, me remirent tous ses manuscrits que j'ai religieusement conservés. 1806.

Les diverses autorités de la ville s'assemblèrent pour célébrer la fête du Monarque. Voici la lettre qui m'a été adressée :

Billet d'entrée.

Angers, le 12 août.

Les commissaires de la réunion du 15 *de ce mois*,

A Monsieur Bonnart, *quartier-maître de la gendarmerie.*

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que » le repas solennel de la Saint-Napoléon, aura » lieu dans la grand'salle de l'Hôtel-de-ville, le 15 » courant.

» Vous êtes invité à vous y rendre, à 7 heures » du soir.

» Nous avons l'honneur de vous saluer,

» *Signé* TAILLEPIED DE BONDY et
» CLAVIER fils.

» *Nota.* Nous vous prions de ne pas amener de domes-» tique. »

1806. Le 5 septembre, je fis partie des trois frères formant la députation pour visiter la loge de Vihiers. Celui de nous qui était orateur, prépara un discours d'arrivée. On me chargea du remercîment de table. Nous nous réunîmes plusieurs fois afin de convenir de notre entrée, de notre maintien pendant la séance. Nous répétâmes nos planches d'architecture, pour avoir une attitude assurée lorsque nous serions en évidence dans l'assemblée maçonique.

Le 6, je partis avec le capitaine pour Brissac, où nous couchâmes, après avoir soupé chez un ami.

Le 7, nous allâmes à Martigné-Briand, où l'on prenait les eaux minérales; c'était le dimanche. Ayant été déjeuner chez un propriétaire, nous nous transportâmes ensuite à Vihiers, où un grand nombre de frères maçons s'étaient rendus. La cérémonie eut lieu avec toute la pompe et tout l'éclat désirable.

Notre projet étant de revenir par Saumur, le capitaine et moi, nous voyageâmes avec plusieurs frères de ces cantons. L'un de ces Messieurs, qui avait une habitation à Gennes, voulant nous quitter à Doué, à l'issue du dîner, nous fit promettre d'aller coucher chez lui, en nous en retournant à Angers.

Nous arrivâmes le soir à Saumur, après avoir éprouvé dans notre route un orage affreux. Nous soupâmes chez le lieutenant de gendarmerie. Etant restés plusieurs jours dans cette ville,

nous assistâmes à l'exercice à feu du 26me régi- 1806.
ment de chasseurs à cheval ; nous y avions été engagés par le colonel, à qui nous avions fait une visite. Nous nous acheminâmes vers Gennes ; nous y passâmes deux jours agréablement : le lieutenant partit pour Saumur, le capitaine et moi, nous gagnâmes notre résidence.

Je reçus le billet que voici :

Angers, le 3 octobre.

« Monsieur le général Romand prie M. Bonnart » de lui faire l'honneur de venir dîner chez lui, » mardi prochain, 7 du courant, à quatre heures » précises.

» R. S. V. P. »

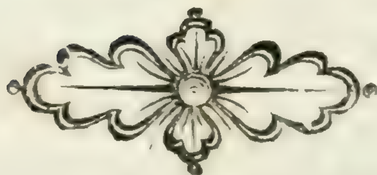
Le repas fut égayé par l'esprit et les bons mots de cet officier distingué, qui raconta ses campagnes des Indes ; elles étaient, pour moi, aussi instructives qu'intéressantes.

Le colonel Noireau, me voulant du bien, me proposa plusieurs fois de quitter la comptabilité, pour servir plus activement, comme étant le meilleur moyen d'obtenir des grades. Il me faisait envisager le sort prospère de tous mes camarades qui avaient suivi cette carrière. M'estimant heureux dans ma place, n'ayant point d'ambition, je le suppliai de me laisser dans la position où je me trouvais, la préférant à toute autre.

Dans ce temps, on s'était habitué, en société, à se servir de calembourgs, de rébus, de mots à double sens. Le langage était décomposé par des

1806. phrases triviales, ce qui divertissait en faisant beaucoup rire. Celui qui en débitait davantage passait pour avoir le plus d'esprit. Comme tout finit par ennuyer, on se lassa de ce genre d'amusement, et l'on se servit d'expressions plus graves.

Pendant les bals, les fêtes, les divertissements de l'hiver, je figurais plutôt comme amateur que comme acteur.



CHAPITRE XIV.

Le 1er janvier, dans le cours des visites du 1807.
nouvel an, j'appris que plusieurs familles se rassemblaient afin de mettre les jeunes personnes des deux sexes à même d'exercer leurs talents pour la musique. Avant cette époque, l'on n'y admettait que les amis, crainte de s'exposer à une critique amère. Les difficultés étant vaincues, les amateurs ayant acquis de la force et de l'aplomb, on forma une réunion où je demandai à entrer. Voici la pièce que je reçus à cet égard :

Angers, le 16 janvier.

A M. Bonnart, quartier-maître de la gendarmerie.

« Monsieur,

» Le conseil administratif du concert des amateurs me charge de vous prévenir, et j'ai le plaisir de vous annoncer que, par sa délibération en date du 15 de ce mois, il vous a admis au nombre des abonnés de cette société. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous en envoyer le réglement. Vous pourrez vous présenter avec cette lettre chez M. Jou-

1807. » bert-Thibault, trésorier, qui vous délivrera
» votre carte d'entrée.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma par-
» faite considération.

» Le secrétaire du conseil,

» *Signé* GERMOND. »

J'allai chercher mon autorisation, avec laquelle je me trouvai régulièrement au concert le jeudi, et au bal le samedi de chaque semaine, où j'éprouvais le contentement que doivent procurer de semblables associations.

Le 25 janvier, monseigneur Charles Montault, évêque d'Angers, fit un mandement dont il m'envoya un exemplaire, et qui ordonnait, pour le 1er février, des prières publiques en actions de grâces des succès remportés par les armées françaises sur les troupes russes. J'assistai, avec le corps d'officiers de la gendarmerie qui s'était joint au général, à l'office qui eut lieu à cet effet.

Cherchant toujours à employer le temps quand il m'en restait, mes occupations remplies, je suivis un cours de minéralogie. J'y avais d'autant plus d'agrément, que plusieurs de mes amis y assistaient aussi. Le professeur étant tombé malade, les leçons furent interrompues.

Au moment où je m'y attendais le moins, mon capitaine me communiqua une lettre de son collègue d'Indre-et-Loire, qui lui annonçait que j'avais fait banqueroute. J'écrivis, en conséquence, ce qui suit :

Angers, le 19 mai. 1807.

Au quartier-maître de la gendarmerie, à Tours.

« Tu seras sans doute, mon cher camarade, » aussi étonné que moi, en apprenant ce que » M. de Petit-Lasalle a écrit à mon capitaine. » Voici ce qu'il lui dit, et ce que cet officier » n'a pas cru devoir me cacher : « Confidentiel- » lement, est-il vrai que M. votre quartier- » maître a éprouvé une banqueroute ? Je ne sais » qui a donné lieu au bruit répandu ici; mais » je désire que ce ne soit pas vrai. »

» Tâche donc de savoir pour quel motif » M. ton capitaine s'entretient de moi d'une » manière aussi désagréable. Est-ce dans l'es- » poir de me faire perdre la confiance de mes » chefs, en voulant me faire surveiller, ou s'il » veut ternir ma réputation, qu'il écrit dans » ce sens à mon capitaine ? Ce que je puis t'as- » surer, c'est que ce propos est dénué de vé- » rité, parce que je ne fais point d'affaires ni » aucun commerce qui puissent m'entraîner à » un pareil malheur. Je te saurai bon gré, » mon cher, de me dire ce que tu auras appris » dans ta résidence : car il m'importe beaucoup » que ces bruits soient promptement démentis.

» Je suis toujours ton digne ami,

» *Signé* BONNART. »

Ce comptable, pour puiser les nouvelles à leur propre source, remit cette missive à l'officier, qui me répondit par celle-ci :

1807. Tours, le 21 mai.

« Pour satisfaire à la lettre que vous avez
» écrite, Monsieur, le 19 du courant, à votre
» collègue, qui me l'a communiquée et m'en a
» même délivré copie, je puis vous assurer
» que je n'ai eu d'autre intention, en écrivant
» à votre capitaine ce qu'on a débité à Tours,
» dans une boutique de la foire, occupée par
» deux marchandes d'Angers, en présence de ma
» femme et de ma fille qui me l'ont rapporté,
» que de vous plaindre si le fait eût existé.
» Je regrette beaucoup que vous ayez cru que
» je l'avais fait dans l'intention de vous nuire.

» Je n'ai point été étonné que votre capitaine
» m'ait annoncé le contraire.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» *Signé* De Petit-Lasalle. »

J'ai cru devoir lui accuser réception par ce qui suit :

Angers, le 26 mai.

« Monsieur,

» Vous taire que je n'ai pas été sincèrement
» affecté lorsque mon capitaine m'a communi-
» qué votre lettre confidentielle, ce serait vous
» laisser croire que je suis insensible aux nou-
» velles désagréables et aux propos injurieux.
» Comme vous m'annoncez, par votre lettre
» du 21 du courant, que vous n'avez pas eu
» l'intention de me nuire, mais seulement celle
» de me plaindre si le malheur en question eût

» été vrai, je suis tranquille maintenant : la ca- 1807.
» lomnie, lancée de quelque part que ce soit,
» doit tomber d'elle-même. Je puis vous assu-
» rer, monsieur le commandant, qu'il n'y a
» rien de plus faux que le bruit dont il s'agit.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» *Signé* Bonnart. »

Dans la crainte que ces bavardages ne fussent parvenus aux oreilles de mon chef, qui était alors absent, et qu'ils ne l'aigrissent contre moi, je crus prudent de m'exprimer en ces termes:

A monsieur Noireau, commandant la 5me légion de gendarmerie impériale, officier de la Légion-d'Honneur, à Ancenis.

« Mon colonel,

» Il pourrait se faire que l'on voulût vous
» indisposer contre moi : car vous savez que
» la calomnie est ingénieuse à verser ses poi-
» sons en abondance. M. le capitaine de l'arme,
» dans le département d'Indre-et-Loire, a écrit
» à celui d'Angers, qu'il circule à Tours que
» j'ai éprouvé une banqueroute, et qu'il ne sait
» qui a pu donner lieu à ce bruit. Je puis vous
» protester, mon colonel, qu'il n'y a rien de
» moins vrai que cette imposture, et que je
» suis très-affecté d'une pareille injure, puisque
» je ne dois rien à qui que ce soit.

» La confiance dont vous voulez bien m'ho-
» norer, m'est un sûr garant que vous ne crain-
» drez pas d'ajouter foi à mes dires, en regar-

1807. » dant comme un mensonge atroce les propos » outrageants que l'on tient sur mon compte.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus profond » respect, mon colonel, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

Signé Bonnart.

» Angers, le 28 mai. »

Je reçus la réponse que voici, et qui me tranquillisa :

Ancenis, le 30 mai.

» Je n'ai rien entendu dire, mon cher cama- » rade, qui ait rapport à ce que vous m'écri- » vez. Si vous étiez dans les affaires, ce serait » une chose possible; mais dans votre situation, » et d'après la connaissance que j'ai de votre » conduite, je n'aurais attaché aucune croyance » à de semblables discours si on me les eût te- » nus. Je vous invite à les mépriser, puisqu'il » est vrai qu'il n'est pas au pouvoir des hommes » d'empêcher les sots propos, non plus que de se » préserver des traits de la calomnie.

» Recevez les assurances de mon sincère at- » tachement.

» *Signé* Noireau. »

Le 3 juin, on me conféra, en maçonnerie, le titre d'*élu*, ou *onzième degré du rit écossais*.

M. Bourdon de Vatry, voulant célébrer la fête patronale de l'Empereur, m'envoya ce billet :

« Le préfet de Maine-et-Loire prie monsieur » Bonnart de lui faire l'honneur de venir passer

» la soirée à l'hôtel de la Préfecture, le 15 août, 1807.
» à huit heures précises.

» Angers, le 3 août.

» R. S. V. P.

» *Nota.* Vous êtes prié d'exhiber la présente invitation » en entrant. »

La réunion était aussi nombreuse que brillante. Les jardins, favorisés par une belle soirée, se trouvaient illuminés en verres de couleurs; des musiques, placées çà et là, rendaient ce lieu enchanteur.

J'eus, diverses fois, occasion d'être utile à une dame aimable, en lui épargnant la peine de venir chercher le loyer qui lui était dû de bâtiments servant de caserne : j'en reçus des honnêtetés. Elle m'engageait, pour sa fête patronale, à passer plusieurs jours dans une jolie propriété sur les bords de la Loire, dont le point de vue me ravissait.

Le 3 octobre, ne pouvant répondre à une semblable invitation, j'écrivis les vers suivants :

« Sur un site riant, qui domine la Loire,
» S'élève un ermitage agréable, enchanteur,
» Où vit une beauté, dont la plus douce gloire
» Est de se faire aimer dans ce séjour flatteur.
» C'est là, Zéphir, c'est là que demain, dès l'aurore,
» Tu devras, pour sa fête, en offrant ce bouquet,
» L'assurer de ma part, que ces présents de Flore
» Ne sont que le tribut de mon profond respect.
» Elle est sensible et tendre, humaine et charitable;
» On la nomme Françoise, et tu la connaîtras
» A toutes ses vertus, à son esprit affable;
» Facilement, Zéphir, tu la distingueras.

1807. » Si, dans ce jour heureux, éloigné de la fête,
» Je ne puis du plaisir y goûter la douceur,
» Tu diras qu'un devoir me retient et m'arrête ;
» Mais que rien ne saurait en éloigner mon cœur. »

J'allai à une campagne. Les raisins étant mûrs, nous eûmes le projet de faire du vin blanc comme en Champagne ; mais le trop de vert et de pourri nous en empêcha.

Il y avait avec nous un savant, qui consacrait son temps à herboriser. Il trouva des champignons qui portaient, d'après les principes reconnus, tous les caractères qui font chérir cette plante ; il en fit cueillir. On en prépara un plat assez copieux. Lorsque je fus à table, j'eus occasion de sortir. Ces messieurs voulant se régaler, se partagèrent les cryptogames qu'ils avaient fait cuire eux-mêmes, après toutefois qu'ils en eurent gardé ma part, m'en faisant cependant un mystère comme s'ils eussent voulu manger tout sans moi. Je leur annonçai que je n'étais pas friand de ces sortes de mets. Pendant la conversation, ces messieurs, au nombre de trois, eurent des coliques. On reconnut que les champignons étant vénéneux, ils étaient empoisonnés. Nous en ressentîmes un chagrin bien grand ; mais, à force de breuvage, de vomitifs, de remèdes, ces messieurs se tirèrent d'affaire ; ils en furent néanmoins indisposés pendant quelques jours. Moi, qui n'en avais pas mangé, je n'eus que le désagrément de voir mes amis souffrir horriblement, en leur administrant tous

les secours qui étaient en mon pouvoir, jusqu'à l'arrivée du médecin qui se chargea du reste. 1807.

Le 5 novembre, M. le duc de Brissac, président du collége électoral de Maine-et-Loire, prononça un discours à l'ouverture de la session. L'ayant fait imprimer, il eut l'attention de m'en adresser un exemplaire.

Le 30, je fus élevé, dans la maçonnerie, au grade de chevalier d'*Orient*, ou *quatorzième degré du rit écossais*.

Le 7 décembre, la lumière ayant dissipé les ténèbres qui m'enveloppaient, je reçus le titre d'*Illustre prince Rose-Croix* (*septième degré de la Maçonnerie moderne* ou *française*, 18me *du rit ancien* ou *écossais*. Je fis partie du souverain chapitre. Je conservai toujours, dans les dignités de la loge, la charge de *porte-étendard*.

Voici la copie du titre que l'on m'expédia à cet effet :

« Bref de S.·. P.·. R.·. C.·. *Lux ex tenebris*.

» ▭.·. L.·. ▭.·. Ꞁ.·. Г.·.

» A la Gl.·. du G.·. A.·. de l'Un.·.

» Au nom et sous les auspices de S.·. A.·. J.·. » le G.·. Maître,

» *Le Grand-Orient de France, en son grand chapitre général,*

» *A tous nos ff.·. Ch^rs.·.*

» S.·. S.·. S.·.

» Le Chap.·. du *Père-de-Famille*, au rit dit

1807. » *anc.·. et accepté*, séant à la v.·. d'Angers, nous » ayant attesté que le T.·. C.·. F.·. Bonnart » (Médard), officier-quartier-maître de la gen- » darmerie impériale, l'un de ses membres, né » à Dameri, le 13 juillet 1775, est parvenu aux » sublimes connaissances de la classe des hautes » sciences mystiques de l'art maç.·., et qu'il est » de mœurs et d'une conduite irréprochables. » Vu la décision de notre grand Chapitre gé- » néral du 19me.·. jour du deuxième mois de » l'an de la V.·. L.·. 5809, sur la demande » régulièrement formée par led.·. S.·. C.·. du » *Père-de-Famille*, en faveur du F.·. Bonnart, » nous avons accordé le présent *bref* pour lui » servir à se faire connaître à tous les maç.·. » rég.·., selon son rang et sa dignité.

» En conséquence, nous prions les S.·. P.·. » R.·. C.·. et les parfaits Maç.·. de tous les rits » répandus sur les deux hémisphères, de le re- » connaître, dans ses diverses qualités, jusqu'aux » 4me ordre et 18me degré du *rit ancien et ac-* » *cepté* inclusivement, et de l'accueillir favora- » blement.

» Promettons d'avoir les mêmes égards pour » tous les FF.·. qui se présenteront aux divers » travaux de nos ateliers, toutes les fois qu'ils » seront munis de titres authentiques.

» Donné au G.·. O.·. de France, en son G.·. » Ch.·. général, le 6me jour du mois appelé » ʎ 5 ═ ⊔ S ⊡ ˥, *anno lucis* 5812, et registré

» sur le registre des expéditions, en la G.·. 1807.
» L.·. d'administration, n° 6685.

» G.·. L.·. symbolique; G.·. L.·. d'adminis-
» tration; G.·. Ch.·. G.·.

» Suivent les signatures. »



CHAPITRE XV.

1808. Un de mes amis, à qui je montrai mon tableau de grammaire dont il a été question, le trouva si ingénieusement conçu, qu'il m'engagea à le faire imprimer. Je ne voulus pas me charger de la dépense. Il en parla à plusieurs de ses connaissances qui souscrivirent pour les frais de typographie, ce qui me décida à le livrer à l'impression.

Le 14 janvier, le journal de Maine-et-Loire en fit l'éloge en ces termes :

« Présenter dans un cadre étroit les principes » généraux d'une science; les disposer dans un » ordre si méthodique, que l'esprit le plus » borné puisse les concevoir sans effort; adoucir la sécheresse des préceptes par des exemples » bien choisis, et qui se gravent facilement dans » la mémoire; tel est le but que doit se proposer tout homme qui veut développer les » principes d'une science, et tel est celui que » nous paraît avoir atteint l'auteur du *Tableau* » *synoptique des principes généraux de la langue* » *française*, que nous offrons aujourd'hui au » public. Toutes les parties d'oraison, toutes » les règles de la syntaxe, sont expliquées dans » ce tableau avec le plus grand détail, et cepen-

» dant de la manière la plus concise. On y a mis 1808.
» jusqu'aux règles de l'accentuation, de la ponc-
» tuation, etc. En un mot, on peut dire que ce
» tableau est le résumé de ce qu'il y a de plus
» substantiel dans nos meilleures grammaires. »

Pendant le cours de cet hiver, tous mes instants étaient employés, le jour au bureau, le soir en maçonnerie, au concert, aux redoutes, au spectacle ou dans les bals, de sorte que je n'avais pas un moment de repos. Outre cette série d'amusements, il m'arrivait quelques invitations extraordinaires. Je reçus, entr'autres, le billet que voici :

« Le premier président de la Cour d'appel » et madame son épouse invitent M. Bonnart » à leur faire l'honneur de venir chez eux » passer la soirée du mardi 2 février.

» Angers, le 15 janvier.

» R. S. V. P. »

J'écrivis en ces termes :

A Monsieur Ménard-Lagroye, premier président de la Cour d'appel.

« Monsieur le président,

» J'aurai l'honneur de me rendre à l'invitation » que vous avez bien voulu me faire pour le » mardi 2 février prochain.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monsieur le président,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le quartier-maître de gendarmerie,

» *Signé* Bonnart.

» Angers, le 16 janvier. »

1808. La fête fut très-nombreuse; elle présenta le charme, l'agrément que l'on ne manque pas de rencontrer dans une société choisie.

Pendant le carême, j'allai à Saint-Maurice, entendre les sermons du Père Lenfantin, célèbre prédicateur, qui attirait un grand nombre de fidèles, surtout de la campagne.

Le 26 mai, je suivis un cours de mnémonique, ou de l'art d'aider et de fixer la mémoire. M. Guivard (Jean-Didier), professeur, donna ses leçons pendant huit jours, au bout desquels les élèves furent suffisamment instruits.

Beaucoup de mes amis, qui assistaient aux démonstrations de cet innovateur, se joignirent à moi pour lui offrir un repas, qui eut lieu dans un joli restaurant nouvellement bâti sur la route des Pont-de-Cé.

Le 24 juin, ce savant, qui s'était adressé à moi pour être reçu maçon, fut admis à la lumière, après avoir éprouvé quelques difficultés, vu qu'il était étranger et inconnu aux habitants de la ville.

Dans ces entrefaites, on donna l'avis du passage de Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin. La gendarmerie eut l'ordre de se tenir prête pour l'escorter pendant qu'il traverserait Maine-et-Loire, et durant son séjour à Angers. Le lieutenant de la résidence étant malade, je fus désigné pour commander à sa place. J'avais constamment pris des leçons d'équitation, comme

il a été dit, et je n'étais pas déplacé à la tête 1808.
d'un peloton de cavalerie.

Il est difficile de se faire une juste idée de l'empressement que l'on apporta, afin de recevoir l'auguste souverain. Deux arcs de triomphe furent élevés à grands frais; l'un sur le chemin de Nantes, pour sa réception, et l'autre à la Préfecture, où il devait mettre pied à terre. Les rues se trouvaient sablées, les maisons illuminées, afin qu'il ne survînt aucun accident.

Le 10 août, à la brune, j'allai avec le colonel et un détachement de 20 cavaliers, à une demi-lieue de la ville, où nous attendîmes à l'écart jusqu'à la nuit l'arrivée des voitures. Elle fut annoncée par des fusées qui, lancées de distance en distance, firent connaître l'approche de celui qui occupait tous les esprits. Les boîtes tirèrent; les cloches sonnèrent. La municipalité, l'état-major de la place, la garde nationale à pied, musique en tête, étaient au monument triomphal sur la route. L'infanterie de diverses armes bordait la haie. Les prêtres en habits sacerdotaux, hors de la porte des églises. Lorsque les carrosses passèrent, le colonel se porta en avant de celui du chef de l'empire; et moi, d'après l'ordre qui m'était donné, j'attendis la fin de l'escorte pour me mettre en mouvement. Le maire, à la tête du corps municipal, complimenta l'auguste personnage, qui s'était arrêté pour entendre le discours. Il lui présenta les clefs de la ville, et l'on

1808. partit aussitôt. Alors les chasseurs, dragons et grenadiers venus de Paris, qui étaient en bataille, suivirent. La garde d'honneur à cheval d'Angers paraissait ensuite; la gendarmerie fermait la marche. A cet instant nous formions un rassemblement de 60 hommes, composé des postes réunis, qui avaient été répartis depuis les confins du département et commandés par le capitaine : il s'était rendu jusqu'à Ingrande avec le préfet, au-devant du conquérant qui remplissait alors l'univers de son nom. Napoléon et Joséphine, son épouse, dans la même voiture, entrèrent en ville à onze heures du soir. Les rues, les fenêtres, les balcons, quelques terrasses et des estrades construites pour cette occasion, étaient garnis de couronnes, de guirlandes, de devises et d'une quantité innombrable d'habitants qui criaient : « Vive l'Empe» reur! vive l'Impératrice! » Ces acclamations continuèrent sans interruption jusqu'au palais, où descendirent LL. MM.

Un gala et des réjouissances magnifiques étaient préparés; mais les illustres voyageurs ne jugèrent pas à propos de partager la joie de la bourgeoisie.

Le 11 août, le monarque, en costume de colonel de chasseurs à cheval, donna audience aux diverses autorités en corps et séparées. Il accueillit chacun avec infiniment de bonté, et adressa la parole à beaucoup d'individus. Il me dit : « Combien y a-t-il de temps que vous

» servez dans la gendarmerie? » Je lui répondis : « Sire, il y a huit ans (1). » 1808.

La visite terminée, nous montâmes à cheval. Vers midi, le cortège commença à défiler. Nous l'accompagnâmes jusqu'à la banlieue, sur la route de Saumur, dans le même ordre que la veille. Là, des troupes fraîches nous ayant remplacés, nous retournâmes à la caserne.

En conséquence, l'assemblée n'eut lieu que le 14.

Voici l'invitation que j'avais reçue à ce sujet :

Angers, le 5 août.

« Messieurs les membres composant le Con-
» seil municipal, ont l'honneur d'inviter M. Bon-
» nart à assister à la fête qui sera donnée à
» l'hôtel de la Mairie, le jour de l'entrée de
» S. M. impériale et royale en cette ville.

» *Signé* de La Besnardière, maire. »

Le bal se trouva superbe, quoiqu'il ne fût point aussi beau qu'il aurait dû l'être, puisque ceux pour qui il était préparé, ne l'embellissaient point de leur présence.

Le 30 août, il y eut distribution générale des prix du Lycée, pour laquelle j'avais reçu une carte. Toutes les autorités, les personnes les plus distinguées des deux sexes de la ville s'y trouvèrent rassemblées.

(1) Il était prescrit de ne présenter aucune pétition et demande au chef de l'État ; on ne pouvait que répondre aux questions qu'il adressait.

1808. Cette cérémonie fut remarquable par des discours prononcés, qui étaient plus éloquents les uns que les autres.

Le même jour, quelques personnes de Tours, étant venues avec leurs voitures, emmenèrent leurs enfants du Lycée, afin de leur procurer l'agrément des vacances ; je profitai de leur voyage pour me rendre aux instances d'un ami qui habitait la campagne.

Nous nous dirigeâmes vers les Rosiers, où je quittai cette société ; je me transportai à Gennes, chez le propriétaire qui m'avait souvent engagé à le visiter. Peu de jours après, je retournai à Angers.

Le 6 octobre, je gagnai Saumur, avec sept jeunes gardes d'honneur. Les révolutions d'Espagne exigeant un transport de troupes de la Grande-Armée dans la Péninsule, il passa par cette place plusieurs superbes régiments qui y eurent séjour.

Le 7, j'allai dans la matinée avec le lieutenant de gendarmerie de la résidence, chez le maire, qui m'engagea au banquet que l'on donnait le lendemain aux officiers dans les casernes, et qui était composé de 500 couverts. Les dépenses en étaient supportées par le Gouvernement.

Le 8, je me rendis au bal avec plusieurs Saumuroises. La fête avait lieu dans la salle du spectacle, à côté de laquelle était servie une table pour 400 personnes. On exécuta des contre-

danses et des valses, depuis 8 heures du soir 1808.
jusqu'à minuit. On se transporta où était le repas, splendidement préparé. Les dames se mirent à table; les hommes restèrent debout derrière elles. Le coup-d'œil en était charmant : jamais je n'en avais vu de semblable. Après le festin on retourna à la danse, où l'on passa la nuit en gaîté.

Le 9 octobre, les mêmes gardes d'honneur et moi, nous revînmes à Angers, munis de couplets chantés à la fête.

Le 10, le payeur du département de Maine-et-Loire, applaudissant au travail que j'avais fait imprimer, l'envoya dans la capitale; peu après on m'expédia le titre suivant :

Athénée de la langue française, à Paris.

Président honoraire perpétuel, S. A. S. le prince Archichancelier de l'Empire;

DIPLÔME.

« Par délibération du Conseil général, du 20 » octobre 1808, M. Bonnart, quartier-maître-» trésorier de la gendarmerie, à Angers, auteur » du Tableau synoptique des principes généraux » de la grammaire française, ou de l'art de par-» ler et d'écrire correctement, a été nommé » membre correspondant de l'Athénée de la » langue française.

» *Signé* LANJUINAIS, sénateur, comman-
» dant de la Légion-d'Honneur,
» président en exercice.

1808. » Suivent les signatures :

» *Signé* LETIHON, » Le directeur général,
» l'un des secrétaires. » *Signé* VOLANT.

» Cachet (Athénée de la langue française). »

J'en accusai réception par la lettre de remercîment que voici :

Angers, le 26 octobre.

Le quartier-maître-trésorier de la gendarmerie impériale du département de Maine-et-Loire,

A MM. les Membres de l'Athénée de la langue française, à Paris.

« Messieurs,

» Je viens de recevoir le diplôme de membre » correspondant de votre respectable Athénée, » que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder » par votre délibération du 20 de ce mois. Je » vous prie de recevoir l'expression de ma re- » connaissance, et d'être convaincus que je suis » flatté d'appartenir à une association qui con- » sacre ses veilles au louable dessein de porter » la langue française à sa perfection. Je m'esti- » merais trop heureux si je pouvais, par mes » faibles talents, y contribuer en quelque chose.

» J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec le plus » profond respect, votre très-humble et très- » obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART. »

Ne prévoyant pas avoir le temps d'assister avec exactitude aux diverses réunions maço-

niques, je me vis forcé d'écrire les deux lettres ci-après : 1808.

A l'Orient d'Angers, le 15 décembre.

Au Vénérable et aux FF.·. de la R.·. ▭ du Père-de-Famille au même O.·.

« M.·. T.·. C.·. FF.·.

» J'ai la faveur de vous prévenir que, malgré » mon grand désir pour la propagation des lum.·. » maç.·., n'ayant pu, depuis quelque temps, » suivre les trav.·. de cet atelier, et regrettant » de ne pouvoir me rendre assidûment aux séan.·. » qui auront lieu désormais, je vais suspendre, » à dater de la Saint-Jean prochaine (27 dé- » cembre), mes outils à la porte de cet aug.·. » tem.·., jusqu'à ce qu'une circonstance plus » avantageuse m'accorde la facilité de les re- » mettre en vigueur.

» Agréez, T.·. V.·. et T.·. C.·. FF.·., les » sentiments distingués dont je suis pénétré pour » vous, avec lesquels j'aime à me dire, sans » réserve, p.·. t.·. l.·. n.·. m.·. q.·. m.·. s.·. » c.·., vot.·. t.·. d.·. f.·.,

» *Signé* Bonnart. »

Val.·. d'Angers, le 19me jour du 10me mois de l'an de la v.·. l.·. 5809, et de l'ère française, le 19 décembre.

A l'Athersata et aux ill.·. Ch.·. du S.·. Ch.·. du Père-de-Famille.

» T.·. ill.·. Chev.·.,

» Je vous invite à vouloir bien accepter la démission que mes occupations m'obligent à

1808. » vous donner de ma place au sou.·. Cha.·., » me proposant de susp.·., dès à présent, mes » outils à la porte de v.·. aug.·. Temp.·.

» J'ai la faveur d'être, par tous les nom.·. » qui me sont c.·., vot.·. t.·. d.·. f.·. et chev.·.,

» *Signé* BONNART. »

Le 26 décembre, il y eut un mandement de Monseigneur l'évêque d'Angers, Charles Montault, qui ordonnait, pour le 1er janvier suivant, des prières publiques en actions de grâces des victoires remportées par les armées françaises contre les Espagnols. Ayant reçu une invitation, je me rendis à la cérémonie avec les officiers de l'état-major de la place, d'après le rang que je tenais parmi ces Messieurs.

1809. Le 16 janvier, je me fis peindre en miniature. On trouvait que la ressemblance était frappante.

Le 28 mars, mon frère Victor m'annonça son mariage pour le 3 mai, en m'invitant à prendre une dame de Paris, qu'il me désignait afin de l'accompagner à la Ferté-sous-Jouarre, où la fête devait être célébrée. Je l'informai, le 1er avril, qu'il m'était impossible de répondre à son invitation, attendu que des troubles ayant lieu, depuis peu, dans le département de Maine-et-Loire, ils forçaient tous les chefs à marcher. J'ajoutai qu'étant le seul officier resté à la résidence, il m'était impossible d'obtenir une permission.

Le 28 mai, Monseigneur l'évêque, Charles 1809.
Montault, m'envoya l'exemplaire d'un mandement à l'occasion d'une cérémonie religieuse qui eut lieu, et à laquelle j'assistai, dans l'église cathédrale d'Angers. Elle était relative à l'entrée des Français dans la ville de Vienne, capitale de l'Autriche.

Le 1er juin, je commençai à prendre des leçons de bâton. Ayant rassemblé les principes, j'en ai formé un traité, que j'ai rendu complet en l'ornant de vingt-sept gravures représentant toutes les attitudes de cet art. Il est précédé d'un discours préliminaire, où j'ai développé tous les avantages de ce genre d'escrime.

Le 4 juin, le colonel-major de la gendarmerie de la garde vint à Angers avec un détachement, afin d'apaiser des troubles qui s'élevaient sur plusieurs points du département. Ce commandant se porta ensuite sur Beaupreau, avec les forces disponibles de la gendarmerie.

Le 19 août, je fus désigné, par MM. Noireau et le colonel-major de la gendarmerie d'élite, pour interroger 200 hommes qui, pendant le printemps, avaient brigandé dans les arrondissements de Beaupreau et de Segré. Ils avaient, au résultat, tué ou blessé une quinzaine de gendarmes, dragons ou soldats de réserve. Ayant pris pour greffier un maréchal-des-logis, je commençai mes interrogatoires.

Pour ne point faire de gaucherie dans ce travail qui m'était inconnu, je me procurai le

1809 Traité des Procédures, le Guide des Juges militaires, le Procès consigné dans le Moniteur, d'après le décret impérial du 2 juin, pour les marins de Rochefort. Je lus avec attention ces divers ouvrages. Quand je fus pénétré de mon texte, je commençai mes opérations.

Après un travail pénible, j'avais interrogé 40 des plus coupables, lorsque je priai les colonels, en leur rendant compte de ma gestion, de confier le soin de cette enquête à un autre quartier-maître de la légion, et qui n'aurait pas été connu de ces révoltés. J'ajoutai que j'étais toujours chargé du surcroît de travail, étant auprès du chef; que mes collègues n'avaient rien de ce genre dans leurs occupations, et que je croyais bien avoir rempli ma tâche.

Ces messieurs furent offensés de la proposition que je leur adressais. Je répondis un peu lestement, en laissant tous les papiers dont j'étais porteur. Je me retirai ensuite dans mon appartement, décidé à sortir du service, si l'on voulait me tracasser, craignant de me trouver « *sacrum inter et saxum* (1). »

On m'expédia aussitôt l'ordre que voici :

Angers, le 24 août.

« Le colonel de la 5me légion de gendarmerie
» impériale, ordonne à M. Bonnart, quartier-
» maître de la compagnie de Maine-et-Loire,
» de se rendre sur-le-champ chez lui, pour y

(1) « Entre l'enclume et le marteau. »

» prendre les pièces de procédure qu'il y a 1809.
» laissées, lui enjoignant de continuer les in-
» terrogatoires qu'il a commencés, et qu'il doit
» suivre jusqu'à ce qu'ils soient terminés.

» *Signé* NOIREAU. »

Quand j'y fus, il me rappela, entr'autres choses, l'inconvenance de mes procédés. N'ignorant pas que j'eusse raison, ayant travaillé pendant bien du temps en pure perte pour moi, il me semblait qu'il était convenable de faire continuer ces opérations par d'autres quartiers-maîtres. Il me répugnait beaucoup aussi d'aller à la prison, où je n'avais d'entretien qu'avec des prévenus de divers délits.

Mes observations étant combattues par mon chef, je me trouvais toujours avoir tort.

Il faut cependant que je rende justice à M. Noireau, qui oublia bientôt cette circonstance; car le surlendemain il m'invita à déjeuner, et me conserva le même intérêt qu'auparavant : il agit toujours ainsi par la suite. M. le colonel-major eut pour moi les mêmes égards que précédemment.

Le 4 septembre, je reçus l'invitation ci-dessous, pour aller passer la journée à la campagne.

» Monsieur Bonnart, payeur de la gendarmerie,
» est invité de la part de monsieur et de madame
» De la Touche, à leur faire l'honneur de venir
» dîner chez eux, près Erigné, le dimanche
» 17 de ce mois. »

1809. La réunion fut nombreuse. La gaîté présida à cette fête. Le charme de cette journée fut augmenté pour moi par la beauté de la vue qu'offrent les bords de la Loire. La verdure des arbres qui se fait remarquer par une teinte noire, procure un sentiment mêlé d'admiration et de mélancolie.

Au printemps, ayant le projet d'aller voir mes parents, j'écrivis ce qui suit :

A Monsieur le commandant de la gendarmerie impériale de Maine-et-Loire, à Angers.

« Mon capitaine,

» Je vous prie de vouloir bien solliciter auprès de qui de droit, une permission de 20 jours, pour me rendre à Epernai (Marne), où est ma famille, ayant à terminer des affaires du plus grand intérêt.

» Je ne quitterai mon poste que quand les opérations de la comptabilité seront au courant, afin que mon absence n'apporte aucun retard au service dont je suis chargé.

» J'ai l'honneur, mon capitaine, de vous saluer très-respectueusement.

» Le quartier-maître de ladite gendarmerie,

» *Signé* BONNART.

» A Angers, le 24 décembre. »

Le commandant y mit l'annotation que voici :

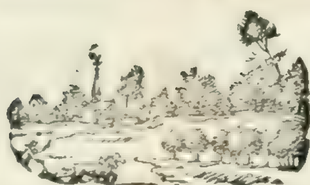
« Reconnaissant que la demande du quartier-maître susdit est fort juste, je prie le chef

» du 9me escadron de l'arme, de l'apostiller fa- 1809.
» vorablement.

» *Signé* BELVILLE.

» A Angers, le 25 décembre. »

Dans le courant de décembre, on réunit à Angers tous les gendarmes à pied disponibles, et on les fit partir ensuite pour l'Espagne. On y joignit un peloton de cette arme à cheval, ce qui réduisit beaucoup les forces du département.



CHAPITRE XVI.

1810. Le 1er janvier fut employé, comme les années précédentes, à rendre, en corps, les visites d'usage.

Le 8 février, deux régiments d'infanterie de la garde impériale, ayant ordre de venir tenir garnison à Angers, un officier de cette troupe m'apporta une lettre de recommandation d'un de mes amis, employé auprès de l'inspecteur aux revues, à Tours. Ce brave, fort gai, franc, loyal, recherchant les plaisirs, se conforma facilement à mes goûts.

Nous fîmes ensemble mille et une folies que je crois devoir passer sous silence : ceux qui connaissent les amusements militaires, s'en feront facilement une juste idée.

Je reçus la permission que voici :

Inspection générale de la gendarmerie impériale.

Paris, le 12 février.

« Le premier inspecteur général accorde à
» M. Bonnart, sous-lieutenant-quartier-maître de
» la compagnie du département de Maine-et-Loire,
» la permission de s'absenter de son poste, pen-

» dant quinze jours, pour aller à Epernai (Marne) 1810.
» vaquer à ses affaires personnelles.

» *Signé* le maréchal duc de CONÉGLIANO. » (1)

Je ne pus en jouir pour l'instant, par la raison que l'inspecteur aux revues était attendu d'un moment à l'autre, afin d'arrèter les opérations annuelles de la comptabilité.

Le trésorier du Prytanée était venu à Angers, où j'avais fait sa connaissance. Il voulut, étant champenois, contribuer à mon avancement, parce que le 6me des quartiers-maîtres de gendarmerie pouvaient être lieutenants, sans quitter la comptabilité.

Il m'envoya, à cet effet, les trois lettres ci-après :

La Flèche, le 22 février.

Le quartier-maître-trésorier du Prytanée militaire,

A Monsieur Bonnart, quartier-maître de la gendarmerie impériale, à Angers.

« Vous devez, mon cher pays, me prendre
» pour un insouciant ou un négligeant, et, dans
» les deux hypothèses, j'ai tort; mais je n'ai que
» celui de ne vous avoir pas dit quel était le motif
» de mon retard.

» Le général Dutheil, à qui j'avais parlé de
» vous, devant aller à Angers, avait l'intention de
» vous voir avant d'écrire pour vous. Comme son

(1) C'est M. le général Moncey qui a reçu et porté, depuis l'empire français et le retour des Bourbons, le titre de maréchal et de duc.

1810. » voyage est encore remis, je vous adresse une
» lettre de lui au chef du personnel de la gendar-
» merie ; je lui écris également. Envoyez-les ou
» les portez vous-même ; car M. Despiltières m'a
» dit que vous deviez aller à Paris, et je regrette
» beaucoup de ne pouvoir faire le voyage avec
» vous ; je suis retenu ici, ce qui me contrarie
» fort.

» Si vous aviez besoin d'autres recommanda-
» tions du général Dutheil, dites-le-moi, et ne
» doutez pas de mon dévouement.

» Autre chose. Nous avons un bal auquel je
» vous verrai, moi et mes convives, avec grand
» plaisir. Je vous envoie un billet ; venez-y donc,
» je vous prie.

» Vous tiendrez votre parole en venant me
» voir. Vous rendrez visite au général et verrez
» de très-jolies femmes, chose essentielle pour
» un amateur comme vous.

» Je vous renouvelle, mon cher ami, l'assu-
» rance de mon sincère attachement.

» *Signé* Lelouvier. »

Voici le billet d'invitation dont parle cette lettre :

« MM. Claire, Bodin fils, Despiltières, Hélot,
» de Ravenel, Lafontaine, de Baucé, Corbet et
» Lelouvier, prient monsieur Bonnart de leur
» faire l'honneur de venir au bal qu'ils donneront
» dans l'une des salles du château, samedi 3 mars
» prochain.

» La Flèche, le 20 février. »

Copie de la lettre de ce quartier-maître : 1810.

La Flèche, le 22 février.

Au chef du bureau du personnel à l'inspection générale de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monsieur,

» Ayant eu l'honneur de faire votre connais- » sance lors de la vérification de la comptabilité » de la gendarmerie d'Eure-et-Loir, que nous » avons faite de concert avec M. le colonel Cava- » lier, je prends la liberté de me rappeler à votre » souvenir et de me joindre à M. le général Du- » theil, pour solliciter votre intérêt en faveur d'un » de mes compatriotes, M. Bonnart, quartier- » maître de la gendarmerie, à Angers, qui sollicite » le grade de lieutenant. Comme je sais de quel » poids est votre opinion auprès de S. Exc. M. le » duc de Conégliano, je vous prie d'appuyer mon » ami de votre crédit dans cette circonstance; je » vous en aurai la plus grande obligation.

» Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance » de la considération distinguée avec laquelle j'ai » l'honneur de vous saluer,

» *Signé* LELOUVIER. »

J'accusai réception de cette lettre par celle ci-après :

Angers, le 26 février.

« Que je vous remercie, mon cher pays, de » l'intérêt que vous prenez à ce qui me concerne! » Je ferai tout ce que je pourrai pour ne pas être

1810. » au-dessous de l'opinion avantageuse que vous » avez conçue de moi. Puissé-je ne pas perdre » dans votre esprit, étant plus particulièrement » connu de vous !

» J'ai donc cru devoir, par reconnaissance, ré- » pondre à l'épître obligeante que M. le général » Dutheil a bien voulu adresser en ma faveur. Je » vous envoie ma lettre décachetée, et, si vous » ne la trouvez pas inconvenante, je vous serai » obligé de la lui présenter.

» L'instant, mon cher Lelouvier, de mon dé- » part pour notre pays, ne me permet pas d'avoir » l'avantage de répondre à l'agréable invitation » que vous avez eu la complaisance de m'adresser » pour le bal que vous donnez samedi prochain, » aux aimables dames de la Flèche.

» Si je vais à Paris, comme je le crois, ayant » une permission, et si je passe par le Mans, au » lieu d'aller par Tours, vous devez vous attendre » à une petite visite de ma part.

» Ayant la satisfaction de connaître M. Despil- » tières, un des jeunes gens qui partagent la con- » vocation du bal, je vous prie d'être auprès de » lui, l'interprète des sentiments de la reconnais- » sance dont je suis pénétré, et de me croire avec » le plus sincère attachement,

» Votre affectionné camarade
» et pays,

» *Signé* Bonnart. »

Copie de la lettre du général commandant le

Prytanée militaire de la Flèche, en date du 22 février. 1810.

Au chef du bureau du personnel à l'inspection générale de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monsieur, permettez que je recommande à » votre obligeance, M. Bonnart, sous-lieutenant-» quartier-maître de la gendarmerie impériale, à » Angers, du 9 brumaire an 10 (31 octobre 1801). » Ce jeune homme sert depuis 1791; et, dans la » gendarmerie, depuis le 18 floréal an 8 (8 mai » 1800), et il jouit de l'estime de ses chefs.

» Vous m'obligerez particulièrement, en lui » faisant obtenir le grade de lieutenant, que lui » méritent ses services et sa manière honorable » de remplir ses devoirs.

» Si, de mon côté, j'étais assez heureux pour » pouvoir faire quelque chose qui vous fût agréa-» ble, je vous prie de croire que j'en saisirais l'oc-» casion avec empressement.

» Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de » mon sincère attachement et de ma parfaite con-» sidération,

» *Signé* DUTHEIL. »

Je témoignai mon contentement par la lettre ci-après :

« Mon général,

» J'ai l'honneur de vous remercier de la bonté que vous avez eu d'écrire en ma faveur, au » chef du personnel, pour me faire obtenir de

1810. » l'avancement. Etant sur le point de me transporter à Paris, j'ai l'espoir de lui remettre en main propre, votre recommandation qui me sera d'un appui très-favorable.

» Je désire de n'être pas au-dessous des éloges que M. Lelouvier, qui me veut du bien, vous a faits de ma personne, et je ferai tout ce qui dépendra de moi, pour me rendre digne de la confiance dont vous voulez bien m'honorer. C'est dans cette attente que j'aime à me dire,

» Mon général,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART. »

» Angers, le 26 février. »

Une dame, dont le fils était colonel de gendarmerie, donnant une partie de chasse, me fit l'honneur de m'y inviter. Tous les officiers supérieurs de la garde s'y trouvaient. On commença à 11 heures, dans la garenne Saint-Nicolas. Ayant entendu les chiens, je me portai à leur rencontre. Du haut d'un rocher, j'aperçus un lapin à 80 pas; je le tirai et le tuai. La chasse continua. Le soir, un renard fut lancé; mais étant allé trop loin, le piqueur seul le suivit. Nous revînmes. En chemin, un lièvre partit à la portée de M. le général Dumoustier; nous eûmes la satisfaction de le lui voir tuer. Il voulut bien me complimenter sur l'adresse que j'avais montrée en tuant le lapin. La journée se termina par un souper fort agréable.

Je reçus le billet ci-après : 1810.

Angers, le 19 avril.

« Le maire de la ville invite M. Bonnart, quar-
» tier-maître de la gendarmerie, à assister, le 29
» de ce mois, à 3 heures précises du soir, aux
» jeux de course et à l'exercice du mât de cocagne,
» qui auront lieu dans le mail, en face du champ
» de Mars de cette place. »

La fête fut consacrée aux jeunes gens ainsi qu'aux militaires; mais les derniers donnèrent, dans cette circonstance, des preuves de force et d'agilité, qui les mirent à même de briller, en remportant la majeure partie des prix.

Le 15 juillet, M. Noireau voulant rappeler la promesse qu'on lui avait faite pour mon avancement, me recommanda de prendre copie de la lettre ci-après, qu'il adressait en conséquence :

A M. le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» Le décret du 19 brumaire an 13 (10 novembre
» 1804), admet le 6me des sous-lieutenants-quar-
» tiers-maîtres à jouir, dans leurs fonctions, du
» grade de lieutenant, et 20 de ces comptables
» possèdent cet avantage. L'augmentation succes-
» sive du territoire de l'Empire vous a déjà per-
» mis, Monsieur le maréchal, d'accroître de deux
» le nombre des lieutenants-quartiers-maîtres, et la
» réunion de la Hollande et des Provinces Illy-
» riennes va vous procurer, de nouveau, les moyens

1810. » de récompenser les bons services de ces officiers.

» A l'époque du couronnement de S. M., vous » fîtes dresser, M. le maréchal, un état des quar- » tiers-maîtres susceptibles du grade de lieutenant. » M. Bonnart, qui exerce cette fonction depuis le » 9 brumaire an 10 (31 octobre 1801), dans la » compagnie de Maine-et-Loire, fut compris sur » cet état, et son tour doit être arrivé. Cet officier » s'étant rendu recommandable, non-seulement » dans l'exercice de ses fonctions, mais encore » dans différentes missions importantes qui lui ont » été confiées, il est de mon devoir de vous réi- » térer, Monsieur le maréchal, les diverses de- » mandes que j'ai déjà eu l'honneur de vous sou- » mettre pour vous prier de faire conférer à ce » quartier-maître, le grade de lieutenant.

» Le sous-lieutenant-quartier-maître Bonnart a » 19 ans de service, près de 9 campagnes, dans » lesquelles il s'est distingué comme il se distingue » dans les fonctions qui lui sont confiées. D'après » ces titres, je n'hésite pas à vous demander pour » lui, Monsieur le maréchal, un des premiers » grades de lieutenant que vous solliciterez pour » ces officiers.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéis- » sant serviteur,

» Le colonel de la 5me légion de » gendarmerie impériale,

» *Signé* Noireau. »

Il écrivit également le même jour celle que voici : 1810.

Angers, le 15 juillet.

Au chef de division du personnel à l'inspection générale de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monsieur,

» Je vous prie de vouloir bien ajouter aux services que vous m'avez rendus, celui de vous intéresser en faveur de M. Bonnart, sous-lieutenant-quartier-maître de la compagnie de Maine-et-Loire, pour une lieutenance de quartier-maître. Ce comptable, qui se fait remarquer par un dévouement sans bornes à ses devoirs et par une conduite digne d'éloges, mérite, par son ancienneté de service et sous tous les autres rapports, la récompense que je sollicite pour lui. J'écris, en conséquence, par ce courrier, à M. le maréchal duc de Conégliano : veuillez, je vous prie, être favorable à cet officier.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

» *Signé* NOIREAU. »

Je reçus l'invitation suivante :

Angers, le 7 août.

« MM. les officiers des deux régiments de fusiliers de la garde impériale, prient M. Bonnart, quartier-maître de la gendarmerie de Maine-et-Loire, d'honorer de sa présence le bal et le souper qu'ils donneront, le mercredi 15 août, dans les appartements du Collége, pour célébrer

1810. » l'anniversaire de la naissance de l'Empereur et
» la fête de l'Impératrice.

» La réunion aura lieu à 7 heures du soir.

» R. S. V. P. à M. Soulès, capitaine-adjudant-
» major, commissaire, chez M. Garnier-Joubert,
» place de la Commune. »

J'en accusai réception en ces termes :

« Monsieur,

» J'aurai l'honneur de me rendre à l'invitation
» que vous m'avez faite par votre lettre d'hier,
» pour assister à la fête du 15, que donneront
» MM. les officiers des deux régiments de fusiliers
» de la garde impériale, afin de célébrer l'anni-
» versaire de la naissance de l'Empereur et la fête
» de l'Impératrice.

» J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer
» très-respectueusement,

» *Signé* Bonnart.

» Angers, le 8 août. »

Le 13 août, je partis pour Nantes. La femme de mon collègue, qui était venue voir l'épouse du colonel, m'avait beaucoup engagé à me trouver à sa fête qui était le 15. J'arrivai la veille et lui offris des fleurs. Il y eut un joli bal, où je m'amusai beaucoup.

Le 19, après avoir bien employé mon temps, je me mis en route pour Angers, où j'appris à mon retour, que la soirée et le banquet donnés par MM. les officiers de la garde avaient été superbes.

Le 15 septembre, les pièces d'argent en circulation furent démonétisées. Je dressai, pour le conseil d'administration, un procès-verbal des sommes réduites qui existaient en caisse, et, avec un peu de peine, j'en obtins le montant. 1810.

Le colonel m'écrivit ainsi pour m'annoncer que l'on s'occupait de mon avancement :

Launai, le 14 octobre.

« Vous trouverez ci-joint, mon cher camarade, » une lettre que je vous communique confidentiellement ; elle vous donnera l'assurance que vous ne » tarderez pas à obtenir ce que vous désirez ; toutefois, ce ne sera pas aussitôt que je l'aurais voulu.

» Je vous salue très-affectueusement,

» *Signé* NOIREAU. »

Voici l'épître en question du chef de division du personnel à l'inspection générale de la gendarmerie impériale, datée de Paris, le 7 août :

« Monsieur le colonel,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, concernant M. Bonnart, sous-lieutenant-quartier-maître de la compagnie de » Maine-et-Loire. Je ne doute pas que M. le maréchal ne prenne en grande considération la » proposition que vous avez faite pour l'avancement de cet officier. Je vous prie d'être bien » convaincu de mon empressement à seconder vos » intentions; mais votre suffrage seul suffit, Monsieur le colonel, pour fixer le choix de S. Exc. » en faveur de M. Bonnart, et j'espère pouvoir » vous en donner incessamment l'assurance.

1810. » J'ai l'honneur, Monsieur le colonel, de vous » prier d'agréer mes sentiments respectueux. »

Du 16 au 26 octobre, je restai à la campagne du colonel; pendant ce temps, j'eus le loisir de le remercier de l'intérêt qu'il prenait à mon sort. Je ne manquai pas d'aller à la chasse, où je tuai du gibier. M. Noireau avait fait faucher la largeur d'un grand chemin, à travers un genêt qui était giboyeux. Après le dîner, lorsqu'il voulait récréer les personnes qu'il aimait à réunir, il plaçait la société sur la crête du fossé. On mettait les chiens dans le champ; il lançait les lapins, ce qui donnait aux chasseurs la facilité de les tirer en amusant beaucoup. Mon travail de comptabilité réclamant ma présence, je retournai à mon poste.

A cette époque, pendant mes instants de repos, j'analysai les Confessions de J.-J. Rousseau, que j'avais déjà lues plusieurs fois. Elles ont quelque rapport avec ce que j'écris, puisqu'il doit servir à détailler les différentes positions où je me suis trouvé.

Une fois, en rentrant dans ma chambre, vers minuit, tout était fort calme; on ne voyait plus de lumières dans la caserne. Il faisait clair de lune; je crus remarquer dans l'angle d'une fenêtre, l'ombre d'un chapeau à cornes, comme si quelqu'un cherchait à s'introduire dans mon appartement, où il y avait de l'argent. Il était alors question de vols commis dans la ville. Je dus penser

que des fripons cherchaient à entrer chez moi. 1810.
Je saisis un fusil double, ayant toujours des armes chargées à la tête de mon lit. Je me mis en position de tuer le voleur. J'attendais, pour faire feu, qu'il fût plus à découvert; mais je me trouvai désappointé en reconnaissant un chat qui s'allongeait le long de la fenètre pour entrer dans ma chambre. Je ne pus m'empêcher de rire aux éclats, et de l'objet qui m'avait fait prendre des précautions, et de l'éveil que j'aurais donné à la gendarmerie.

Ayant, une autre fois, passé la soirée dans un bal, je me retirais chez moi, à 2 heures du matin, par un temps froid et un vent violent. Je vis tout-à-coup, sur la place Saint-Maurice, une colonne s'élever, puis disparaître. Je m'arrètai. Ce phénomène recommença. Je tirai mon épée et marchai vers cet objet qui disparut encore. L'obscurité m'empêchant de distinguer ce que c'était, je pris le parti de m'en aller, me proposant de revenir dès qu'il ferait jour. Je ne manquai pas de me trouver dans cet endroit. J'observai qu'on avait jeté le crin et la laine de plusieurs vieux matelas, qui, transportés dans un lieu où le vent formait des trombes, étaient enlevés dans les airs en manière de cône. Ces diverses matières retombaient peu-à-peu, n'ayant point de consistance.

Ce trait prouve que souvent l'on se fait des fantômes de rien, parce que l'on n'est pas à même d'expliquer les effets produits par des causes naturelles.

CHAPITRE XVII.

1810. Je reçus de M. Clarke, ministre de la guerre, la lettre dont voici le contenu :

Deuxième division. — Bureau de la gendarmerie.

Paris, le 30 novembre.

« Je vous préviens, Monsieur, que, par un » décret du 22 novembre, l'Empereur vous a » promu au grade de lieutenant, en vous con» servant l'exercice des fonctions de quartier» maître.

» J'ai informé M. le colonel de la 5me légion » de gendarmerie, de votre nomination, afin » qu'il vous fît recevoir dans votre nouveau » grade.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» Le ministre de la guerre,

» *Signé* duc de Feltre.

» A Monsieur Bonnart, sous-lieutenant-quartier» maître de la compagnie de gendarmerie de » Maine-et-Loire, à Angers. »

J'en accusai ainsi réception :

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de remercier Votre Excellence » de la bonté qu'elle a daigné m'accorder en me

» faisant obtenir le grade de lieutenant-quartier- 1810.
» maître de gendarmerie impériale, au département de Maine-et-Loire.

» Je ne puis mieux répondre à l'opinion favorable que Votre Excellence a bien voulu concevoir de moi, qu'en l'assurant, Monseigneur, que je ne négligerai rien pour remplir à sa satisfaction et à celle de mes chefs, les devoirs de la place qui m'est confiée, et mériter ainsi la continuation de la bienveillance de Votre Excellence.

» Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Angers, le 3 décembre. »

Dans le même temps, il me parvint cet autre titre :

Inspection générale de la gendarmerie impériale.

Paris, le 4 décembre.

« Je vous préviens avec plaisir, Monsieur, que, par décret du 22 du mois dernier, l'Empereur vous a nommé à l'emploi de lieutenant, en conservant l'exercice de vos fonctions de quartier-maître.

» Persuadé, comme je le suis, que votre zèle et vos efforts tendront à justifier le choix de Sa Majesté, j'aime à vous féliciter de cette marque de satisfaction de vos services.

1810. » Je vous salue avec cordialité.

» Le premier inspecteur général,

» *Signé* le maréchal duc de Conégliano. »

J'adressai ma réponse en ces termes :

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de vous remercier de la bonté » que vous avez daigné m'accorder en me fai- » sant obtenir le grade de lieutenant - quartier- » maître à Angers.

» Je ne puis mieux répondre à l'opinion fa- » vorable que vous avez bien voulu concevoir » de moi, qu'en vous assurant, Monsieur le » maréchal, que je ne négligerai rien pour rem- » plir à votre satisfaction et à celle de mes » chefs, les devoirs de la place qui m'est con- » fiée, et mériter ainsi la continuation de votre » bienveillance.

» Je suis, avec le plus profond respect, Mon- » seigneur, votre très-humble et très-obéissant » serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître de la gen-darmerie impériale de Maine-et-Loire,

» *Signé* Bonnart.

» Angers, le 15 décembre. »

J'informai M. Lelouvier de ma nomination, et j'écrivis comme ci-après :

A Monsieur le général de brigade Dutheil, commandant le Prytanée militaire, à la Flèche.

« Mon général,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que,

» d'après l'intérêt que vous avez daigné prendre 1810.
» à mon avancement, votre désir se trouve réa-
» lisé. Par un décret de Sa Majesté, du 22 du
» mois dernier, je suis nommé au grade de lieu-
» tenant-quartier-maître sans quitter Angers, et
» que, par cette raison, je suis au comble de
» la joie.

» Je vous prie, mon général, de vouloir bien
» accepter mon remercîment sincère de toutes
» vos bontés à mon égard.

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus vive re-
» connaissance et le plus profond respect, mon
» général, votre très-humble et très-obéissant
» serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Angers, le 15 décembre. »

L'avancement que je venais d'obtenir, portait mon traitement annuel à 2,000 francs, ce qui me procurait 400 francs en sus de celui que je quittais.

Le 16 décembre, je reçus de l'Athénée une lettre du 10, par laquelle on m'informait, qu'en changeant sa dénomination, il prendrait désormais le titre d'Académie de la langue française.

Pouvant disposer de quelques moments, voulant les utiliser pour mon instruction, je convins de prendre deux leçons de musique par jour, l'une de solfège, l'autre de flageolet.

Je lus le Dictionnaire de Musique, par J.-J. Rousseau. Je composai à mon usage un traité de

1810. flageolet, où je réunis, pour cet instrument, tout ce que l'on peut désirer. Je recueillis environ trois mille petits airs en divers cahiers, qui ont contribué à varier mes instants de loisir.

Le 29 décembre, je fus, pour la première fois, rapporteur d'un conseil de guerre. Avant de paraître dans cette affaire, n'ayant jamais suivi de cours de droit, n'ayant même jamais vu de séance semblable, je dus craindre de commettre des fautes. J'y réfléchis beaucoup. Je conclus que, quand il s'agit de prononcer sur le déshonneur, sur la captivité ou sur la mort d'un homme, il faut y regarder à plusieurs fois.

Après m'être formé une idée de la composition des conseils de guerre et de l'importance de leurs fonctions, je me pénétrai des ouvrages qui traitent de cette matière (1). Je rédigeai, en encre rouge et noire, sur du papier plié longitudinalement, en deux colonnes, la conduite des juges, celle du rapporteur.

J'écrivis les articles du Code, des arrêtés, décrets qui pouvaient s'y rattacher. Je consultai ensuite un professeur de droit, qui approuva mon plan, me donna son avis sur ce que j'avais à observer dans le cours de la procédure.

Fort de mon texte, je présentai mon travail à M. Noireau, qui me communiqua ses réflexions dont je tirai un bon parti. Enfin, m'étant exercé dans ma chambre, pour me fortifier dans ce genre

(1) Comme il a été énoncé page 129, ligne 30.

de déclamation, je ne craignis plus de paraître 1810.
en public.

Pour établir mon rapport avec connaissance de cause, je relus la rhétorique, afin de suivre, sans confusion, les diverses parties d'un discours oratoire. Je séparai l'exorde, la narration, la division, la confirmation et la conclusion. Je donnai à chaque objet, sans emphase, le style qui lui convenait; dès mon début, je me fis, parmi mes camarades, une réputation dans ce genre de travail.

Toutes les fois que j'eus de semblables fonctions à remplir, je pris mes premières idées pour guide, en variant néanmoins selon les sujets, afin de présenter chaque fois un nouveau mode d'exposé. Je conservai soigneusement copie de toutes les pièces formant un cahier de chacune des procédures dont je fus chargé en qualité de rapporteur.

Je reçus l'invitation que voici : 1811.

« Le préfet de Maine-et-Loire, et madame
» Hely-d'Oisel, prient M. Bonnart de leur faire
» l'honneur de venir passer la soirée à la Pré-
» fecture, les lundis 1er, 8, 15 et 22 février, à
» six heures et demie.

» Il y aura un violon.

» R. S. V. P.

» Angers, le 22 janvier. »

L'épouse de ce magistrat encourageait les demoiselles et les jeunes gens à la danse; elle avait le grand art de rendre ses bals charmants. J'eus

1811. lieu de remarquer plus d'une fois, que ce n'est pas toujours chez les grands, dans leurs salons dorés, que, lors des fêtes, une modeste gaîté a la permission de venir prendre place.

Pendant l'hiver, je passais les soirées au concert, au spectacle, dans les bals ou dans les fêtes.

On organisa des gendarmes-lanciers. La compagnie de Maine-et-Loire reçut des hommes sortant nouvellement de la cavalerie; ils furent habillés et montés à la légère. On les dirigea vers l'Espagne pour y faire la guerre.

Le 13 mars, je remplis les fonctions de rapporteur du conseil de guerre spécial, tenu à la Préfecture.

Le 29, je fus aussi rapporteur du conseil de guerre spécial, convoqué au même lieu.

Tous les ans, à la fin de l'hiver, les jeunes gens de ma société donnaient alternativement un déjeuner-dînatoire, où les saillies les plus croustillantes étaient permises. L'on y chantait les chansons les plus érotiques. Pour clore cette année ce genre d'amusement, je donnai, le dernier, un semblable repas, à la fin duquel j'informai les convives que j'allais bientôt les quitter pour faire un voyage.

Le 24 avril, l'on me nomma rapporteur du conseil de guerre spécial, qui eut lieu à la Préfecture.

Le même jour, voulant me rendre au vœu de mes parents, qui souhaitaient de me revoir,



Gendarme - Lancier.

je profitai du congé que j'avais demandé le 24 décembre 1809, et obtenu le 12 février 1810 (1). Je préparai tout pour mon départ, et fis des visites en conséquence. 1811.

M. le colonel Noireau, qui saisissait toutes les occasions de me prouver son estime, voulut bien me donner une lettre de recommandation pour M. le maréchal Moncey.

(1) C'est la permission rapportée page 134, lig. 19.



CHAPITRE XVIII.

1811. Le 25 avril, je partis par la diligence; je n'eus qu'une place au cabriolet. Étant à la Flèche, j'allai pour saluer le quartier-maître du Prytanée, comme je le lui avais promis. Je ne pus le rencontrer : il était sorti dans cet instant. En continuant notre route, nous couchâmes au Mans.

Le 26, nous nous dirigeâmes vers Nogent-le-Rotrou. Je revis la statue de Sulli et les moulins à eau placés en cascades. Pendant ce temps, la diligence, quoique j'eusse prévenu le conducteur, se mit en voyage. Obligé de courir pendant une heure pour l'atteindre, je ne la rejoignis qu'au milieu de la montagne. Nous passâmes la nuit à Chartres.

Le 27, nous arrivâmes à Paris de bonne heure.

Le 28, étant convenu avec un loueur de voitures, j'eus chaque jour à ma disposition un cabriolet avec un jockei en livrée. J'allai saluer un chef d'escadron qui me donna rendez-vous pour le lendemain. Dans le courant de la journée, je fis des visites à mes connaissances.

Le 29, cet officier supérieur me présenta à M. le duc de Conégliano, que je remerciai de

l'avancement que j'avais reçu. Je lui remis la lettre de M. Noireau, dont il a été question. 1811.

En voici la copie :

« Monseigneur,

» M. le lieutenant-quartier-maître Bonnart, de » la compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire, » profitant du congé que vous avez bien voulu » lui accorder, M. le maréchal, pour se rendre » dans le département de la Marne, où il a des af- » faires de famille à régler, désire ardemment que » V. Exc. daigne l'admettre à lui présenter ses » très-humbles respects, à son passage à Paris. » Cet officier étant on ne peut plus estimable, tant » par sa conduite militaire et privée, que par ses » bons services, je m'empresse avec plaisir de » vous prier, M. le maréchal, de lui accorder la » faveur qu'il sollicite et l'honneur de votre bien- » veillance.

» Je suis avec le plus profond respect, Mon- » seigneur, votre très-humble et très-obéissant » serviteur,

» Le colonel de la 5me légion de l'arme,

» *Signé* Noireau.

» Angers, le 24 avril. »

Son Excellence m'accueillit fort bien ; elle me fit l'honneur de m'engager à dîner le même jour. Dans la conversation, M. le maréchal s'étant rappelé qu'il ne m'avait accordé une permission que de 15 jours, quoique je l'eusse demandée pour 20, m'autorisa verbalement à rester dans mon

1811. voyage autant de temps que mes opérations de comptabilité pouvaient le permettre. Au repas, il y avait des pairs de France, des généraux et des personnages de la plus haute distinction. Je me retirai de chez ce grand dignitaire, vers les 10 heures du soir.

Le 1er mai, je parcourus tous les établissements publics, comme j'en avais contracté l'habitude, pour admirer les progrès des sciences et des arts.

Les 2 et 3, je fis des courses, des commissions, des emplettes. Je préparai tout pour mon départ.

Le 4, je me mis en route, et le 5, j'arrivai à Dameri, où j'embrassai mon père et mes amis.

Le 6, je me transportai à Epernai pour saluer ma belle-mère, qui parut fort contente de me revoir.

Le 23, je pris congé de mes parents, et j'arrivai à Paris dans la matinée du 24.

Le 25, je prévins de mon retour les personnes de ma connaissance. Ayant déjeuné avec des amis, je dînai avec des officiers qui aimaient à bien employer leur temps. J'y séjournai jusqu'au 2 juin. J'étais rassasié des plaisirs que l'on goûte dans cette capitale.

Le 3, je me présentai chez M. le maréchal; il n'était pas à son hôtel. Ayant laissé une carte de visite pour S. Exc., je ne m'occupai que de mon voyage.

Le 4 juin, étant monté dans la diligence, je fis route pour Chartres.

Le 5, je couchai au Mans. 1811.

Le 6, on dîna à la Flèche. Le quartier-maître du Prytanée étant alors à la campagne, je ne pus le saluer. La voiture s'étant remise en marche, arriva à Angers de bonne heure, par un temps superbe. J'appris à mon retour, qu'il n'y avait eu rien d'extraordinaire pendant mon absence.

J'étais dans l'enchantement d'avoir fait cette excursion, et de pouvoir me livrer désormais au travail de ma place.



CHAPITRE XIX.

1811. Le 7 juin, j'allai remercier le colonel de l'effet favorable qu'avait produit, sur M. le duc de Conégliano, la recommandation du 24 avril, qu'il m'avait remise pour S. Exc. J'employai la journée à faire des visites, à m'acquitter de diverses commissions dont on m'avait chargé pendant mon séjour à Paris.

Le 8, je me livrai tout entier à mes occupations de bureau, pour mettre promptement au courant les parties qui pouvaient être en arrière.

Dans ce temps, je perdis la bonne femme qui faisait ma chambre. Elle fut infirme avant de mourir. Je lui envoyais les secours qui étaient en mon pouvoir. J'en pris une autre d'une cinquantaine d'années, dont je n'eus qu'à m'applaudir tout le temps qu'elle fit mon ménage.

M. le colonel Noireau me dit qu'il écrivait en ma faveur la lettre que voici :

Angers, le 2 juillet.

A Monsieur le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 12 fruc-

» tidor an 13 (30 août 1805), un état de plusieurs 1811.
» militaires de la 5me légion qui, par rapport aux
» services distingués qu'ils ont rendus, me paraissent avoir des titres à la décoration de la Légion-d'Honneur. En recommandant de nouveau ces militaires à votre bienveillance, je vous transmets, M. le maréchal, l'état des services de M. le lieutenant-quartier-maître Bonnart, l'un de ceux pour qui j'ai sollicité l'effet de vos bontés. Cet officier qui a obtenu les certificats les plus honorables de ses services, n'a fait qu'ajouter, depuis qu'il sert sous mes ordres, à la bonne opinion que j'en avais conçue, tant par sa conduite privée que par sa conduite militaire. Je verrais aussi, avec le plus vif intérêt, qu'il fût récompensé de ses services par la décoration de la Légion-d'Honneur.

» Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le colonel de la 5me légion de l'arme,

» *Signé* Noireau. »

Le 26 octobre, je fus rapporteur du conseil de guerre spécial, tenu le même jour à la Préfecture.

Dans le même mois, le pain étant renchéri, des commencements de troubles ayant lieu, M. le colonel-major de la légion d'élite vint à Angers avec sa troupe, afin de maintenir le bon ordre. Je m'offris pour faire ses écritures. Il parut accepter

1811. ma proposition avec reconnaissance. Dès cet instant, je ne le quittai plus. Il me demanda un projet sur le moyen de remplacer le grain, ou d'en augmenter la quantité par des mixtions salutaires au besoin de l'humanité.

Le 20 novembre, je lui remis un mémoire sur la manière de manutentionner le froment, le seigle, avec de la farine ou de la fécule de pomme de terre. Je donnai des explications tellement palpables, d'après l'avis de plusieurs médecins et d'autres personnes que j'avais consultées à cet égard, qu'il abonda dans le même sens et parut satisfait de cet opuscule.

M. le major se transporta à Nantes, où il jugea que sa présence était plus nécessaire qu'à Angers; mais, avant son départ, il me fit promettre de l'aller voir, m'assurant que je lui ferais plaisir.

Le 5 décembre, on me désigna pour rapporteur du conseil de guerre spécial, qui se tint le même jour à la Préfecture.

Le 10, mes opérations de comptabilité étant en ordre, je partis pour Nantes, où je restai quelques jours.

Le 14, je montai dans la diligence pour Ancenis. J'y demeurai deux jours auprès de M. le colonel-major, qui me fit beaucoup d'accueil.

Le 16, je retournai à mon poste.

Le 24, on me consulta afin de savoir si je serais flatté d'être de la commission chargée de vérifier les comptes de la gendarmerie employée à l'armée d'Espagne. On adressa la même demande à M. Noi-

reau, qui me prit en particulier pour en causer 1811.
ensemble. Nous décidâmes affirmativement, et nous écrivîmes en conséquence.

Le 26, on me nomma rapporteur du conseil de guerre spécial, qui se tint le même jour à la Préfecture.

Le ministre de la guerre prescrivit qu'un dépôt de gendarmerie, composé d'hommes sortant de la ligne, serait formé à Angers, sous la surveillance de M. le colonel Noireau, et sous l'administration du conseil de la compagnie de Maine-et-Loire. Ce détachement était destiné à recruter la légion dite de Catalogne que l'on organisait à Narbonne. Ce surcroît de troupes augmentait beaucoup mes occupations; il s'y est réuni jusqu'à 400 hommes environ, ce qui me forçait de travailler tous les soirs jusqu'à 9 ou 10 heures.

Le 1er janvier, les visites de l'an eurent lieu avec 1812.
beaucoup d'exactitude comme les années précédentes. Pendant l'hiver, les fêtes, les bals, les redoutes se succédaient avec rapidité. J'y assistais autant que mes occupations pouvaient me le permettre.

Le 26, il y avait un concert fort intéressant. Voulant me distraire de mes opérations, je m'habillai afin de m'y rendre. En sortant dans la cour, vers les 7 heures du soir, l'obscurité était très-profonde. Quelle fut ma surprise! Je me sentis saisir au collet. Celui qui agissait de la sorte, se mit à crier de toutes ses forces : « A moi, mes » amis; on m'assassine! » Je n'avais point d'armes.

1812. Je sautai à la gorge de celui qui m'attaquait; j'étais plus grand que lui. Le tenant vigoureusement, je lui donnai un croc-en-jambe : après l'avoir ébranlé, je le jetai par terre. Je le tins pressé sous moi. Le bruit n'ayant attiré personne, j'appelai à mon secours. Plusieurs femmes de la caserne, ne reconnaissant pas ma voix qui était altérée, au lieu de venir avec des lumières, se cachèrent épouvantées. Deux gendarmes qui étaient au lit, furent réveillés par les cris. Ils s'habillèrent pour venir voir ce qui pouvait causer un pareil bruit. Pendant ce temps, le furieux que je comprimais, m'arrachait le visage avec ses ongles. En se débattant, il introduisit sa main dans ma bouche, lorsque je l'ouvrais pour appeler quelqu'un. Il cherchait à me briser la mâchoire. Sentant qu'il n'y avait point d'autre moyen de me garantir de ce malheur, je la lui mordis avec une telle force que je crus m'être cassé les dents. Ce combat était une lutte : « *Calcibus et pugnis* (1). » Par les efforts qu'il fit, il me renversa sous lui ; lorsqu'il se relevait, je me cramponnai après son corps et me retrouvai debout. Les hurlements de ce forcené, qui appelait toujours ses camarades, étaient tellement horribles, que les gendarmes se hâtèrent de descendre avec leurs armes. Ils étaient accompagnés de quelques femmes qui portaient des chandelles allumées. Dès qu'il aperçut les lumières, mon assaillant chercha à s'enfuir. Je m'at-

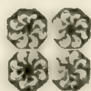
(1) Avec bec et ongles.

tachai à lui pour l'en empêcher. Se sentant saisi 1812.
vigoureusement, et perdant l'idée de se sauver, il me porta un si violent coup de poing sur le nez et sur les yeux, que j'en fus étourdi. Abasourdi, chancelant, remarquant que ma proie allait m'échapper, je lui donnai un nouveau croc-en-jambe et le terrassai. La position victorieuse que j'avais gagnée, m'avait rendu toutes mes forces. Les gendarmes, dont les chandelles avaient été éteintes par le vent, et que l'on avait été obligé de rallumer, arrivèrent à temps, me secoururent et s'emparèrent de l'individu qui fit rébellion à la force armée. Je recommandai de mettre tout en usage pour qu'il ne s'évadât point. Je fis faire une prompte perquisition dans la cour, afin de m'assurer si ses camarades s'y étaient introduits et cachés. Convaincu qu'il n'y avait personne, je revins à mon assassin, dans l'intention de savoir la cause de sa conduite à mon égard. A peine m'étais-je approché de lui avec une lumière, qu'un gendarme le reconnut pour être un fou échappé de la chambre où ses parents le retenaient renfermé aux Pont-de-Cé. Mon mécontentement se changea en chagrin, en apprenant que je m'étais, pendant environ trois quarts-d'heure, trouvé aux prises avec un si singulier adversaire. Je le fis mener au corps-de-garde du château, où il passa la nuit. Le lendemain, on le conduisit à ses parents, qui apprirent avec affliction la scène qui s'était passée. Je fus contraint de me faire soigner pendant une quinzaine de jours que je gardai la chambre.

1812. Cette circonstance prouve qu'un militaire sans arme est plus embarrassé qu'un autre. On peut ajouter qu'il y a des instants fort critiques, puisqu'en me disposant à sortir, je ne pensais qu'à m'amuser, et que, surpris sans m'en douter, je faillis avoir un mauvais parti. Ce fou, que je parvins à contenir, était plus fort que moi; mais je fus plus rusé que lui. Ce serait l'occasion de dire : « *Virtute semper prævalet sapientia* (1). »

Pendant quelque temps, cette histoire fut la nouvelle de la ville. Plusieurs des personnes que je connaissais, me la firent raconter, en me plaignant à cause de sa bizarrerie. On finissait par en rire, en pensant au danger auquel j'avais été exposé, et dont je m'étais tiré si heureusement.

(1) La prudence obtient toujours la supériorité sur la force.



CHAPITRE XX.

Le 1er février, M. Fontaine-Moreau, chef d'escadron major, qui me voulait du bien, me remit ce qui suit : 1812.

Note extraite du rapport dudit jour, relativement à l'arrêté général de la revue de la 5me légion de gendarmerie, pendant 1811, *adressé à M. le duc de Conégliano et à S. Exc. le ministre de la guerre.*

« Les conseils administrent ponctuellement ; » c'est un hommage que je m'empresse de leur » rendre. Je n'ai pas moins à me louer de MM. les » quartiers-maîtres, pour la régularité qu'ils » mettent dans la tenue de leurs registres, prin- » cipalement de M. Bonnart : on ne peut remplir » ses obligations avec plus de précision. Ce serait » récompenser son aptitude et ses services, que » de lui accorder la décoration. »

Les militaires attachaient alors un si grand prix à être de la Légion-d'Honneur, qu'ils étaient disposés à tous les sacrifices pour en faire partie. Les uns préféraient l'étoile à l'avancement. Les autres, retirés du service, proposaient d'abandonner leur pension de retraite, afin de se la procurer. Il fal-

1812. lait, dans l'intérieur, des actions infiniment marquantes pour l'obtenir. Le Monarque ne l'accordait qu'aux armées ou aux militaires qui, par un généreux dévouement, donnaient, au péril de leur vie, des preuves d'attachement à sa personne.

Dans la société, on portait un si grand respect aux décorés, qu'aux yeux des individus qui jugent par les apparences, les officiers qui ne l'étaient pas, semblaient ne point avoir dignement rempli leurs devoirs. Tous ces motifs étaient tellement appréciés à leur juste valeur par mes chefs, qu'ils faisaient leur possible pour que le titre de légionnaire me fût conféré sans sortir de mon poste.

Le 12, ayant terminé ses courses à Ancenis, par la soumission des rebelles qui existaient sur ce point, et par les réfractaires qui s'étaient décidés à partir, M. le colonel-major de la légion d'élite vint à Angers. Il s'entendit avec M. Noireau sur le rapport que l'on devait expédier, concernant les départements qui avaient été le théâtre de la ci-devant guerre des Chouans. Je servis de secrétaire à ce chef supérieur, comme j'avais fait précédemment à son départ pour la Loire-Inférieure.

Il fit dresser un travail complet de tous les crimes. Il avait été commencé par mon collègue, à Nantes, et fut achevé par moi. Ce recueil comprenait la date des vols, incendies ou assassinats; la quantité de brigands qui y avaient coopéré; leur signalement; le genre d'armes dont ils s'é-

taient servis ; les moyens qu'ils avaient employés pour arriver à leur but. 1812.

A la fin, il y avait une table, par ordre alphabétique, de l'histoire de chacun des individus et des différentes procédures criminelles où ils avaient figuré. C'était un récit complet des malheurs qui avaient pesé sur les départements de la Loire-Inférieure et Maine-et-Loire, depuis la dernière pacification, qui avait eu lieu en l'an 8 (1800). Ils n'avaient plus de caractère politique, étant dégénérés en brigandage.

Ce recueil, bien raisonné pour son objet, qui ne présentait que des faits, fut remis à M. le colonel-major, qui partit peu de jours après.

Le 13, M. Noireau, qui semblait ne vivre que pour faire des heureux, en applaudissant à l'application que j'apportais à remplir mes devoirs, me communiqua une demande qu'il adressait au chef du bureau des décorations, à l'inspection générale de l'arme. L'article qui me concernait s'exprimait ainsi :

« Monsieur,

» Par votre lettre du 9 octobre dernier, vous
» me disiez que M. Bonnart n'avait pas encore été
» présenté pour la décoration de la Légion-d'Hon-
» neur ; mais qu'au retour de M. le maréchal, vous
» lui rappeleriez les différentes demandes qui
» existent à l'inspection, et que vous aviez
» tout lieu de croire que M. Bonnart serait com-
» pris dans les présentations à faire. Cet officier
» ayant servi d'une manière distinguée à l'armée,

1812. » et s'étant rendu très-recommandable depuis » qu'il est employé dans l'intérieur, je vous réitère, Monsieur, avec beaucoup d'intérêt, la » demande que j'ai faite pour lui. »

Le 31 mars, ce colonel me remit copie de la note qu'il avait consignée sur les contrôles dans sa tournée de 1811, qu'il adressait au ministre et à l'inspecteur général. Elle était rédigée en ces termes :

« M. Bonnart, très-instruit en comptabilité, » remplit avec zèle et exactitude les devoirs de sa » place de lieutenant-quartier-maître ; il mérite de » l'avancement.

» Cet officier, par ses services distingués à l'ar- » mée, sa bonne conduite depuis qu'il sert dans » la gendarmerie, et les services importants qu'il » y a rendus, a des titres à la décoration de la » Légion-d'Honneur. »

Le 8 avril, le chef d'escadron major de la première légion, employé à Paris, me prévint que j'étais désigné, en qualité de vérificateur, près la commission chargée d'apurer les comptes de la gendarmerie d'Espagne.

Le 10 avril, ayant avec l'Académie de la langue française, une correspondance assez suivie, je reçus une lettre et un programme où j'étais désigné pour examiner le dixième chant de la Henriade, par Voltaire. Je m'occupais de cet ouvrage, lorsque ma nouvelle position me força de l'abandonner, pour me livrer entièrement aux obligations de ma place.

Sachant que je devais aller dans la Péninsule, 1812.
je me procurai les ouvrages alors les plus estimés, afin d'avoir des idées fixes sur ce pays, pour les apprécier et les comparer moi-même dans le cours de mon voyage.

Le 2 mai, je fus rapporteur du conseil de guerre spécial, tenu ce même jour à la Préfecture.

Je reçus le titre ci-après :

Ministère de la guerre. — 2me Division.
Bureau de la gendarmerie impériale.

Paris, le 31 mai.

« Le ministre de la guerre ordonne à M. Bon-
» nart, lieutenant-quartier-maître de la gendar-
» merie de Maine-et-Loire, de se rendre à Vit-
» toria, pour y faire partie, en qualité de vérifi-
» cateur, de la commission qui sera chargée de
» vérifier extraordinairement la comptabilité des
» vingt escadrons de la gendarmerie d'Espagne,
» au moment de leur réunion, pour l'organisation
» des nouvelles légions de gendarmerie créées à
» cette armée.

» La commission sera composée de M. Délupé,
» sous-inspecteur aux revues, de M. le colonel de
» gendarmerie Noireau, de M. Bonnart.

» M. Bonnart partira en poste avec M. le colo-
» nel Noireau, qui lui donnera toutes les instruc-
» tions nécessaires pour suivre cette opération.

» Le ministre de la guerre attend du zèle et
» des moyens connus de M. le quartier-maître
» Bonnart, qu'il justifiera le choix du Gouverne-

1812. » ment, dans la vérification extraordinaire qui lui » est confiée.

» Le ministre de la guerre,
» *Signé* duc de Feltre. »

La santé de M. Noireau, qui était singulièrement affaiblie, ne lui permit pas de supporter d'aussi longues et d'aussi pénibles fatigues (1).

Je sentis que j'allais jouer un rôle bien équivoque avec un autre colonel, à cause de la différence de grade. Je savais apprécier le caractère de M. Noireau; je ne pouvais espérer un tel avantage avec celui que l'on nommerait à sa place.

M. Noireau écrivit à S. Exc. le ministre de la guerre, pour être remplacé dans la commission. Il apprit confidentiellement, qu'on avait désigné M. Maurice, colonel à Carcassonne (2).

Dans l'intervalle de la réponse qu'il devait recevoir officiellement, je préparai ma comptabilité, ne voulant laisser aucune réclamation après mon départ.

(1) Il avait un catarrhe pulmonaire qui, depuis quelques mois, avait particulièrement diminué ses forces. Il n'y avait pas de doute qu'il n'eût succombé dans le cours de la mission.

(2) Aujourd'hui officier de la Légion-d'Honneur et maréchal de camp en retraite. Cet officier supérieur, distingué par ses vastes talents, fut choisi pour la rédaction de l'ordonnance sur les manœuvres de la cavalerie, qui parut le 1er vendémiaire an 13 (23 octobre 1804), dont il dessina les planches d'une manière digne d'éloges, et qui fut suivie pendant le reste de la guerre.

M. Fontaine-Moreau, qui se disposait à faire une tournée, par brigade, dans le département, reçut de moi une lettre par laquelle je le priais de faire connaître à tous les individus de la compagnie, que je devais partir pour l'Espagne. 1812.

J'ajoutais que, jusqu'au 15 juin, je recevrais toutes les demandes que l'on se croirait en droit de m'adresser; mais que, passé cette époque, je ne répondrais à aucune.

Le major rapporta un certificat de chaque officier, et par brigade, tant à pied qu'à cheval, qui lui prouvait qu'aucune réclamation ne pesait sur le détail de ma gestion.

Tandis que je mettais la comptabilité en ordre, je m'occupais aussi de mes affaires particulières. Je dressai l'inventaire de tous mes meubles et de mes livres : je fis un état de ce qui m'était dû. J'y joignis les titres. Je plaçai tout sous enveloppe, avec cinq cachets à mon chiffre; je le remis à un notaire qui m'en donna un reçu. Je l'envoyai à mon frère aîné, pour que l'on pût recueillir ma succession en cas de décès.

Le 17 juin, je rendis mes comptes au conseil d'administration. J'entrai dans tous les détails, de sorte que l'on pouvait opérer sans moi, en supposant que je ne retournasse jamais à la compagnie.

Une délibération bien détaillée fut prise à cet égard; elle me dégageait de toute responsabilité, et désignait un de mes secrétaires pour gérer à ma place.

1812. Croyant devoir applaudir à la conduite que j'avais tenue, on m'écrivit à cet égard la lettre ci-après :

5me *légion.* — 9me *escadron.*

Angers, le 17 juin.

Le Conseil d'administration de la gendarmerie impériale du département de Maine-et-Loire,

A Monsieur Bonnart, lieutenant de la même compagnie, à Angers.

« Nous vous annonçons, Monsieur, que nous » sommes flattés du choix que S. Exc. le ministre » de la guerre vient de faire de vous, par son » ordre du 31 mai dernier, pour faire partie, en » qualité de vérificateur, de la commission qui » sera chargée de vérifier extraordinairement la » comptabilité des 20 escadrons de la gendarmerie » d'Espagne, au moment de leur réunion pour » l'organisation des nouvelles légions créées à cette » armée.

» Nous nous empressons de vous témoigner » toute notre satisfaction sur la conduite militaire, » privée et administrative que vous avez tenue depuis le 1er nivôse an 10 (22 décembre 1801) » jusqu'à ce jour, que vous avez suivi les opérations de la comptabilité.

» Nous nous plaisons à joindre nos félicitations » à celles de MM. les inspecteurs qui ont consigné » successivement leurs arrêtés sur les divers registres que vous avez tenus pour inscrire les dé-

» libérations. Nous vous rappelerons particulière- 1812.
» ment, Monsieur, l'éloge qu'a fait de vous mon-
» sieur le général de division Gouvion, inspecteur
» général de l'arme, qui a arrêté la comptabilité,
» le 4 floréal an 11 (24 avril 1803), attendu que
» ce qui est écrit de flatteur par un chef aussi res-
» pectable, est très-honorable pour celui qui le
» reçoit.

» Soyez assuré de nos vœux sincères pour
» votre avancement et pour la réussite de toutes
» vos entreprises.

» Nous vous saluons avec attachement et con-
» sidération,

» Les membres du conseil d'adminis-
» tration,

» *Signé* Thiébault, gendarme à pied;
» Leblanc, gendarme à cheval; Ronsin,
» brigadier à pied; Rioblanc, brigadier
» à cheval; Prier, maréchal-des-logis à
» cheval; Fidel, lieutenant; Belville,
» capitaine, et Fontaine-Moreau, chef
» d'escadron major, président. »

Dans le cours des visites que je fis à toutes les personnes que j'avais connues particulièrement, ou dont j'avais reçu des honnêtetés; après que les devoirs de la bienséance, de la politesse furent remplis, j'allai chez le commissaire des guerres faire expédier une feuille de route. Je passai ensuite chez M. Noireau, qui me remit la recommandation dont voici copie :

Angers, le 21 juin.

A Monsieur le colonel Maurice, commandant la 10me légion de gendarmerie impériale, à Baïonne.

« Mon cher camarade, LL. Exc. le maréchal » duc de Conégliano et le duc de Feltre, ministre » de la guerre, vous ayant choisi pour être membre » de la commission qui doit vérifier extraordinai- » rement la comptabilité des 20 escadrons de la » gendarmerie de l'armée d'Espagne, je recom- » mande à votre justice et à votre bienveillance, » M. le lieutenant-quartier-maître Bonnart, l'un » des membres de cette commission et vérifica- » teur. Cet officier est un très-bon comptable, et » entièrement dévoué à ses devoirs. Il part muni » d'un recueil de lois, instructions et décisions » relatives à la comptabilité de la gendarmerie, et » il n'y aura guère que les questions absolument » neuves auxquelles il ne pourra vous mettre à » même de répondre. Cet officier sert depuis 13 » ans sous mes ordres, et a mérité mon attache- » ment et ma confiance. Aussi vous prierai-je, » mon cher camarade, de faire pour lui ce qu'en » pareille circonstance je désirerais faire pour un » officier estimable auquel vous vous intéresse- » riez; mais son travail et sa conduite vous met- » tront bientôt à même de le juger, et vous vous » convaincrez qu'il est digne de votre confiance.

» M. Bonnart ayant toujours bien servi, et » ayant même fait à l'armée des actions d'éclat,

» je désire beaucoup que cette circonstance le 1812.
» mette à même d'en recevoir la récompense.

» Agréez, mon cher camarade, l'assurance de
» mon sincère attachement,

» Le colonel de la 5me légion de
» l'arme,

» *Signé* Noireau. »

Il me donna en même temps l'ordre ci-après :

Angers, le 21 juin.

A Monsieur Bonnart, lieutenant-quartier-maître de la gendarmerie impériale, à Angers.

« Je vous informe, mon cher camarade, que » S. Exc. le ministre de la guerre me prévient, » par sa lettre du 15 de ce mois, qu'elle a nommé » pour me remplacer dans la commission spéciale » qui doit vérifier extraordinairement la comptabilité des 20 escadrons de gendarmerie de l'armée d'Espagne, M. le colonel de gendarmerie » Maurice, commandant la 10me légion, et qu'elle » me prescrit de vous donner l'ordre de partir » sur-le-champ en poste.

» Son Exc. veut qu'aussitôt votre arrivée à » Baïonne, vous vous informiez si M. le colonel » de gendarmerie Maurice est arrivé dans cette » place, afin de vous joindre à cet officier supérieur, et de vous transporter ensemble à Vittoria.

» Vous voudrez bien me faire connaître le jour » de votre départ, pour que je puisse en rendre » compte à S. Exc.

1812. » Je vous salue très-affectueusement,

» Le colonel commandant la 5me légion
» de l'arme,

» *Signé* Noireau. »

Après lui avoir annoncé verbalement mon départ, et avoir terminé mes affaires particulières, je pris de l'argent. Je confiai les clefs de mon appartement à mon capitaine, en le priant de surveiller mes meubles et effets pendant mon absence.

Le 21 juin, ayant fait porter mes bagages, n'ayant point acheté de chaise pour voyager en poste, comme j'en avais l'ordre, je montai dans la voiture du courrier, où, tout étant bien disposé, nous partîmes d'Angers à une heure après midi.



CHAPITRE XXI.



Le 21 juin, en nous dirigeant sur la route 1812.
de Nantes, ayant beaucoup fatigué les jours précédents, à peine étais-je dans la malle, que je m'endormis.

Arrivés à Varades (c'était un dimanche), le postillon qui devait conduire avait bu outre mesure. Lorsqu'il fut à cheval hors du village, il donna de l'éperon dans le ventre du porteur, qui rua et le renversa sous lui: peu s'en fallut que la voiture ne lui passât sur le corps. Mortivre, après avoir été un peu secoué par le trot, il resta sur le chemin. Un de ses camarades, qui se trouvait là par hasard, prit sa place et conduisit.

Le premier individu qui passa, fut invité à donner à l'ivrogne les soins dont il avait besoin, et à le faire transporter à la maison de poste d'où nous sortions.

Nous arrivâmes à Nantes vers les 11 heures du soir. Je me mis au lit et dormis d'un profond sommeil.

Le 22, m'étant levé de bonne heure, j'allai voir, sans tarder, mon collègue, qui m'annonça que M. le duc de Conégliano était arrivé la veille,

1812. faisant l'inspection des côtes, et qu'il devait partir le lendemain matin.

Je me présentai à 10 heures à l'hôtel de France, où M. le maréchal était descendu. Il m'accorda une audience d'environ trois quarts-d'heure.

Pendant ce temps, la conversation roula sur l'objet de la mission pour laquelle j'étais désigné. Après que j'en eus pris congé, et lorsque je m'en éloignais, S. Exc. eut la bonté de me rappeler. Pendant que nous étions seuls, M. le duc m'invita à dîner, ce que je ne pus accepter, ayant retenu ma place au courrier. Il m'annonça qu'il pensait à moi pour de l'avancement. Il dit à son aide-de-camp de lui renouveler sa promesse.

Le maréchal s'étant retiré après m'avoir souhaité toute sorte de prospérité dans mon voyage, cet officier me remit une lettre pour son épouse, à Baïonne.

Je passai un instant avec les officiers de la gendarmerie. J'allai chez le colonel Huché, qui se trouvait dans ce moment à Nantes; il me promit de m'envoyer une lettre de recommandation pour le général baron Buquet, commandant la gendarmerie, à Vittoria.

M'étant transporté ensuite au courrier, nous sortîmes de la ville à 5 heures du soir.

Nous marchâmes toute la nuit, en passant par Montaign, le Fougeré, Saint-Hermand, Marans. Le matin, nous traversâmes des marais tellement couverts de plusieurs pieds d'eau, que, différentes fois, le courrier, craignant de verser, fit arrêter

la malle pour sonder le terrain et éviter les ornières. 1812.

Le 23, après avoir traversé Groland, nous arrivâmes à midi, à la Rochelle, où un bon dîner nous attendait. Chaque habitant était réduit à une demi-livre de pain par jour. Je fus obligé d'envoyer ma feuille de route à la mairie, pour obtenir, en payant fort cher, une ration entière qui n'était pas de la meilleure qualité.

Après le repas, je me promenai sur le port, d'où j'aperçus cinq vaisseaux de ligne anglais à la voile, qui bloquaient la rade. J'entrai dans plusieurs navires, tant français qu'étrangers. Après avoir adressé toutes les questions que je crus nécessaires pour satisfaire ma curiosité, je regagnai l'hôtel. Nous partîmes à environ 3 heures. Le long du rivage de la mer, remarquant des pièces de bois brûlées, le courrier m'en donna l'explication, en m'annonçant qu'elles provenaient de l'incendie des vaisseaux français, qui avait eu lieu en mai 1809. Ayant traversé Rochefort, nous passâmes la Charente avant la nuit.

Il est à observer que du moment où nous eûmes quitté cette rivière, c'était la veille de la Saint-Jean, jusqu'à près de minuit, nous fûmes éclairés dans toute la plaine, par des feux de joie que les habitants avaient allumés. Ils dansaient à l'entour, et chantaient en tirant des coups de fusil.

Nous arrivâmes vers une heure du matin à Saintes, sans avoir vu la ville, à cause de l'obscurité de la nuit. J'y bus un verre de vin en man-

1812. geant un biscuit. Pendant ce temps, le courrier remettait les paquets de lettres au directeur de la poste.

Le 24, en nous dirigeant par Pons et Saint-Genis, nous gagnâmes Mirambeau. Un enfant assis sur le brancard de la voiture, pour parvenir plus promptement chez lui, et étant de la connaissance du courrier, reçut un coup de pied de cheval à la tempe. Il fut étendu roide mort sur la place. Ce cheval, ayant lancé des ruades, attrapa le bras du courrier, qui était appuyé sur le tablier de la caisse ; il n'eut heureusement qu'une légère contusion.

Après avoir dépassé Etauliers, Fontarabie, nous arrivâmes à Saint-André de Cubzac, où nous traversâmes la Dordogne assez difficilement, la marée étant très-forte et le vent des plus violents. Nous bûmes ensuite, à Lagrave, une excellente bouteille de vin blanc, dont le courrier voulut me régaler chez un propriétaire de ses amis.

Nous atteignîmes la Bastide. Mes yeux étaient émerveillés du ciel agréable, du charmant site, de la riche verdure, des belles maisons de plaisance et des riantes campagnes de cette contrée. J'étais dans la contemplation, en voyant l'immense quantité de navires qui couvraient alors le bras de mer formé par la Garonne, que nous franchîmes en bateau. En arrivant à trois heures dans Bordeaux, je demandai au courrier où il descendait. Il me remit son adresse. J'entrai aux Thermes, et pris un bain pour me délasser. Ensuite je

montai dans un fiacre qui me conduisit à l'hôtel 1812.
de l'Espérance, où je fis honneur au dîner que le conducteur avait fait préparer.

Ne me sentant nullement de la fatigue du voyage, quoique j'eusse parcouru environ 90 lieues de poste, je m'habillai et j'allai au grand spectacle, où Josserand, acteur de Feydeau, donnait sa dernière représentation. La salle, qui est superbe, se trouvait remplie d'un si grand concours de femmes parfaitement parées, que je ne crois pas avoir jamais vu un coup-d'œil aussi enchanteur et aussi ravissant. Ce virtuose, qui se surpassa, fut universellement applaudi. Après que la toile fut baissée, je retournai à l'hôtel.

Le 25, m'étant levé de grand matin, et ayant pris un guide, je me transportai au pont que l'on commençait. Je le trouvai hardi.

J'allai à la bourse. Il y avait quatre tableaux représentant l'Asie, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, en face desquels on traitait des affaires relatives à chaque partie du monde. Je parcourus le château Trompette, ainsi qu'une verrerie où l'on faisait des bouteilles. Je vis le ci-devant palais impérial, celui de justice, les églises, la synagogue, où il y avait une grande cérémonie religieuse.

Je rendis visite au quartier-maître de la gendarmerie. Il me présenta au colonel, qui nous engagea à dîner pour le même jour. Comme j'avais connu ce collègue dans la 5me légion, il s'of-

1812. frit à me faire observer ce qu'il y avait de plus curieux dans la ville.

Nous nous promenâmes jusqu'à l'heure où nous nous présentâmes chez le colonel. Il me quitta, après le repas, pour se livrer à ses opérations.

Je m'acheminai seul vers le petit spectacle, où jouait Pothier, qui a été depuis aux Variétés, à Paris.

Le 26, je passai la journée avec mon camarade. Nous allâmes ensemble au Chartron, qui offre le plus beau coup-d'œil du port. Nous regardâmes avec intérêt le parc, les places, les promenades. Nous déjeunâmes chez moi, et nous dînâmes chez lui. Dans mes courses, j'avais été à même de remarquer que le peuple faisait queue à la porte des boulangers, ce qui occasionait des querelles. Cette disette de pain occupait beaucoup les autorités civiles et militaires.

Ma curiosité étant satisfaite, ayant vu les deux théâtres et rempli mes obligations de bienséance envers les officiers de gendarmerie, ma place étant retenue, je partis à midi.

Le courrier m'ayant prévenu qu'il avait avec lui un second voyageur, m'invita à l'attendre à un cabaret qu'il m'indiqua, et qui était dans le faubourg, sur la route de Baïonne.

Je me transportai à cet effet au lieu du rendez-vous. La maîtresse du logis m'adressa beaucoup de questions sur mon voyage. Je répondis comme je croyais devoir le faire. Elle soupçonna que j'étais militaire, s'empressa de me demander si je

me dirigeais vers l'Espagne. Lorsque je lui eus 1812.
répondu que je m'y acheminais, elle me plaignit, se mit à pleurer, en m'avertissant que, depuis cinq ans, il passait continuellement des hommes qui allaient dans ce pays, et qu'elle n'en avait jamais vu revenir aucun. J'essayai de la consoler, en lui promettant de l'embrasser à mon retour (1).

Tandis que nous causions de la sorte, il passa plusieurs personnes montées sur des échasses fixées par des courroies aux reins et aux cuisses, avançant avec une vitesse étonnante. La jeune cabaretière, à qui je demandai la raison de cette bizarre coutume, me dit que les peuples qui habitent les Landes, se servent de ce moyen pour marcher : les chemins sur le sable ne permettant pas de voyager pédestrement ; les fossés étant fort larges, et servant à l'épanchement des eaux, les individus les franchissent facilement à la faveur de leur élévation.

Cette conversation finie, le courrier étant arrivé, je pris congé de cette bordelaise pour monter en voiture.

Le 27, à environ deux heures après midi, nous quittâmes cette grande et superbe ville. A peine étions-nous en route, que mon compagnon de voyage eut l'air de me chercher querelle. Je pris la mouche et lui ripostai sur le même ton. Il se mit à rire, et me demanda si je le reconnaissais.

(1) Je ne pus lui tenir parole, n'étant pas rentré par Bordeaux.

1812. Je lui répondis négativement. Je cherchais en vain à me remettre ses traits; je ne me ressouvenais pas de l'avoir vu. Il ajouta qu'il était l'officier payeur du 2me bataillon de la 107me, où j'étais alors fourrier, et qu'il était enchanté de me revoir. Flattés l'un et l'autre de cette rencontre inattendue, nous eûmes, pendant la route, une conversation intarissable sur nos anciens camarades. Il m'apprit qu'ayant quitté cette demi-brigade, il était capitaine au 15me régiment de ligne.

Nous passâmes à Castres, Langon, Bazas, Captieux, le Poteau. La route que l'on avait construite dans les grandes Landes, était formée de sapins coupés de la largeur du chemin. Ces arbres, longs de 30 pieds, se trouvaient placés les uns auprès des autres, couverts de sable, ensuite garnis de pavés. La flexibilité de cette espèce de charpente faisait danser les voitures, et fatiguait beaucoup les voyageurs.

En quittant Roquefort, nous trouvâmes des sables sans trace de chemins. Il y avait de beaux sapins incisés, d'où la résine découlait : c'est une riche branche de commerce de ce pays. On y rencontre aussi des chênes-lièges, avec l'écorce desquels on fabrique des bouchons. Les chevaux fatiguant beaucoup, quoique n'allant qu'au pas, se laissaient devancer par les hommes à pied.

Le 28, vers minuit, il pleuvait très-fort; nous nous étions égarés dans les forêts. Par hasard, nous aperçûmes une baraque. Ayant frappé à

la porte, un paysan vint ouvrir. Il tenait pour torche un éclat de sapin enflammé. Ses grands cheveux noirs, tombant sur ses épaules, laissaient à peine remarquer sa figure. Son vêtement était une peau de chèvre dont les pattes se croisaient sur sa poitrine. Nous nous informâmes du chemin de Mont-de-Marsan. Il nous dit que nous n'en étions pas éloignés. Lui ayant demandé s'il pouvait nous donner quelque chose à manger, il répondit qu'il avait des œufs, des châtaignes, des noix, du jambon et du pain de méteil. Il nous invita à descendre, appela sa femme qui, pour la mise, valait bien son cher mari. On nous alluma du feu, on nous servit une copieuse omelette bardée de tranches de jambon. Nous fîmes, avec quelques bouteilles d'un petit vin clairet, un repas plus agréable que nous ne l'espérions. 1812.

Nous eûmes, par le récit de ces bonnes gens, occasion de vérifier ce que l'on rapporte des usages des habitants des Landes (1).

(1) « Ils sont, en général, très-superstitieux. Ils croient » aux revenants, aux farfadets, aux vampires. L'idée d'un » loup-garou les fait frissonner; mais il est étonnant » que de pareilles chimères aient tant d'empire sur des » gens abrutis et sans instruction.

» Quand il tonne, ils sont saisis d'une extrême frayeur. » Ils s'empressent de fermer les portes, les fenêtres, » toutes les issues aux rayons du jour. La femme la « plus âgée de chaque famille, fût-elle la dernière des » domestiques, a le privilège d'arroser d'eau bénite la » chambre où chacun est rassemblé, et invoque la bonté

1812. Quand le jour parut, la pluie ayant cessé, le ciel s'étant éclairci, nous jugeâmes à propos de nous remettre en route. Notre hôte vint lui-même nous conduire dans le bon chemin. Comme nous avions bien payé le repas qu'il nous avait servi, il nous souhaita toute sorte de bonheur.

» céleste avec la dernière ferveur. La bonne vieille qu'on » croit douée d'une vertu efficace pour détourner l'o» rage, tout en aspergeant l'eau lustrale, récite dévo» tement des prières auxquelles les assistants répondent » dans un grand accès de componction.

» La formalité qu'on observe dans ce pays, pour les » propositions de mariage, est aussi bizarre qu'originale.

» Lorsqu'un garçon est épris d'une fille du canton, et » qu'il désire l'épouser, il faut qu'il en fasse la demande » aux parents; et voici la manière dont il doit s'y prendre : » accompagné de quelques-uns de ses amis, et muni d'une » ou de deux cruches de vin, il s'achemine, au milieu » de la nuit, vers le logis de sa prétendue. Il frappe » et demande à parler au père, à la mère et à la fille » qu'il recherche. Cette entrevue, quoique nocturne, n'est » jamais refusée. Aussitôt chacun se lève, s'habille et » prend place autour de la table. On fait des omelettes » au lard; on mange et l'on boit jusqu'à la pointe du » jour. Alors la fille se lève et va chercher le dessert. » C'est l'instant où le sort de l'amant est sur le point » d'être décidé. Si la fille refuse, elle apporte une as» siette remplie de noix. Dès ce moment, le galant, » quel que soit son désespoir, est obligé de se retirer, » et la porte du logis lui est fermée pour toujours.

» Au décès d'un parent, la femme la plus âgée pro» nonce les prières consacrées aux morts. La cérémonie » finie, on s'enivre à force de faire l'éloge du défunt. »

Nous continuâmes jusqu'à Mont-de-Marsan. Je 1812.
parcourus cette ville avec rapidité. Nous allâmes à Tartas, à Saint-Paul-les-Dax, à Saint-Vincent, au pont du Saint-Esprit ; de là à Baïonne, où nous arrivâmes à cinq heures du matin, ayant compté 66 lieues de poste depuis Bordeaux.



CHAPITRE XXII.

1812. Le 29 juin, le capitaine et moi, nous mîmes pied à terre en face des bains, où nous entrâmes afin de nous délasser. Nous recommandâmes au courrier de la malle de faire préparer un bon déjeuner de trois personnes, pour six heures et demie.

Nous gagnâmes l'hôtel de Saint-Etienne, comme il en était convenu. Quand nous eûmes satisfait notre appétit, je me couchai et dormis jusqu'à midi sans me réveiller.

Alors j'étais aussi dispos que si je n'eusse pas voyagé. Je m'en allai à l'état-major, où j'appris que M. Maurice n'était pas encore arrivé. Je me présentai aussi à l'hôtel-de-ville et chez le commissaire des guerres, où je laissai mon adresse.

J'écrivis la lettre suivante :

A M. le commandant de la 10me *légion de gendarmerie impériale, à Carcassonne.*

« Mon colonel,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après » l'ordre du 15 du courant de S. Exc. le ministre » de la guerre, je suis parti d'Angers, et que je » viens d'arriver à Baïonne, où je loge à l'hôtel

» de Saint-Etienne. J'attends que vous m'indi- 1813.
» quiez le moment de me joindre à vous, pour » que nous allions ensemble à Vittoria, faire par- » tie des membres de la commission chargée de » vérifier extraordinairement la comptabilité des » 20 escadrons de la gendarmerie d'Espagne.

» N'ayant pas l'avantage d'être connu de vous, » je vous assure, mon commandant, que je ferai » mes efforts pour mériter votre bienveillance.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Mon colonel,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître de l'arme,
» au département de Maine-et-Loire,

» *Signé* Bonnart.

» Baïonne, le 29 juillet.

» P. S. Je suis porteur de divers papiers rela- » tifs à la commission, et que je dois vous re- » mettre. »

Je profitai du temps que j'avais, pour voir la ville, les fortifications, les églises, le port, les allées marines ou promenades publiques. Je pus observer le pont du Saint-Esprit et la citadelle.

En parcourant le rivage, je remarquai plusieurs frégates ou bâtiments de guerre en construction. J'aperçus, sous les arceaux, fabriquer des bouchons avec l'écorce de chène-liège dont j'ai précédemment parlé.

Etant encore de bonne heure, je fis une pointe au château de Marac, que l'Empereur avait choisi

1812. pour son quartier-général, dans le commencement de la guerre d'Espagne.

Le soir, je me dirigeai vers le spectacle, où je vis Perroud, acteur de l'Odéon, jouant dans M. De Crac et l'Auberge de Calais. Ce comique était fort aimé à Baïonne, étant de ce pays, et y remplissant des rôles de gascon.

Le 2 juillet, M. Maurice arriva le soir à l'hôtel de Saint-Etienne, où je fis sa connaissance. Je lui remis la lettre de recommandation de M. Noireau (1), dont il n'eut pas l'air de faire grand cas, et contre lequel il était indisposé, étant obligé de se transporter pour lui dans la Péninsule. Je l'assurai que ce colonel, étant à l'extrémité à mon départ, ne pouvait supporter les fatigues d'une aussi longue route. Il parut un peu tranquillisé. Nous causâmes d'autre chose. Il me quitta pour se reposer, en convenant que le lendemain nous nous reverrions, et que nous parlerions du sujet de notre voyage.

Le 3, nous rendîmes des visites à M. le général de division Lhuillier, qui nous annonça que la route de Vittoria était interceptée par des insurgés espagnols; il fallait, pour partir, que nous attendissions un convoi. Il nous dit qu'il en préviendrait le colonel. En sortant du quartier-général, nous allâmes chez l'ordonnateur en chef et chez l'inspecteur aux revues, qui nous accorda un mois de traitement.

(1) C'est celle du 21 juin, rapportée page 176, ligne 1re.

Rendus à l'hôtel, nous écrivîmes à M. Delupé, 1812.
à Saint-Sébastien, pour le prévenir de notre arrivée, en lui recommandant de se réunir à nous.

En nous promenant, le colonel et moi, sous les allées marines, nous causions de comptabilité. Un capitaine américain, qui était sur son navire que nous regardions avec plaisir, nous engagea à y monter; nous l'acceptâmes. Après être entré dans tous les détails, il nous fit rafraîchir, et nous proposa de revenir le lendemain, jour de l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. Nous voulions le remercier; mais il persista avec tant d'honnêtetés, que nous ne pûmes nous en défendre.

Le 4, au lever du soleil, on tira le canon. Tous les équipages saluèrent, par des cris mille fois répétés, l'astre bienfaisant du monde. Nous déjeunâmes sur la goëlette l'Indépendance. Nous dînâmes sur la corvette le Volant, capitaine Perlet, bâtiment amiral à trois mâts, parfaitement bien pavoisé, au bruit de 100 coups de canon. Tous les chefs de la marine, des habitants, au nombre de peut-être 80, étaient réunis à ce banquet. Rien n'avait été épargné pour que les décors fussent superbes. On porta beaucoup de toasts. On chanta à la louange de la liberté des peuples, divers couplets français et américains. Le coucher du soleil fut annoncé par un matelot monté au haut du plus grand mât. On tira le canon. Alors les Indépendants entonnèrent des cantiques en actions de grâces, pour clore la fête de cette journée.

1812. Ces deux repas furent pour moi un motif d'admiration et de bon appétit.

Le consul, qui présidait au festin, nous engagea, le colonel et moi, pour le 8, à une semblable fête dans sa campagne; il la rendait aux capitaines qui se trouvaient dans le port. Je reçus à cet égard le billet que voici :

Baïonne, le 7 juillet.

« Lanne frères sont venus présenter leurs civi-
» lités à M. le lieutenant-quartier-maître Bonnart,
» et lui renouveler l'invitation de leur faire l'hon-
» neur de venir dîner chez eux, demain mercredi
» 8, à trois heures. »

Ces diverses réunions nous procurèrent des connaissances infiniment agréables, pendant notre séjour en cette ville.

Le 9, je ne voyais pas le départ d'un convoi s'approcher. Voulant utiliser mon temps, avant de me mettre en route pour Vittoria, je pris des arrangements avec un abbé espagnol réfugié, afin d'apprendre la langue castillane. Ma leçon commençait à 9 heures et finissait à midi. Je lui donnais 30 sous chaque fois.

Pour opérer méthodiquement, le professeur me procura la Grammaire de Sobrino, en 22 thêmes, avec le Dictionnaire de Gastel, français-espagnol, et *vice versâ*. Etudiant les principes de cette langue, dès que le maître fut parti, je me mis à traduire un thême français en castillan; je le fis corriger le lendemain au commencement de la leçon. Je suivis exactement cette manière de m'instruire.

Le 16, les troupes partirent de Baïonne, pour aller en toute hâte à Guétaria, où il y eut un combat dans lequel les Anglo-Espagnols furent battus et obligés de lever leur croisière. En voici le rapport : 1812.

ORDRE DU JOUR.

« Le général de division prévient qu'hier 17, à
» six heures du matin, le général Aussenac, auquel
» il avait donné l'ordre de se porter, avec les
» 3me et 105me régiments de ligne et 3 compagnies
» du 120me, au secours de Guétaria, qui était
» investi et attaqué par mer, par une division an-
» glaise, et par terre, par des insurgés, sous les
» ordres de Pastor (c'est le même que l'on nomme
» Gaspard), a fait enlever à la baïonnette toutes
» les positions qu'occupait Pastor avec ses bandes,
» dans lesquelles étaient quelques Anglais.

» Le résultat de cette attaque, qui a été vigou-
» reusement secondée par une sortie qu'a faite,
» avec 400 hommes de sa garnison, le chef de ba-
» taillon Lalande, est la prise de cinq pièces de
» canon qu'avaient débarquées les Anglais, de 35
» prisonniers de cette nation, dont 3 officiers,
» et de beaucoup de morts et de blessés.

» Guétaria, qui avait 3 pièces de canon démon-
» tées et peu de vivres, est débloquée; les An-
» glais ont levé leur croisière. Les troupes de la
» division de réserve, employées à cette expédi-
» tion, n'ont eu que 6 blessés, dont 3 assez griè-
» vement, quoiqu'elles eussent fait leur entrée à

1812. » Zarzau, sous le feu de la mitraille de 3 bâtiments » anglais.

» Le général Aussenac fait l'éloge le plus com- » plet de toutes les troupes sous ses ordres, » et particulièrement de M. le colonel Baille, » commandant le 105me, de MM. les chefs de » bataillon Astor, commandant le 3me régiment, » et Lalande, commandant la garnison de Gué- » taria, composée du 40me régiment, ainsi que de » M. Madière, son aide-de camp, qui l'a parfai- » tement secondé dans cette affaire.

» Baïonne, le 18 juillet.

» Le général de division, commandant » la 11me division militaire et celle de » réserve,

» *Signé* baron Lhuillier. »

Le 105me régiment de ligne, dans lequel j'avais servi, vint à Baïonne. Flatté de revoir ce corps, je me présentai pour renouveler connaissance avec les Dameriats et avec mes anciens camarades que j'y avais laissés; mais quelle fut ma surprise de ne reconnaître aucune des figures que je croyais y rencontrer. Je m'adressai donc à plusieurs militaires à qui je parlai de la garnison de Lyon, en l'an 6 (1798); ils ne savaient ce que je voulais leur dire.

Le changement que je remarquai dans ce corps, m'occasiona des réflexions sérieuses sur la perte des hommes qu'on avait éprouvée pendant la guerre. Il ne restait personne de 3,000

individus dont la demi-brigade était composée 1812.
14 ans auparavant, sans compter les mutations survenues postérieurement à ma sortie.

Dans la garnison, je retrouvai mon ancien sergent-major à la 9me; il était alors capitaine de voltigeurs au 15me de ligne. Il me fit beaucoup d'accueil, quoique je n'eusse pas eu lieu de m'applaudir toujours de ses procédés quand j'étais son inférieur (1). Cette rencontre fit oublier les torts que nous avions pu nous donner de part et d'autre. Nous fûmes ensemble souvent pendant notre séjour à Baïonne.

M. Maurice n'apercevant point d'époque certaine pour notre départ, proposa d'appeler le quartier-maître du 4me escadron, en garnison à Saint-Sébastien, qui vint avec M. Delupé.

Nous parcourûmes sa comptabilité. Nous fixâmes des idées générales sur la vérification que nous avions à suivre.

M. le maréchal Moncey envoya une lettre de Rennes, en date du 25 juin, qui contenait ses instructions pour notre travail. Nous l'étudiâmes de point en point, avant d'établir notre plan d'opération.

Pendant le bel après-midi d'un dimanche, il y eut, sur l'eau, des joutes où les marins disputèrent dans des barques de force et d'adresse. Ce spectacle, destiné aux gens de mer, était

(1) Comme il a été dit tome 1er, page 188, ligne 24, et page 378, ligne 3.

1812. nouveau et avait infiniment d'attraits pour moi.

Le 2 août, j'écrivis à l'aide-de-camp de M. le duc de Conégliano, afin de lui donner avis que je m'étais acquitté de sa commission envers son épouse. Je lui annonçais que, pour l'en informer, j'avais attendu qu'il fût de retour à Paris, étant assuré que ma lettre lui parviendrait directement. Je le priais, en même temps, de vouloir bien entretenir M. le maréchal dans les dispositions favorables que m'avait témoignées S. Exc., lorsque j'avais eu l'honneur d'en prendre congé à Nantes. Je n'en reçus point de réponse.

On nous prévint secrètement que le convoi se mettrait en route le lendemain, et qu'il fallait se réunir à Irun, première ville d'Espagne. L'on pouvait se transporter jusque là sans danger, quoique l'on débitât toutes sortes d'histoires plus affligeantes les unes que les autres sur les voyages et la marche des convois dans la péninsule.

M. Maurice eut la complaisance de m'offrir une place dans son cabriolet. D'après nos conventions, je devais payer le cheval que monterait son domestique. Mes bagages furent placés sur la voiture. Nous fîmes des visites de politesse à toutes les autorités, ainsi qu'au consul américain qui nous avait donné tant de marques d'honnêteté.

J'avais constamment pris des leçons d'espagnol. Quoique je connusse les principes de la langue, je ne pouvais que la traduire sans la parler. Je

ne connaissais que les mots indispensablement 1812.
nécessaires pour demander ce dont j'aurais besoin en route. L'avantage que j'avais tiré de mon application, était de pouvoir m'instruire seul, étant livré à mes propres moyens.

M. Delupé ayant la goutte aux mains, en informa le ministre, et nous laissa, le colonel et moi, partir sans lui.



CHAPITRE XXIII.

1812. Le 3 août, à 8 heures du matin, M. Maurice et moi, nous montâmes dans son cabriolet attelé de deux chevaux. Son domestique prit le troisième, avec lequel il servait de courrier pour préparer les relais. Ne nous étant pas arrêtés à Saint-Jean-de-Luz, nous arrivâmes vers les 2 heures après midi à Irun, sur la limite de la frontière, qui n'est séparée de la France que par la Bidassoa. Des lignes de douaniers des deux nations étaient établies sur cette rivière. La ville avait un caractère étranger, et ne ressemblait pas à celles que je venais de parcourir.

Ayant rencontré plusieurs gendarmes de la compagnie de Maine-et-Loire qui y étaient en cantonnement, je les interrogeai sur la position des ennemis. Je leur demandai comment l'on devait se comporter dans un pays dont, sans doute, en France, on exagérait les malheurs. Ils me firent voir les montagnes, et de distance en distance, des postes espagnols. Ils me dirent que, de temps à autre, on venait leur tirer des coups de fusil. La veille on avait tué un domestique qui allait à l'abreuvoir; les guérillas avaient pris le cheval. Le proprié-

taire, qui était un officier, avait forcé l'alcade 1812.
à le lui payer.

Les gendarmes me recommandèrent expressément de ne pas sortir seul des endroits où je pourrais séjourner. Ils ajoutèrent que la guerre étant nationale, il y avait à craindre jusqu'au moindre individu, sans en excepter les femmes, les enfants et les êtres les plus faibles.

Nous employâmes le temps à nous promener du côté de Fontarabie, qui, dans toutes les guerres, a figuré d'une manière célèbre. Les fortifications, abattues par les Français, ne laissaient aucun souvenir de sa résistance.

En face, au-delà de la rivière, étaient les décombres d'Andaye, où l'on fabriquait la fameuse eau-de-vie de ce nom. Cet établissement avait été détruit par les effets des boulets et des bombes. On apercevait l'île des Faisans, renommée par le traité de paix des Pyrénées, en 1659, et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse.

Le 4 août, les généraux Charles Lameth et Labadie rassemblèrent toutes les troupes, les voitures, les munitions, les bagages, et donnèrent l'ordre de se mettre en route.

Le 5, à 3 heures du matin, l'escorte fut divisée en divers pelotons d'infanterie échelonés, qui éclairaient et fermaient la marche.

La gendarmerie, tant à pied qu'à cheval,

1812. qui jouissait d'une excellente réputation de bravoure, occupait les postes principaux.

Les bagages et les voitures, dont celles du pays font beaucoup de bruit, l'essieu tournant avec les roues qui ne sont qu'en planches, et que l'on dit nécessaire pour prévenir les autres de se garer dans les chemins étroits des montagnes, étaient par ordre au milieu du convoi. Les chaises de poste des chefs, placées par grade, marchaient les premières. Pendant la route, on observa la plus grande circonspection. La force en était estimée de 3 à 4 mille hommes. Nous arrivâmes au Fortin de la Venta, appelé Blokhaus, qui avait une pièce de canon.

Une quarantaine de gendarmes en formaient la garnison. Souvent ils étaient attaqués et avaient toujours résisté avec courage aux insurgés.

Nous changeâmes de chevaux à Oyarzun, parce que le service des postes était établi comme en France. La troupe reçut pour rafraîchissement une demi-ration de tous vivres.

A une lieue de cette commune, nous distinguâmes, à une portée de canon, une centaine de douaniers espagnols, de la bande de Mina. Quand il n'y avait point de troupes, ils descendaient pour percevoir les droits, et tuaient les Français isolés; gagnant les montagnes quand ils remarquaient des forces imposantes, filant en ordre, comme nous l'observions toujours. Nous aperçûmes souvent de semblables postes sur toute la route.

Dans le convoi, se trouvait un commis voya- 1812.
geur d'une maison de Lyon. Il vendait des soieries, et se transportait à Madrid ; j'en avais fait la connaissance à Baïonne. Ce jeune homme avait avec lui des marchandises dont il aurait bien voulu ne pas acquitter la taxe. En traversant un hameau, un homme vêtu en paysan, sur un âne, l'acosta en lui disant tout bas, de ne pas oublier de compter dans la première maison qu'il lui indiqua, l'argent qu'il devait, et de se taire. Le Lyonnais satisfit à la demande de l'inconnu, qui disparut.

Un instant après, le commis m'ayant raconté cette aventure, en me montrant l'individu qui gravissait un rocher avec sa monture, je lui représentai qu'il avait eu tort de ne m'en avoir pas parlé, parce que j'aurais prescrit d'arrêter le douanier déguisé. Il me répondit que, pour son commerce, passant souvent sur cette route, s'il en avait agi ainsi, il aurait couru risque de la vie.

Lorsque nous fûmes à Hernani, la troupe reçut une demi-ration de tous vivres. Nous en partîmes quatre heures après pour Tolosa, où nous arrivâmes par un temps superbe, à six heures du soir.

Un courrier, qui de Tolosa se rendait à Hernani, avec une escorte de 60 hommes, ayant été attaqué à une lieue derrière nous, eut un de ses chevaux blessé.

La veille de notre entrée à Tolosa, des partisans étaient venus, à 8 heures du soir, faire feu

1812. sur les gens qui respiraient le frais à la promenade. Cette ville, dans la chaîne des Pyrénées, est dominée par les monts dont les sommets semblent soutenir les nuages. Souvent des individus étaient tués dans les rues ou sur les places, parce que des insurgés, embusqués sur les hauteurs, tiraient des coups de carabine, et personne n'était en sûreté, même chez soi.

Le 6, comme nous avions doublé l'étape, nous eûmes séjour. Nous apercevions tout autour de nous, des postes espagnols sur la cime des montagnes.

Le 7, nous partîmes à 4 heures du matin, dans le même ordre de marche.

Un gendarme à pied se reposant sur son mousqueton, le coup partit; la balle lui traversa le bras.

Nous nous dirigeâmes vers Villa-Franca, où l'on donna la demi-ration à la troupe. Nous continuâmes ensuite la route jusqu'à Villa-Réal. J'allai voir, par curiosité, les sœurs de Pastor, berger, dont il est parlé dans l'ordre du 18 juillet, né dans cette ville, devenu chef renommé des partisans. A une lieue de cette place, nous remarquâmes des débris du massacre du 2 juillet, où 152 Français, dont plusieurs gendarmes de ma connaissance, avaient été égorgés.

Le soir de notre arrivée, trois soldats de l'escorte, étant à peut-être cent pas de l'endroit où j'étais logé, c'était dans une maison hors de la ville, furent enlevés. Toute la nuit, les alentours

de la place retentirent des cris de *houra! houra!* 1812.
prononcés par des ennemis.

Le 8, à 4 heures du matin, nous nous mîmes en route, étant bien éclairés par la garnison. A 8 heures, nous avions franchi la fameuse montagne dite Descarga, sur laquelle le chemin tracé en spirale, présente de beaux points d'attaque et de surprise. A midi, nous étions à Bergara, où un camarade me reçut. Après nous être rafraîchis, nous couchâmes à Mondragon.

Le 9, à 3 heures du matin, nous continuâmes notre marche. Nous fîmes à Salinas une halte d'une heure, pour rassembler le convoi. Pendant ce temps, l'on explorait les endroits dangereux.

Nous passâmes ensuite la sinistre montagne où tant de Français ont péri. Des ossements blanchis en présentaient le triste souvenir. L'on voyait encore beaucoup de restes humains dévorés par des vautours ou par d'autres animaux carnassiers. Hors du bois et dans la plaine, était construit le fortin d'Arlaban, qui servait de sauve-garde à ceux qui échappaient aux attaques des guérillas. Ce poste avait pour chef un officier de gendarmerie, de mes amis, qui me donna à déjeuner.

De là, dégagés de tous obstacles, nous aperçûmes Vittoria, qui est capitale de la province d'Alava, dans la plaine et à 3 lieues de la chaîne des Pyrénées. Le comte Caffarelli, commandant en chef l'armée du Nord, vint au-devant de nous. Nous entrâmes vers midi dans la ville, avec beaucoup d'appareil, par une chaleur étouffante, que

1812. l'on estimait être montée à 32 degrés. Au même moment, arrivait un convoi de blessés et de toutes les femmes qui venaient de Burgos. L'armée de Portugal ayant éprouvé un échec, il pouvait en résulter de grands événements. Pour éviter les malheurs, on transportait sur les derrières les individus inutiles aux opérations militaires. La ville de Vittoria était tellement encombrée de troupes, qu'il fut impossible de nous loger convenablement. On nous relégua, le colonel et moi, dans une maison où deux soldats se seraient mal trouvés.

M. Maurice, en mettant le pied sur le sol espagnol, fut attaqué de la diarrhée et d'une colique dont il souffrit beaucoup. Quoique les douleurs fussent vives, elles ne l'empêchèrent pas de remplir les devoirs d'usage.

Nous allâmes présenter nos respects au général en chef et aux différents officiers supérieurs. Ensuite nous nous rendîmes chez le général baron Buquet, inspecteur de la gendarmerie. Il nous invita à dîner pour le même jour. Nous le remerciâmes, vu l'indisposition du colonel et notre fatigue.

Nous nous retirâmes, M. Maurice souffrant beaucoup, sans pouvoir se médicamenter. En Espagne, nous n'avions rencontré ni auberge ni lieu qui pût nous procurer ce dont nous avions besoin pour la vie. On ne voyait que des aventuriers allemands ou suisses qui, ayant établi des

restaurants, vendaient fort cher, aux Français, de l'eau chaude pour du bouillon. 1812.

En parcourant la place et la promenade, c'était le dimanche, je remarquai toutes les demoiselles et les dames en noir. Quoique j'eusse lu, comme je l'ai dit, divers ouvrages sur ce pays, je croyais, à cause de la saison, observer les personnes du sexe en blanc. Je fus fort étonné de ce deuil général; mais on me dit que cette parure formait le costume national des femmes.

Le 10, j'allai chez M. le général Buquet, qui me fit déjeuner avec lui. J'eus l'honneur de lui remettre la lettre ci-après, que j'avais reçue pendant mon séjour à Baïonne. Comme elle m'avait été envoyée à cachet volant; qu'elle contenait différents articles qui m'étaient étrangers, je pris copie de ce qui me concernait, et que je me plais à rapporter ici :

Nantes, le 1er juillet.

Le colonel de la 16me légion de gendarmerie impériale,

A M. le baron Buquet, commandant la gendarmerie, en Espagne.

« Mon cher général,

» Je saisis avec empressement l'occasion de » M. le quartier-maître Bonnart, qui se rend au- » près de vous, pour le recommander à vos bon- » tés; car il les mérite à tous égards; c'est un de » nos élèves : c'est un jeune homme rempli de » zèle, de talents et de bonne volonté.

1812. » Je vous prie, mon cher général, de lui accor-
» der votre protection, et d'agréer l'assurance de
» mes sentiments les plus respectueux,

» *Signé* Huché. »

Il fut question de l'effet de la chaleur sur la santé et le tempérament des Français qui habitaient l'Espagne. M. le baron, s'y étant toujours bien porté, prétendit qu'il le devait à ses vêtements de laine, à son gilet de flanelle et à son bonnet de soie noire. Il ajoutait que les Espagnols se couvraient en tout temps de hardes de velours, ainsi que de grands et amples manteaux de drap. Ces individus, qui se précautionnent de la sorte, ont bien leur raison pour agir ainsi, puisque le matin ou le soir le froid est rigoureux, et qu'un instant après la chaleur est très-vive. Cette variation dans l'atmosphère et la température, engendre de sérieuses maladies pour ceux qui se couvrent légèrement.

Un matin, le colonel souffrant horriblement, n'ayant point de moyens pour se soulager, j'allai à cinq heures à l'ambulance en informer le médecin en chef, dont j'ignorais la demeure. Je parcourus les salles. Les fenêtres n'étaient pas encore ouvertes. L'air n'avait point été renouvelé, ce qui produisait une odeur infecte. Après avoir attendu une heure, je joignis l'officier de santé, qui promit d'aller donner ses soins à M. Maurice.

En sortant de ce séjour de douleurs, j'étais dans un état affreux. Me sentant mal à l'estomac,

je crus avoir respiré les miasmes de la mort. Ce 1812.
que j'éprouvais était si violent, que, de retour au logis et après avoir rapporté la réponse au colonel, je fus forcé de me mettre au lit.

Il est à remarquer qu'une espèce de peste, une sorte de fièvre jaune, régnait dans les hôpitaux en Espagne. C'était si constaté, que l'on perforait toutes les lettres que l'on expédiait pour la France; on les coupait en plusieurs endroits, et on les trempait dans le vinaigre, comme un préservatif contre les maladies pestilentielles.

Dans la maison où je logeais, les puces, les punaises et les mouches pullulaient. J'avais le corps tout diapré de leurs morsures, qui me produisaient de cruelles souffrances. Avant de me coucher, je me frottais avec du vinaigre. Je me mettais ensuite au lit, où je dormais jusqu'à ce que je fusse tout-à-fait séché. Alors ces insectes me tourmentaient de nouveau. Au moment du dîner, nous chassions les mouches à coups de serviettes; on fermait les volets, parce qu'il n'y avait point de croisées; on allumait la chandelle, pour ne pas en être incommodé.

Le 17, malgré la maladie du colonel et l'indisposition que j'éprouvais, nous établîmes, en vertu de la lettre en forme d'instruction, datée de Rennes, le 25 juin (1), les bases de notre travail de vérification. Nous le divisâmes en un cahier de 21 modèles, que chaque conseil d'administra-

(1) Dont il a été fait mention page 197, ligne 20.

1812. tion reçut afin de les remplir avant l'apurement de sa comptabilité. Pour présenter la confection de ces états plus facile, nous accompagnâmes chaque envoi d'une circulaire en dix pages. Nous avions cherché à y rassembler tout ce qui pouvait éclairer sur les comptes que la commission devait adresser à S. Exc.

Afin de ne rien laisser à désirer sur l'entière liquidation de la gendarmerie d'Espagne, la commission écrivit à M. le maréchal. Elle lui expédia en même temps les modèles, et le pria de vouloir bien inviter les compagnies de l'intérieur à soumettre, au préalable, à la commission, les réclamations des individus passés de la gendarmerie des départements, dans les escadrons, ou de ces derniers, dans les compagnies de l'intérieur.

Son Exc. ayant applaudi à notre plan, daigna répondre à cet égard, par la lettre de satisfaction suivante :

Inspection générale de la gendarmerie impériale.

Paris, le 3 septembre.

A M. Maurice, commandant la 10me *légion de l'arme, à Vittoria.*

« J'ai examiné, Monsieur le colonel, la lettre » et les modèles d'états que vous avez adressés » aux conseils d'administration des 20 escadrons. » Il m'a paru que vous aviez parfaitement saisi et » disposé tous les rapports de comptabilité qui » doivent être présentés et développés dans le » travail de la commission spéciale. Je ne puis

» qu'applaudir à vos soins et à vos efforts pour 1812.
» remplir le but de votre mission.

» Le 1er inspecteur général,

» *Signé* le maréchal duc de CONÉGLIANO. »

Par la connaissance que nous avions acquise de la tenue des comptes du 4me escadron, d'après les modèles envoyés aux conseils, les officiers regardaient la commission comme la chambre ardente, où chaque comptabilité devait venir se purifier (1).

J'éprouvais le retard des autres troupes, dans le paiement de mon traitement. Je devais toucher comme il suit :

Pour appointements, par mois......		166 f.	66 c.
Indemnité de service extraordinaire, par jour......................		2	50
En route, par poste	en France....	3	75
	en Espagne...	5	50

4 rations de pain, viande, vin, sel et légumes; 2 rations de fourrages.

Le domestique du colonel apprêtait notre manger. Je n'ai jamais pu m'habituer au vin transporté dans des outres. L'odeur du goudron m'a toujours fait éprouver des nausées.

(1) L'administration, à cette époque, était très-multipliée. Les écritures se succédaient à l'infini, parce que l'on ne donnait que des à-comptes. La solde de la gendarmerie restait en arrière depuis le mois de novembre 1811.

1812. La commission ayant reçu l'ordre d'aller à Burgos, Pampelune et Sarragosse, vit qu'elle ne pourrait s'y transporter. Les difficultés de voyager et de correspondre, qui s'augmentaient chaque jour, rendaient son travail bien pénible, pour ne pas dire impossible.

Le 20, on célébra un service en l'honneur de M. le comte d'Erlon, qui, avant sa mort, avait commandé l'armée du Nord de l'Espagne. Il s'y trouvait beaucoup de généraux. Un officier supérieur monta en chaire, et prononça d'abondance l'oraison funèbre, qui électrisa tous les assistants.



CHAPITRE XXIV.

Le 20 août, M. le comte Caffarelli partit avec 1812.
presque toute la garnison, dans le dessein de reprendre Bilbao, que les Français avaient été forcés d'abandonner depuis le 10 de ce mois.

Pour remplacer la troupe, on avait réuni tous les employés, les malades et les invalides qui, au besoin, pouvaient faire le coup de fusil. On en avait formé des espèces de régiments, afin de défendre la ville en cas d'attaque. Le général en chef ayant battu les insurgés, leur ayant pris tous leurs bagages et leurs caisses, revint presqu'aussitôt. Pendant son absence, il n'arriva rien d'extraordinaire à Vittoria.

Depuis que nous étions dans cette ville, nous remarquions que notre situation empirait chaque jour.

Beaucoup de jeunes gens et d'ouvriers passèrent à l'ennemi. Plusieurs Français, même des sous-officiers de gendarmerie, dont un brigadier décoré, les suivirent; ils avaient l'espoir d'un sort moins malheureux. Quoique nous fussions à la fin de la récolte, on nous retrancha une portion du pain. La troupe n'avait plus de vin; la solde n'était pas au courant. L'horizon politique

1812. s'obscurcissant, l'on s'attendait à des événements.

Dans les visites de corps, M. le général Dumoustier se rappela m'avoir vu à Angers. Il me fit l'honneur de m'inviter quelquefois à dîner.

Le mal-aise que j'avais éprouvé, et qui pouvait me causer une maladie grave, exigea que je prisse des bouillons et des toniques. Maria, cuisinière de la maison, me les apprêtait, et eut pour moi beaucoup de soins et d'attentions.

J'allai plusieurs fois au spectacle. Un jour je vis jouer *Paul* et *Virginie* en espagnol. J'y pris infiniment de plaisir, parce que j'avais assisté à cette pièce en France, et qu'elle était traduite littéralement.

Je remarquai qu'entre le parterre et l'orchestre, il y avait des endroits nommés *lunettes*, en forme de siège, qui étaient numérotés. Les contre-marques que l'on délivrait, avaient les mêmes chiffres; de sorte qu'en prenant un billet le matin, on pouvait n'aller au spectacle qu'au moment où l'on jouait, et l'on était toujours sûr de sa place. Il est d'usage d'y fumer le cigarro, sans que l'on se plaigne de l'odeur du tabac.

Lorsqu'il y avait une représentation au bénéfice d'un acteur, on envoyait l'affiche du jour imprimée élégamment sur une pièce de soie rose, en invitant les personnes à y aller et à grossir la recette.

Les insurgés espagnols, appelés partisans, brigands, quadrilles, guérillas ou volontaires, qui cernaient de près la ville de Vittoria, attaquèrent

quelques cantonnements, et souvent le bruit des 1812.
armes se faisait entendre.

Le 16 septembre, le duc de Raguse, général en chef de l'armée de Portugal, le général Bonnet et le major du 66me régiment, qui avaient été blessés, le 22 juillet, à la bataille de Salamanque ou des Arapiles, arrivèrent en litières portées par des mulets. C'était le troisième convoi qui traversait cette ville depuis que j'y étais.

On évaluait à 6,000 le nombre de ces victimes de la guerre.

Quatre Espagnols, convaincus d'assassinats sur des officiers français, furent condamnés à mort par la *Junte*, ou tribunal criminel. Ils subirent la peine du garrot, qui fut exécutée de la manière suivante, sur la place de Vittoria. Tous les ouvriers en bois et en fer se rassemblèrent le matin du jour de ce supplice. Ils dressèrent un échafaud d'environ 24 pieds de long sur 5 ou 6 de hauteur, en forme de théâtre, avec un banc se prolongeant d'un bout à l'autre. Derrière s'élevaient 4 colonnes avec des espèces de fauteuils, autant qu'il devait y avoir de patients. Le devant était en gradins pour y monter facilement. L'instant de l'exécution étant arrivé, on entendit le son de toutes les cloches, dont plusieurs tintaient depuis le matin.

Une confrairie ayant en avant une grande croix de bois noir et une oriflamme, précédait le cortége; elle était annoncée par le son lugubre d'une *campanilla* ou d'une clochette. Des

1812. individus quêtaient pour dire des messes aux âmes des criminels qui se repentaient de leurs fautes. Les condamnés étaient à pied, vêtus de manteaux bruns ou violets, faits en manière de froc; les capuchons leur couvraient la tête. Ils étaient liés avec une corde au milieu du corps, conduits par les valets du bourreau, et accompagnés de leurs parrains, qui sont des individus consacrés à ce genre de piété. Des ecclésiastiques marchant à reculons, les exhortaient en leur donnant à baiser un crucifix. Lorsqu'ils furent au lieu du supplice, l'exécuteur des hautes-œuvres en fit monter un, le plaça, assis sur un des fauteuils, lui attacha les bras et les pieds. Ensuite il passa derrière, lui mit une espèce de carcan au cou ou un étau de fer qu'il tourna promptement. Il fut étranglé en un clin-d'œil, et son cou s'applatit considérablement. Les trois autres subirent la même peine. Un prêtre prononça un sermon analogue à la circonstance. Les exécutés restèrent une partie de la journée exposés aux regards de la multitude, pour servir d'exemple frappant à ceux qui voudraient les imiter. Les langues de ces suppliciés, par la strangulation, enflèrent et leur sortirent de la bouche : elles étaient violettes et d'une grosseur si extraordinaire, qu'elles faisaient horreur.

Depuis le 26 août jusqu'au 18 septembre, je voulus profiter du temps où j'étais en Espagne, pour me fortifier dans la langue de ce pays, que j'avais commencé à étudier à Baïonne.

Je pris des leçons d'un professeur de belles-lettres. Je pense que j'aurais fait des progrès, si j'avais pu continuer pendant quelques mois sans être interrompu. J'avais acquis la vérité de ce proverbe espagnol : « *Il exercicio hace maestro* (1). » 1812.

Le 20 septembre, à 2 heures après midi, arriva un convoi de plusieurs centaines de voitures contenant des blessés ; une partie de l'administration de l'armée de Portugal et les réfugiés espagnols qui, ayant embrassé notre cause, ne pouvaient, sans les plus grands dangers, rester parmi leurs compatriotes. Les Anglais venaient de s'emparer de la ville de Burgos. Les Français avaient laissé dans le fort une garnison, et leur armée s'était retirée en se rapprochant de Bribiesca et Miranda.

La confusion existait dans Vittoria par le nombre d'individus, de voitures, de régiments de toutes les armes. La commission se détermina à écrire la lettre que voici :

Vittoria, le 21 septembre.

A M. le baron Buquet, commandant la gendarmerie d'Espagne.

« Monsieur le général,

» Nous avons l'honneur de vous rendre compte » que, depuis le 9 du mois dernier, époque de » notre arrivée en cette ville, nous nous sommes

(1) « En forgeant on devient forgeron. » Le même adage se rend en latin par ces mots : « Fabricando fit « faber. »

1812. » constamment occupés de la vérification des » comptabilités des escadrons de la gendarmerie » d'Espagne, qui se trouvent ici. Nous avons » tout disposé pour organiser notre travail de » manière à pouvoir, sans discontinuité, oc- » cuper MM. les quartiers-maîtres, et nous avions, » monsieur le général, lieu d'espérer que, sans » contrariété, nous parviendrions bientôt à ob- » tenir des résultats satisfaisants; mais les évé- » nements survenus depuis quelques jours, ayant » amené avec les quartiers-maîtres des escadrons » de Burgos et environs, une affluence de monde » si considérable, tant des administrations de » l'armée de Portugal que des familles espagnoles, » lesquelles encombrent tous les logements, nous » croyons de notre devoir, monsieur le général, » de vous informer de l'impossibilité dans la- » quelle nous nous trouvons de donner suite à » notre travail, et de vous demander s'il ne » serait pas convenable de nous assigner un lieu » quelconque où la commission pourrait se réunir » avec les dix quartiers-maîtres qui se trouvent » ici, afin de pouvoir continuer notre opération » avec l'attention et le calme que nous devons » désirer les uns et les autres.

» Si vous jugez, monsieur le général, que » les observations que nous avons l'honneur de » vous soumettre, soient susceptibles d'être prises » en considération, nous avons celui de vous » prier de vouloir bien nous donner des ordres » en conséquence.

» Nous sommes avec un très-profond respect, 1812.
» monsieur le général, vos très-humbles et très-
» obéissants serviteurs,

» *Signé* Bonnart et Maurice. »

Cet officier supérieur répondit de la manière suivante :

Vittoria, le 21 septembre.

A MM. les membres de la Commission spéciale, chargée de la vérification de la comptabilité des vingt escadrons de la gendarmerie d'Espagne.

« Messieurs,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'hon-
» neur de m'écrire aujourd'hui. Frappé des ob-
» servations qu'elle contient, j'en ai référé à
» S. Exc. le général en chef; il m'a laissé maître
» de vous accorder l'autorisation que vous dé-
» sirez pour vous rendre dans une commune où
» vous puissiez vous livrer plus tranquillement
» aux fonctions dont vous êtes chargés. Vous
» pouvez partir par le premier convoi pour
» Saint-Sébastien, et donner l'ordre aux divers
» quartiers-maîtres qui se trouvent déjà à Vit-
» toria, de vous suivre avec toute la compta-
» bilité de leurs escadrons.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de mon es-
» time et de ma considération la plus distin-
» guée,

» Le général commandant la gendarmerie de
» l'armée d'Espagne,

» *Signé* baron Buquet. »

1812. En conséquence, la commission donna l'ordre de partir, le lendemain 22, par le premier convoi, avec les quartiers-maîtres réunis auprès d'elle, afin de se diriger tous ensemble vers Saint-Sébastien, pour travailler paisiblement à la comptabilité. Les bagages ne tardèrent pas à être préparés; mais les ennemis s'étant placés à cheval sur la route à la montagne Descarga, on suspendit la marche.

Le 26 septembre, j'avais profité de cette interruption de travail pour faire mes adieux à mes connaissances, sans oublier Maria. Le beau-frère de cette fille, qui était un malheureux muletier, ayant été forcé, par les guérillas, de porter leurs munitions, fut pris par un poste de gendarmes. D'après les lois de la guerre, il devait être fusillé. Maria et sa sœur, femme du délinquant, me prièrent d'intercéder pour lui. J'eus le bonheur d'obtenir, de l'humanité de M. le général Buquet, que cet homme, insignifiant d'ailleurs, fut renvoyé à sa famille éplorée. Je prouvai par là à Maria, la vérité de ce proverbe espagnol : « *Por dinero bayla el perro* (1).

(1) « On ne fait rien pour rien. » Elle m'avait rendu service, en me préparant des bouillons ; j'étais bien-aise, malgré que je lui eusse donné quelques pièces d'argent, que l'occasion se présentât de lui en témoigner ma reconnaissance.

CHAPITRE XXV.

Le 26 septembre, la ville de Vittoria était remplie de voitures chargées d'effets ou de bagages, ou qui devaient transporter des blessés. 1812.
Nous crûmes prudent, M. Maurice et moi, de sortir de la place le soir, pour aller passer la nuit dans la commune de Betono, où il y avait un cantonnement français. Nous étant procuré des chevaux de poste, d'après l'ordre du chef d'état-major, nous partîmes avant la nuit, et nous arrivâmes dans le village, où logeaient les 8me et 15me escadrons de gendarmerie. Les commandants nous firent toute sorte de politesses et d'honnêtetés. La nuit se passa dans le plus grand calme. Nous avions conservé de la lumière dans chaque chambre, en cas d'événement.

Le 27, à la pointe du jour, les voitures défilèrent de Vittoria; mais elles étaient arrêtées à un pont gardé par un poste nombreux. Il y avait 264 prisonniers de guerre. L'ordre de commencer le mouvement étant donné, le colonel monta dans son cabriolet. Je me plaçai à côté de lui; il prit la tête du convoi : car il n'y avait pas d'officier plus élevé en grade que lui. La ligne tenait en-

1812. viron une lieue de longueur. Elle était formée de 2,000 blessés, et peut-être de 2,000 individus composés tant d'employés, que de vivandiers, de femmes, de familles entières de transfuges espagnols. L'escorte était d'environ 700 gendarmes à pied et à cheval. Il y avait beaucoup de convalescents de toutes sortes d'armes, de cadres, qui rentraient en France, et un régiment d'infanterie de ligne ; ce qui présentait à-peu-près 3 à 4 mille combattants. Cette force devait s'augmenter dans chaque lieu de passage, par les éclaireurs qui étaient fournis, et qui devaient s'en retourner après avoir dépassé les endroits difficiles ou dangereux. La masse du convoi pouvait former en totalité 7 à 8 mille hommes. La marche était observée autant qu'une pareille confusion pouvait le permettre, comme il était prescrit de le faire en Espagne, crainte de surprise de la part des insurgés.

On s'arrêta en face d'Arlaban. Avant d'entrer dans les montagnes des Pyrénées, on fit explorer la route. Pendant ce temps, je déjeunai avec l'officier qui commandait ce fortin.

Non loin d'Aramayena, deux prisonniers s'étant enfuis en face d'un poste de guérillas, furent poursuivis. L'un des Espagnols fut blessé et repris; mais l'autre, défendu par des partisans qui firent feu, parvint à rejoindre ses compatriotes. Les gendarmes n'obtinrent leur salut qu'en regagnant à la hâte un peloton de l'escorte qui les protégea.

Le convoi coucha le même jour à Mondragon. 1812.
Les soldats bivouaquèrent autour de la ville.

Le 28, on franchit la montagne Descarga.

Un blessé français, placé dans une voiture de roulier, est tombé à terre par l'effet d'un cahot. La roue lui ayant passé sur le corps, il mourut de suite, et fut enterré au même endroit. Le convoi se reposa la nuit à Villa-Réal.

Des quadrilles espagnols étaient venus attaquer la place le 25, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 5 du soir. La garnison ayant abandonné une partie de la commune, s'étant retranchée dans des maisons de l'intérieur et dans les rues, résista vigoureusement; elle était au nombre de 300 contre 2,000. Les ennemis eurent 40 hommes tant tués que blessés; et les Français un gendarme, dont une balle lui traversa le cou, sans qu'il en mourût. La maison que j'habitais, qui était la même que j'avais occupée à mon passage, servait, pendant l'action, de quartier-général et d'hôpital aux insurgés.

Le lit où je couchai, était teint de sang; les balles avaient criblé les portes et les fenêtres.

Le 29, étant en marche, nous rencontrâmes les généraux Dumoustier et Duvernet, bivouaqués sur le chemin, pour protéger le convoi. Ils avaient surpris, le 26, à deux lieues de la route, dans les environs de Durango, plusieurs guérillas. Le combat avait duré 6 heures, et les insurgés, chassés de montagne en montagne, avaient perdu l'espoir de venir nous attaquer. Le général Duvernet

1812. occupa la tête de la colonne avec sa brigade. Le général Dumoustier faisait éclairer les flancs et formait l'arrière-garde. Nous nous croisâmes avec la division du général Souham, qui venait de forcer les Anglais à se rembarquer à Guétaria. Ils avaient précipitamment quitté la terre pour s'élancer dans leurs vaisseaux, en laissant au pouvoir des Français une pièce de canon et un obusier.

M. Delupé, notre collaborateur, parti de Baïonne, s'était joint à ce corps d'armée; il rétrograda, pour se réunir à la commission.

En traversant le village d'Alégria, un officier fut tué, et une douzaine d'hommes se trouvèrent assassinés par les Espagnols qui s'étaient cachés derrière des murailles, et avaient laissé filer la tête de la colonne pour faire leur échauffourée.

Le convoi coucha à Tolosa : vers minuit, le feu prit à une écurie attenante à la maison où j'étais logé. J'entendis des cris en basque (1), que je ne compris nullement; je ne sus que penser. Comme on ne tirait point de coups de fusil, je ne crus pas devoir me lever; je me rendormis, étant fatigué de la route. Le matin, je fus étonné du danger que j'avais couru. Le volet de la fenêtre, brûlé en partie, et des flammèches entrées dans la chambre, pouvaient mettre le feu et me griller dans mon lit.

Le 30, nous nous rendîmes à Hernani, où le

(1) Idiome particulier au pays, qui est inintelligible pour les Français et pour les Espagnols même.

convoi resta, pour se diriger ensuite vers Baïonne. 1812.
Dans cette route, nous découvrîmes de jolis points de vue et une prodigieuse étendue de la chaîne des Pyrénées. Le pays, en certains endroits, présentait des tableaux riants, pittoresques et romantiques de terre, de bois, de plaines et de l'océan cantabrique, avec des bâtiments à la voile, qui flattaient agréablement l'imagination.

Nous prîmes un peloton de 50 gendarmes à cheval, et nous allâmes le même jour nous fixer avec les quartiers-maîtres, à Saint-Sébastien, pour nous livrer aux calculs plus tranquillement que nous n'eussions pu le faire à Vittoria.

Le 1er octobre, nous nous installâmes. Je mis en ordre les papiers. Je visitai la ville dans tous ses détails. Je remarquai que le port de mer était défendu par de bons remparts et un château appelé la citadelle de la Mota. Nous nous y trouvions parfaitement bien, en comparant notre situation à celle de Vittoria. Nous y étions environnés d'ennemis; mais, à cause des fortifications, les dangers étaient moins grands que sur tous les points que nous avions parcourus jusqu'alors. Avec de la prudence, ne sortant pas seul le soir dans les rues, et restant le jour dans la ville ou sur les promenades qui étaient au dehors, sans outre-passer les postes, on pouvait se préserver des malheurs dont les Français étaient sans cesse menacés en Espagne.

La commission fit le rapport de son arrivée comme il suit :

1812. Saint-Sébastien, le 1er octobre.

A S. Exc. le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie de l'Empire, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à » V. Exc., que le convoi qui devait partir le 22 » septembre pour Baïonne, et dont nous devions » profiter pour nous transporter à Saint-Sébas- » tien, ne s'étant mis en marche que le 27, nous » ne sommes arrivés ici que le 30 au soir.

» M. Delupé s'étant trouvé assez rétabli, a » suivi la colonne de M. le général Souham, afin de » gagner Vittoria; l'ayant rencontré le 29, à » Villa-Franca, il s'est réuni à nous; nous sommes » arrivés ici ensemble, avec les quartiers-maîtres » des 1er, 2me, 4me, 5me, 8me, 16me, 18me et » 19me escadrons; ceux des 3me et 15me ayant dû » rester à Hernani pour affaires, n'arriveront ici » que demain, jour où nous nous proposons de » reprendre le cours de nos opérations.

» Nous sommes, etc.

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

Je fus logé chez un habitant qui parlait français ainsi que son fils; ils avaient pour moi beaucoup d'attentions.

M. Maurice, qui était dans une maison très-vaste, avait établi chez lui les bureaux de la commission. Nous mangions ensemble; son domestique faisait la cuisine.

Dès que je fus installé, je cherchai un maître 1812.
de langue pour continuer l'espagnol. Malgré tous les soins que je me donnai, je ne pus en découvrir.

Un bâtiment chargé d'eau-de-vie, étant sorti de Baïonne, fut capturé peu après notre arrivée, par un navire anglais, en vue du port. On croyait les ennemis éloignés, ayant disparu depuis plusieurs jours, à cause du gros temps et de la mer houleuse.

M. le baron Méjan, gouverneur de la province du Guipuscoa, et le colonel Santuari, commandant de la place, me firent plusieurs fois l'honneur de m'inviter à dîner chez eux. J'eus l'avantage d'y faire la connaissance de tous les officiers supérieurs de la garnison.

On me présenta dans des assemblées ou sociétés (1), où je jouais au vingt-un avec des jeunes gens et des demoiselles. Je m'amusais beaucoup toute la soirée qui commençait à 8 heures. Nous nous retirions toujours à minuit.

Le 22, dans la vérification, il s'éleva des contrariétés. Un comptable ayant pris de l'humeur, compara le colonel au grand inquisiteur, et la commission au saint-office. Il se comporta d'une manière si peu mesurée, que, craignant les suites de cette sortie déplacée et inconvenante, il rentra en France sans aucune permission. M. le maré-

(1) Refrescos, Tertulias de hidalgos.

1812. chal, instruit de son absence, prescrivit à l'officier de retourner à son poste. Il s'y rendit aussitôt. De semblables scènes se renouvelaient souvent. Ce qui était désagréable pour moi, c'était d'avoir, comme quartier-maître, à lutter contre des collègues.



CHAPITRE XXVI.

Après la disparition du trésorier, la commission tenant à terminer promptement son travail, M. Maurice annonça qu'il était convenable que nous nous missions à l'ouvrage avant le jour. Dès lors je me transportais chez lui à 5 heures. Nous nous occupions jusqu'à dix, qui était l'instant du déjeuner. A onze, on reprenait la besogne jusqu'à cinq; ensuite on allait dîner. Les comptables ne revenaient plus, devant s'occuper particulièrement chez eux. 1812.

Pendant le repas nous parlions de comptabilité. Quand le dessert était fini, j'écrivais des lettres qui étaient à répondre ou à faire, et pour établir les rapports de la commission. Le colonel me dictait ce qu'il y avait à expédier: souvent il était 11 heures du soir, que nous étions plongés dans nos réflexions de calcul. M. Maurice résistait à ce genre d'occupations; mais sa santé s'en ressentit bientôt. Étant plus jeune que lui, je ne voulais pas rester en arrière de son travail. Je me trouvais toujours le premier au bureau, et j'en sortais le dernier. Mon ardeur se ralentit, mes yeux s'enflammèrent; je ne pouvais plus supporter la clarté du jour.

1812. Mon estomac s'affaiblit; je maigris à vue d'œil. Ayant pris, en conséquence, un genre de vie moins sédentaire, j'allais souvent me promener après le dîner.

Les jeunes gens ayant formé une société pour des concerts, mon hôte, qui était chanteur, me proposa d'y assister toutes les fois, si cela pouvait m'amuser. J'en profitai souvent. Cette musique, par son caractère étranger, me plaisait beaucoup. J'eus ainsi occasion de faire la connaissance des personnes les plus recommandables de la ville.

Le 8 novembre, un navire espagnol, estimé 60,000 francs, capturé par un balaour français, passa devant Saint-Sébastien, en voguant vers Baïonne, dans l'intention d'y être vendu et l'équipage fait prisonnier.

Le 21, M. le comte Caffarelli, général en chef, vint pour la première fois à Saint-Sébastien, afin de voir la ville, la citadelle et le port.

Le 22, c'était un dimanche, il donna, à l'hôtel-de-ville, une fête superbe où tous les officiers de la garnison furent invités. L'assemblée pouvait être de 400 personnes. Les dames, mises à la française, étaient fort élégantes. On y dansa, avec des castagnettes, des *bolleros*, sorte de danse lascive dans le genre du fandango, que je vis pour la première fois.

Le jeudi 26, la municipalité, avec la chambre du commerce, donnèrent une fête au général

en chef. On y déploya toute la pompe espagnole; c'est-à-dire que, dans le courant du jour, il y eut des courses de taureaux sur la place décorée de draperies, par un temps magnifique, au bruit d'instruments indigènes. Ces animaux, attaqués ou tourmentés par des hommes qui leur lançaient des flèches ou des dards, furent ensuite vaincus par des chiens. 1812.

Le soir, il y eut illumination. A 9 heures, à la clarté de beaucoup de flambeaux, les magistrats et les officiers conduisirent Son Excellence qui passa parmi la troupe, formant la haie, en présentant les armes, lorsque les tambours battaient aux champs. Des musiciens de la ville jouaient des airs analogues à la circonstance et l'accompagnèrent, au milieu d'une foule immense qui criait : « Vive le général en chef! » Vive Monseigneur le comte Caffarelli ! » Ces acclamations continuèrent depuis son hôtel jusqu'à la salle du bal, où l'avait devancée une réunion nombreuse. Les dames et les demoiselles, élégamment parées, étaient habillées les unes à la française, les autres à l'espagnole. Le général fut reçu avec tous les honneurs dus à une première autorité. Les quadrilles étant formés, le coup-d'œil était admirable, à cause de la variété des toilettes des femmes et du mélange des uniformes de toutes couleurs. On était ébloui par les décorations de diamants, d'or et d'argent qui différenciaient les corps et les grades des officiers, ainsi que par les costumes variés

1812. des employés de l'armée, et la mise soignée des habitants et des jeunes gens. Ils rivalisaient tous par une tenue recherchée et un air de gaîté, qui faisait oublier que les deux nations étaient en guerre. Les contre-danses et les valses étaient exécutées alternativement par la musique du pays et celle des troupes de la garnison. On servit quantité de rafraîchissements dans cette soirée. A 2 heures, on reconduisit S. Exc. jusqu'à son hôtel, avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Le 27, M. le comte Caffarelli partit de Saint-Sébastien, au bruit du canon, pour se rapprocher de Pampelune avec une colonne de troupe assez nombreuse. Il allait combattre la bande de Mina qui, avec celle de Pastor, avait depuis peu obtenu quelque succès dans la Navarre et le Guipuscoa. Son Excellence, dans Saint-Sébastien, était autant chérie des habitants de la place, que des troupes sous ses ordres.

Le 13 décembre, un courrier de la malle, allant de France en Espagne pour y porter les lettres de l'armée, fut attaqué entre l'Aventa et Hernani. L'escorte ayant été détruite et le courrier pris, les insurgés brûlèrent les dépêches.

Le même jour, une quinquadoure partant pour Baïonne, j'écrivis à l'inspecteur aux revues, à Tours, afin de recevoir mes appointements arriérés. Mes réclamations furent inutiles.

Le 21, je remarquai que le soleil s'était levé

à environ sept heures du matin, et s'était couché presqu'à cinq heures du soir (1). 1812.

Le 25 décembre, une frégate anglaise, avec pavillon américain, parut à portée de canon du môle. Des langes (2) l'ayant reconnue, elle prit des hommes qu'elle renvoya ensuite, en les chargeant de remettre au gouverneur un paquet qui était à son adresse. Il renfermait les nouvelles de la grande armée française en Russie, que l'on disait avoir été gelée presqu'entièrement.

Le temps était si beau à Saint-Sébastien, que l'on y portait du nankin. Quoique les récits venant de l'ennemi ne fussent point regardés comme véritables, la consternation ne s'en répandait

(1) A Paris, au solstice d'hiver, le soleil se lève à 8 heures et se couche à 4; ce qui fait une différence de deux heures environ avec l'Espagne, et qui produit quatre heures de jour en moins de la Hollande avec la Péninsule. Dans le solstice d'été, c'est l'opposé : le soleil se lève, en Espagne, à 5 heures du matin, et se couche à sept du soir; ce qui donne deux heures de plus à Paris, et quatre heures également d'augmentation de la Hollande à la Péninsule. On peut en faire le rapprochement et comparer ce qui a été dit tome 1er, page 166, ligne 5, qui est en rapport avec les principes enseignés par la géographie. A la première idée que l'on éprouve que l'Espagne est à notre sud, il semble que les jours doivent être plus grands dans cette région, puisque c'est de ce côté que nous vient la lumière du soleil, tandis que l'on voit le contraire pour l'été, d'après l'explication ci-dessus.

(2) Sorte de barque de pêcheur.

1812. pas moins parmi nous. Les Espagnols s'en réjouissaient.

Le 29me bulletin confirma ce qui avait été annoncé.

Aussitôt que je fus informé de cette circonstance, je pensai que souvent un événement en amène un autre. N'ayant point d'argent, étant obligé de faire la guerre à mes dépens, je craignais d'être fort embarrassé, s'il me fallait entreprendre un long voyage. Un officier me compta une somme pour son épouse, à Angers ; je la fis payer à cette personne. Voulant me procurer d'autres fonds, on me répondit qu'on ne pouvait m'en expédier, attendu que toute relation commerciale était rompue entre la France et l'Espagne.



CHAPITRE XXVII.

Le 1er janvier, avant le jour, les tambours 1813.
et la musique militaire donnèrent des aubades à tous les officiers de la garnison. Les membres de la commission dont je faisais partie, présentèrent leurs devoirs aux gouverneur, officiers supérieurs et magistrats de la ville. On employa la journée à se rendre mutuellement les honnêtetés que prescrivent la bienséance et la politesse.

Le 5, l'usage à Saint-Sébastien est que, la veille des Rois, et le soir de la messe de minuit (*missa del gallo*), des femmes du peuple, sans se faire connaître, étant enveloppées de leurs mantilles, aillent par groupe, en chantant de porte en porte des cantiques, et s'accompagnent avec des guitares et des tambours de basque. Elles y joignent le bruit cadencé de cocos des Indes, de castagnettes et de triangles. Cette musique, au lieu d'être religieuse, a quelque chose de si bruyant, de si gai, qu'elle inspire plutôt la folie que le respect. On prétend même que beaucoup de chanteuses, à qui tout est permis pendant ces soirées, profitent de l'obscurité de la nuit pour réciter des historiettes galantes. Dans

1813. les maisons opulentes on leur distribue quelques pièces de monnaie, pour les récompenser de leurs peines. On les engage ensuite à faire entendre quelques couplets en langue basquaise, qui ne manquent, dit-on, ni de sel ni de bon sens.

La commission avait adressé, le 2 janvier, à S. Exc. le duc de Conégliano, les comptes du 2me escadron. Elle avait donné des preuves de capacité, et travaillait sans relâche à aplanir des difficultés qui s'élevaient à chaque instant. Une cinquantaine de sous-officiers ou gendarmes de la compagnie de Maine-et-Loire étant devenus, en Espagne, mes égaux ou mes chefs, sans avoir rien fait d'extraordinaire, je vis, avec peine, l'espèce d'oubli où l'on me laissait; j'écrivis, en conséquence, à plusieurs personnes les motifs de mon mécontentement.

Le 2 février, au matin, quelqu'un rencontra un chien qui était à ronger dans la rue, la main d'un homme, encore sanglante, coupée récemment à la hauteur du poignet. La déclaration en fut faite au gouverneur. Malgré les recherches les plus minutieuses, on n'apprit rien qui annonçât une amputation, ou la mort d'un individu.

Le 12, la commission adressa à S. Exc. le maréchal duc de Conégliano, les comptes du 3me escadron vérifiés, en double expédition.

Le même jour, M. le baron Buquet étant toujours à Vittoria, fit parvenir une lettre qui

donna aux quartiers-maîtres employés auprès de 1813.
la commission, l'ordre impératif de retourner à leurs postes. Celui du 5me escadron, devant aller à Pampelune où était son corps, fut le seul qui ne put partir, attendu qu'il n'y avait pas, dans le moment, de convoi pour cette ville.

Ce général expédia, par le même courrier, au colonel Maurice, sa nomination en qualité de membre du conseil chargé d'assurer l'approvisionnement de la place et du fort de Saint-Sébastien, ainsi que de toute la côte de la province du Guipuscoa ; ce qui le détourna de nos opérations de comptabilité.

Ledit jour, la commission en fit un rapport à M. le maréchal. S. Exc. répondit qu'elle venait de proposer au ministre la translation de la commission à Pau, qui était le centre et approchant à égale distance du placement de la gendarmerie en Espagne. M. le duc ajoutait que la correspondance de Burgos, Vittoria, Pampelune et Saragosse, pourrait s'effectuer plus facilement que de Saint-Sébastien.

Plusieurs militaires de la gendarmerie, ayant environ 1,200 francs à envoyer à leurs épouses dans Maine-et-Loire, me remirent leur argent. Je chargeai quelqu'un à Angers de compter les mêmes sommes.

Du 28 février au 2 mars, qui étaient les jours gras, on s'amusa beaucoup à Saint-Sébastien. Il semble qu'il faille des jouissances à la nation espagnole : car, malgré l'état d'incertitude où

1813. l'on se trouvait à cause de la guerre, la plus vive gaîté eut lieu sans que rien ne vînt la troubler.

M. le colonel Noireau, avec qui j'avais entretenu constamment une correspondance active depuis mon départ d'Angers, eut la bonté de m'écrire en ces termes :

« Je vous expédie, mon cher camarade, co-
» pie d'une lettre que je viens de faire passer
» à M. le duc de Conégliano, par rapport à vous.
» Je l'envoie à lui seul, après m'être adressé à ses
» entours. Les circonstances me paraissent favo-
» rables. Vous jugerez s'il ne serait pas conve-
» nable d'agir et faire agir auprès de S. Exc.

» Recevez, mon cher camarade, l'assurance
» de mon sincère attachement,

» *Signé* NOIREAU.

» Angers, le 27 mars. »

A Monsieur le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» M. le lieutenant-quartier-maître Bonnart,
» détaché depuis plusieurs mois en Espagne,
» et dont la mission ne peut être terminée de
» sitôt, éprouve, je le sais, dans les fonctions
» qu'il a à remplir, non-seulement les fatigues
» d'un travail continuel, mais encore tous les
» dégoûts attachés à cette mission. Cet officier,
» dont les services à l'armée ont été distingués,

» m'ont paru lui donner des titres à obtenir la 1813.
» décoration de la Légion-d'Honneur, et j'ai eu
» lieu de le proposer à Votre Excellence, afin
» qu'elle sollicitât pour lui ce bienfait de Sa Ma-
» jesté. La récompense que cet officier m'a paru
» mériter alors, ne jugez-vous pas, Monseigneur,
» de la lui faire accorder dans un moment où il a
» besoin d'éprouver les effets de votre bienveil-
» lance, pour supporter avec plus de courage,
» non-seulement les tracasseries et les dégoûts
» attachés à une mission dont Votre Excellence
» l'a chargé, mais encore toutes les privations,
» puisqu'il n'est pas payé en Espagne, ne peut
» l'être dans l'intérieur, et qu'il est obligé d'em-
» prunter de l'argent pour vivre.

» Monsieur Bonnart, jeune encore et très-en
» état de faire campagne, eût pu profiter des
» circonstances afin d'obtenir de l'avancement,
» et nul doute la décoration que je sollicite pour
» lui. Attaché à la mission que vous lui avez
» confiée, Monseigneur, vous ne voudrez pas
» qu'elle lui soit préjudiciable.

« Le colonel de la 5me légion de l'arme,

» *Signé* Noireau. »

Je le remerciai de cette manière :

« Mon colonel,

» Avec la lettre que vous m'avez fait l'hon-
» neur de m'adresser, le 27 mars dernier, j'ai
» reçu copie de celle que vous avez écrite à
» S. Exc. le maréchal duc de Conégliano, pour

16.

1813. » tâcher d'obtenir en ma faveur la décoration » de la Légion-d'Honneur.

» Si un trop funeste destin ne semblait s'attacher à me contrarier, j'aimerais à croire que » le vif intérêt que vous prenez constamment à » ce qui me concerne, pourrait embellir mon » sort ; mais habituellement persécuté de toutes » parts et endurci à ce genre, je dois supporter » courageusement les adversités qu'il n'est en » mon pouvoir ni de changer ni d'éviter. Quoi» qu'il en soit, je vous remercie, mon colonel, » de ce que, de votre propre mouvement, vous » avez daigné réitérer à S. Exc. la demande » que vous lui avez déjà faite beaucoup de fois, » pour me faire obtenir la récompense que vous » croyez que mérite le zèle infatigable que j'ai » apporté sans cesse à remplir les emplois que » j'ai occupés depuis que je suis dans la car» rière militaire.

» Je suis avec le plus profond respect, mon » colonel, votre très - humble et très - obéissant serviteur,

» *Signé* Bonnart.

» Saint-Sébastien, le 7 avril. »

Il me parvint de M. Noireau, datée de Parthenai, du 24 du même mois, à l'occasion de ce qui a été dit ci-dessus, la correspondance suivante :

« Je vous adresse, mon cher camarade, une » lettre de M. le maréchal duc de Conégliano,

» en réponse à celle que je lui ai écrite vous 1813.
» concernant, et dont je vous ai envoyé copie.
» J'aurais désiré qu'il eût répondu plus positivement au principal objet de ma demande; cependant on ne peut pas induire de sa lettre, qui, d'ailleurs, est très-obligeante pour vous, qu'il ne fera pas ce que nous désirons.

» Recevez, mon cher camarade, l'assurance de mon sincère attachement,

» *Signé* NOIREAU. »

Inspection général de la gendarmerie impériale.

N° d'enregistrement, 40,811.

Paris, le 8 avril.

« J'ai reçu, Monsieur le colonel, votre lettre du 27 » mars dernier, concernant M. le lieutenant Bonnart, membre de la commission spéciale, chargée » de la vérification des comptabilités de la gendarmerie d'Espagne. Je ne perds pas de vue » les motifs qui militent en faveur de cet officier pour son avancement, que je suis dans » l'intention de proposer en récompense de ses » services, lorsque la commission aura terminé » son travail. Les difficultés qu'il paraît avoir » éprouvées jusqu'ici, seront levées par la nouvelle disposition que j'ai proposée à S. Exc. » le ministre de la guerre, de fixer la commission à Pau, où seront appelés alternativement » les quartiers-maîtres et commandants des escadrons pour y faire régler leurs comptes; et, » s'il peut y avoir eu du retard dans le paiement » de la solde des membres de la commission

1813. » pendant leur séjour en Espagne, on doit croire
» qu'à Pau ils seront payés régulièrement.

» Je vous salue avec une affectueuse consi-
» dération,

» Le premier inspecteur général,

» *Signé* le maréchal duc de CONÉGLIANO. »

Le 16 avril, jour du Vendredi-Saint, j'eus occasion de remarquer que les coutumes des peuples étonnent par leur singularité. On célébra, dans l'église de Saint-Vincent, l'office des Ténèbres, qui se fit à 7 heures du soir, et se termina à 9. Pendant cette cérémonie, chaque femme, assise à terre, avait une bougie allumée devant elle. Vers la fin, les lumières furent éteintes. On jeta des pierres contre des planches, des bancs ou des portes, et tout le monde trépigna des pieds, ce qui produisait un grand tapage. Ensuite on ralluma les cierges et les bougies un instant avant de sortir. Quand j'en demandai la raison, on répondit que c'était pour présenter l'idée de la douleur que l'on ressentait des souffrances endurées par Jésus, et imiter le tonnerre qui eut lieu lorsque le Sauveur du monde était persécuté.

Le 23 avril, M. le maréchal écrivit au colonel qu'il pensait à le récompenser de son service pénible, et à me faire avoir une compagnie aussitôt que notre mission serait terminée.

M. Maurice s'empressa de me communiquer le paragraphe qui me concernait, sachant que cette marque d'attention de sa part ne pouvait que m'être infiniment agréable.

CHAPITRE XXVIII.

Le 2 mai, le colonel Maurice écrivit à M. le maréchal, pour lui peindre la position pénible où se trouvait la commission; il en reçut une lettre qu'il me confia, ce qui m'engagea à écrire en ces termes : 1813.

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» Par la lettre de V. Exc., en date du 23 du » mois dernier, sous le n° 3,894, et que M. le » colonel Maurice m'a fait l'honneur de me com- » muniquer, je vois que vous daignez penser à » mon avancement, et que vous aurez la bonté » de me proposer pour une compagnie, aussitôt » que ma présence ne sera plus nécessaire à Saint- » Sébastien ou à Pau, pour l'apurement des » comptabilités des escadrons de la gendarmerie » d'Espagne.

» En attendant que je jouisse de l'avantage » dont il est question, et vu la lenteur que doit » nécessairement éprouver le travail de la vérifi- » cation dont la commission est chargée, et qui

1813. » ne vous permettra pas de long-temps de rem-
» plir vos intentions favorables à mon égard,
» j'ose supplier Votre Excellence de vouloir bien
» envisager mes 22 années de service, mes 9
» campagnes, mon zèle à remplir mes devoirs,
» et, par-dessus tout, mon séjour à l'armée d'Es-
» pagne, pour me faire obtenir la décoration de
» la Légion-d'Honneur, à laquelle je me flatte
» que la pureté de mes intentions et mon dévoue-
» ment sans bornes au Gouvernement, me
» donnent quelques droits.

» C'est, Monseigneur, dans la persuasion où je
» suis que vous m'accorderez les effets de votre
» bienveillance et de votre justice, que j'aime à
» me dire avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître de
» l'arme,

» *Signé* BONNART.

» Saint-Sébastien, le 2 mai. »

D'après ce qui se passait, et les promesses sans résultat qu'on me faisait, je me crus autorisé à écrire ce qui suit :

A Monsieur le colonel Noireau, commandant la 5me légion de gendarmerie impériale, à Angers.

« Mon colonel,

» Avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur
» de m'adresser, le 24 avril dernier, j'ai reçu

» celle de M. le maréchal duc de Conégliano, en 1813.
» date du 8 du même mois, que vous m'avez
» communiquée, et que je vous renvoie après
» en avoir conservé copie.

» Son Exc. ayant fixé mon avancement pour la
» fin du travail, a eu la bonté de m'en faire pré-
» venir par un paragraphe de la lettre qu'elle a
» écrite, le 23 aussi d'avril, à M. le colonel Mau-
» rice, où il est dit : « Je suis toujours dans
» l'intention de proposer M. le lieutenant Bon-
» nart pour une compagnie, aussitôt que sa pré-
» sence ne sera plus nécessaire à Saint-Sébastien
» ou à Pau, pour l'apurement des comptabilités
» des escadrons. » J'ai répondu que, vu la len-
» teur des opérations de la commission, je sup-
» pliais S. Exc. de vouloir bien envisager mes
» services, mes campagnes, et, par-dessus tout,
» mon séjour en Espagne, pour me faire obtenir,
» au préalable, la décoration de la Légion-d'Hon-
» neur.

» Si M. le maréchal n'a le projet de me don-
» ner de l'avancement, simplement et qu'après
» que les opérations de la commission seront ter-
» minées; S. Exc. aura trompé mon attente fon-
» dée sur la promesse qu'elle m'avait donné à
» mon passage à Nantes.

» Je dois donc, mon colonel, oublier toute
» idée d'avancement ou de récompense, pour ne
» songer qu'au travail de la commission, qui ne
» peut tendre à sa fin que dans au moins un an,
» puisqu'il n'y a que cinq escadrons de finis, et

1813. » qu'il y a bientôt une année que je suis en course.
» La seule satisfaction que la commission éprouve, » dont je ressens ma part, c'est l'approbation » que S. Exc. donne aux opérations qui lui sont » parvenues, et qui la mettent à même d'apprécier la difficulté et le dégoût de notre travail.

» J'ai l'honneur de vous renouveler mes sincères remercîments de tout ce que vous daignez » faire pour moi, en vous priant de me croire » avec une entière reconnaissance et le plus profond respect,

» Mon colonel,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Saint-Sébastien, le 5 mai. »

Le 18, S. Exc. le ministre de la guerre n'ayant point consenti à la demande de M. le maréchal Moncey, décida que la commission resterait à Saint-Sébastien pour continuer ses opérations. D'après cet ordre, nous nous organisâmes afin de pouvoir terminer tranquillement notre travail.

Parmi les habitants de Guipuscoa, de la Biscaye et de l'Alava (ancienne Cantabrie), on remarquait des individus qui, ayant embrassé la cause des Français, avaient été admis sous les aigles impériales; ils formaient des détachements appelés gendarmes cantabres. Ils étaient à pied, et avaient le même uniforme que les escadrons de la 4me légion d'Espagne, auxquels ils furent atta-

chés. Plusieurs de ces militaires déployèrent 1813.
beaucoup de courage dans différentes occasions.

Un mouvement rétrograde de l'armée, qui s'opéra dans les premiers jours de juin, semblait annoncer qu'il faudrait bientôt que nous nous missions en route. Les Français se trouvèrent alors à St.-Sébastien, comme l'année précédente ils étaient à Vittoria. Il arriva, en plusieurs fois, une très-grande quantité de réfugiés espagnols qui encombraient la ville, et consommaient les vivres déjà fort rares. Un plus grand nombre de ces transfuges entraient de suite en France. Tout présentait le désordre et la confusion. Les bagages de S. M. le roi Joseph étaient parmi le convoi. On racontait beaucoup de choses sur la position de nos armées dans la Péninsule. Quantité d'employés espagnols, de la cour, étaient au nombre des individus que le sort maltraitait.

Le 21 juin, jour du solstice d'été, je montai, vers le soir, dans un endroit bien feuillé du château de la Mota, où, souvent après mon travail, je me transportais, pour lire ou considérer l'agitation des flots. Durant le temps des orages, j'éprouvais une certaine émotion, en considérant les bonds des marsouins et des requins qui s'élançaient au-dessus de la surface de l'élément liquide, à cause de ses vagues écumantes; là, sans être tourmenté par la chaleur, je regardais la pleine mer. Je distinguai, à environ 7 heures, la montre à la main, le coucher du soleil : c'est un des plus beaux spectacles de la nature, que l'on ne peut

1813. décrire. L'astre bienfaisant du monde descendit majestueusement, et sembla se précipiter pour jamais dans les ondes. Quoiqu'il cessât d'être visible, il laissa, après lui, une rougeur resplendissante, qui me frappa d'admiration.

Le 24, jour de l'octave de la Fète-Dieu, le temps étant fort beau, on avait tapissé les rues. Les processions se trouvaient dans la ville, lorsque l'on rapporta, avec la plus grande réserve, que l'armée française, entièrement battue à Vittoria le 21, était dans une déroute complète. Le clergé rentra dans les églises. Le général Rey, qui vint prendre le commandement de la place, donna l'ordre d'évacuer tout ce qui était inutile à la défense d'un siége. La commission fut autorisée à se diriger vers Baïonne. On emballa de suite. Les feuilles de route furent expédiées; les malles portées sur le port, et déposées dans un balaour qui contenait déjà une centaine de blessés. A deux heures après midi, tout était prêt pour le départ. On signalait à la mer une frégate et un brick anglais, qui empêchèrent de voguer. A minuit, on leva l'ancre, et l'on sortit du môle par un temps favorable. Tout semblait annoncer que nous arriverions rapidement à notre destination. Le sort en décida autrement. Vers les deux heures du matin, le vent cessa. Un calme plat l'ayant remplacé, nous restâmes en panne, en dérivant vers Guétaria, ayant toujours la côte en vue. Les bâtiments ennemis, qui avaient été signalés la veille, ne paraissaient plus.

Je fus incommodé pendant tout le trajet. Si, dans cet état, il eût fallu se battre, je n'aurais pas été d'un grand secours à l'équipage. 1813.

Les blessés ayant été privés de vivres et de bouillon, souffrirent beaucoup. Ils étaient restés vingt-quatre heures sans prendre de nourriture. Les individus, embarqués avec des provisions, se cotisèrent. Ayant réuni les vivres qui existaient dans le bâtiment, on en fit une distribution entre ces malheureux; cela les soutint, et empêcha plusieurs d'entr'eux de mourir d'inanition.

Le 25 juin, vers les 5 heures après midi, un vent léger vint enfin enfler les voiles, et donna la facilité de manœuvrer, de sorte que nous parûmes, à 7 heures, en face de Saint-Jean-de-Luz. Nous mîmes pied à terre au Socoa. Le balaour continua sa route pour Baïonne.

Une fusillade se faisait entendre sur Berra; une vive canonnade dans la direction d'Hernani. La route d'Irun était couverte de blessés, de voitures, de chevaux, de mulets, d'ânes; en un mot, de tout ce que l'état le plus déplorable d'une retraite présente d'affligeant.

Arrivé à Saint-Jean-de-Luz, je n'éprouvai plus les effets du mal de mer. Je sentais vivement le besoin de manger. Toutes les auberges étant remplies, je ne pus obtenir que difficilement un bouillon, une bouteille de vin et un peu de pain.

Ayant rencontré MM. Maurice et Delupé, qui étaient venus par terre, je leur fis le rapport

1813 du voyage et de la continuation du bâtiment vers Baïonne, emportant toutes les malles et objets qui nous appartenaient, pour la surveillance desquels j'avais désigné un gendarme, qui était resté avec les marins.

Voyant que le nombre des individus arrivant d'Espagne grossissait à vue d'œil; pensant que la foule finirait par priver de tout moyen de transport, je me hâtai de louer un cheval en cacolet (1). Je me mis en route pour Bidart avec le conducteur. Pendant la nuit, nous entendîmes des roulements de coups de fusil dans la chaîne des Pyrénées. Nous arrivâmes à une heure du matin, par un temps fort pluvieux, ce qui rendait les chemins mauvais et la marche très-difficile. La femme du conducteur attendait son mari; le souper était prêt. Je mangeai de bon appétit, et je me couchai ensuite.

Le 26 juin, à 5 heures du matin, nous partîmes pour Baïonne, où nous arrivâmes vers les 9 heures. Je descendis chez un habitant dont j'avais fait la connaissance. Je payai grassement le bidartin.

Dès que je fus installé, je gagnai l'endroit que

(1) Le transport des environs de Baïonne et de Saint-Jean-de-Luz, se fait par des hommes ou des femmes de Bidart, dont chacun a un cheval avec des crochets. Deux voyageurs s'asseient, l'un à droite et l'autre à gauche; le bidartin ou la bidartine, à pied ou sur le bât, conduit ainsi sa monture. C'est ce qui s'appelle aller en cacolet.

M. Maurice m'avait désigné pour y demeurer 1813.
pendant son séjour ; je le rencontrai au moment qu'il descendait de voiture. Sans perdre de temps, nous allâmes avec M. Delupé, chez le général Lhuillier, afin de recevoir ses ordres. Il nous désigna Dax, comme étant éloigné des frontières, et, par cette raison, des mouvements de l'armée. Le chef d'état-major nous donna une autorisation à l'effet d'obtenir des places sur des bateaux d'ambulance destinés à transporter les blessés dans cette ville, afin de vider les hôpitaux de Baïonne.

Chargé personnellement de cette mission, j'éprouvai beaucoup de contrariétés. Il me fallut aller de commissaire en commissaire, chez l'ordonnateur, à la municipalité, et enfin à l'état-major de la place. Je rencontrais partout une grande foule, ce qui m'empêcha d'être expédié promptement.

Le balaour arrivé, on éprouva de l'embarras pour décharger les malles. Il y eut beaucoup de discussions ; cependant on parvint, à la douane, à tout aplanir et à laisser emporter les effets.

Ayant été de grand matin chez le commissaire, il m'expédia la permission que voici :

Baïonne, le 27 juin.

11me *division militaire.*

« Bourdenet, commissaire des guerres, auto-
» rise le nommé Maurin, batelier, à recevoir à
» son bord, seize malles contenant des pièces

1813. » de comptabilité des 20 escadrons de la gendarmerie d'Espagne. Il ne placera aucun effet au-dessus desdites seize malles sans mon autorisation.

» *Signé* Bourdenet. »

Les bagages furent conduits dans les bateaux sur l'Adour ; un gendarme en eut la garde. On fixa l'instant du départ pour deux heures après midi.

Les membres de la commission employèrent cet instant de repos pour rédiger un rapport ainsi conçu :

Baïonne, le 27 juin.

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie de l'Empire, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que, par suite des engagements qui ont eu lieu entre les armées française et espagnole dans les environs de Tolosa, des ordres ont été donnés pour que tous ceux qui n'étaient point destinés à la défense de Saint-Sébastien, eussent à évacuer cette place. Nous nous sommes donc transportés à Irun, avec l'intention de nous y établir provisoirement ; mais encombrés par les réfugiés, par les administrations qui s'étaient retirées depuis Burgos, et par une partie des escadrons des 3me et 4me légions de gendarmerie, nous

» avons été forcés de nous diriger vers Baïonne, 1813.
» que nous avons aussi trouvé tellement occupé,
» qu'il nous a été presque impossible d'obtenir
» de logement. Dans cet état de choses, nous
» nous sommes présentés chez M. le général
» Lhuillier, commandant la division, et nous
» avons reçu le conseil de partir pour Dax.

» Convaincus qu'il nous serait impossible de travailler à Baïonne, nous allons en partir aujourd'hui avec quelques-uns des quartiers-maîtres que nous y avons rencontrés. A notre arrivée à Dax, nous aurons l'honneur d'écrire à Votre Excellence, pour lui demander ses ordres.

» Nous sommes avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

C'était incalculable le nombre d'individus de l'armée, arrivant pêle-mêle; les uniformes étaient confondus : tout le monde faisait des provisions et mettait la disette dans la ville. Les habitants fuyaient sur tous les chemins, quoique défoncés par les pluies, pour trouver de la sûreté dans l'intérieur.

A l'instant du flot et jusant de la mer (flux et reflux), nous nous acheminâmes vers l'embouchure de l'Adour. Nous prîmes les places qui nous étaient destinées. Nous voguâmes ensuite. Deux bateaux amarrés ensemble, étaient

1813. remplis de militaires blessés et d'habitants, principalement de femmes qui se transportaient sur les derrières, pour ne pas avoir devant les yeux le spectacle des horreurs de la guerre, en cas qu'elle eût lieu dans leur ville. Le voyage se fit tranquillement toute la nuit, sans qu'il arrivât rien d'extraordinaire.

Le 28 juin, à environ 3 heures après midi, nous débarquâmes à Dax.

MM. Maurice et Delupé, voyageant par terre, suivirent le chemin de Saint-Vincent. Jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés pour prendre une détermination, je jugeai convenable de tracer quelques observations que j'avais recueillies pendant mon séjour dans la péninsule.



CHAPITRE XXIX.

Le 29 juin, récemment sorti d'Espagne, je 1813.
crus devoir rapporter quelques particularités que je remarquai sur les lieux (1).

Les maisons, en général, sont obscures; le bas est inhabité; il ne renferme ordinairement que des marchandises, ou, pour mieux dire, il ne forme que des magasins. Le premier et le second étage servent de logement. Les riches occupent les appartements les plus élevés. Les bâtiments, maçonnés en pierres, sont couverts en tuiles creuses. La cuisine est la seule pièce où il y ait une cheminée; le foyer est élevé au-dessus du niveau du plancher : à côté se mettent les latrines, ce qui ordinairement exhale une mauvaise odeur.

Dans les appartements les plus fréquentés, on voit, pendues au plancher, des bandes de papier à moitié roulées, formant des houppes, où vont se fixer les mouches, et deux planchettes

(1) Etant à même d'observer les mœurs, les costumes, les usages des Espagnols, je fis un recueil de ce qui me parut intéressant. Je le composai selon les choses qui frappaient mes regards, ou d'après les renseignements que je puisais sur les lieux.

1813. en forme de pince, que l'on serre d'un instant à l'autre pour écraser ces insectes qui sont innombrables. Pour échauffer les autres chambres, on fait usage de *brasero*, qui est une chaudière plate, construite avec plus ou moins d'élégance, entourée d'une planche garnie de clous de cuivre, sur laquelle on pose les pieds, afin de les entretenir chaudement.

Il n'y a qu'une bande de tapisserie ou une natte de paille ou de jonc, à la hauteur et de la largeur du dos des chaises, qui fait le tour de chaque pièce. On ne remarque point de meubles en profusion. Quelques siéges ou fauteuils, rarement des placards, des armoires ou commodes, composent l'ameublement. Quand on heurte à une porte et que quelqu'un vient ouvrir, il est indispensable de dire : *Ave, Maria purissima* (Je vous salue, Marie très-pure). Celui qui doit procurer l'entrée répond : *Sine peccado concebida* (Conçue sans péché). Quand on quitte une personne, on s'exprime ainsi : *Dios guarde a usted* (Que Dieu vous garde); ou bien : *Vaya usted con Dios* (Allez avec Dieu).

Chaque logis a un grand saint, dévotement érigé dans une niche, que les habitants implorent pour leur santé ou le bonheur de la famille. Il se trouve également des tableaux de piété, devant lesquels on attache des rideaux que l'on ferme pendant certains moments, comme pour épargner la vue d'objets qui ne mériteraient pas leur approbation.

A quelques fenêtres, il existe une espèce de confessionnal en treillage. De l'intérieur, on remarque tout ce qui se passe au-dehors, sans que de l'extérieur, on voie ce qui a lieu en dedans. Les gouttières des toits très-avancées, permettent que, pendant le plus mauvais temps, on marche le long des murs sans être mouillé. 1813.

Les hommes de la campagne ont un grand bonnet de laine brune, terminé en pointe, retroussé par-devant en forme de visière, et dont les bords garantissent les oreilles des injures du temps. Ce retroussis est de velours noir. Ils portent aussi des chapeaux ronds et des réseaux. Ils ont la tête rasée, ne laissant qu'un petit bord de cheveux longs en forme de couronne, ce qui leur donne l'air de capucins. La veste et la culotte brunes ne diffèrent guère de celles des Français. Au lieu de bas, ils enveloppent leurs jambes avec des pièces de laine rayées blanches et noires, qui sont fixées par des ficelles attachées à des espèces de cothurnes qu'ils nomment *espadrilles*, faits en chanvre tissu pour la semelle et couverts de toile d'étoupe. C'est avec cette chaussure qu'ils marchent légèrement dans les montagnes. Quand il pleut, ils ont pour manteau et en laine brune, une espèce de vêtement de diacre. Il consiste en deux bandes, dont une pendant par-devant et l'autre par-derrière ; il se trouve deux pièces ouvertes qui tombent sur les bras, dont une de chaque côté que l'on boutonne à volonté. Il y a un capu-

1813 chon derrière, terminé en pointe. Les élégants sont broder le devant de l'échancrure sous le menton, avec quelques points d'un fil bleu céleste, et laissent flotter une petite houppe de laine rouge à l'extrémité de ce capuchon. Les gens aisés, qui s'habillent à la française, portent des manteaux de fort drap, de couleur brune, à manches, dans lesquelles ils ne passent jamais leurs bras; ils sont généralement garnis et doublés de velours noir. Les paysans mettent quelquefois leurs vestes sur l'une ou l'autre épaule, comme les hussards placent leurs dolimans.

Quoiqu'il soit impossible de tracer les portraits des hommes d'une nation, on peut cependant en donner une idée générale qui ait quelque rapport avec la masse entière des peuples qui la composent. On observe que les Espagnols sont bruns; ont le teint olivâtre, la barbe épaisse, les yeux étincelants, la taille ordinaire; qu'ils sont robustement constitués. Leur air calme, leurs yeux fixes, leur donnent une fierté hautaine et dédaigneuse. Leurs soldats sont braves, et supportent avec patience toutes les calamités de la guerre. Les efforts qu'ils ont faits, dans ces dernières campagnes, pour éloigner les formidables armées françaises de leur pays, sont au-dessus de tous éloges.

Les Basques déploient de l'adresse au jeu de paume; ils ont une garniture de cuir fort dans la main droite; ils lancent la balle avec vigueur.

Il s'y fait des parties très-chères, qui attirent 1813.
un grand concours de monde. Les hommes, à la promenade, au spectacle, comme dans les sociétés, prennent le cigarro, ou la feuille de papier qu'ils arrachent d'un petit cahier, la remplissent de tabac de la Havane, et fument. Il arrive que, dans une soirée, un individu en consomme jusqu'à vingt; mais les dames y sont tellement accoutumées, qu'elles n'y pensent pas. Au contraire, on en voit quelques-unes qui ont l'habitude de fumer aussi. La manière de vivre dans toutes les classes d'une nation, est subordonnée à la fortune des individus. Cependant, on remarque que les Espagnols sont sobres; que leur cuisine n'est pas des plus recherchées. Ils ne se livrent point à l'excès du vin ni des liqueurs fortes. Le chocolat, qui est excellent, paraît être la nourriture principale de cette nation.

Les *bollos*, *azucar esponjado* ou *azucarillos*, sorte de limonade très-rafraîchissante, sont renommés. On les compose de limon et de sucre fouettés; cette espèce de pâte, façonnée en forme de biscuit, se dissout facilement dans un verre d'eau, et s'aspire au moyen d'un tube en pâtisserie.

Un ouvrier a la facilité de gagner sa vie en travaillant quatre heures par jour. Après la moitié de son ouvrage, il se dirige vers une place, reste au soleil à causer sans bouger. Il va dîner et dort ensuite. Il retourne à sa besogne, et

1813. quand elle est finie, il se promène. L'Espagnol a un poignard ou stylet, qu'il cache dans la manche de son manteau, et dont il fait usage trop souvent sans besoin. Il le saisit à poignée, dans l'instant qu'il veut s'en servir, ayant le pouce entre les deux gardes, donnant le coup dans le ventre et en relevant. Il lance quelquefois cette arme à une distance de plusieurs pas, en atteignant presque toujours le but qu'il a visé. Les hommes se réunissent le soir à la nuit tombante. Ils se rencontrent en foule à la porte d'une taverne (*taverna, batea, asarabacara, venta*), ou d'un cabaret. Debout, assis ou couchés par groupes, ils boivent dans un même pot à la ronde, jasant sans qu'il y ait de dispute. La boisson ordinaire est le cidre; lorsque celui de la taverne est bu, on en ouvre une autre où les habitants sont attirés pour se rafraîchir; ainsi de suite pendant le courant de l'année. On remarque souvent, dans la conversation, que les Espagnols entassent mots sur mots sans rendre d'idées nettes. Après avoir écouté long-temps, voulant analyser les divers sens de leurs discours, on est forcé de convenir qu'ils sont incompréhensibles. On fait cette application principalement sur quelques individus parlant français, qui prononcent des mots de notre langue. Voulant les joindre ensuite, on les trouve entièrement décousus, vides de sens; comme si l'on disait: « Or donc; par conséquent; finalement; c'est clair. »

Les prêtres n'ont pas la contrainte de ceux 1813.
de France. Cette classe respectable de la société, fixe partout l'attention des étrangers. Par son caractère de ministre de Dieu sur la terre, elle doit servir d'exemple aux autres hommes, puisqu'elle prêche la morale et se voue à un genre d'existence édifiant. Les étrangers, dis-je, l'observent jusque dans les actions de sa conduite privée. On est donc surpris de voir des ecclésiastiques jouer à la paume, aller à la comédie, au café, à la promenade, ayant souvent des chiens. Ils fument le cigarro en causant et en riant avec les dames. Ils ne se gênent pas plus que les autres hommes, sans que le peuple en soit scandalisé. Ils ont de grands chapeaux ronds, relevés des deux côtés.

L'inquisition n'existant plus pendant le séjour des Français en Espagne, je n'ai rien vu des cérémonies du saint office, et je ne crois pas devoir rapporter ici ce que j'en ai entendu dire.

Les femmes ont un costume national qu'elles portent quand elles vont dans les rues, à la promenade, à l'église. Il se compose de deux objets distincts : le premier est la mantille (*mantilla*), qui est une pièce de drap noir, en soie ou en tulle. Quelquefois ce vêtement est blanc ; elles le placent sur leur tête ; il tombe de chaque côté à la hauteur des genoux ; ce voile est bordé de velours. Deux boucles de cheveux frisent auprès des yeux ; souvent elles sont tenues par des espèces d'anneaux ronds, avec un ardillon

1813. ou de très-petits peignes. Le second est la basquine ou jupe (*basquina*), qui est un corset avec jupon noir, tenant ensemble en manière de robe bordée d'un velours de la même couleur. Les dames portent trois ou quatre rangs de franges depuis la naissance des reins jusqu'en bas ; ils font le tour de leur corps : d'autres n'en ont qu'un qui tombe également. Les manches de beaucoup d'élégantes sont couvertes de quantité de petits boutons, les uns en argent, les autres en or, en diamants ou en composition noire. Les femmes du peuple, les paysannes ont, le dimanche, le même costume que les autres ; mais les jours ouvrables, leurs vêtements sont de couleur. Elles laissent croître leurs cheveux, qu'elles tressent, qui tombent, et au bout desquels est une cocarde. Plus la chevelure est épaisse, plus elle est longue, plus elle a de mérite à leurs yeux. Les coquettes, dans le commun, relèvent le bas de la tresse qu'elles fixent en guirlande dans la ceinture de leur jupon. Les modes françaises sont en usage dans l'intérieur des maisons et aux bals ; mais, quand les dames sortent, elles ont toujours la *mantilla* et la *basquina*.

Les femmes sont généralement plus petites que grandes. Elles ont la taille svelte et élancée, se tiennent extraordinairement droites ; ont la poitrine saillante, la chute des reins très-fournie. Elles affectent, en marchant, une certaine manière de rotation. Elles ont communément la fi-

gure allongée, les yeux pétillants de vivacité, les cheveux noirs, la peau brune et le pied petit. Cette tournure, ce maintien, ce regard, leur donnent un air fier et noble qui, au premier abord, laisse penser que ce sont autant de gardiens qui défendent ou interdisent la volupté dont elles paraissent être le trône. On prétend que ces yeux ardents n'ont besoin que d'une étincelle pour brûler de la flamme la plus vive. 1813.

Comme le beau sexe de tous les pays a ses faiblesses et ses qualités, je ne me permettrai aucunes réflexions sur les Espagnoles. Seulement je dirai que l'éducation, chez elles, et les talents ne m'ont pas paru aussi soignés que parmi les autres nations voisines. Il y a lieu de croire que ce n'est pas faute de moyens et d'aptitude : car j'en ai vu quelques-unes qui avaient poussé les talents, surtout la musique, à un degré extrêmement flatteur. On prétend que les personnes du beau sexe, en Espagne, possèdent plus éminemment la passion de l'amour que le sentiment de l'amitié. L'usage ne permet pas d'embrasser une femme ou une fille. Un individu qui donnerait un baiser à l'une d'elles, pour lui témoigner la joie de son arrivée ou le chagrin de son départ, ou pour tout autre motif que les étrangers, et surtout les Français, regardent comme des civilités, s'exposerait au plus grand mépris. Dans les églises, il n'y a point de bancs pour les femmes ; quand elles sont fatiguées d'être à genoux, elles s'asseient sur leurs talons. Souvent, dans le jour, elles

1813. ont devant elles, pendant leurs prières, de petites bougies allumées, collées à terre avec de la cire. Leur dévotion les porte à se diriger chaque matin, d'église en église, pour faire ainsi leurs stations.

Au marché, les femmes qui vendent, sont auprès des bancs placés en lignes tracées sur le pavé, et ont leurs denrées devant elles. On peut circuler librement entre chaque rang de fruitières. C'était là que j'aimais à me rendre pour voir les costumes du peuple, et observer ses manières : car les gens riches de tous les pays ont beaucoup d'affinité entr'eux. Les femmes en mantille ne donnent jamais le bras aux hommes. Il semble, à la conduite de ces deux sexes, qu'ils ne sont pas destinés à vivre l'un avec l'autre. Les femmes s'en vont à la promenade par groupes de deux, trois, quatre; et les hommes également. Les cas où ces derniers peuvent sans crainte se présenter pour offrir la main, c'est quand on monte ou que l'on descend un escalier; pour passer un endroit où il y a de la boue, de l'eau, ou un mauvais pas; pendant la nuit, où l'on peut trébucher, ou se frapper contre une borne, un traîneau ou un mur. Alors une dame pouvant se faire du mal, sait bon gré à celui qui peut l'en garantir. Durant le séjour des Français en Espagne, cet usage avait presque entièrement été abandonné. Ils avaient commencé à habituer les personnes du sexe à se promener avec eux, sans que les Espagnols en parussent jaloux. Dans la société, il y a moins de retenue qu'en France.

Les choses moins gazées sont racontées par leurs noms propres. Quand on y est connu, on n'ajoute pas la qualification de Monsieur, Madame ou Mademoiselle, à celle du nom propre. On se contente, comme dans l'intimité, d'exprimer ce dernier mot; ou, l'on emploie par préférence le nom de baptême. Si une dame a perdu son mari, on dit simplement la veuve. Cette manière de parler, la liberté des expressions dans les entretiens, l'habitude qui permet à une demoiselle de dire bonjour la première à un jeune homme, et de converser avec lui, donnent beaucoup de facilité à une plus ample connaissance. Aux coins des rues, dans tous les endroits exposés à la chaleur du soleil et à l'abri du vent, des femmes du peuple peignent leurs grands cheveux, ou les font peigner. Sur la place de Vittoria, on voit des paysannes des montagnes des Asturies, vêtues de jupons d'étoffe jaune très-courts. Elles mettent de gros corsets de diverses couleurs, ayant des espadrilles et les cheveux tressés. Elles attachent à leur cou, des chaînes de 8 à 10 rangs de coraux, garnies de petits saints, de petits christs, de petites vierges ou madones, en si grande quantité, que leur dévotion tient du fanatisme. On prétend que ce costume s'est conservé depuis le temps des Maures (de 712 vers 1,412) (1); qu'il est le même dans 1813.

(1) L'an 712, Musa, roi de la Mauritanie, contrée d'Afrique, alla en Espagne avec une armée nombreuse. Ses soldats, nommés Maures, restèrent maîtres de la

1813. tous les environs de Saint-Ander. Ces montagnardes vendent des limons, des oranges, des citrons, du beurre. Elles portent leurs marchandises dans des hottes; assez ordinairement un enfant par-dessus; quelquefois un autre à la mamelle.

Les femmes, surtout celles de la campagne, se couvrent de rosaires, de chapelets, de reliques ou de scapulaires. Dans des périls, des dangers et des maladies graves, elles font, *ex voto*, des dons de bras, de jambes, de cœurs d'or, d'argent ou de cire, que l'on suspend dans les églises. Chaque fois qu'elles ont une mauvaise pensée, ou qu'elles croient faire une vilaine action, elles achètent une petite médaille d'argent de la largeur d'une pièce de 5 ou de 10 sous, qu'elles passent à leurs colliers. Avec le temps, il s'en trouve un nombre si considérable, qu'elles étalent aux regards l'énormité de leurs péchés. Elles placent des reliquaires dans les maillots de leurs enfants, pour les préserver des maléfices et attirer sur eux les bénédictions du Ciel.

Les hommes et les femmes, quand ils ont dîné, font la sieste; c'est-à-dire, que presque tous les individus de la nation dorment après le repas, pendant environ deux heures; ensuite ils se promènent.

presque totalité de la Péninsule, pendant 700 ans; après quoi, les Castillans les incorporèrent dans leur nation, ou les chassèrent de leur pays.

Les enfants, sur les bras de leurs mères ou de leurs bonnes, sont agités en sautant dans les rues au son des instruments ; ce qui les habitue, dès l'âge le plus tendre, à se cadencer au mouvement musical, dont ils saisissent parfaitement le rhythme et la mesure. Les enfants des deux sexes ont jusqu'à cinq queues sur la tête, attachées avec des rubans de diverses couleurs. 1813.

Le 1er mai, tous les enfants des gens peu fortunés, chantent dans les rues, en jouant du tambour de basque, afin qu'on leur donne des pièces de monnaie.

Le 24 juin, jour de la Saint-Jean, les petits garçons, à Saint-Sébastien, vont derrière les filles, les servantes ou domestiques qui se rendent à la fontaine ou qui en viennent. Ils les poussent et font casser leurs cruches, qu'elles portent sur la tête, ce qui ne manque pas de les mouiller, lorsqu'elles sont remplies d'eau. C'est le seul jour de l'année où ces espiégleries soient tolérées. On peut dire en cette occasion :

Tantas veces va el cantaro à la fuente, que se quiebra (1).

(1) « Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se « casse. »

CHAPITRE XXX.

1813. Le 29 juin, après avoir parlé des demeures et de leurs habitants, il convenait de citer d'autres remarques que j'avais faites sur la nation espagnole.

La municipalité est composée de six alcades ou adjoints du maire, et de l'alcade-major ou maire. Ce dernier est distingué, pendant l'année de son exercice, par une baguette blanche de coudrier, sur le bout de laquelle est taillée une croix, et qu'il a constamment à la main : elle est le symbole du pouvoir et de l'autorité. Dans les cérémonies publiques, les alcades ont des ceintures en soie verte, l'habit, la culotte et les bas noirs à la française, le chapeau à cornes, et l'épée à poignée d'acier.

Les alguazils sont des espèces de sergents de ville, ayant le costume et le manteau noirs, le chapeau rond ; une fraise en manière de haussecol, de tulle, de mousseline ou de dentelle, à larges points. Ils ont à la main une baguette, comme l'alcade-major. Quand ils paraissent l'un et l'autre, avec ce signe magique, tout rentre dans l'ordre et le silence. Le respect le plus religieux est imprimé aux individus disposés à porter

le trouble, et à oublier leurs devoirs. Les alguazils sont, en quelque sorte, les plantons des alcades ; ils restent à leurs portes pour attendre les ordres. Quand un alcade sort, il a toujours, à une certaine distance, son alguazil avec lui. L'emploi d'alguazil ne permet pas à celui qui l'occupe d'entrer dans la maison où est l'alcade. Les alguazils font la police et arrêtent les délinquants. 1813.

Le dimanche, et souvent dans la semaine, des musiciens vont, de rue en rue, avec des flûtes et des tambourins, exécutant le *fandango* ou des *boleros*, qui sont des airs nationaux. Les habitants des deux sexes dansent au son de ces instruments.

Chaque homme touche avec une baguette, de la main droite, la caisse qu'il porte pendue par une corde passée dans le bras gauche. De la même main il tient un galoubet d'ébène, ayant trois trous à l'extrémité. Il a l'adresse de produire tous les sons que l'on rencontre dans la gamme chromatique.

Le peuple, surtout les femmes, les accompagnant quelquefois avec des castagnettes et des tambours de basque, se livrent à des transports d'allégresse qui les font sauter par deux, l'une devant l'autre, se tenant parfois les mains, sans forme de pas. Ils se trémoussent en dessinant seulement des mouvements lascifs de corps, et éprouvent un délire dont la gaîté est peinte sur leurs figures.

La course du bœuf se fait chaque dimanche,

1813. sur la superbe place de Saint-Sébastien. C'est un carré long, environné d'arcades qui supportent deux rangs de fenêtres; l'hôtel-de-ville occupe un des côtés; les ouvertures sont uniformes et à égale distance. Un balcon continu à chaque étage, fait trois fois le tour de cette place ; et une séparation perpendiculaire au mur, empêche d'aller chez son voisin. Chaque croisée a son numéro, dont le dernier est 159; elles se trouvent ainsi marquées, parce que la ville les loue à son profit, ou se réserve d'en délivrer les billets. Ces espèces de loges se garnissent de spectateurs des deux sexes qui présentent, pendant la fête, un agréable coup-d'œil.

A 3 heures après midi, on amène un taureau de la boucherie publique. Il est attaché avec une grande corde que l'on passe dans un anneau de fer fixé à une pierre au milieu de l'arène. Alors chacun le provoque. Il devient furieux, et court sur les assistants. Souvent il en écrase ou en tue. Pour le distraire, on lui présente des mouchoirs de poche ou des manteaux; il se précipite dessus, et l'Espagnol, généralement adroit, esquive le coup pour que l'animal passe outre. On lui lance des chiens *(perros)* qui le terrassent et le mettent hors de combat. Alors les spectateurs crient : *bravo*, en agitant leurs mouchoirs. La passion de ce genre de course semble tellement née avec les Espagnols, que les petits garçons, dans les rues, imitent ce spectacle. Ils lient l'un d'eux avec une corde à laquelle est fixée une paire de cornes qu'il tient dans ses mains, à la hauteur de son

estomac ; d'autres enfants en tirent le bout. Le prétendu bœuf court après ses petits camarades, en imitant les mouvements de l'animal; ces derniers l'évitent en fuyant, tandis que d'autres s'occupent de l'agacer pour le détourner de son mauvais dessein. La jeunesse fait ainsi des répétitions, pour se former de bonne heure à l'adresse qu'elle déploie en ces sortes d'exercices, dans un âge plus avancé. 1813.

Le plaisir des jours gras est terminé par le spectacle d'une peau de bœuf garnie d'artifices, placée sur les épaules d'un homme figurant l'animal. On en fait partir une portion dans chaque quartier de la ville. Pour la clôture définitive, on couvre ce cuir de paille, de matières combustibles ; on le réduit en cendres en faisant mille gambades autour du feu.

Le dîner se fait de midi à une heure et demie. La nourriture des Espagnols, qui est fort épicée, se compose d'ail, de tomates, de piment, de safran, de jambon, de choux, de pois très-gros appelés *garbanzos*. Le pot-au-feu (*olla podrida*) est formé de mouton, de saucisses, de lard, d'une poule et de légumes. Le pain de maïs (blé de Turquie) a la croûte jaune comme de l'or : il flatte l'œil, mais il n'est pas de facile digestion. Les riches mangent des volailles ; ils proportionnent leurs dépenses à leur appétit et à leur fortune. Dans les jours de fête, on donne un grand plat de rôtis : si plusieurs poulets, poulardes, chapons, longes de veau et des petits oiseaux doivent

1813. être servis, ils sont placés au milieu de la table, en pyramide et symétriquement arrangés.

Le souper a lieu au retour de la société (*tertulia* ou *refresco*); on mange du poisson frit à l'huile. On se garnit l'estomac de façon à pouvoir attendre le chocolat, que l'on sert à huit heures du matin pour déjeuner.

Le beurre est en quelque sorte proscrit; il est remplacé par de l'huile verte, ou qui sent le rance, dont l'odeur n'est pas agréable à celui qui n'y est pas accoutumé. On mange des haricots ronds, blanchâtres, qui sont très-farineux et fort bons; l'embryon en est noir.

On ne voit point d'hommes replets comme en Hollande; néanmoins, on remarque des femmes de 40 à 50 ans, qui sont bien grasses.

Le ciel est magnifique, et le soleil ardent; mais l'air, en en tempérant la force, laisse supporter le poids des vêtements de laine. C'est durant la grande chaleur que les petites-maîtresses se promènent sans craindre de ternir leur teint, puisqu'elles sont d'un brun prononcé. On les voit encore depuis 5 à 6 heures du soir, jusqu'à la nuit; alors elles rentrent, ayant à redouter les effets du serein qui occasione des maux de dents.

A Vittoria et à Saint-Sébastien, il y a plusieurs églises dont l'architecture est élégante. On y remarque de beaux tableaux, des morceaux de sculpture, des niches, des saints et des ex voto,

qui méritent l'attention des curieux. Les cloches 1813.
sont visibles en dehors des clochers; au lieu de les mettre en volée, elles tournent toujours, en produisant le même effet qu'en allant d'un côté et de l'autre.

Quand un pécheur a été à confesse, il reçoit un billet; lorsqu'il se présente pour communier, il remet son autorisation. On lui administre l'hostie. Le sacriste qui suit le prêtre, lui délivre en échange un billet de communion.

Un individu qui meurt, est déposé ensuite, bien vêtu, sur un lit de parade. On le conduit ainsi découvert, jusqu'au lieu du repos, où il est enterré. Il y a à Saint-Sébastien, une confrérie qui se charge de la translation des morts. Ceux qui remplissent cette œuvre de piété, ont une robe de laine, un cordon qui leur ceint le corps avec des glands; un chapeau rond, dont le bord est rabattu. Tout leur costume est blanc. Ils sont précédés de quelques personnes qui portent des torches horizontales qu'elles tiennent de la main droite, de crainte, sans doute, que la cire ne tache leurs vêtements.

Dans les églises de Saint-Sébastien, le jour de la Chandeleur, l'usage veut que, par vénération pour les morts de chaque famille, on place devant le chef de la maison existante, un trépied sur lequel il y a un grand cierge. On prie pour les défunts que l'on a pu connaître, de qui l'on a reçu la vie, ou dont on a obtenu quelques bienfaits.

1813. Le Jeudi-Saint, à dix heures du matin, tous les petits garçons, au nombre de peut-être 200, allèrent chez l'alcade-major, en chantant en basque, chercher, sur un brancard, un Jésus portant sa croix. Ils le transférèrent à Saint-Vincent. Des hommes avaient également sur les épaules, une Vierge ou *Madona* de grandeur naturelle, habillée en soie blanche avec des franges d'or, qu'ils déposèrent dans cette église. Dans la soirée, il y eut une procession par la ville, avec ces objets d'adoration. Les femmes, en costume espagnol, donnaient à cette cérémonie, par leurs vêtements noirs, un air aussi triste que religieux.

Le soir, quand on porte le viatique dans les rues, on l'annonce par le son d'une clochette; alors tous les individus se précipitent sur les balcons, ayant des chandelles allumées à la main; ils y restent à genoux, en priant, jusqu'à ce que le prêtre soit hors de la vue: cette quantité de lumières forme une longue illumination.

Les Espagnols, à la moindre surprise, font beaucoup de signes de croix; le premier sur les yeux, le second sur la bouche, le troisième sur l'estomac, et le quatrième du front au nombril, ainsi que de l'épaule gauche à la droite. Cet indice religieux est principalement sur des édifices qui ne sont pas consacrés au culte. En commençant une lettre, on le met en tête du papier. On ne touche presque rien sans qu'il y soit retracé.

Quand l'Angelus sonne, chaque individu fait aussitôt cette marque révérée. 1813.

Les moyens de voyager sont, en voiture et par muletiers. Il est défendu d'entrer en carrosse à Saint-Sébastien ; on ne peut y pénétrer qu'en traîneaux, car les rues sont pavées en dalles ou pierres plates. On tond le poil des chevaux, des mulets, des ânes, des chiens, des chats, afin de les empêcher de souffrir pendant les chaleurs. Les moutons, les mérinos donnent de superbe laine. Les chiens couchants sont fort beaux ; ayant deux nez, ils présentent une espèce particulière. Le vin est transporté dans des outres formées de peaux de bouc. En guise de bouteille, on se sert de *bota* (outre faite avec la peau d'un cabri). La température est très-variable. Il fait excessivement chaud l'été. L'air, de temps en temps, est rafraîchi. Le même jour donne souvent de la chaleur et du froid. L'automne, l'hiver et le printemps n'ont presque jamais de gelées : pendant ces trois saisons, il pleut beaucoup. Les chemins pour voyager sont très-difficiles. Quand les montagnes sont couvertes de frimas, il règne, durant 3 ou 4 jours, un vent du sud, brûlant et mou, qui échauffe la figure à en être incommodé. Il trouble les idées, exaspère l'imagination de ceux qui ont le genre nerveux délicat. Il influe sur les mâchoires, en occasionant des rages de dents. Lorsqu'il souffle, on voit dans les rues, des individus des deux sexes avec la tête enveloppée d'un mouchoir qui leur couvre la bouche.

1813. Il a, disent les Espagnols, la force de tuer un homme, mais il n'a pas celle d'éteindre une chandelle.

On cultive le froment, le blé, le maïs, l'orge, l'avoine; il n'y a presque point de foin ni de fourrages. On nourrit les chevaux, les mulets et les ânes avec de l'orge concassée que l'on mêle parmi de la paille coupée. Ces sortes d'animaux, étrangers à l'Espagne, s'y habituent très-difficilement.

Les moissons ont lieu en juillet. On fait sortir le grain de l'épi, par le moyen de mules qui foulent les gerbes déliées, placées sur une pierre ou une aire de stuc. Les arbres fruitiers, sont ceux que nous avons en France. Dans le Guipuscoa, on ne plante point d'orangers ni de citronniers en plein vent. Des lauriers-sauces s'élèvent à 40 et 50 pieds; on en fait de fortes haies odoriférantes. Les légumes sont excellents; les asperges délicieuses et fort grosses. Au 15 avril, on voit sur le marché, des pois, des fèves et des fraises. Grâce à la beauté du climat, la terre les a produits sans le secours de l'art. Les mines sont en grand nombre. Le fer est excellent. Des herbes des montagnes, étant arrachées et amoncelées, sont embrasées pour engraisser la terre avec leurs cendres. Ces incendies, qui ont lieu le soir au printemps, présentent de jolies illuminations.

Les choux, le bois, le charbon, les fruits, tout ce qui se mange ou se brûle, se vend au poids.

Les draps, toiles, mousselines, rubans, se mesurent à l'aune (*vara*). 1813.

A la poste, on affiche auprès de la porte, par ordre alphabétique, les lettres et paquets à distribuer. Quand on remarque son nom inscrit sur le tableau, on entre au bureau afin de retirer sa correspondance.

Pour éviter les effets de la chaleur, on place devant les fenêtres, des rideaux ou courtines qui tombent par-dessus la rampe des balcons. Dans la matinée, on voit des femmes secouant les draps de leurs lits, pour faire disparaître les puces et punaises que l'on ne se donne pas la peine de tuer. Les passants les reçoivent.

Le poisson de mer et d'eau douce est fort commun à Saint-Sébastien. Une raie entière se vend ordinairement 10 sous. On prend le saumon dans la Gurmea, rivière refluante. Des hommes placés sur le pont, jettent des pierres pour que ces animaux aquatiques rétrogradent. Plus bas, des individus montant une barque, passent la rivière, en étendant un filet où ils se prennent. Cette pêche est une vraie partie de plaisir.

Sur le point le plus élevé du fort de la Mota, il y a une vigie, où l'on arrive en tournant par une pente assez douce, et d'où l'on découvre, dans une vue immense, la mer, des vaisseaux, des bois, des montagnes, des campagnes et des villes. Tous les bâtiments que l'on aperçoit, sont annoncés par un pavillon indiquant la nation, la force et le nombre. On en connaît l'explication

1813. au moyen d'un tableau imprimé que l'on se procure à volonté.

Un Français qui entre en Espagne avec le teint frais, le perd peu après ; sa figure devient blême et olivâtre ; cela annonce la bonne santé dans ce pays. Quand il tombe malade, c'est ordinairement par la diarrhée avec une fièvre gastrique. Le remède le plus efficace pour se rétablir, c'est de prendre des toniques, des fortifiants.

Dans l'hôtel-de-ville, à Saint-Sébastien, on voit plusieurs objets des sauvages du Labrador ; comme des tissus pour les vêtements, des casse-têtes, des arcs, des flèches, des carquois. Il y a divers tableaux qui paraissent fort curieux, dont je n'ai jamais connu les sujets.

Dans l'église de Sainte-Marie, en la même ville, est sculptée, de grandeur presque naturelle, toute la passion de Jésus, parfaitement bien groupée. Ces diverses statues, en grand nombre, sont dans un appartement sur la voûte principale de cette cathédrale.

Chez M. Isquirdo, il existe une belle collection de tableaux, où l'on remarque plusieurs illustres capitaines espagnols.

On trouve dans cette place, quelques bibliothèques renfermant des livres espagnols, français, anglais, italiens, latins et anciens.

Je vais terminer mes observations par figurer

la valeur des pièces espagnoles, avec leur rapport au système monétaire français. 1813.

Noms.	Pesetas.	Champons.	Ochavos	Francs.	Cent.
Onza...............	80	»	»	85	28
Doblon de..........	40	»	»	42	64
Doblon de.	20	»	»	21	31
Doblon de..........	10	»	»	10	66
Duro (Piastra).....	5	»	»	5	33
Dorillo (or vieux)...	5	3	2	5	67
Réal...............	»	4	1	»	26
Coronada (5 réaux).	»	21	1	1	33
Pesetas (en sous)...	»	17	»	1	6
Media peseta........	»	8	2	»	53
Sueldo ou Champon..	»	1	»	»	6
Quarto.............	»	»	2	»	3
Ochavo	»	»	1	»	1



CHAPITRE XXXI.

1813. Le 30 juin, en parcourant Dax, je vis avec intérêt la fontaine bouillante qui jaillit au milieu de la ville. Cette eau thermale est estimée pour la paralysie. J'allai à l'établissement des bains, qui est considérable. J'en pris quelques-uns ainsi que des douches, plutôt par distraction que par besoin. Je me transportai dans les endroits où l'on préparait la résine, qui forme la plus importante branche de commerce de cette contrée.

Le 1er juillet, MM. Maurice et Delupé étant arrivés, on déballa les papiers que je classai pour continuer l'apurement des comptes.

Le 2, la commission écrivit la lettre que voici :

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à
» Votre Excellence, que nous sommes arrivés
» hier au soir à Dax, ainsi que le quartier-
» maître du 4me escadron, avec lequel nous
» avons encore à travailler pendant quelques

» jours, pour terminer la vérification de sa comp- 1813.
» tabilité.

» Nous pensons que Votre Excellence approu-
» vera que nous restions provisoirement fixés
» dans cette ville, où nous attendrons ses or-
» dres dans le cas où elle jugerait convenable
» de nous donner une autre destination.

» Nous sommes avec un très-profond respect,
» Monseigneur, de Votre Excellence, les très-
» humbles et très-obéissants serviteurs,

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

La commission installée s'occupa sans relâche de ses opérations. Après les heures de travail, ayant dirigé mes pas hors de la ville, je fis la connaissance d'un oiseleur qui prenait, de diverses manières, beaucoup d'ortolans. J'assistai plusieurs fois à cette chasse, qui m'amusait beaucoup.

Je me promenais souvent dans un petit bois pour entendre le canon de Saint-Sébastien, qui était cerné. La garnison faisait des sorties pendant que l'ennemi s'occupait des dispositions du siége.

Je connaissais la situation de cette forteresse par M. Delupé, dont le fils et le frère, étant dans la place, lui écrivaient toutes les fois que l'occasion s'en présentait.

Les combats ayant lieu chaque jour à l'armée qui bivouaquait sur la rive droite de la Bidassoa, étaient très-sanglants. Il arrivait à Dax,

1813. par bateaux, une si grande quantité de blessés, que, ne sachant où les placer, on les évacuait dans l'intérieur. Les prêtres de la ville, aussi humains que charitables, étant en chaire, avaient engagé leurs paroissiens à soulager ces victimes de la guerre. On voyait, à la louange des habitants de cette ville, tout le monde s'empresser à donner du bouillon, de la soupe, des vivres, de l'argent aux blessés, et même à aider les chirurgiens à les panser. On remarqua plusieurs bras amputés, qui avaient, à cause de la chaleur, de grands vers blancs dans les plaies.

Il y eut à Saint-Sébastien une action meurtrière, qui fut repoussée par les assiégés. Le rapport du général est trop honorable pour le passer sous silence.

Ordre du jour du 25 juillet.

« Les Anglais ont donné l'assaut à deux brèches » praticables au corps de la place, après avoir » fait sauter, par une mine, partie de ce qui » garantissait le chemin couvert.

» Tout ce qui s'est présenté aux brèches, a » été tué ou blessé, et ce qui s'était répandu » dans les chemins couverts avec l'intention de » s'y loger, en a été chassé. J'estime la perte » de l'ennemi de 4 à 500 hommes, dont 3 of» ficiers laissés au pied de la brèche.

» L'ennemi a été autorisé par moi à retirer » les plus éloignés; la terre était couverte de » leurs morts. Nous avons fait 37 prisonniers.

» Cette affaire fait beaucoup d'honneur à nos 1813.
» troupes. Je pense que l'ennemi renouvellera
» son attaque ce soir ou demain ; nous tâche-
» rons de le bien recevoir.

» *Signé* le général Rey. »

Le 5 août, la commission fit connaître ses dispositions de départ par la lettre ci-après :

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie de l'Empire, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à
» Votre Excellence, qu'en vertu de ses ordres,
» en date du 27 juillet dernier, que nous avons
» reçus ce matin, nous partirons de Dax après
» demain 7, pour nous diriger sur Pau.

» Nous sommes, etc.

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

Le 6 août, la position où je me trouvais, exigeait beaucoup de dépense. Ne recevant pas mes appointements, quoique je me fusse adressé à tous ceux que cela concernait, j'avais écrit à quelqu'un à Paris, qui m'envoya, poste pour poste, un billet que je reçus ledit jour ; il devait être soldé à Baïonne, s'imaginant que j'avais des relations dans cette ville.

Le 7 août, MM. Delupé et Maurice, ainsi que les comptables, avec les papiers de la commission, partirent, en passant par les Landes, afin de coucher à Orthez, et de là à Pau.

1813 Le 8, à la pointe du jour, avec la feuille de route qui m'avait été expédiée le 6, pour le même chemin, profitant d'une embarcation sur l'Adour, j'allai de Dax à Baïonne. Le voyage n'eut rien d'extraordinaire.

Il y avait, sur la rivière, un bateau avec des filets et des ailes comme à un moulin; il pêchait du poisson par le seul mouvement de l'eau.

Le 9 août, je rencontrai dans la ville une grande quantité de réfugiés de Saint-Sébastien, qui, se voyant obligés de fuir, avaient perdu toute leur fortune.

La maison de commerce où je devais toucher le montant du billet que l'on m'avait expédié, ayant caché ses marchandises et enfoui ses espèces, on ne put me remettre qu'une portion de la somme qui m'était annoncée.

On faisait circuler dans Baïonne, des bulletins qui donnaient des détails sur les négociations de la paix. On disait que M. Otto, plénipotentiaire anglais, venait d'arriver, et que l'objet de son voyage était de régler des conditions relatives à l'Espagne. L'espoir de la réussite de cette nouvelle faisait renaître la gaîté dans tous les cœurs.

Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, avait alors le commandement de l'armée qui portait le nom d'Espagne et des Pyrénées. La réputation militaire de ce général inspirait de la confiançe aux troupes, en ranimant leur courage.

J'allai çà et là dans la ville, où tout était 1813. plus tranquille qu'à mon départ pour Dax, quoique le péril fût plus réel. Les habitants y étant accoutumés, le bruit des armes ne produisait plus sur eux qu'une légère impression.

Dans mes courses, je m'étais présenté chez le commissaire des guerres, qui avait continué ma route pour Pau.

Le 10 août, à 3 heures du matin, je partis. La diligence fut contrainte d'attendre au port de Lannes, que quatre régiments de dragons eussent passé la rivière de l'Adour, ce qui obligea de patienter jusqu'à 6 heures du soir.

Après avoir traversé Peyréhorade, nous arrivâmes à Orthez, où nous soupâmes.

Il y avait, parmi nous, une Espagnole de 25 ans, mère d'un fils de 12. Plusieurs autres dames de cette nation, attachées à des Français, s'éloignaient du quartier-général, parce qu'on ne voulait pas laisser de femmes à la suite de l'armée. Alors ces infortunées, privées de leurs époux, sans ressources pour l'avenir, présentaient un tableau affligeant de leur existence future. Pour dissiper les chagrins qu'elles devaient naturellement éprouver, nous mîmes la conversation sur le ton de la gaîté, en la soutenant pendant toute la route.

La diligence étant en retard, nous ne couchâmes pas à Orthez, comme c'était l'usage; nous partîmes à 2 heures du matin, aussitôt le repas fini, et nous voyageâmes toute la nuit.

1813. Nous observâmes, à la pointe du jour, la cime pittoresque des montagnes des Pyrénées, que nous apercevions à droite dans le lointain. Le lever du soleil rendait ce coup-d'œil ravissant.

Ce pays, très-boisé, était fort curieux à parcourir dans ce moment, à cause des arbres chargés d'une immense quantité de fruits. Les vignes qui ornent les coteaux, étaient garnies d'une manière agréable pour les voyageurs, mais encore plus pour les propriétaires.

Nous traversâmes, vers midi, la ville de Lescar, qui se présente en amphithéâtre, étant bâtie sur une colline.

Le 11 août, à 2 heures, nous arrivâmes dans l'ancienne capitale du Béarn, qui était le terme de notre course.



CHAPITRE XXXII.

Le 11 août, la ville de Pau étant encombrée de blessés arrivant à chaque instant de l'armée qui occupait Oléron et Saint-Jean-Pied-de-Port, nous eûmes, tous les voyageurs et moi, beaucoup de peine à nous procurer à dîner. Nous finîmes par nous colloquer dans une auberge, où nous fûmes aussi bien que les circonstances pouvaient le permettre. A l'issue du repas, je cherchai un logement que je n'obtins qu'avec beaucoup de difficultés. On me mit chez une veuve, où, me voyant bien, je conclus avec elle qu'à tant par mois j'y resterais. M'étant arrangé avec un traiteur, on m'apportait à manger. 1813.

Je me rendis chez M. Maurice, qui, arrivé du 8, était déjà casé aussi commodément qu'il pouvait le désirer. Nous convînmes qu'aussitôt après tous les papiers de la commission déballés, nous commencerions le travail, sans y apporter de changement.

Ayant ainsi terminé, je m'en retournai au logis, qui avait vue sur les Pyrénées que l'on découvrait fort bien. Je remarquai avec étonnement le Pic-du-Midi, montagne de 9,342 pieds au-dessus de la mer, formant une co-

1813. lonne qui semble soutenir la voûte azurée. Je ne cessai d'admirer cette chaîne immense, que lorsque la nuit eut tiré son voile obscur sur la terre.

Le 12 août, je parcourus le château et la chambre où naquit Henri IV. Je me rappelais que c'était dans cette pièce où sa mère, en accouchant de lui, chanta une chanson béarnaise; où Henri d'Albret s'empara de l'enfant, son petit-fils, lui fit sucer du vin, et l'emporta dans sa robe. On montrait un couteau, une cuiller, une fourchette en acier avec des dessins dorés, que l'on assurait avoir servi, dans sa jeunesse, au seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire. Je gravai mon nom sur une des pierres les plus élevées de cet antique monument.

J'allai à la maison où Bernadotte reçut le jour : cet homme célèbre est aujourd'hui roi de Suède (1).

L'heure du repas étant arrivée, je me rendis à ma demeure, où je mangeai de la garbure, qui est un mets fort estimé dans le pays.

Les 14 et 15, le bureau étant disposé, j'arrangeai, conjointement avec les secrétaires, les papiers de la commission.

Le 16, on commença sans retard le travail de la vérification.

M. Noireau ayant été nommé, le 26 juin dernier, l'un des commandants de la Légion-d'Hon-

(1) Comme il a été dit page 8, ligne 6.

neur, je lui en fis mon compliment affectueux 1813.
par cette lettre :

« Mon colonel,

» Je viens d'être instruit que l'Empereur, » ayant apprécié les bons services que vous lui » avez rendus et que vous lui rendez chaque » jour, Sa Majesté vous a décoré du titre de » commandant de la Légion-d'Honneur. Je vous » prie de croire à la vive satisfaction que j'é- » prouve de cet acte de justice envers vous, » et de vouloir bien en recevoir mes félicita- » tions sincères. C'est toujours avec un sensible » plaisir, mon colonel, que je reçois la nou- » velle qu'il vous arrive quelque chose d'agréable » et de flatteur.

« Je suis avec le plus profond respect, mon » colonel, votre très-humble et très-obéissant » serviteur,

» *Signé* Bonnart.

» Pau, le 19 août. »

Dans les diverses vérifications, il y avait, chaque jour, des querelles, des contestations, des disputes; tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Le métier que nous faisions, devenait un travail d'enfer. L'armée se trouvant en mouvement rétrograde, la discipline était relâchée. A chaque moment nous étions exposés, le colonel et moi, à de nouvelles scènes.

La commission fut prévenue qu'elle allait être nantie d'une enquête relativement à la somme de 156,846 fr. 85 cent. 6 mil^mes, enlevée, le 10

1813. juillet, à la 2me légion de gendarmerie d'Espagne, par les Français ou les Espagnols, lors de la retraite de Saragosse, dont le convoi était à environ 2 lieues des Alcubières. Cette circonstance me prouva qu'il est quelquefois des devoirs infiniment pénibles à remplir, puisqu'il s'agissait de scruter la conduite des officiers de divers grades de gendarmerie, qui, presque tous, étaient mes supérieurs.

La commission annonça son installation en ces termes :

Pau, le 20 août.

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie de l'Empire, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à » Votre Excellence, que, partis de Dax, le 7 » du courant, nous sommes arrivés à Pau le » lendemain au soir ; depuis ce jour nous avons » éprouvé tant de difficultés à trouver des lo- » gements, et surtout celui nécessaire à l'éta- » blissement de notre bureau, que ce n'est que » depuis quatre jours seulement que nous sommes » parvenus à nous installer, tant est grande l'af- » fluence des réfugiés espagnols, lesquels ont » accaparé tous les logements.

» Nous sommes, etc.

» *Signé* BONNART, DELUPÉ et MAURICE. »

Ennuyé de tout ce qui se passait chaque jour; voyant que l'on m'oubliait pour l'avancement ;

que les belles promesses qui m'avaient été faites 1813.
restaient sans effet ; pénétré de cet adage latin : « *Nucleum qui vult esse e nuce, frangat nu-* » *cem* (1), » je pris la résolution d'adresser la lettre que voici :

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de rendre compte à Votre » Excellence, que, soit par l'ingratitude des tra- » vaux auxquels je suis obligé de me livrer de- » puis plus d'un an que j'ai quitté Angers, soit » par les désagréments qui en résultent chaque » jour, soit par le défaut de voir réaliser les » espérances que l'on m'avait données pour em- » bellir mon sort, je me vois dans la nécessité » de prier Votre Excellence, de vouloir bien » accepter ma démission de quartier - maître, » ainsi que de membre de la commission ; et je » la supplie de m'autoriser à sortir promptement » du service.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble

» et très-obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Pau, le 20 août. »

(1) « On n'obtient rien sans peine. »

1813. J'écrivis le même jour à plusieurs personnes, pour les prier de me seconder dans mes desseins.

Quelqu'un m'expédia la lettre suivante :

Paris, le 28 août.

« Mon cher monsieur Bonnart, M. le maréchal » est à Cherbourg. J'ai pris sur moi, en raison » de mon amitié pour vous, de faire suspendre » l'envoi de votre lettre dans laquelle vous de» mandez votre démission ; cependant, si vous » trouvez mauvais cet acte de ma part, écrivez, » et vous serez de suite satisfait.

» Vous êtes proposé d'une manière positive » pour la décoration, et l'on en attend, d'un jour » à l'autre, le décret impérial. Vous êtes avan» tageusement connu, et vous êtes assuré d'être » nommé capitaine ou de venir dans la capi» tale. En voilà-t-il assez pour vous faire re» venir sur votre détermination ?

» J'aime à croire, mon cher Bonnart, que » vous ne verrez dans ma conduite rien que de » l'amitié ; car c'est le seul mobile qui me fait » agir.

» Je vous embrasse de tout mon cœur. »

Le 6 septembre, je répondis à ce Monsieur, comme il suit :

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire, le 28 août dernier, je me vois » dans la nécessité de vous détailler les raisons » profondément mûries, qui m'ont engagé à de» mander ma démission à M. le maréchal duc

» de Conégliano, et à prier S. Exc. de m'au- 1813.
» toriser à sortir promptement du service.

» Voyant que la commission, en travaillant » constamment, n'a débrouillé que cinq esca- » drons; que, pour achever les quinze autres, » il faudra encore trois ans, la patience m'a » échappé; et, convaincu que la carrière que » je parcours, ne pouvait me conduire à une » existence aisée, je me suis décidé à donner » ma démission. Dans l'âge où je suis encore, » et par la vigueur que je possède, j'ai l'espoir » qu'en me livrant à un autre genre de travail, » je ne serai peut-être pas aussi borné que dans » celui que j'exerce maintenant, où, malgré les » bonnes intentions que plusieurs personnes re- » commandables m'ont témoigné pour mon avan- » tage, il semble qu'une main invisible enchaîne » ma prospérité, afin de me maintenir conti- » nuellement dans la même situation.

» Voilà ma profession de foi, d'après laquelle » je vous laisse entièrement l'arbitre de ma des- » tinée militaire (1).

» Je vous renouvelle l'assurance de l'affection » sincère, avec laquelle je suis le plus respec- » tueusement, votre très-humble et très-obéissant » serviteur,

Signé BONNART.

(1) Ce Monsieur m'ayant fait l'amitié de conserver la lettre du 20 août, que j'avais adressée à M. le maréchal, en a paralysé l'effet; je lui en ai su infiniment gré.

1813. Le 9 septembre, la garnison de Saint-Sébastien, retirée dans le château de la Mota, depuis le 31 août, que la ville fut prise d'assaut et réduite en cendres, ayant capitulé, les braves qui la composaient, furent conduits prisonniers de guerre en Angleterre.

M'étant adressé à plusieurs personnes pour avoir de l'argent, craignant d'en manquer en cas de déplacement, puisque l'on ne payait pas mon traitement, je reçus en peu de jours, et de différents points, une somme qui rétablit solidement mes finances.



CHAPITRE XXXIII.

Le 11 septembre, il me parvint de mon colonel, une lettre, par laquelle il m'accusait réception de celle que je lui avais adressée le 19 du mois précédent. En voici l'extrait : 1813.

Angers, le 29 août.

« Je vous remercie, mon cher camarade, des » félicitations que vous voulez bien me faire sur » ma nomination au grade de commandant de la » Légion-d'Honneur. Je vous avoue que cette » marque de bienveillance du Gouvernement et » de Sa Majesté l'Empereur m'a infiniment » flatté, bien que, depuis plus de 4 ans, je fusse » présenté à ce grade, et que, dans mon dernier » voyage à Paris, j'eusse inutilement sollicité » l'effet de cette promotion.

» Recevez, mon cher camarade, l'assurance » de mon sincère attachement,

» *Signé* NOIREAU. »

J'eus une grande joie en décachetant l'avis ci-après :

Ministère de la guerre. — 2me division. — Bureau de la gendarmerie impériale.

Paris, le 26 octobre.

« Je vous préviens avec plaisir, Monsieur, que,

1813. » sur ma proposition, l'Empereur, par un décret » du 19 septembre, vous a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur.

» J'aime à croire que vous justifierez, par de » nouvelles preuves de zèle, ce témoignage que » Sa Majesté a daigné vous donner de la satisfaction de vos services.

» Le ministre de la guerre,

» *Signé* duc de Feltre.

» A M. Bonnart, lieutenant-quartier-maître de la » gendarmerie de Maine-et-Loire, détaché à » l'armée d'Espagne, à Pau. »

Je m'exprimai en ces termes :

Ministère de la guerre. — 2me division. — Bureau de la gendarmerie impériale.

A Son Excellence le duc de Feltre, ministre de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a » fait l'honneur de m'adresser, en date du 26 octobre dernier, et qui m'annonce que Sa Majesté » l'Empereur vient de me conférer le titre de » membre de la Légion-d'Honneur.

» Je supplie Votre Excellence d'être assurée » que je ferai tous mes efforts pour justifier le » choix de Sa Majesté, et j'ose offrir à Votre » Excellence le témoignage de ma vive reconnaissance pour ce qu'elle a daigné faire à mon » égard dans cette circonstance.

» Je suis avec le plus profond respect, Mon-

» seigneur, de Votre Excellence, le très-humble 1813.
» et très-obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Pau, le 3 novembre. »

Quand j'eus cette bonne nouvelle, j'allai à Jurançon. J'y fis, avec plusieurs personnes, un repas où l'on nous servit du vin comme celui qui fut donné à Henri IV, en guise de lait.

Le 16 novembre, on apprit que la ville de Pampelune ayant capitulé le 28 octobre, la garnison, prisonnière de guerre, était conduite en Angleterre.

Depuis que l'armée éprouvait des revers, les journaux ne donnant aucune nouvelle, on ignorait absolument ce qui se passait sur les frontières d'Espagne.

Pour être instruit à temps du mouvement des troupes, je me trouvais tous les matins chez le commandant de la place, qui me tenait au courant de ce qu'il apprenait; j'en informais aussitôt mes collaborateurs.

L'inspecteur aux revues, à Tours, ayant soumis au ministre de la guerre, les demandes que je lui avais adressées pour recevoir mon traitement; Son Excellence, après avoir apprécié mes raisons, prescrivit que je serais payé à Angers; ce qui me fut infiniment agréable. Alors, on établit un rappel général de tout ce qui m'était dû d'arriéré.

L'ennemi ayant pris Saint-Jean-de-Luz, ainsi que le fort de Jaca, et s'étant approché de

1813. Baïonne, semblait vouloir envahir le pays. On annonçait que ses forces étaient supérieures aux nôtres. Toutes les fois que l'on se battait, c'était autant de revers que nous éprouvions. La consternation était dans l'esprit des habitants des villes et des campagnes. C'était une espèce de procession de voitures, de chevaux, de mulets, chargés de malles et ballots, qui se dirigeaient de Baïonne, Peyréhorade, Orthez, Pau, sur Tarbes et Toulouse.

La commission ne reçut point d'ordre pour s'éloigner. Craignant qu'une débâcle n'arrivât et ne me privât de moyens de transport, je me précautionnai pour le départ, que je considérai comme prochain, en achetant un cabriolet.

Je parcourus les environs de Pau, qui sont charmants et couverts de vignobles qui produisent d'excellent vin. Je ne manquai pas d'aller à toutes les fètes patronales des communes voisines. Je me transportai au village de Bilhère pour voir Lassesan ; c'est le nom de la ferme où Henri IV fut élevé. Il y avait jadis, sur la porte d'entrée, dans une pierre de marbre, cette inscription gravée en lettres d'or : « *Sauve-garde du Roi.* » Cette demeure annonce bien la simplicité avec laquelle ce grand Monarque a été élevé. La propriété était à vendre ; on ne trouvait pas à s'en défaire, parce que le tonnerre étant tombé sur un pignon, il l'avait largement lézardé. Les Béarnais s'étaient figuré que la foudre ayant pris désormais sa direction de ce côté, finirait par consumer la maison.

Le 21, par décret impérial, Sa Majesté supprima toute la gendarmerie d'Espagne, pour la répartir sur Laval, Rennes, Niort, Montauban, et diriger 800 gendarmes à pied et 300 à cheval sur Fontainebleau, afin de les faire passer officiers dans la ligne. La commission reçut ordre du ministre de la guerre, d'aller sur-le-champ à Auch, afin d'opérer cette dissolution; de faire estimer les vêtements des hommes, ainsi que leurs chevaux et leurs harnais. 1813.

Depuis le 4 octobre jusqu'au 3 décembre, m'étant vu assez tranquille à Pau, j'avais, pour mes soirées d'automne, pris un professeur de latin. Il venait tous les jours, depuis 7 heures jusqu'à 10, excepté le jeudi et le dimanche de chaque semaine. J'expliquais les Fables de Phèdre, les Hommes illustres; je traduisais les Thêmes de Dantal, quand il fallut quitter ma latinité.

Le 3 décembre, l'ordre du départ fut donné. On envoya les gros bagages par des rouliers. Je retins des chevaux de poste, afin de voyager le lendemain.



CHAPITRE XXXIV.

1813. Le 4 décembre, vers midi, le colonel dans sa calèche, et moi dans mon cabriolet, nous partîmes pour Tarbes, par un temps très-pluvieux.

En route, le courrier de la malle se croisant avec nous, on changea, comme c'est l'usage, les chevaux de sa voiture pour les atteler à celle de M. Maurice qui était en tête. La précipitation que l'on mit à dételer, faillit faire tomber la chaise de cet officier supérieur dans un précipice effroyable. Il n'avait pas mis pied à terre; il se vit entraîner en arrière, où il allait périr sans pouvoir y apporter du remède. Heureusement qu'un postillon, attiré par les cris, saisissant les brancards, eut assez de force pour l'arrêter dans sa chute. Le danger auquel le colonel avait été exposé, me fit trembler d'effroi : car je le vis près de périr, et je ne pouvais lui prêter du secours.

Nous dînâmes à Tarbes, que je parcourus à la hâte. Je rendis une visite au fils de mon hôtesse de Pau, que je connaissais, et qui y demeurait.

Nous allâmes, vers les 5 heures du soir, à Rabastens, où nous couchâmes.

Les postillons ne voulurent point nous conduire la nuit, parce que, l'avant-veille, 14 déser-

teurs armés, ayant attaqué un carrosse, avaient tué un cheval et blessé plusieurs personnes qu'ils avaient pillées. Cette anecdote était la terreur des habitants du pays, et l'on ne voyageait qu'avec crainte seulement pendant le jour. 1813.

Le 5, étant sur le chemin de Miélan, nous remarquâmes le lieu de cette triste scène. Nous traversâmes Mirande. De là, nous gagnâmes Auch, où nous arrivâmes à trois heures après midi.

Aussitôt que nous eûmes mis pied à terre, nous nous occupâmes à écrire en ces termes :

Auch, le 5 décembre.

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à
» Votre Excellence, qu'ayant reçu, le 3 du cou-
» rant, dans la journée, de Son Excellence le
» ministre de la guerre, l'ordre de partir de suite
» de Pau, pour nous diriger sur Auch, à l'effet
» de passer l'inspection de tous les détachements
» de la gendarmerie d'Espagne, qui, en vertu du
» décret de Sa Majesté, rentrent dans l'intérieur,
» nous sommes partis en poste, le 4 au matin,
» pour Auch, où nous allons nous installer de
» suite, et attendre les premiers détachements qui
» doivent y arriver le 8 ou le 9.

» Nous sommes, etc.

» Les membres de la commission,

» *Signé* BONNART, DELUPÉ et MAURICE. »

1813. Le 6, je cherchai un logement ainsi qu'un traiteur, afin que je fusse servi chez moi. J'eus affaire à d'honnêtes gens pour ces deux objets.

La commission commença son travail de dissolution. Plusieurs fois, nous passâmes des nuits sans nous reposer.

Ayant communiqué au colonel la lettre du ministre, relative à la Légion-d'Honneur, pour savoir si je devais en porter le ruban, il ne jugea pas convenable que je le misse avant d'avoir l'autorisation du grand chancelier.

Le 8, je m'adressai à quelqu'un à Paris, pour que l'on entreprît des démarches à cet égard.

Le 22, je reçus l'avis qu'ayant le n° 40,845, je devais écrire directement au grand chancelier, pour obtenir les titres et la décoration.

Je rédigeai ma lettre ainsi :

Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur.

A Son Excellence le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de rendre compte à Votre » Excellence, que le ministre de la guerre a eu la » bonté de m'annoncer, par une lettre en date du » 26 octobre dernier, que Sa Majesté, en vertu » d'un décret du 19 septembre aussi dernier, a » daigné me nommer membre de la Légion-» d'Honneur.

» Désirant vivement jouir de la faveur qui » m'est accordée, et étant informé que, pour le » rang que je dois tenir dans la Légion-d'Hon-

» neur, je possède le n° 40,843, je supplie Votre 1813.
» Excellence, Monseigneur, de vouloir bien
» donner des ordres pour me faire adresser les
» titres et l'étoile qui me sont nécessaires, afin de
» pouvoir me décorer du signe distingué que j'ai
» eu l'avantage d'obtenir.

» Je suis avec le plus profond respect, Mon-
» seigneur, de Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Auch, le 28 décembre. »

Le 1er janvier, je reçus en cadeau, du parti- 1814.
culier chez qui je logeais, six poires sans pépins, qui sont d'une nature propre au pays, et que l'on vend jusqu'à 300 francs la douzaine. On les servit dans un repas que je donnai. Il y fut mangé des foies d'oie ou de canard, qui ont une grande réputation. Mon hôte et son épouse assistaient à ce festin.

Il me parvint un paquet avec des pièces ainsi conçues :

Légion-d'Honneur. — 1re *division.* — N° 16,031.

Paris, le 31 janvier.

Le grand chancelier, ministre d'Etat,

A monsieur Bonnart, chevalier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-quartier-maître de la gendarmerie impériale de Maine-et-Loire, membre de la commission spéciale, chargée de la comptabilité de la gendarmerie d'Espagne, à Auch.

« J'ai reçu, monsieur et cher confrère, la lettre
» que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

1814. » Je vous envoie, avec bien du plaisir, un duplicata de votre brevet de chevalier de la Légion, en remplacement du brevet que je vous » avais adressé, et qui ne vous est pas parvenu.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» *Signé* comte DE LACÉPÈDE. »

Transcription du titre qui y était joint :

Légion-d'Honneur. — 1re *division.* — *Duplicata.* — *N° d'ordre* 40,845.

Paris, le 19 septembre.

Le grand chancelier, ministre d'Etat,

A monsieur Bonnart, chevalier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-quartier-maître de la gendarmerie de Maine-et-Loire, détaché à l'armée d'Espagne.

« L'Empereur et Rôi, en grand conseil, vient » de vous nommer chevalier de la Légion-d'Honneur.

» Je m'empresse et je me félicite vivement, » Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la » bienveillance de Sa Majesté impériale et royale, » et de la reconnaissance de la Nation.

« *Signé* comte DE LACÉPÈDE. »

J'en accusai réception en ces termes :

« Monseigneur,

» Avec la lettre que Votre Excellence m'a fait » l'honneur de m'adresser, le 31 janvier dernier, » sous le n° 16,031, j'ai reçu le duplicata du » brevet qui me nomme chevalier de la Légion-» d'Honneur.

» Je n'ai pas eu l'avantage de recevoir le brevet, 1814.
» en original, que Votre Excellence a eu la bonté
» de m'expédier.

» Je supplie Votre Excellence, Monseigneur,
» de me faire l'honneur de me dire par quelle
» voie je dois recevoir l'étoile; car je suis très-
» impatient de porter cette marque distinctive à
» laquelle j'attache infiniment de prix.

» Je suis, etc.

» *Signé* Bonnart.

» Auch, le 17 février. »

Ayant communiqué ces documents à M. Maurice, pour savoir si j'étais suffisamment autorisé à porter le cordon; il me répondit, que je ne pourrais être en règle qu'après avoir prêté le serment d'usage.

J'attendis donc les ordres en conséquence.

L'hiver ayant été rigoureux, il y eut une grande débâcle sur le Gers, qui n'est qu'un ruisseau dans le temps ordinaire, et qui était alors un torrent. On vit passer plusieurs meubles, un berceau d'enfant, et des cadavres humains, ce qui annonçait quelques habitations entraînées par la force des eaux. Plusieurs rues de la ville furent submergées.

Il y a, dans ce chef-lieu de département, une cathédrale superbe, que je vis dans tous ses détails. On admire les vitraux, ainsi que l'escalier en escargot, d'où un enfant glisse avec une immense rapidité; mais, pour bien observer, il faut être en haut de cette tourelle, qui paraît alors

1814. percée comme s'il y avait un trou de part en part et jusqu'en bas. Je visitai la bibliothèque et les autres établissements publics.

Je n'oubliai pas de m'informer du maréchal Lannes, qui s'était si bravement distingué dans la guerre. Je me rendis à la maison où il demeurait.

Quand le dégel arriva, une terrasse du jardin où je demeurais, et qui était au-dessus de la maison, s'écroula de 15 pieds de haut, sur peut-être 40 de long. Des accidents très-graves faillirent avoir lieu par la chute du corps de bâtiment; heureusement personne ne périt, seulement des arbres furent écrasés en retenant une partie des pierres.

Toute la dissolution de la gendarmerie d'Espagne venait d'être terminée; ce qui avait donné un travail infini. Les opérations de l'armée n'étant pas heureuses, les administrations civiles et militaires, les dépôts, magasins, hôpitaux, etc., reçurent l'ordre de partir d'Auch, pour passer sur la rive droite de la Garonne.

Le 26 février, la commission écrivit en ces termes :

Au commandant du département, à Montauban.

« Monsieur,

» Nous avons l'honneur de vous informer que
» Son Excellence le maréchal duc de Dalmatie,
» général en chef de l'armée des Pyrénées, nous
» ayant adressé, hier au soir, l'ordre de partir
» pour Montauban, avec les restes du personnel

» et du matériel de la gendarmerie d'Espagne, 1814.
» nous partirons demain, 27 du courant, d'Auch,
» pour arriver à Montauban, le 1er mars, avec
» un colonel, un sous-inspecteur aux revues,
» 25 officiers, 143 sous-officiers ou gendarmes,
» et 59 chevaux.

» Nous avons l'honneur, etc.

» *Signé* BONNART, DELUPÉ et MAURICE. »

Le 27, le colonel se mit en route avec les papiers de la commission, ainsi que les estropiés qui restaient du dépôt de Pau, en passant par Mauvesin, Beaumont et Montech.

Ledit jour, je fus retenu, parce qu'il n'y avait point de chevaux disponibles; je restai jusqu'au lendemain matin.



CHAPITRE XXXV.

1814. Le 28 février, avant le jour, m'étant présenté à l'hôtel de la poste pour avoir des chevaux, je fus forcé d'attendre que deux qui venaient d'arriver, se fussent rafraîchis, ce qui manqua de m'être funeste.

Le courrier de la malle survint. Remarquant qu'il était agité, je lui demandai quel était le sujet de son trouble. Après un moment d'hésitation, il me dit qu'à une lieue d'Auch, il avait été arrêté par un poste de dragons anglais, dont le commandant parlait français. Cet officier délibéra s'il le ferait prisonnier; qu'après avoir réfléchi, il le laissa aller. Depuis le moment où il était libre, un saisissement involontaire s'étant emparé de lui, il n'était pas encore bien rassuré.

Profitant de cet aveu, je me hâtai de faire atteler, sans communiquer le secret que l'on venait de me confier.

Je sus, par la suite, que l'ennemi entra dans la place à 7 heures du matin. Un de mes amis, officier de gendarmerie, dangereusement malade, voulant sortir de la ville, monta sur une voiture chargée de tonneaux. Il parvint ainsi à

ne pas être prisonnier ; mais il mourut peu de 1814.
temps après.

Je pris la route qui me conduisit par Gimont à l'île Jourdain.

J'arrivai à Toulouse une heure avant la nuit. Je logeai à l'hôtel des Princes, où l'on voulut bien me recevoir, quoiqu'il fût entièrement rempli.

Le 1er mars, je parcourus toutes les places, les ponts, les églises, les moulins, la fonderie de canons, le Capitole ou hôtel-de-ville, que je visitai dans tous ses détails. Je remarquai, avec intérêt, la galerie où sont les bustes de tous les grands hommes languedociens.

J'éprouvai un sentiment bien agréable, en parcourant la salle des Jeux Floraux. On y admire la statue de la belle Clémence Isaure, au bas de laquelle est une inscription où sont gravés la violette d'or, l'églantine d'argent et le souci du même métal. On distribue de semblables fleurs tous les ans, à ceux des poètes qui se sont le plus distingués.

Dans mes courses, je me dirigeai vers l'embouchure du canal de Languedoc, communiquant de l'Océan à la Méditerranée, et qui a été exécuté par M. Riquet.

Le 2 mars, en continuant mes promenades, je vis le Muséum des tableaux et statues. Le soir j'allai au spectacle.

Partout j'eus lieu de remarquer que ce chef-lieu de département avait des rapports avec

1814. Paris ; que les usages et les manières étaient les mêmes que dans la capitale.

Le 3 mars, je me mis en route pour Grisolles. Au premier relais j'eus deux chevaux ; au second, le vélocifère venant de passer, l'attelage composé de cinq vigoureuses bêtes, voyageait en retour. On les plaça toutes au cabriolet. J'allais avec la rapidité de l'éclair. Le vent était si grand, que presque tous les arbres sur la route étaient rompus ou cassés, ce qui me fit craindre plusieurs fois de culbuter dans le fossé ; mais il ne survint pas d'accident.

J'arrivai à Montauban à 2 heures après midi. Je me logeai dans un hôtel garni.

Le 4, la commission présenta un compte fort détaillé de sa position. Voici un extrait de ce titre :

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de rendre compte à » Votre Excellence, que, parvenus à Montauban, » le 1er de ce mois, avec tous les restes du » personnel de la gendarmerie d'Espagne et de » son dépôt général, avec 80 quintaux environ » pesant d'effets d'habillement et équipement, » provenant des magasins des 20 escadrons, » nous avons, depuis le moment de notre ar- » rivée ici, cherché en vain les moyens de pla-

» cer l'enorme multitude d'équipages conduits 1814.
» avec nous.

» Chargés d'une grande responsabilité, puis-
» que nous amenons à notre suite beaucoup
» d'argent, une quantité considérable de papiers
» de comptabilité, etc., nous avons l'honneur de
» supplier Votre Excellence de nous donner des
» ordres et nous assigner une résidence quel-
» conque, où nous puissions être assurés de
» pouvoir travailler sans discontinuité.

Nous sommes, etc.

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

Nous nous occupâmes, d'après les intentions du ministre de la guerre, à faire diriger tous les effets, quels qu'ils fussent, sur Poitiers, où l'on formait un dépôt général de gendarmerie.

Nous fîmes beaucoup de démarches, afin de conclure pour les transports.

Nous n'installâmes pas les papiers de la commission, mais nous terminâmes le travail de la dissolution du 14me escadron qui arriva de Jaca, qu'on avait remis aux Espagnols par capitulation.

Je profitai de mon séjour pour parcourir les lieux remarquables, visiter les édifices publics, les points qui offraient le plus d'attraits.

J'eus lieu d'observer, comme je l'avais fait à Toulouse, que toutes les places publiques étaient remplies de troupes de nouvelles levées que l'on instruisait en plein vent, malgré la rigueur de la saison. On abattait les arbres des grandes routes pour former des obstacles. On

1814. fabriquait des chevaux de frise. On dressait des barrières. On construisait des palissades. On préparait tout pour se défendre si l'ennemi venait à s'approcher (1).

Le passage d'Orthez ayant été forcé, le 28 février, l'armée française se retira par Tarbes et Saint-Gaudens sur Toulouse.

On voyait arriver des réfugiés de Pau, Tarbes, Mirande, Auch, Toulouse, qui, pour la majeure partie, ne se croyant pas en sûreté à Montauban, se transportaient sur Cahors.

Prévoyant encore une prochaine retraite, je parlai à M. Delupé de ma nomination à la Légion-d'Honneur; du désir que j'éprouvais d'en porter l'insigne. Ayant approuvé mon raisonnement, il se chargea d'en avertir le colonel. M. Maurice donna son assentiment tacite à ma demande; dès lors j'attachai le cordon à ma boutonnière.

Mon hôte, qui était un bon réjoui, me présenta dans sa société d'hommes qui lisaient les journaux. On s'entretenait des événements de la guerre. Les feuilles publiques n'en faisaient pas mention, parce que nous n'éprouvions que des revers.

J'allai plusieurs fois prendre des bains dans un bel établissement qui existe en cette ville.

(1) Ce fut le 10 avril que se donna la fameuse bataille de Toulouse, qui termina cette campagne; mais les alliés, malgré la bravoure des Français, entrèrent vainqueurs, le 12, dans cette cité.

Le 21 mars, la commission, pour donner con- 1814.
naissance de son prochain départ, écrivit en ces termes :

A M. le baron Buquet, inspecteur général de la gendarmerie impériale, grand prévôt de l'armée des Pyrénées, à Tarbes.

« Monsieur le général,

» Nous avons l'honneur de vous informer que » nous venons de recevoir de S. Exc. le ministre » de la guerre, l'ordre de partir pour Poitiers, » avec tous les restes du personnel et du ma- » tériel de la gendarmerie d'Espagne.

» La plus grande partie des gros bagages est » en route depuis deux jours ; le reste suivra le » 23, et la troupe quittera Montauban le 25, » pour se rendre à sa destination.

» Nous sommes, etc.

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

La marche étant tracée, je convins avec un loueur de chevaux de me conduire jusqu'au chef-lieu de la Vienne.

Le 24 mars, nous résolûmes de voyager à petites journées. M. Delupé et moi, nous nous engageâmes à suivre les papiers et effets de la commission. Il s'y trouvait une caisse renfermant environ cent mille francs.

M. Maurice, dont l'épouse venait d'arriver, et qui était originaire de Limoges, partit en poste pour rester dans cette ville, afin d'avoir le temps de régler quelques affaires et de voir sa famille.

CHAPITRE XXXVI.

1814. Le 25 mars, la troupe se mit en route vers les 9 heures du matin, avec les équipages. M. Delupé dirigeait la petite colonne composée de quartiers-maîtres ou officiers comptables et d'individus estropiés, désignés pour la retraite; mais qui, dans cette circonstance, servaient d'escorte.

Etant parti à midi, je me rendis à Caussade. Je logeai à l'auberge. Il fit un peu de beau temps, dont je profitai pour aller promener. Après avoir vu ce que cette ville présentait de plus intéressant, la pluie tombant en abondance, je rentrai à la maison.

Le 26, le garçon d'écurie ayant disposé le cabriolet, je commençai ma marche. Il pleuvait à verse. En conduisant moi-même, j'éprouvai jusqu'à Cahors mille contrariétés, tant à cause du mauvais chemin que du cheval. Je le laissai dans une auberge; on m'en donna le reçu.

Je visitai toutes les antiquités de cette ancienne capitale du Querci.

Le 27, de grand matin, je gagnai Frayssinet aussi

lestement qu'on pouvait l'espérer dans les mon- 1814.
tagnes de ce pays.

Le 28, je m'acheminai vers Souillac. Comme il était de bonne heure, que cet endroit ne présentait rien de curieux, je résolus de continuer la route pour Brives. Je fis mes dispositions de départ, et j'écrivis, en conséquence, la lettre qui suit :

A monsieur Delupé, inspecteur aux revues, à son passage à Souillac.

« Monsieur l'inspecteur,

» Pour profiter agréablement du séjour, je » prends le parti d'aller à Brives, où j'attendrai » votre arrivée. Si, contre mon espoir, il sur- » vient quelque chose d'extraordinaire, je lais- » serai mon adresse à la municipalité de cette » ville, où je vous prie de me faire passer vos » ordres, que j'exécuterai avec autant de plaisir » que j'aime à me dire avec une affection sincère » et respectueuse,

» Monsieur l'inspecteur,

» Votre très-humble, très-obéissant » serviteur et collaborateur,

» *Signé* BONNART. »

Après le dîner, j'allai à Brives-la-Gaillarde, où je parvins avant la nuit.

Le 29, le dépôt arriva. Un capitaine, qui avait un singe, vint loger dans la maison où j'étais. Des petits enfants de cette ville, qui n'avaient pas

1814. l'habitude de voir de ces sortes d'animaux, accouraient lui offrir des noix et des amandes, ce qui occasiona un moment d'hilarité.

Le 30, ayant séjour, j'en profitai pour visiter ce chef-lieu de sous-préfecture, dont les alentours étaient fort jolis.

Le 31, après beaucoup de difficultés afin de louer un cheval, ces animaux étant devenus rares à cause du service de l'armée, je partis avec la troupe pour Uzerche, où j'arrivai le même jour.

Le 1er avril, nous traversâmes un pays couvert de châtaigniers, jusqu'à Pierre-Buffière. Nous y entrâmes en même temps qu'une forte colonne de prisonniers russes, qui encombraient cette petite ville.

J'y rencontrai l'individu qui m'avait loué le cheval, pour me transporter jusqu'à Poitiers. Je lui en donnai le reçu qui m'avait été remis à Cahors, en lui témoignant mon mécontentement de ce qu'il m'avait trompé.

Je m'arrangeai avec le conducteur qui m'avait amené d'Uzerche, pour qu'il me conduisît à Limoges.

Le 2, nous partîmes, et nous arrivâmes de bonne heure par un fort beau temps.

Lorsque je fus casé, je parcourus tous les édifices publics. Le soir, je me trouvai au spectacle.

Dans mes courses, je visitai la mécanique de la maison de ville, qui représente Saturne frappant les heures avec sa faux.

Je convins de prix avec un roulier de Limoges, 1814.
pour me transporter jusqu'à Poitiers, parce qu'il connaissait la traverse.

Le 3, nous eûmes séjour, que j'employai à me promener.

Le 4, nous nous rendîmes à Saint-Junien, par un temps pluvieux, et ayant une route fort mauvaise.

Le 5, je me dirigeai sur Confolens; le temps était affreux, et il y avait des chemins épouvantables.

Plusieurs voitures ayant versé, je craignais le même malheur. J'attachai de chaque côté du cabriolet, un cordeau de 12 à 15 pieds de longueur. Un homme en saisissait un bout, tandis que je tenais l'autre. Quand les ornières, profondes d'une part et hautes de l'autre, menaçaient de renverser la voiture, celui du côté le plus élevé tirait et maintenait ainsi la caisse en équilibre. Par cette précaution, il n'arriva point d'accident; mais moi, en tombant dans une fondrière, j'eus le gros orteil du pied gauche foulé. J'en ai ressenti toujours depuis une légère douleur.

Le domestique d'un capitaine eut la jambe cassée; on laissa ce malheureux à l'hospice pour se rétablir.

Le 6, par des chemins vicinaux abominables, nous allâmes à Saint-Martin-Lars, arrondissement et à 8 lieues de Civrai, département de la Vienne.

1814. Un gendarme crut se retirer du bourbier, en suivant une espèce de prairie sur un monticule; mais son cheval s'abattit dans une molière, en disparaissant presqu'entièrement. Cette bête vigoureuse parvint, à force de peine, à se dégager avec son cavalier de ce précipice, sans avoir reçu aucun secours.

Nous fîmes halte auprès de quelques maisons isolées, bâties sur notre passage. Mon conducteur se soûla. Quand nous partîmes de ce lieu, pour traverser un torrent, il fouetta les deux bêtes que j'avais fait atteler au cabriolet dans lequel j'étais alors, succombant à la fatigue de la marche. Les chevaux, mal harnachés, se détachèrent et s'élancèrent au trot. Le cabriolet resta au milieu de l'eau, exposé à être submergé. Des gendarmes bien montés et quelques charretiers s'étant jetés à la nage, vinrent promptement à mon secours; un brigadier montra, dans cette circonstance, autant d'adresse que de courage.

L'officier, avec son singe, faisait partie du détachement chargé du logement. Des vieilles femmes de Saint-Martin-Lars, épouvantées des récits qu'on leur faisait des ennemis, dans la frayeur qu'elles éprouvaient, et n'ayant jamais vu de troupes de leur vie, prirent ces Messieurs pour des Cosaques, et le singe pour une vivandière de cette armée. Les militaires s'étant fait connaître, les rassurèrent sur les fausses idées qu'elles en avaient conçues.

Le 7, nous quittâmes ce village pour loger à

Gençai; y étant parvenus de bonne heure, je visitai les églises, le vieux château, et j'assistai à l'office du Jeudi-Saint. 1814.

Le 8, étant partis de grand matin, nous arrivâmes à Poitiers vers midi, flattés d'être quittes de tous les mauvais chemins de traverse du Limousin et du Poitou (Vienne et Haute-Vienne).



CHAPITRE XXXVII.

1814. Le 8 avril, dès que je fus arrivé, je m'occupai d'un logement, ce qui me procura beaucoup de peine, ayant été obligé de changer trois fois de billet.

Le 9, je louai un appartement et m'arrangeai avec un traiteur pour qu'il m'envoyât à manger.

Le 11, la commission, pour commencer son travail, écrivit une lettre dont voici l'extrait :

A Monsieur Rose, commissaire des guerres, à Poitiers.

« Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous » prier de faire désigner des experts-tailleurs, » selliers, chapeliers, bottiers et passementiers, » à l'effet de se rendre demain, 12 du courant, » chez M. le maire de cette ville, où se trouvent » déposés les effets d'habillement et d'équipement, » afin de pouvoir, en votre présence et celle des » membres des divers conseils d'administration » de la gendarmerie d'Espagne, procéder à leur » estimation.

» Nous avons l'honneur de vous saluer,

» *Signé* Bonnart, Delupé et Maurice. »

La commission s'installa ; nous nous mîmes à

l'ouvrage, autant que le courage nous le permettait. Les événements qui se passaient en France, à cause de l'envahissement d'une partie des départements de l'Est par les troupes alliées, nous donnaient beaucoup d'inquiétude. 1814.

Nous apprîmes l'abdication de Bonaparte, et le retour des Bourbons sur le trône.

J'allai voir les édifices publics et l'école de droit. Je me rendis aux restes de l'amphithéâtre romain, du magnifique aqueduc auprès de l'Ermitage, au monument celtique dit la Pierre-Levée, et à l'église de Sainte-Radegonde, aux miracles de laquelle les Poitevines ont beaucoup de confiance. On observe que dans la ville, il ne s'y trouve que des citernes, et qu'il n'y a point d'eau de source ni de fontaine.

L'ordre de dissoudre le dépôt ayant été donné, les gendarmes ne voulaient point s'éloigner sans avoir été payés. Ils vinrent au nombre de deux cents, tous estropiés, faire une visite au colonel pour être soldés, sachant qu'il y avait presque cent mille francs en caisse, formés du produit de leurs masses.

Prévoyant que cette démarche était l'effet d'un complot, les membres de la commission jugèrent convenable d'en adresser le rapport à M. le maréchal duc de Conégliano, et d'attendre sa décision pour en agir envers les gendarmes avec connaissance de cause.

Devant penser que la réponse serait une quinzaine de jours avant d'arriver, je voulus en pro-

1814. fiter pour faire une course à mon ancienne résidence. Je reçus le titre que voici :

Gendarmerie royale.

« Le colonel de la 10me légion de l'arme,
» membre de la commission spéciale, chargée de
» la vérification de la comptabilité de la gendar-
» merie d'Espagne, permet à M. Bonnart, lieute-
» nant-quartier-maître, membre de ladite com-
» mission, d'aller à Angers, pour y terminer des
» affaires d'intérêt, jusqu'au 25 du courant.

» *Signé* Maurice.

» Poitiers, le 16 avril. »

Le même jour, ayant retenu une place à la voiture de Saumur, je dînai à Mirebeau et je couchai à Loudun, après avoir parcouru une route de cinq lieues d'enfilade. J'allai sur la place où, le 18 avril 1634, fut brûlé vif le trop fameux curé Urbain Grandier, accusé d'avoir ensorcelé les religieuses du couvent des Ursulines de cette ville.

Le 17, j'arrivai le matin à Saumur, où j'appris que se trouvaient le préfet, M. Hely-d'Oissel et M. le colonel Noireau, pour mettre en liberté tous les prisonniers d'Etat détenus au château.

Je saluai ces fonctionnaires, qui me reçurent fort bien, et je pris congé d'eux afin de monter en diligence.

Elle partit vers les 11 heures, et arriva à 6 à Angers; c'était le dimanche de la Quasimodo, la dernière fête de la paroisse de Saint-Laud, où je ne manquai pas de me promener, prévoyant que

j'y rencontrerais beaucoup de personnes de ma connaissance. 1814.

J'allai chez M. Noireau, qui me fit infiniment d'honnêtetés.

Le 24, étant monté dans la voiture publique, j'arrivai à Saumur vers les 3 heures après midi. Je saluai le lieutenant de la gendarmerie, avec lequel je passai la soirée.

Le 25, je profitai de la carriole du messager de Poitiers, qui n'était pas suspendue ; nous passâmes par des chemins de traverse. Nous fîmes le déjeuner à Loudun, et le dîner à Mirebeau, où le conducteur voulait coucher ; mais, par réflexion, je l'engageai à continuer sa route. Nous arrivâmes à Poitiers à minuit, après avoir franchi 24 lieues sans changer de cheval.

Les barrières de la ville étaient fermées. Mon compagnon de voyage se décida à coucher dehors dans une auberge. J'eus beaucoup de peine à éveiller l'homme chargé d'ouvrir ; mais à force de frapper, d'appeler, il me fit entrer : lui ayant donné pour boire, je gagnai le logement.

Je me couchai à une heure, et je passai fort tranquillement le reste de la nuit. Lorsque je voulus me lever, je ressentis un point de côté qui me fit horriblement souffrir. Je n'obtins de guérison qu'au moyen d'une brique presque rouge, enveloppée dans des linges, que l'on appliqua sur la douleur, qui cessa aussitôt.

Le 26, je présentai mon respect à MM. Maurice et Delupé, qui m'apprirent que, pendant mon

1814. absence, il n'y avait eu rien de nouveau relativement au dépôt.

Ils m'annoncèrent qu'ils avaient envoyé leur adhésion à l'avénement au trône de Sa Majesté Louis XVIII. Ce fut à Poitiers que nous quittâmes les trois couleurs pour prendre la cocarde blanche. Nous y abandonnâmes le nom qualificatif du mot impérial, pour porter celui de gendarmerie royale, et nous y apprîmes successivement, par le Moniteur, les changements survenus dans le Gouvernement.

Le 28, M. Delupé, l'un de nos collaborateurs, nous quitta pour aller à Paris, afin d'être présenté au Roi, et d'obtenir que la commission fût transportée dans la capitale; ce lieu étant plus favorable aux opérations qu'elle avait à suivre.

Le 24 mai, Monseigneur le duc d'Angoulême arriva à Poitiers, à 5 heures du soir, aux acclamations d'un peuple immense. Comme il pleuvait beaucoup, les dispositions faites pour sa réception n'eurent pas l'effet qu'on s'en était promis. S. A. R. descendit à la Préfecture, où les autorités civiles et militaires lui furent présentées. Vers les 9 heures, le Prince assista au spectacle, où une affluence considérable se trouvait afin de lui offrir ses hommages. Il entendit toute la pièce des Clefs de Paris. Il parut extrêmement flatté du bon accueil qu'on lui fit.

Le 25, à 6 heures du matin, S. A. assista à la messe; ensuite elle monta en voiture pour continuer sa route.

Le 26, les gendarmes, en grand nombre, vinrent dans les bureaux de la commission, solliciter de nouveau le paiement de leur arriéré ; mais on ne put leur donner que des à-comptes qui, néanmoins, les tranquillisèrent. 1814.

Du 11 au 16 juin, il passa par Poitiers, 5,500 hommes de cavalerie anglaise fort bien montés ; chaque corps y séjourna. Afin d'éviter les rixes, on avait fait partir pour Saint-Maixent et Lusignan, les troupes et les dépôts qui étaient en garnison dans le chef-lieu de la Vienne. Les officiers étrangers avaient recommandé la plus sévère discipline, en défendant à leurs soldats, sous peine d'être pendus, d'avoir des querelles, et de mettre le sabre à la main avec des Français.

Le 30, le ministre de la guerre prit une décision pour que la commission, aussitôt la dissolution du dépôt, se rendît à Paris, afin de suivre son travail de vérification.

Le 1er juillet, le défaut d'argent occasiona une espèce de révolte de la part d'un détachement de 98 hommes de la gendarmerie à pied de Catalogne, commandé par un lieutenant, qui avait l'ordre de partir pour Rhodez, et qui ne voulut point se mettre en route sans être soldé. M. le colonel Maurice, qui avait couru des risques dans cette circonstance, ayant fait rentrer cette troupe dans le devoir, on arrêta six des plus mutins que l'on conduisit en prison.

On adressa un rapport circonstancié au duc de Conégliano, qui envoya le maréchal de camp

1814. Saunier, afin de prononcer sur le sort de ces détenus.

Le 4, ce général arriva à Poitiers, prit des mesures pour dissoudre le dépôt de 15 à 1800 gendarmes, et fit distribuer les fonds au prorata de ce qui était dû à chacun. Il donna l'ordre que les détenus fussent congédiés et conduits jusqu'à la première brigade, sans qu'ils subissent d'autre peine. Après cet acte de justice de la part de M. le baron Saunier, la dissolution s'opéra sans nulle difficulté.

J'appris que, le 3 du courant, à Nantes, à la suite d'une cérémonie religieuse et imposante, M. Noireau avait été décoré de la croix de Saint-Louis. J'eus l'honneur de lui écrire à ce sujet la lettre ci-après :

« Mon colonel,

» Venant de lire avec plaisir le Moniteur du 9 » de ce mois, je vous prie de me permettre de » vous féliciter de la marque d'estime que Sa » Majesté vient de vous accorder, en vous nom- » mant chevalier de l'Ordre royal et militaire de » Saint-Louis.

» Cette récompense, mon colonel, est une » preuve que le Roi aime à faire connaître le » mérite et les vertus militaires.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Mon colonel,

» Votre très-humble et très-obéissant » serviteur,

» *Signé* Bonnart.

» Poitiers, le 18 juillet. »

M. Delupé prévint la commission qu'il était 1814.
employé en qualité de sous-inspecteur aux revues dans les gardes-du-corps, que l'on formait alors à Paris.

Ayant le dessein de voyager désormais en diligence, je vendis mon cabriolet.

Les opérations de la dissolution, qui venaient d'être terminées, avaient donné un ouvrage immense à la commission. Elle avait été obligée de recevoir les déclarations de chaque individu, pour ce qu'il possédait d'habillement, d'équipement, de remonte et de harnachement. Elle avait tenu écriture de toutes les réclamations de solde arriérée, d'indemnité de service extraordinaire, de première mise, de perte de vêtements et de chevaux.

M. le baron Saunier, dans son inspection, avait désigné la catégorie de chaque officier, sous-officier ou gendarme. La commission lui fit toutes les écritures de son travail, en triple expédition, dont une pour lui, une qu'il envoya à l'inspection générale, et la minute qui resta dans les archives.

Le 29, le général ayant quitté Poitiers, le colonel Maurice, prévenu de se mettre en route, se disposa à voyager à petites journées avec les comptables. J'obtins de partir sans retard, puisque nous n'avions plus d'argent à surveiller.

Le 10 août, la commission devant désormais porter ses soins sur la vérification des comptes,

1814. reçut l'ordre d'aller s'installer à l'inspection générale, au bureau du conseil extraordinaire. Les quartiers-maîtres furent informés qu'ils seraient fixés à Versailles, comme étant le lieu le plus convenable à leur genre de travail et de supputation.

Le 17, je voulus retenir une place à la diligence, afin de partir le 18; je ne pus en obtenir que pour le surlendemain.



CHAPITRE XXXVIII.

Le 20 août, en partant de Poitiers, après avoir 1814.
marché toute la nuit, je passai à Châtelleraut, où j'achetai divers objets de coutellerie.

La diligence dîna à Sainte-Maure. Elle alla le même jour à Tours, où elle arriva de bonne heure; c'était dans le temps de la foire, que j'eus le loisir de voir avant la nuit.

Le 21, on quitta la ville à trois heures du matin. On s'arrêta à Amboise, et l'on se transporta à Blois. Une des sous-pentes se rompit à peut-être un quart de lieue de l'endroit où descendit la diligence. La caisse ne versa point. Les voyageurs mirent pied à terre, et, en se promenant, gagnèrent l'auberge dans laquelle on dîna, tandis que l'on réparait la voiture. Nous continuâmes notre route par un temps excessivement chaud. Nous gagnâmes le chef-lieu du Loiret vers les 7 heures du soir.

Je visitai l'église, le pont, les places. Je remarquai avec plaisir la statue nouvellement érigée à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans.

Le 22, nous prîmes place à 3 heures du matin; mais la diligence ayant accroché une borne, en sortant de l'hôtel, on fut une grande heure avant

1814. de pouvoir la dégager. Ce travail fini, la voiture n'ayant aucune fracture, nous nous dirigeâmes sur Etampes, où nous dînâmes; étant en retard, on continua promptement la route. Nous traversâmes Arpajon dans l'après-midi, et, en allant rapidement ,on arriva de bonne heure à Paris.

Je logeai à l'hôtel de Bourgogne, rue Montmartre, ayant cherché long-temps avant de pouvoir me placer ailleurs; car les troupes alliées et beaucoup d'étrangers, venus à Paris pour assister aux fêtes, occupaient tous les appartements garnis.

Le 23, profitant de ma tranquillité, je visitai les personnes de ma connaissance, afin de les remercier de tous les services qu'on m'avait rendus depuis mon départ pour l'Espagne, tant par rapport à l'argent qu'on m'avait envoyé, qu'aux démarches concernant les titres de la Légion-d'Honneur.

J'allai connaître l'air des bureaux de la guerre; j'en fis autant à l'inspection générale de la gendarmerie, où je fus bien accueilli.

Le 25, à l'occasion de la Saint-Louis, j'assistai à tous les divertissements qui eurent lieu avant, pendant et après cette fête.

S. Exc. le duc de Conégliano fit placer la commission à Versailles, pour être plus à même de suivre, avec les quartiers-maîtres, les opérations de la comptabilité de la gendarmerie d'Espagne.

M. le maréchal fit beaucoup d'accueil aux membres de la commission. Il me rappela la pro-

messe qu'il m'avait faite de me donner de l'avancement. Il nous engagea à dîner. 1815.

Nous offrîmes nos devoirs aux divers généraux de l'arme.

Je me présentai à la Légion-d'Honneur, afin de réclamer l'effet de ma demande du 17 février, tendante à recevoir l'étoile. On m'annonça qu'elle était partie pour Auch, le 9 mars. On m'engagea à m'informer à la direction générale des postes, si elle y était restée. On me remit un imprimé au nom de Louis XVIII, que je signai.

En voici la copie :

Grande chancellerie. — 1re *division.* — 1er *bureau.* — *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

FORMULE DE SERMENT.

« Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à
» la Patrie ; de révéler à l'instant tout ce qui pour-
» rait venir à ma connaissance, et qui serait con-
» traire au service de Sa Majesté et au bien de
» l'État ; de ne prendre aucun service et de ne
» recevoir aucune pension ni traitement d'un
» prince étranger, sans le consentement exprès
» de Sa Majesté ; d'observer les lois, ordonnances
» et réglements, et généralement faire tout ce qui
» est du devoir d'un brave et loyal chevalier de
» la Légion-d'Honneur.

» A Paris, le 5 septembre.

» *Signé* BONNART. »

En sortant, j'allai à la poste, où je fus convaincu que l'envoi de cette décoration avait été fait.

1814. Le 6 septembre, j'écrivis en conséquence, aux directeurs, à Auch, Montauban et Poitiers.

M. Maurice plaça la commission dans sa maison, à Versailles. Je me logeai dans la rue Maurepas.

J'eus le temps, pendant mon séjour dans cette ville, de visiter le château, le parc, le grand et le petit Trianon ; de parcourir tous les édifices publics dont elle est remplie. J'avais fait l'acquisition du Cicerone français, qui donne tous les détails de cette superbe habitation royale.

Le 10, j'écrivis à mon père que je ne pouvais aller le voir pendant le temps des vendanges, ce qui nous contrariait infiniment l'un et l'autre.

Je reçus le brevet qui suit :

Ministère de la guerre.

Paris, le 16 septembre.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que Sa
» Majesté, pleine de confiance dans votre fidé-
» lité et dans votre dévouement à sa personne,
» vous autorise à porter la décoration du Lys.

» Le ministre secrétaire d'État de la guerre,
» *Signé* comte DUPONT.
» Par le ministre :
» Le maréchal de camp, baron d'Harvesse,
» secrétaire général du ministère,
» *Signé* LEGENDRE.

» A Monsieur Bonnart Médard, lieutenant-quartier-
» maître de gendarmerie, à Versailles. »

Le 19, M. le colonel Noireau m'adressa le duplicata d'une lettre en ma faveur, qu'il écrivait en ces termes : 1814.

A Son Excellence le maréchal Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie royale, à Paris.

« Monseigneur,

» Les services constants rendus par M. le lieu-
» tenant-quartier-maître Bonnart, tant dans la
» compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire,
» que comme membre de la commission chargée
» de la vérification de la comptabilité des esca-
» drons de la gendarmerie d'Espagne, lui ont
» mérité les bontés de Votre Excellence, qui a
» bien voulu lui promettre un emploi de capi-
» taine. Les circonstances ne sont pas favorables,
» sans doute, puisqu'il y a un excédant d'officiers
» de ce grade; mais ne pourriez-vous pas, Mon-
» seigneur, le continuer dans la commission, en
» lui faisant obtenir le grade de capitaine? Il rece-
» vrait, par ce moyen, les effets de votre bien-
» veillance, et aurait plutôt l'expectative d'obtenir
« un emploi de ce grade. Vous jugerez sans
» doute, Monseigneur, que cet officier a des
» droits à une indemnité, et que l'avancement
» que je prends la liberté de solliciter pour lui
» auprès de Votre Excellence, lui en tiendrait
» lieu.

» Je suis avec, etc.,

» *Signé* Noireau. »

1814. Le 21, j'accusai, de Versailles, réception du brevet du Lys, en m'exprimant ainsi :

Ministère de la guerre. — Bureau des grâces.

« Monseigneur,

» J'ai reçu de Votre Excellence la lettre qu'elle » m'a fait l'honneur de m'adresser, le 16 du courant, par laquelle elle a la bonté de m'autoriser » à porter la décoration du Lys.

» Je prie Votre Excellence de vouloir bien » agréer mes remercîments les plus sincères et » les plus respectueux, de ce qu'elle a daigné me » faire cet envoi.

» Je suis avec la plus vive reconnaissance, » Monseigneur, de Votre Excellence, le très- » humble et très-obéissant serviteur,

» Le quartier-maître de gendarmerie, etc.,

» *Signé* BONNART. »

Le 23, il me parvint, d'après ma correspondance du 6 du courant, aux directeurs à Auch, Montauban et Poitiers, une boîte avec cet avis :

Légion-d'Honneur. — 1re *division.* — *N°* 8,888.

Paris, le 9 mars.

Le grand chancelier, ministre d'État,

A Monsieur Bonnart, etc., à Auch.

« J'ai reçu, Monsieur et cher confrère, la lettre » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le » 17 février, par laquelle vous m'engagez à vous » faire parvenir votre décoration de chevalier de » la Légion.

» Je vous l'adresse avec bien du plaisir. 1814.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» *Signé* comte DE LACÉPÈDE. »

Je répondis de la sorte :

A Son Excellence le grand chancelier, etc.

« Monseigneur,

» Avec la lettre que Votre Excellence m'a fait » l'honneur de m'adresser à Auch, le 9 mars der- » nier, sous le n° 8,888, et qui vient seulement » de me parvenir, j'ai reçu la décoration de che- » valier qui l'accompagnait.

» Je prie Votre Excellence d'agréer le témoi- » gnage de ma vive reconnaissance, pour la bonté » qu'elle a bien voulu m'accorder en me faisant » cet envoi.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble

» et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant de gendarmerie, etc.,

» *Signé* BONNART.

» Versailles, le 24 septembre. »

CHAPITRE XXXIX.

1814. Le 10 octobre, je donnai à plusieurs employés un dîner chez les frères provençaux. Je réunis d'autres fois les mêmes individus, afin de lier avec eux une connaissance particulière.

Un certain nombre d'officiers de gendarmerie, mes anciens camarades, en activité dans la compagnie de la Seine ou à l'inspection générale, se plaisaient à dire du bien de moi, en faisant l'éloge de mes talents en comptabilité; de sorte qu'ils me formèrent une réputation en ce genre. A cause, aussi, de mes remarques et de mes réflexions, ils m'avaient donné le surnom de *Prudent*.

Dans une visite que j'eus l'honneur de faire à M. le maréchal duc de Conégliano, il me prévint qu'il avait reçu la lettre de M. Noireau, du 19 septembre; il ajouta qu'il ne pouvait, pour l'instant, m'accorder de l'avancement; mais que, voulant me donner une marque particulière de son estime, il m'avait proposé, dans la nouvelle organisation, pour la place de quartier-maître à la compagnie des chasses et voyages du Roi, et à la 1re légion de gendarmerie.



Gendarme des chasses et voyages du Roi.

Je lui témoignai ma reconnaissance de la bonne 1814.
opinion qu'il avait de moi, en l'assurant que je ne négligerais rien pour me rendre digne de sa confiance et de sa protection.

Je reçus, peu de jours après, la lettre de service que voici :

Ministère de la guerre. — 2me division. — Bureau de la gendarmerie royale.

Paris, le 29 octobre.

« Je vous préviens, Monsieur, que, par une » ordonnance du 9 octobre, le Roi vous a nommé » lieutenant-quartier-maître dans l'organisation du » nouveau corps de la gendarmerie royale.

» Vous serez attaché, en cette qualité, à la » 1re légion de gendarmerie, qui est commandée » par M. le colonel Coroller.

» Les opérations dont vous êtes chargé, comme » membre de la commission de vérification de la » comptabilité de la gendarmerie d'Espagne, » exigent que vous continuiez à faire partie de » cette commission. Vous serez, en conséquence, » provisoirement suppléé dans les fonctions de » quartier-maître de la 1re légion de gendarmerie, » par M. Morieux, ci-devant quartier-maître de » la compagnie de gendarmerie du département » de la Seine.

» Je donne connaissance de cette disposition à » M. le colonel Coroller, afin qu'il en assure » l'effet.

» En attendant que votre brevet vous soit ex-

1814. » pédié, la présente vous en tiendra lieu ; veuillez » m'en accuser réception.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» Le ministre secrétaire d'État de la » guerre,

» Pour le ministre et par son ordre :

» Le maréchal de camp, baron d'Harvesse, » secrétaire général de la guerre,

» *Signé* LEGENDRE.

» A Monsieur Bonnart, lieutenant-quartier-maître. »

M. Coroller, qui m'en fit l'envoi, l'accompagna de ce billet :

Paris, le 3 novembre.

« Je vous transmets ci-joint, Monsieur, une » lettre de S. Exc. le ministre de la guerre, en » date du 29 octobre dernier, qui vous prévient » que, par une ordonnance du 9 du même mois, » le Roi vous a nommé lieutenant-quartier-maître » dans l'organisation du nouveau corps de la gen- » darmerie royale, et que vous serez attaché, en » cette qualité, à la légion que je commande.

» Il m'est fort agréable, Monsieur, de vous » annoncer cette nomination à l'emploi qui vous » est donné par S. M., et c'est avec bien du » plaisir que je vous verrai venir servir sous mes » ordres.

» Recevez, Monsieur le quartier-maître, l'assu- » rance de ma parfaite considération,

» Le colonel commandant la 1re légion » de gendarmerie royale,

» *Signé* COROLLER. »

Je lui répondis de cette manière : 1814.

« Mon colonel,

» Avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'adresser le 3 de ce mois, j'ai reçu celle de » S. Exc. le ministre de la guerre, qui me nomme » lieutenant-quartier-maître de la légion que vous » commandez.

» Je regrette que les opérations pour lesquelles » je suis détaché, soient dans le cas de durer encore quelque temps, puisque je suis privé de » me rendre à mon nouveau poste, et d'être à » même de vous convaincre que je mettrai tous » mes soins pour remplir honorablement les de» voirs de la place que l'on daigne me confier.

» Je vous prie, mon colonel, de vouloir bien » croire au contentement que j'éprouve de servir » sous vos ordres.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Mon colonel,

» Votre très-humble et très-obéissant ser» viteur,

» *Signé* Bonnart.

» Versailles, le 5 novembre. »

J'accusai de la sorte réception de ma nomination :

Ministère de la guerre. — 2me division. — Bureau de la gendarmerie royale.

A Son Excellence le comte Dupont, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» Je viens de recevoir la lettre que Votre

1814. » Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le » 29 octobre dernier, par laquelle elle daigne me » faire connaître ma nomination de lieutenant-» quartier-maître à la 1re légion de gendarmerie » royale.

» Quand le travail de vérification de la gendar-» merie d'Espagne sera terminé, j'emploîrai tous » mes soins pour tâcher de remplir, à la satisfac-» tion de Votre Excellence, les devoirs qui me » sont imposés par la place de quartier-maître.

» Je supplie Votre Excellence de vouloir bien » accueillir mes remercîments sincères de ce » qu'elle a eu la bonté de me faire nommer à cet » emploi.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» *Signé* Bonnart.

» Versailles, le 5 novembre. »

Je crus convenable d'écrire ainsi :

A Son Excellence le maréchal duc de Conégliano, premier inspecteur général de la gendarmerie royale, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence, » que je viens de recevoir la lettre qui m'apprend » que je suis nommé lieutenant-quartier-maître à » la 1re légion de la gendarmerie royale.

Je prie Votre Excellence d'agréer le témoi-» gnage sincère de mon remercîment, de ce

» qu'elle a daigné me faire nommer à cet emploi, 1814.
» et de vouloir bien me faire l'honneur de me
» continuer ses bontés, l'assurant à l'avance que
» j'emploîrai tous mes soins pour les mériter.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» *Signé* BONNART.

» Versailles, le 5 novembre. »

En quittant la 5me légion de gendarmerie, je m'exprimai, envers M. Noireau, de la manière suivante :

« Mon colonel,

» J'ai l'honneur de vous informer que je viens, » à l'instant, de recevoir, par M. le colonel » Coroller, ma nomination de lieutenant-quartier-» maître à la 1re légion. Je resterai néanmoins » employé à Versailles, pour la vérification de la » comptabilité de la gendarmerie d'Espagne, et » je n'irai exercer les fonctions de trésorier, que » quand le travail de la commission sera terminé.

» M. le maréchal a eu la bonté de me faire con-» naître qu'il avait reçu une lettre de vous, qui » me concernait (1), et qu'en me plaçant à la 1re » légion, il considérait cet avantage aussi grand » que s'il m'avait donné de l'avancement.

» Ne me trouvant plus sous vos ordres, je n'en

(1) C'est celle du 19 septembre, rapportée page 333, ligne 4.

1814. » conserverai pas moins un souvenir éternel de » tous les soins obligeants que vous avez eus pour » moi, et de toutes les honnêtetés que vous avez » daigné me faire, pendant que j'ai été auprès de » vous. Je vous prie de vouloir bien me conti- » nuer votre protection, puisque c'est à toutes » les marques d'estime que vous m'avez accor- » dées, que je suis redevable de l'avantage dont » je jouis dans la gendarmerie.

» Je suis avec la reconnaissance la plus pro- » fonde, pour tout ce que vous avez constamment » fait à mon égard, et me dis de cœur, avec un » dévouement sans bornes, mon colonel, votre » très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* Bonnart.

» Versailles, le 5 novembre.

» *P. S.* Permettez, mon colonel, que je pro- » fite de cette circonstance, pour vous supplier » de présenter à madame Noireau mon hommage « le plus respectueux. »

Le 5 novembre, je donnai avis de ma nomination au conseil d'administration de la gendarmerie de Maine-et-Loire. Je le priai de m'envoyer le quitus de ma gestion, avec copie de la délibération du 17 juin 1812, prise lorsque je remis les pièces dont j'étais comptable. J'insérai dans ce paquet, une lettre d'honnêtetés pour M. Boullet, nommé récemment capitaine, qui voulut bien suivre l'effet de ma demande.

Le 11, voyant que, dans les bureaux de l'inspection et de la guerre, on ne mettait pas correc-

tement mon nom, qu'on le terminait par un *d*, et 1814.
non par un *t*, j'écrivis à ce sujet. Depuis ce temps, il a été porté avec régularité et exactitude sur les registres, contrôles et états.

Le 17, je reçus les titres du quitus parfaitement en règle.

Le 23, voulant témoigner à l'épouse du secrétaire qui avait rempli mes fonctions depuis mon départ pour l'Espagne, ma reconnaissance du travail et des démarches que j'avais occasionés à son mari, je lui envoyai deux schalls, l'un pour elle, et l'autre pour sa fille.

Le 24 décembre, on m'expédia d'Angers les livres et quelques effets que j'y avais laissés.

Le 31, M. Delahais, sous-inspecteur aux revues, était attaché à la commission, depuis qu'elle avait reçu une nouvelle organisation, et que M. Delupé était employé aux gardes-du-corps.



CHAPITRE XL.

1815. Le 1er janvier, la commission, en corps, fit les visites du jour de l'an aux diverses autorités supérieures de la ville de Versailles.

Le 5, on imprima l'avis ci-dessous, que l'on envoyait à chaque individu qui adressait une demande :

Versailles, le

« Les membres de la commission spéciale, » chargée de la vérification des comptabilités de » la gendarmerie d'Espagne, ont l'honneur de » prévenir tous ceux que cet avis intéresse, qu'é- » tant entièrement occupés de l'apurement des » comptes des divers corps qui ont fait partie de » ladite gendarmerie, ce qui emploie tout leur » temps, ils ne répondront plus désormais aux » demandes particulières qui leur seront adres- » sées ; mais qu'ils caseront les pièces qui leur » parviendront, de manière à y avoir recours au » besoin, pour défendre, en temps et lieu, les » droits des réclamants.

» Lorsque les comptes particuliers et ceux gé- » néraux, soumis à la vérification de la commis- » sion, seront terminés et vérifiés, il en sera

» donné connaissance à chaque individu, en lui 1815.
» expédiant les états ou titres qui pourront le
» concerner.

» Le lieutenant-quartier-maître à la 1re lé-
» gion de gendarmerie royale,

» *Signé* BONNART.

» Le sous-inspecteur aux revues,

» *Signé* DELAHAIS.

» Le colonel de la 12me légion de gendar-
» merie royale,

» *Signé* MAURICE. »

Le 1er février, n'étant plus employé dans Maine-et-Loire, je fis connaître ma mutation au trésorier de la société du concert, par ces mots :

« Monsieur,

» Ayant éprouvé un changement de résidence,
» en quittant la ville d'Angers, pour être placé à
» Paris, je me vois dans l'obligation de vous prier
» d'annoncer au conseil d'administration de la so-
» ciété du concert, dont j'ai l'honneur d'être un
» des abonnés, que désormais je ne pourrai plus
» en faire partie.

» Je vous serai obligé de témoigner à ces
» Messieurs, le regret que je ressens de ne plus
» être à même de prendre part aux amusements
» de leur agréable société.

» Daignez recevoir l'expression des sentiments
» distingués avec lesquels je suis, etc.,

» *Signé* BONNART. »

1815. Ayant souvent besoin au ministère de la guerre, et ne pouvant y entrer facilement, j'adressai la demande dont copie est ci-après :

Versailles, le 24 février.

« Le lieutenant-quartier-maître Bonnart, membre de la commission chargée de vérifier les » comptes de la gendarmerie d'Espagne, ayant » des objets de service à traiter, prie M. Pryvé, » chef du bureau, 2me division du ministère de » la guerre, de vouloir bien lui faire délivrer un » billet d'entrée. »

Je reçus en conséquence cette réponse :

Ministère de la guerre.

« Laissez entrer M. Bonnart, quartier-maître » de gendarmerie, dans les bureaux du ministère » de la guerre.

» Le présent, valable pour les lundi, mercredi et » vendredi, de 3 à 5 heures, de chaque semaine, » qui sont les jours déterminés par l'ordre.

» Paris, le 25 février.

» Le maréchal de camp, secrétaire général
» du ministère de la guerre, baron de
» Villeret,

» *Signé* Brun. »

Le 20 mars, étant venu à Paris de grand matin, je vis, sur la place du Carrousel, l'événement qui ramena l'Empereur sur le trône, et qui se termina avant la fin de la journée.

Cette circonstance, d'un intérêt majeur, nous forçait à désirer que la commission n'éprouvât point de secousse.

Les destins en décidèrent autrement. M. le maréchal Moncey fut remplacé par M. le duc de Rovigo (1). Ce nouvel inspecteur général, ne voulant point voir d'officiers de gendarmerie distraits de leurs postes, pour objets de comptabilité, donna l'ordre à M. Maurice, d'aller à Limoges prendre le commandement de la légion. 1813.

M. le colonel et moi, ayant reçu beaucoup d'honnêtetés de S. Exc. le duc de Conégliano, nous allâmes le voir après son remplacement, et nous en reçûmes l'accueil le plus flatteur.

Dans diverses courses que je fis, je sus que l'on avait l'intention de me faire passer à un emploi supérieur, et de donner ma place de quartier-maître de la 1re légion, à quelqu'un fortement recommandé. Il me parut inutile d'entreprendre des démarches pour me maintenir dans cet emploi. Je me résignai à la volonté du sort. Je m'occupai de suite, avec M. Delahais, à dresser l'inventaire de tous les papiers et effets de la commission.

En attendant que ce travail fût achevé, j'écrivis ce qui suit :

A Son Excellence le comte de Lacépède, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, à Paris.

« Monseigneur,

» Désirant jouir de l'avantage accordé par l'article 4 du décret impérial, du 13 mars dernier,

(1) C'était ainsi que se nommait le lieutenant-général Savari.

1815. » aux chevaliers de la Légion-d'Honneur, je supplie Votre Excellence de vouloir bien me faire » expédier un brevet de membre du collége électoral de l'arrondissement d'Epernai, département de la Marne.

» J'ai l'honneur de soumettre cette demande à » Votre Excellence, parce que je suis né à Dameri; que j'ai quelques propriétés dans l'arrondissement d'Epernai, et que je suis en ce moment éloigné de mon poste, pour un service » extraordinaire.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble et » très-obéissant serviteur,

» Le quartier-maître à la 1re légion de gendarmerie impériale,

» *Signé* BONNART.

» Versailles, le 15 avril. »

L'inventaire étant terminé, j'adressai la demande ci-après :

A Son Excellence le duc de Rovigo, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de rendre compte à Votre » Excellence, que, depuis le départ de M. le colo» nel Maurice, pour prendre le commandement de la 15me légion, la commission s'est occupée » de l'inventaire des papiers et documents qui

» sont sous sa responsabilité, et qu'elle est en 1815.
» mesure de remettre tous les objets qui la re-
» gardent, à ceux qui seront désignés pour les
» recevoir.

» Maintenant, Monseigneur, que je suis dégagé
» du travail qui était dans le cas de peser par-
» ticulièrement sur moi, je prie Votre Excellence
» de vouloir bien me donner l'ordre d'aller à mon
» poste.

» J'exposerai à Votre Excellence, qu'il y a presque
» trois ans que, quand je fus envoyé en Espagne,
» j'appartenais à la gendarmerie de Maine-et-
» Loire, où j'ai laissé des meubles dont je n'ai pu
» me défaire, et quelques motifs d'intérêt que je
» n'ai pu régler depuis ce temps, n'ayant pas été
» à même de me rapprocher d'Angers.

» Dans la situation où je me trouve aujour-
» d'hui, je supplie Votre Excellence de m'accor-
» der, comme une grâce insigne, une permission
» d'un mois pour aller dans cette ville, afin de
» mettre ordre à mes affaires, et ensuite me trans-
» porter à la 1re légion, pour me livrer entière-
» ment aux opérations que mon emploi de comp-
» table m'impose.

» Je crois, Monseigneur, devoir profiter de
» cette circonstance, pour annoncer que j'ai fait
» usage de toute l'assiduité dont je suis capable,
» dans les différentes occupations délicates et dif-
» ficiles où s'est trouvée la commission, et que je
» m'estimerais heureux si, pour ce qui me con-

1815. » cerne, j'ai pu mériter, par mon zèle, l'approbation de Votre Excellence.

» Je suis, etc.,

» Le lieutenant-quartier-maître, etc.,

» *Signé* BONNART.

» Versailles, le 4 mai. »

Ceux des officiers qui, pendant le règne qui venait de se passer, avaient été mis à la demi-solde, se trouvaient en faveur. Les membres de la commission furent chansonnés.

Nous allâmes à Paris, M. Delahais et moi, pour prévenir l'inspection générale et le ministère de la guerre de ce qui se passait.

Nous apprîmes, d'un côté et de l'autre, que nous étions dénoncés comme royalistes. On nous dit de remplir nos fonctions, ainsi que nous l'avions fait, jusqu'à la réunion des pièces au comité des inspecteurs, que M. le duc de Rovigo avait sollicité pour suivre le travail. On nous engagea à ne point nous occuper des dénonciations dirigées contre nous, puisque l'on était convaincu qu'elles étaient l'effet de la haine de certains individus contre la commission.

Un trait de bizarrerie de ce temps de révolution, c'est que, dans la société, j'étais envisagé comme bonapartiste, et dans le service, on me dénonçait comme bourboniste.

On organisa deux bataillons de gendarmes à pied, à Versailles, où l'on rappela tous les militaires de cette arme qui avaient servi en Espagne.

Le 10 mai, n'ayant point reçu de réponse, je 1815.
me présentai chez M. le duc de Rovigo, avec un duplicata de ma lettre du 4, pour le supplier de me donner une permission. Il me fit expédier l'ordre que je transcris ici :

Inspection générale de la gendarmerie impériale.

Paris, le 10 mai.

« Le premier inspecteur général accorde à » M. Bonnart, lieutenant de gendarmerie impé- » riale, membre de la commission chargée de la » vérification des comptes de la gendarmerie » d'Espagne, la permission de s'absenter de son » poste, pour aller vaquer à ses affaires person- » nelles à Angers, et d'y rester huit jours, à » l'expiration desquels il se rendra à Versailles.

» *Signé* duc de Rovigo. »

En sortant de l'inspection générale, je retins une place au courrier pour le lendemain, et me transportai ensuite à Versailles, afin de faire mes préparatifs de voyage.

Le 11, je montai dans la malle à 6 heures du soir.

Le 12, après avoir traversé Rambouillet, Chartres et le Mans, nous arrivâmes à Angers à trois heures du matin. Ayant payé le courrier, je descendis à l'auberge de Saint-Denis, dans le faubourg.

Le 13, à la pointe du jour, je quittai cette maison pour me fixer à l'hôtel du Cheval-Blanc.

1815. J'allai saluer M. Noireau, qui m'engagea à manger chez lui pendant mon séjour. J'acceptai quelquefois, pour ne pas être importun.

Je fis des visites à toutes mes anciennes connaissances, en m'occupant sans relâche de mes intérêts particuliers.

Dans mes courses, je vis un paysan de Denée, qui racontait qu'il avait quitté son village la nuit, parce que l'on battait la générale; il ajoutait que l'on sonnait le tocsin dans toutes les communes désignées sous la dénomination de la Vendée, et fixées sur la rive gauche de la Loire, pour que l'on prît les armes contre le gouvernement impérial.

Je rencontrai, en parcourant les rues, la députation des fédérés de la Bretagne, avec les partisans d'Angers qui, musique en tête, et escortés par la gendarmerie, se portaient de place en place, en criant : « *Vive l'Empereur !* »

J'eus lieu de remarquer que tout prenait un caractère belliqueux ; que, malheureusement, de braves et estimables gens, que j'avais connus dans un temps calme, se disposaient, à cause de la diversité des opinions, à s'entr'égorger sans pitié. Tel est le misérable effet des guerres civiles !

Toutes mes occupations terminées, je voulais profiter du courrier pour voyager par le Mans; mais j'appris que des postes d'insurgés interceptaient la route de la Flèche ; je me décidai à partir par Saumur, dont le pays était tranquille.

M'étant assuré d'une place à la diligence, j'allai

présenter mon respect à M. Noireau. Je trouvai 1813.
chez lui le général Saunier, qui arrivait pour commander les bataillons de gendarmerie organisés à Versailles.

Cette troupe voyageait en poste, sur des charrettes allant au grand trot jour et nuit.

Le 19, m'étant mis en route, j'arrivai le soir à Tours. Je fis visite au quartier-maître, mon ancien camarade.

Le 20, la diligence partit pour Vendôme, où elle déjeuna ; elle gagna Châteaudun, Bonneval, Chartres, Maintenon, Rambouillet et Versailles, où j'arrivai sans aucune anecdote remarquable.

J'écrivis de suite la lettre que voici :

A Son Excellence le duc de Rovigo, premier inspecteur général de la gendarmerie impériale, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de rendre compte à Votre » Excellence, que je suis à l'instant de retour » d'Angers, où elle a eu la bonté de me permettre » de me diriger pour mes affaires particulières.

» Je prie Votre Excellence de vouloir bien re- » cevoir mon remercîment sincère, de ce qu'elle » a daigné m'accorder cette permission.

» Je suis avec le plus profond respect, etc.,

» Le quartier-maître,

» *Signé* Bonnart.

» Versailles, le 21 mai. »

CHAPITRE XLI.

1815. Le 22 mai, je me hâtai de joindre Paris, afin d'apprendre des nouvelles. A mon retour, j'eus occasion de rédiger ce qui suit :

A Monsieur Noireau, commandant la cinquième légion de gendarmerie impériale, à Angers.

« Mon colonel,

» Hier, je me suis présenté dans les bureaux » de la guerre, où j'ai appris que sous peu vous » devez vous attendre à recevoir le titre d'inspec- » teur général.

» Si vous n'avez pas fixé votre choix pour un » capitaine aide-de-camp, et que je puisse vous » convenir en cette qualité, je vous prie, mon » commandant, d'en faire la demande, et de m'a- » dresser votre lettre, afin que je la remette moi- » même à qui de droit.

» Je vous supplie de recevoir mon sincère re- » mercîment de toutes les honnêtetés dont vous » m'avez accablé pendant mon dernier séjour à

» Angers, et de vouloir bien faire agréer mes 1815.
» hommages à Madame Noireau.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Mon colonel,

» Votre très-humble et très-obéissant ser-
» viteur,

» *Signé* BONNART.

» Versailles, le 23 mai. »

Le 1er juin, j'assistai, comme curieux et amateur, à la fête du Champ de Mai, où toute la garde impériale fut réunie, et formait, avec la garde nationale, un coup-d'œil admirable. Après la cérémonie, je m'en retournai de suite à Versailles, où j'arrivai de très-bonne-heure.

Je reçus de M. Noireau, alors général, la lettre que voici :

Angers, le 2 juin.

« Je vous remercie, mon cher camarade, du
» compliment que vous voulez bien me faire, et
» de l'intérêt que vous prenez à ce qui me con-
» cerne.

» Je ne sais pas encore si les inspecteurs généraux
» de gendarmerie sont autorisés à demander des
» aides-de-camp : j'aurais sans doute bien du plaisir
» à vous retrouver près de moi, si je suis fondé à
» en demander un, et si, surtout, je pouvais vous
» faire obtenir le grade de capitaine. Je ne ferai
» l'une et l'autre demande qu'autant qu'elles se-
» ront faisables ; mieux que moi, vous êtes à
» portée de le savoir, et de faire des démarches
» à cet égard.

1815. » Recevez, mon cher Bonnart, l'assurance de » mon sincère attachement.

» Le maréchal de camp, inspecteur gé-
» néral de la gendarmerie impériale,

» *Signé* Noireau. »

Le 3, j'allai à Paris, pour être au courant de ce qui se passait. Me promenant au Palais-Royal, j'appris que M. le duc de Rovigo voulait avoir un entretien avec moi. On ajouta qu'il avait le projet de m'envoyer à Vannes, en qualité de capitaine, et que j'eusse à me transporter chez lui le lendemain.

On me dit en même temps que la place de Blois était vacante, et qu'il n'y avait pas d'inconvénient que je demandasse à y passer avec le même grade.

Le 4, à dix heures du matin, je me présentai à l'hôtel, où j'eus audience de M. le duc. Il m'informa qu'il avait jeté les yeux sur moi, pour m'envoyer dans le Morbihan. Je répondis à S. Exc., que je me trouvais très-honoré de son choix; mais que, puisqu'elle me voulait du bien, ce serait agir dans mes intérêts, que de me placer dans le département de Loir-et-Cher, où j'avais le projet de me fixer. M. le duc de Rovigo me répliqua vivement : « Je me rappelerai votre de» mande. » Je pris congé de lui et me retirai.

Le même soir, sérieusement occupé de la réception du matin, j'allai, pour dissiper le noir de mes idées, voir le feu d'artifice qui fut superbe.

Je reçus le brevet ci-après : 1815.

Colléges électoraux d'arrondissement.

Extrait des minutes de la secrétairerie d'État.

DÉCRET IMPÉRIAL.

« NAPOLÉON, Empereur des Français, sur le » rapport de notre grand chancelier de la Légion-» d'Honneur,

» Nous statuons que le collége électoral duquel » doit faire partie le sieur Bonnart, lieutenant-» quartier-maître de la 1re légion de gendarmerie, » chevalier de la Légion-d'Honneur, est celui de » l'arrondissement d'Epernai, département de la » Marne, sur la liste duquel il sera porté par » notre préfet dans ledit département, sur la » simple exhibition des présentes.

» Donné à Paris, le 20me jour du mois de mai.

» *Signé* NAPOLÉON.

» Pour l'Empereur, le ministre secrétaire » d'État,

» *Signé* le duc de BASSANO.

» Le ministre de l'intérieur, comte de » l'Empire,

» *Signé* CARNOT.

» Le ministre d'État, grand chancelier de » la Légion-d'Honneur,

« *Signé* DE LACÉPÈDE. »

J'annonçai l'arrivée du titre en ces termes :

1815. *Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur. Numéro d'ordre du soussigné*, 40,845.

A Son Excellence le comte de Lacépède, ministre d'État, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence, » réception du brevet qu'elle a daigné m'adresser, » sous la date du 20 mai dernier, par lequel elle » m'a désigné pour faire partie du collége élec- » toral de l'arrondissement d'Epernai, départe- » ment de la Marne.

» Je prie Votre Excellence de vouloir bien re- » cevoir le témoignage de mon sincère remercî- » ment pour cet envoi.

» Je suis avec le plus profond respect,

« Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître, etc.,

» *Signé* Bonnart.

» Versailles, le 15 juin. »

J'envoyai copie de cet acte au préfet, à Châlons, ainsi qu'une lettre en forme de circulaire, rédigée de cette manière :

Versailles, le 15 juin.

A Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Epernai, département de la Marne.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, copie

» de l'extrait du décret de S. M. l'Empereur, 1815.
» en date du 20 du mois dernier, qui me » désigne pour faire partie du collége électoral de » l'arrondissement dont l'administration vous est » confiée. Je vous prie de vouloir bien me faire » porter sur la liste du canton de Dameri, attendu » que je suis né dans cette ville, et que je suis » flatté d'y jouir de mes droits civils.

» J'ai l'honneur de vous exposer que j'écris par » le courrier de ce jour, à M. le préfet de la » Marne, pour qu'il daigne remplir les intentions » de S. M., en me comprenant sur la liste du dé- » partement, comme membre du collége élec- » toral de votre arrondissement.

» Je suis avec le plus profond respect, Mon- » sieur le sous-préfet, votre très-humble et très- » obéissant serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître, etc.,

» *Signé* BONNART. »

Je crus devoir écrire ainsi :

A Monsieur le maréchal de camp Noireau, l'un des commandants de la Légion-d'Honneur, à Angers.

« Mon général,

» La lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'adresser, le 2 du courant, m'est parvenue » dans son temps, et je n'ai pu, jusqu'à présent, » en faire usage, attendu qu'au moment où je » voulais m'en prévaloir, M. le duc de Rovigo

1815. » m'a annoncé qu'il pensait à me donner un nou-
» vel emploi.

» Je suis, en conséquence, dans l'attente de » recevoir ses ordres d'un jour à l'autre, de ma- » nière que je n'ai osé lui parler de votre lettre, » de peur de contrarier ses projets.

» Cependant, mon général, quand l'occasion » se présentera favorable, je la saisirai avec le » plus vif empressement, et je ferai en sorte d'aller » vous rejoindre.

» Je vous prie de vouloir bien recevoir le té- » moignage de ma reconnaissance, par rapport à » vos bonnes intentions à mon égard.

» Je suis avec le plus profond respect, etc.,

» *Signé* Bonnart.

» Versailles, le 17 juin. »

Le temps étant très-beau, je louai une voiture pour toute la journée. J'allai, avec plusieurs personnes, promener à Marli-le-Roi, dans différentes habitations de campagne, et à Saint-Cloud, que je parcourus dans tous leurs détails. J'éprouvai une grande jouissance, en remarquant les plantes exotiques dont les jardins de la Malmaison étaient si richement ornés.

J'appris, par un officier, de mes amis, venu à Versailles pour objet de service, que j'étais proposé afin de recevoir de l'avancement dans la première promotion.

L'horizon politique s'obscurcissant, on se préparait à la guerre. De toutes parts, on organisait

des troupes; on faisait des levées de chevaux. On dirigeait des corps vers le nord de la France, pour se porter dans le Hainaut. Tout prenait un caractère guerrier ; mais, au milieu de cette agitation générale, on remarquait avec chagrin, une grande différence dans les opinions. Les uns voulaient les Bourbons; les autres se disposaient à défendre la cause de Bonaparte, qui avait à combattre l'Europe alliée contre lui. 1815.



CHAPITRE XLII.

1815. Le 18 juin, les Français, après une immortelle défense, furent défaits à la bataille du Mont Saint-Jean ou de Vaterloo. A la suite de ce désastre, l'armée se mit en retraite sur Paris.

Le 28, lisant constamment les journaux, je vis que les étrangers marchaient sur Versailles. Je montrai l'article à M. Delahais, mon collaborateur, pour que nous prissions ensemble une détermination relative aux officiers qui étaient avec nous, ainsi qu'aux papiers et effets de la commission.

Nous écrivîmes à l'inspection générale de la gendarmerie et au ministère de la guerre, pour savoir quelle conduite nous avions à tenir dans cette circonstance extraordinaire; mais nous n'en reçûmes point de réponse.

Le 1er juillet, à 9 heures du matin, sans coup férir, deux régiments de cavalerie prussienne entrèrent dans le chef-lieu de Seine-et-Oise.

A dix heures, on promulgua à son de caisse, que tous les militaires qui étaient dans la ville, devaient se constituer prisonniers de guerre; que faute par eux de remplir cette formalité, ils seraient dénoncés et passés par les armes.

Etant habillé en bourgeois, je me hâtai d'aller

chez M. Delahais, avec 4 individus employés auprès de la commission. Chemin faisant, j'appris qu'une forte colonne de cavalerie française, à Sèvres, était en marche pour venir à Versailles. N'ayant point reçu l'autorisation de quitter mon poste, je crus de mon devoir d'y rester. 1815.

M. Delahais n'étant pas chez lui, le temps pressant, l'ordre rigoureux des alliés, sans pouvoir différer, tout m'obligea d'aller à la mairie, où je trouvai le général prussien. Il parlait français. Je lui exposai la position de la commission; je me mis à sa discrétion, en lui disant que le Roi, par une ordonnance du 9 octobre 1814, m'ayant chargé d'une opération de comptabilité, j'étais resté à mon poste, sans prendre les armes.

Ce général rappela une maxime de guerre, en disant : « Monsieur, tout militaire doit s'éloigner » à l'approche de l'ennemi, et vous ne devriez » pas être ici. » Changeant de ton, il me fit promettre de rester tranquille, en me chargeant de donner mon adresse au maire, pour être dans le cas de me présenter en temps et lieu.

Cette obligation étant remplie pour tous les officiers et employés auprès de la commission, je retournai dans mon logement, en attendant que les événements décidassent de mon sort.

Des cris se firent entendre; il pouvait être quatre heures du soir. Je gagnai le coin de la rue, pour m'assurer de ce que c'était. Je vis les Prussiens, au galop, en désordre et en retraite. J'a-

1815. perçus des cavaliers français qui les chargeaient à fond. Je me retirai au logis, où je restai.

L'affaire, dans Versailles, ne dura que le temps d'une course. Beaucoup d'habitants, surtout des femmes, qui n'avaient pas vu la guerre, s'empressèrent d'aller sur le boulevard où le combat avait lieu, afin d'en remarquer les particularités; mais plusieurs faillirent d'en être victimes.

La colonne française ayant chassé les Prussiens, continua de les poursuivre. Je me transportai au bureau, afin de savoir si tout était en bon état: rien ne se trouvait dérangé. Dans la crainte d'accidents, je mis en lieu de sûreté, l'argent qui m'était confié pour les menues dépenses. Ensuite je me retirai dans mon appartement.

On entendait une vive canonnade sur la route de Roquencourt; le combat dura jusqu'à presque dix heures du soir.

Voici le rapport du 2, qui en a transmis les détails:

« Nos troupes ont eu occasion de développer
» hier leur valeur accoutumée dans deux affaires
» brillantes.

» Le général Excelmans rend compte, qu'il
» s'est porté, dans l'après-midi, avec une partie
» de sa cavalerie, sur Versailles. L'ennemi occu-
» pait cette ville avec 1,500 chevaux. Le général
» Excelmans avait formé le projet de les enlever:
» il avait dirigé, en conséquence, le lieutenant-
» général Piré, avec le 1er et le 6me de chasseurs
» et le 44me d'infanterie de ligne, sur Ville-d'Avray

» et Roquencourt, en leur recommandant de 1815.
» s'embusquer, pour recevoir l'ennemi quand il passerait sur ce point. De sa personne, le lieutenant-général Excelmans se porta sur le chemin de Montrouge à Velisy, avec l'intention d'entrer à Versailles par trois points. Il rencontra, à la hauteur des bois de Verrières, une forte colonne ennemie. Le 5me et le 15me de dragons, qui étaient en tête, chargèrent l'ennemi avec une rare intrépidité. Le 6me de hussards et le 20me de dragons le prirent en flanc. Culbuté sur tous les points, l'ennemi laissa, jusqu'à Versailles, la route couverte de ses morts et blessés.

» Pendant ce temps, le lieutenant-général Piré exécutait son mouvement sur Roquencourt, avec autant de vigueur que d'intelligence. La colonne prussienne, poussée par le général Excelmans, fut reçue par le corps du général Piré : elle essuya, à bout-portant, une vive fusillade du 44me régiment, et fut chargée par le 1er et le 6me de chasseurs, tandis que le 6me de hussards et le 5me de dragons, qui la poursuivaient, la poussaient fortement à la sortie de Versailles.

» Le résultat de ces belles affaires, a été l'entière destruction des deux régiments de hussards de Brandebourg et de Poméranie, les plus beaux de l'armée prussienne.

» Les troupes françaises, infanterie et cavalerie, ont rivalisé de courage. Le lieutenant-

1815. » général Excelmans mande, qu'il ne finirait pas, » s'il voulait nommer tous les braves qui se sont » distingués. Il en adressera l'état par régiment; » il signale particulièrement le lieutenant-général » Stroltz, les généraux Burthe, Vincent, ainsi » que le brave colonel Briqueville, qui est blessé » grièvement; les colonels Saint-Amans, du 5me » de dragons, Chaillot, du 15me, Simonnet, du » 1er de chasseurs, Faudoas, du 6me, Schmidt, » du 8me, et le colonel Paolini, du 44me.

» La commission du Gouvernement a chargé » le ministre de la guerre de lui proposer les ré- » compenses à donner aux officiers, sous-officiers » et soldats qui se sont le plus distingués. Nous » avons fait, dans ces deux affaires, beaucoup de » prisonniers, et pris environ un millier de che- » vaux.

» Nos troupes ont été parfaitement secondées » par les habitants des communes voisines, qui » ont accueilli l'ennemi en tirailleurs, même avant » l'arrivée de nos soldats : ils sont encore, en ce » moment, à la recherche des fuyards. On ne » peut trop faire l'éloge de leur courage. »

Le 2, à peine le jour commença à poindre, que je voulus savoir si je pourrais louer une voiture pour me faire transporter à Paris. Je mis le nez à la porte, en regardant tout autour de moi. J'aperçus dans la rue plusieurs pelotons de quatre ou six hommes d'éclaireurs prussiens, qui n'avançaient qu'à pas comptés, furetant à droite et à gauche, de peur de surprise. Pensant qu'il était

prudent de ne pas aller plus loin, je rentrai 1815.
aussitôt.

Il y avait sur le même pailler que moi, une famille allemande, dont je n'étais séparé que par une porte condamnée. Nous convînmes de tenir l'ouverture toujours libre, afin de nous donner des secours mutuels.

L'avant-garde de l'armée prussienne s'étant emparée de la ville, l'armée entra au son de toutes les musiques des corps.

La tête de la colonne parut vers les six heures. A dix, j'allai voir les troupes : c'était au moment que le feld-maréchal Blucher passait avec son état-major. Je me retirai ensuite.

L'armée ayant défilé toute la journée, le soir on plaça des gardes de toutes parts. Un poste de 200 hommes et une pièce de canon furent mis au coin du boulevard, à l'entrée de la rue Maurepas, et fort près de mon logement.

La nuit étant venue, des soldats se répandirent dans les maisons, sous prétexte d'avoir des vivres.

Le Monsieur allemand, qui était mon voisin, vint me trouver, en me prévenant qu'il considérait cet instant comme funeste. Nous descendîmes ensemble dans une chambre basse, pour aller au-devant de tout ce que les soldats pourraient demander ; mais il ne survint rien de fâcheux.

Vers les onze heures du soir, des décharges de mousqueterie eurent lieu. Le canon se fit en-

1815. tendre dans le lointain. Les Prussiens, de toutes parts, criaient : *Ins Gewehr !* Aux armes !

Nous sûmes ensuite que le combat s'engageait sur la route de Sèvres, où l'on se battit une partie de la nuit. Le calme ayant succédé à cette alerte, tout, dans Versailles, parut assez tranquille.



CHAPITRE XLIII.

Le 3 juillet, le jour étant venu, une partie des troupes ennemies s'en alla, une autre resta avec les équipages. 1815.

A 9 heures, je m'acheminai vers le bureau, où tout était dans le même état que la veille.

Je m'en retournai chez moi tranquillement, satisfait de ce que j'avais vu.

On ordonna à son de trompe, que toute la ville fût désarmée, et que les fusils, sabres et pistolets fussent portés de suite à la mairie; on ajoutait que, dans deux heures, une visite domiciliaire aurait lieu; que ceux qui ne se seraient pas soumis à cet ordre, seraient fusillés sur-le-champ.

Le désarmement terminé, on imposa les habitants à 2,500,000 fr. de contributions forcées, payables dans les 24 heures. Dans le cas contraire, on menaçait de mettre le feu aux quatre coins de Versailles, et de passer les habitants au fil de l'épée. Chacun s'étant empressé de porter son impôt, les menaces n'eurent point d'effet.

Le soir, on publia que c'était la veille de l'anniversaire de la naissance du prince Guillaume de Prusse; que l'on devait illuminer, puisque la

1815. ville était conquise par les Prussiens. Jamais on ne vit à Versailles d'illumination plus complète.

Le 4, l'artillerie anglaise vint se placer dans le parc. Chacun allait la voir. La curiosité m'y attira. La plus exacte discipline régnait parmi cette troupe.

Le 5, on placarda sur les murs, une affiche conçue en ces termes :

AVIS.

« Le maire de Versailles, sur la demande de » M. le colonel prussien, commandant de la ville, » en date de ce jour, requiert les habitants qui » logeraient des militaires français, de venir en » faire de suite la déclaration au secrétariat de la » mairie, et les prévient que ceux qui négligeraient ou refuseraient de le faire, s'exposeraient » à être traduits devant le quartier-général, et à » être punis rigoureusement.

» A l'hôtel de la Mairie, le 5 juillet.

» *Signé* le chevalier de JOUVENCEL,

» maire. »

D'après cet exposé, sachant qu'un ordre militaire doit être ponctuellement exécuté, je me présentai à la mairie, où je remplis les obligations qui m'étaient imposées.

Le même jour, tandis que tout se passait ainsi, le gouvernement provisoire, à Paris, prenait un arrêté par lequel j'étais nommé capitaine de gendarmerie, à Rouen (Seine-Inférieure).

Le 6, j'allai chercher le permis qu'on m'avait promis de me délivrer ; il était ainsi rédigé :

« Le maire de Versailles, soussigné, certifie » que M. Médard Bonnart, lieutenant-quartier-» maître à la 1re légion de gendarmerie, membre » de la commission de liquidation de l'ex-gendar-» merie d'Espagne, s'est présenté cejourd'hui de-» vant lui, en déclarant vouloir fixer son domicile » en cette ville, rue Maurepas, n° 13, et a pro-» mis se présenter quand et à qui il appartiendra.

» En foi de quoi il lui a été délivré le présent, » pour servir et valoir ce que de droit.

» A Versailles, ce six juillet.

» *Signé* le chevalier de JOUVENCEL. »

Le 7 au matin, l'armée française ayant complètement achevé l'évacuation de Paris, les Alliés en occupèrent les postes.

Le 8, à quatre heures du soir, Sa Majesté Louis XVIII fit son entrée dans la capitale. La multitude exprima, par les plus vives acclamations, le plaisir qu'elle éprouvait en revoyant le Souverain légitime, en qui reposaient désormais toutes les espérances.

Tous les actes du Gouvernement des Cent jours furent abrogés.

Ainsi ma nomination du 20 mai, de membre du collége électoral, et celle du 5 juillet, de capitaine de gendarmerie, restèrent sans effet.

Le 9, le gouverneur des troupes prussiennes logea dans la maison du colonel Maurice. Le maire de la ville nous fit dire, à M. Delahais et à

1815. moi, que nos opérations ayant été prescrites par le Roi, nous pouvions nous y livrer sans crainte.

Presque tous les quartiers-maîtres, à l'approche de l'ennemi, s'étaient réfugiés à Paris ou chez eux. Leur absence paralysa nos travaux.

Le 14, je composai les vers suivants, pour la fête d'une personne de ma connaissance ;

En voici les paroles :

LE SORT DÉSIRÉ. — Couplets impromptus.

1er

Demain est l'agréable jour
De la fête de ma Silvie ;
Comment lui peindre mon amour ?
Mon âme de joie est ravie !
Pour présent que lui vais-je offrir ?
Je n'ai rien qui d'elle soit digne :
Une fleur que je puis cueillir,
Est de ma tendresse le signe.

2me

Dans ta fraîcheur et ton éclat,
Charmant œillet de mon parterre,
Ne reste pas en cet état,
Et laisse ta tige légère,
Pour aller mourir sur le sein
De mon adorable Silvie ;
Ah ! si j'éprouvais ton destin,
Mon sort serait digne d'envie !

Le 18, un gendarme vint m'assurer qu'il avait aperçu, sur le dos de plusieurs chevaux prussiens, des housses de lanciers, du magasin confié aux soins de la commission.

Je le chargeai de prévenir l'inspecteur de cette 1813.
découverte, afin qu'ils se transportassent ensemble chez M. Maurice, où j'allai sans plus tarder.

Nous prîmes les clefs des bureaux, et nous nous présentâmes pour en ouvrir les portes; mais nous vîmes que, dans l'intérieur des appartements, tout était brisé. Etant introduits chez le gouverneur, nous lui dîmes que c'était sans doute à son insçu que l'on avait commis ce dégât. Il ne parlait pas français; il entra en colère, voulut que nous fussions arrêtés, pour être conduits prisonniers en Sibérie. Il menaça de faire brûler la maison, ou qu'elle serait confisquée au profit de l'armée prussienne, pour avoir recélé des effets appartenant à l'armée française. Chacun de nous était dans la position de : *Rodere rabiosa silentia* (1).

Le gouverneur envoya chercher un intendant qui avait l'intelligence de notre langue; il reçut notre déclaration et consentit à ce que nous emportassions nos papiers, pour les déposer dans les bureaux de la guerre, à Paris. Le commandant promit de désigner un soldat pour servir d'escorte.

Il n'y avait de pris ou de détruit que les effets d'habillement, dont on nous donna, après beaucoup d'observations, un reçu en date dudit jour 18 juillet.

Les contrôles, titres et documents étaient restés intacts.

(1) « Ronger son frein. »

1815. Nous dressâmes, en présence de tous les militaires alors auprès de la commission, le procès-verbal de l'état des magasins. Cet acte fut signé par chacun de nous.

Nous remîmes au lendemain, l'enlèvement des registres et autres pièces.

J'employai le reste de la journée à faire réparer les caisses et à les remplir. Je vis, avec autant de surprise que de satisfaction, que l'on n'avait pas touché à un sac contenant 400 francs, que j'avais placé dans une malle; les autres, sans exception, avaient été forcés.

Ce travail achevé, la porte fermée, je remis la clef à la portière, en prévenant le gouverneur que, s'il voulait entrer au bureau, il la demanderait à cette femme.



CHAPITRE XLIV.

Le 19 juillet, tout étant préparé, les charrettes furent chargées de vingt-neuf caisses, coffres-forts ou malles. Le commandant se contenta de remettre un ordre en allemand, pour nous servir de passe-port. 1815.

M. Delahais et moi, nous partîmes par une petite voiture, en confiant le permis à un secrétaire de la commission, qui conduisit ces objets.

Etant arrivés aux bureaux de la guerre, nous exposâmes nos raisons aux chefs de la gendarmerie, qui y applaudirent. Nous obtînmes que le dépôt serait fait dans le bâtiment de Saint-Joseph.

Les voitures, arrivées sans événements, furent déchargées, et les caisses placées dans le magasin; un reçu nous en fut donné.

Instruit que les divers Monarques qui se trouvaient à Paris, assistaient à une revue extraordinaire, je gagnai la place Louis XV, pour jouir de ce coup-d'œil imposant.

Je vis défiler toutes ces troupes étrangères que les Français avaient combattues si vaillamment pendant près d'un quart de siècle. Je reconnus

1815. plusieurs régiments que j'avais eu occasion de remarquer dans d'autres circonstances.

Voici le rapport qui fut consigné dans le Moniteur :

Paris, le 20 juillet.

« Hier, à huit heures du matin, une partie des » troupes autrichiennes, cavalerie, artillerie et » infanterie, sont entrées dans Paris, par le faubourg Montmartre ; elles se sont placées le long » des boulevards, sur deux lignes.

» L'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse, Monsieur, frère du » Roi ; des princes russes, prussiens, suivis » d'un état-major nombreux, parmi lesquels on a » remarqué le prince de Schwartzenberg, le duc » de Wellington, ont passé ces troupes en revue.

» Les Monarques, toujours accompagnés des » princes et de leur état-major, se sont ensuite » rendus sur la place de Louis XV, où les troupes » ont défilé devant LL. MM., pendant environ » une demi-heure. Tous ces régiments sont d'une » belle tenue.

» L'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, les » princes, etc., etc., ont reconduit l'Empereur » d'Autriche à son palais.

» L'air a souvent retenti des cris de Vive » l'Empereur Alexandre ! Vive le Roi ! Vive » Monsieur ! »

A cette époque, il y avait dans la capitale, des

troupes de beaucoup de puissances de l'Europe : la variété de leurs uniformes était étonnante. 1815.

L'armée française fut dissoute; et, en en réorganisant par la suite une nouvelle, on changea presqu'entièrement les costumes militaires.

M. Delahais et moi, nous nous en allâmes le soir à Versailles.

N'ayant plus de motifs pour rester dans cette ville, je fis mes dispositions de départ, en emportant tout ce que j'avais de plus précieux. Je conservai néanmoins mon appartement, croyant que la commission pourrait recevoir l'autorisation d'y continuer ses travaux.

Je m'en retournai ensuite à Paris.

D'après l'ordonnance du Roi, du 13 juillet, je priai le préfet de la Marne et le sous-préfet de l'arrondissement de Dameri, de me comprendre dans la nouvelle liste des membres du collége électoral, comme n'ayant pas quitté mon poste. Je ne reçus de réponse que de ce dernier magistrat, qui m'accusa en ces termes, réception de ma lettre :

Epernai, le 30 juillet.

« Monsieur,

» Par le courrier de ce jour, j'ai transmis à » M. le préfet, les pièces sur lesquelles vous demandez à être ajouté à la liste des membres du » collége électoral de l'arrondissement d'Epernai.

» D'après l'article 9 de l'ordonnance du Roi, » du 13 de ce mois, c'est à M. le préfet à statuer » sur votre demande.

1815. » Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» Le sous-préfet d'Epernai,

» *Signé* Carré.

» A Monsieur Bonnart, lieutenant-quartier-maître à la » 1re légion de gendarmerie royale, à Paris. »

En allant me promener aux Tuileries, j'aperçus beaucoup de personnes qui se réunissaient pour voir le Roi. Plusieurs, en butte à la haine de quelques méchants, avaient leurs habits brûlés par l'effet de l'eau forte ou acide nitreux.

Lorsque l'on fut plus tranquille, on réunit l'inspection générale aux bureaux de la gendarmerie du ministère de la guerre. On réorganisa la commission. Je reçus, en conséquence, la nomination qui suit :

Ministère de la guerre. — 8me division. — Bureau d'administration.

Paris, le 20 septembre.

Le lieutenant-général, chef de la 8me division du ministère de la guerre,

A Monsieur Bonnart, lieutenant-quartier-maître de gendarmerie.

« Monsieur,

» Je vous préviens que, par décision du 15 septembre, le ministre a ordonné que vous fissiez » partie de la nouvelle commission qui doit vérifier les comptes arriérés de la gendarmerie » d'Espagne.

» J'ai informé de cette décision, M. le colonel 1815.
» de la 1[re] légion de gendarmerie. Vous voudrez
» bien, au reçu de la présente, vous rendre au
» ministère de la guerre, bureau de l'administra-
» tion, où vous recevrez vos instructions.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» *Signé* Brenier. »

Le 21, je n'accusai point à ce général, réception de son ordre, attendu que j'allai lui faire une visite, pour le remercier de l'honneur qu'il m'avait accordé, en me conservant à la commission.

On me délivra en même temps, un permis sur papier blanc, imprimé de cette manière :

Ministère de la guerre.

« Laissez entrer M. Bonnart, lieutenant de
» gendarmerie, employé au bureau des liquida-
» tions de la 8[me] division.

» Cette carte ne peut servir qu'à l'employé à
» qui elle est accordée, et qui aura apposé sa si-
» gnature au dos.

» Le portier est autorisé, chaque fois qu'il le
» jugera convenable, à faire constater l'identité
» de la signature.

» Le lieutenant-général, chef de la 8[me]
» division,

» *Signé* Brenier. »

La commission fut composée de MM. Dumesnil, sous-inspecteur de 1[re] classe ;

1815. Chastel, chef d'escadron de gendarmerie royale;

Renault, capitaine *idem ;*

Bonnart, lieutenant-quartier-maître à la 1re légion de l'arme.

M'étant réuni aux nouveaux membres, ces Messieurs n'étant pas au courant des opérations, je leur traçai un exposé de notre travail, qui parut remplir leur intention.

Mon père désirant me voir, m'écrivit pour m'engager à aller passer les vendanges chez lui. J'obtins l'autorisation suivante :

Gendarmerie royale.

« Le chef d'escadron soussigné, permet à » M. Bonnart, lieutenant-quartier-maître à la » 1re légion de l'arme, de se rendre à Epernai, » département de la Marne, pour y régler des » affaires d'intérêt, et d'être de retour à son poste, » le 8 octobre prochain.

» Paris, le 29 septembre.

» *Signé* Chastel. »

Le 30, je partis à 7 heures du matin, par la première diligence pour Meaux et la Ferté. Je me dirigeai vers Château-Thierri, Dormans, et j'arrivai à Dameri à 6 heures du matin, sans être attendu ; car, dans l'incertitude où j'étais, j'avais écrit que je n'irais point.

A l'exception de la joie que je ressentis de revoir mes parents, j'éprouvai peu de plaisir dans ce voyage, à cause des malheurs qu'ils avaient

éprouvés pendant l'envahissement et depuis le séjour des alliés. 1815.

Le 7 octobre, je quittai ma famille afin de gagner Dormans, avec plusieurs dames qui en firent le voyage.

Le 8, je partis pour Château-Thierri. Après avoir dîné, je montai en diligence, en prenant la route de la Ferté ; et, sans s'arrêter, elle arriva à Paris à cinq heures du soir.

Le 9, ayant rejoint mes collaborateurs, nous nous mîmes à l'apurement des comptes.

Dans le mois de décembre, on m'engagea à faire un voyage à Reims, où l'on pensait que je serais dans le cas de former un établissement.

Comme je pouvais m'absenter, on m'expédia l'ordre dont voici la teneur :

Ministère de la guerre. 1816.

Paris, le 4 janvier.

« Le chef d'escadron de gendarmerie royale » soussigné, employé pour la vérification des » comptes de la gendarmerie d'Espagne, permet » à M. Bonnart, lieutenant-quartier-maître à la » 1re légion de l'arme, d'aller à Reims (Marne), » pour objet de service, à charge à lui d'être » rendu à son poste, à Paris, le dix du courant.

» *Signé* Chastel. »

Le 5, je me plaçai dans la diligence à 5 heures du soir ; elle se transporta par le Bourget, Dammartin, Nanteuil-le-Haudoin, Villers-Cotterets, sur Soissons, où je remarquai l'explosion d'un

1816. magasin à poudre, qui avait sauté en faisant beaucoup de mal. La voiture traversa Braisne, Fismes, Joncheri-sur-Vesle, et elle arriva à Reims à dix heures du soir.

Le 10, après quelque séjour dans cette ville, sans rien terminer pour réaliser ce qui avait été projeté, je partis par la diligence, qui déjeuna à Fismes et dina à Soissons. Nous arrivâmes à une heure du matin dans la forêt de Villers-Cotterets. Nous descendîmes à Nanteuil-le-Haudoin, à trois heures du matin.

Le 11, nous gagnâmes Paris vers les dix heures. Je me transportai de suite à la commission, afin de connaître l'air du bureau.

Le 12, la dissolution de l'armée avait laissé beaucoup d'individus sans emploi. Je recevais souvent des visites, que je finis par éviter, pour ne pas être distrait de mes devoirs.



CHAPITRE XLV.

Le 13 janvier, j'adressai la demande ci-après : 1816.

Ministère de la guerre. — 8me division. — Bureau de la gendarmerie royale.

A Son Excellence le duc de Feltre, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence, » que je suis entré dans l'état militaire le 4 sep- » tembre 1791 ; qu'ayant 25 ans de service, je » me trouve dans la position de jouir de l'article » 2 de l'ordonnance du 1er août 1815.

» Je prie, en conséquence, Votre Excellence, » de vouloir bien m'accorder la retraite suivant » l'état de mes services et campagnes, que je » joins à la présente.

» Après que Votre Excellence aura fixé ma » pension, si elle juge convenable, pour l'intérêt » du service et à cause des connaissances particu- » lières que j'ai acquises dans les détails de la » comptabilité des corps de la gendarmerie d'Es- » pagne, de me conserver à la commission dont » je suis membre, je la supplie de m'autoriser à

1816. » y être toujours employé jusqu'à la fin de ses » opérations.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître à la 1re légion de gendarmerie royale,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 10 février. »

Je reçus la lettre qui suit :

Dameri, le 21 février.

« C'est avec le plus grand chagrin, mon frère, » que je t'apprends la mort de mon père, qui nous » a été enlevé cejourd'hui, à dix heures du soir, » après une maladie d'un mois.

» Nous désirons, mon frère, mes sœurs, ainsi » que moi, de te voir ici. Tâche d'obtenir une » permission, afin de te rendre auprès de nous » pour quelques jours. En te mettant en route au » reçu de la présente, tu éviteras l'apposition des » scellés. J'ai bien ton ancienne procuration; j'ai» merais mieux, avant d'en faire usage, que tu » me prescrivisses la marche à tenir, si tu ne » peux venir. Crois toujours que ta présence est » inévitable, et qu'elle pourrait peut-être nous » être favorable.

» En 1814, mon père a fait un testament dont » on vient de me donner connaissance; tu es dé-

» signé pour être l'exécuteur de ses intentions : 1816.
» ainsi tu vois que tout réclame ici ta présence.

» Je n'ai que le temps, à cause du départ du
» courrier, de t'engager à me croire ton frère et
» ami,

» *Signé* BONNART-CERF. »

Il fut envoyé aux parents et aux connaissances du défunt, un imprimé semblable à celui-ci :

« Vous êtes prié d'assister aux convoi et enterrement de M. Hubert Bonnart, propriétaire et marchand de vin, demeurant à Dameri, décédé le 21 février, dans la 79me année de son âge ; lequel sera inhumé le 22, à 5 heures précises du soir, dans l'église Saint-Georges, sa paroisse ;

» Et aux messes qui se diront le lendemain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 11.

» L'assemblée est à la maison du défunt.

» DE PROFUNDIS.

» De la part de Mme sa veuve, de MM. ses fils et gendres. »

Je versai des larmes, et j'eus beaucoup de chagrin de la mort de mon père.

Pour me conformer aux vœux de ma famille, je demandai et j'obtins cette permission :

Ministère de la guerre.

« Les membres de la commission chargée de » vérifier les comptes de la gendarmerie d'Espagne, engagent M. Bonnart, lieutenant-quar-

1816. » tier-maître à la 1re légion de gendarmerie royale, » l'un de leurs collaborateurs, à se rendre, pour » objet de service, à Dameri, département de la » Marne, et à revenir auprès d'eux, à Paris, » lorsque le motif de son voyage sera rempli.

» Paris, le 24 février.

» *Signé* Renault, Chastel et » Dumesnil. »

Le même jour, je partis à 5 heures du soir, par le courrier de la malle. On voyagea toute la nuit, en se dirigeant vers Claie, Meaux, la Ferté, Château-Thierri, Dormans et Dameri, où j'arrivai à 10 heures du matin.

Le 26, mon frère aîné, mon beau-frère de Dormans et moi, nous allâmes à Reims consulter un avoué.

Le 28, après nous être occupés sérieusement de cet objet, nous nous en retournâmes à Epernai.

Le 6 mars, je montai dans une patache et dînai à Dormans. Je me mis en route vers la Ferté, où j'arrivai de bonne heure; j'y passai une soirée aussi agréable que le chagrin pouvait me le permettre.

Le 7, je partis pour Paris, où j'arrivai à neuf heures du matin. Je me transportai à la commission; je travaillai avec mes collaborateurs toute la séance.

Le 8, je reçus la décision que je rapporte, et qui avait été expédiée en mon absence :

Ministère de la guerre. — Bureau de la gendarmerie royale. 1816.

Paris, le 26 février.

Le maréchal de camp, chef de la 8me division du ministère de la guerre,

A Monsieur Bonnart, lieutenant-quartier-maître de gendarmerie.

« Monsieur,

» J'ai rendu compte au ministre, de la demande » que vous avez formée, à l'effet d'obtenir le » maximum de la retraite attribuée à votre grade, » conformément à l'ordonnance du Roi, du 1er » août 1815.

» Son Excellence ayant reconnu que l'intérêt » du service exigeait que vous continuassiez » votre activité à la commission qui est char- » gée de vérifier les comptabilités de la gen- » darmerie d'Espagne, a décidé, le 18 de ce » mois, que vous resteriez à cette commission » jusqu'à sa dissolution, et qu'à cette époque, si » vous étiez toujours dans l'intention de vous re- » tirer du service, vous recevriez le maximum de » la retraite attribuée à votre grade de lieutenant- » quartier-maître, en vous réservant, en outre, » vos droits aux grâces du Gouvernement, s'il y » avait lieu.

» J'ai informé M. l'inspecteur aux revues de la » 1re division militaire, de la décision de Son » Excellence, afin que le traitement dont vous

1816. » jouissez actuellement, continuât à vous être ré-
» gulièrement payé.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» *Signé* comte Alex. d'Ollone. »

On joignit à cette pièce un imprimé, sur couleur rose, ainsi conçu :

Ministère de la guerre.

« Laissez entrer M. Bonnart, membre de la » commission chargée de la vérification des » comptes de la gendarmerie d'Espagne, 8me di- » vision.

» Cette carte ne peut servir qu'à l'employé à » qui elle est accordée, et qui aura apposé sa si- » gnature au dos.

» Le chef de la 8me division,

» *Signé* comte Alex. d'Ollone. »

Cette pièce me fit d'autant plus de plaisir qu'alors, l'armée venant d'être dissoute, beaucoup d'officiers étaient à la demi-solde. Restant isolés, ils passaient en partie pour être bonapartistes, et contraires à la prospérité des Bourbons. Je ne pouvais être compris dans cette catégorie, puisque je consacrais mon temps pour le Gouvernement.

CHAPITRE XLVI.

Le 14 mars, je reçus de la gendarmerie de la 1re légion, le certificat de ma radiation. On me paya isolément, comme n'appartenant plus à un corps. On me comprit à la commission des comptes de la gendarmerie d'Espagne, fixée dans les bureaux de la guerre. 1816.

Le 15, je dressai l'état de mes services, que je présentai au conseil d'administration et au sous-inspecteur aux revues, qui le signèrent.

Dans ce même temps, on opéra une réforme dans le ministère. Il en résulta qu'un grand nombre d'employés furent remerciés.

Pour toucher quelques sommes arriérées qui m'étaient dues, on réclama, en ma qualité de comptable, un quitus général, afin de prouver que je m'étais entièrement libéré des fonds qui m'avaient été confiés, dans toutes les positions où je m'étais trouvé détenteur de deniers publics. Voici le titre qui m'en fut remis :

Ministère de la guerre. — 8me division. — Bureau d'administration de la gendarmerie.

« Le sous-inspecteur aux revues, soussigné, » président de la commission de vérification des

1816. » comptes de la gendarmerie de l'armée d'Espagne et de Hollande ;
» Communication prise 1° de la délibération, » en date du 17 juin 1812, du conseil d'administration de la gendarmerie de Maine-et-Loire, » dont M. Bonnart était lieutenant-quartier-maître ;
» 2° Du certificat délivré par le même conseil, » le 17 novembre 1814 ;
» 3° Du certificat délivré, le 14 mars 1816, » par le conseil d'administration de la compagnie » de la Seine, 1re légion, à M. Bonnart, à cette » époque lieutenant-quartier-maître titulaire de » cette gendarmerie ;
» Certifie qu'il appert desdites pièces, que » M. Bonnart a rendu les comptes de la gendarmerie de Maine-et-Loire, le 17 juin 1812, au » moment qu'il est parti pour l'Espagne, d'après » un ordre de S. Exc. le ministre de la guerre, » en date du 31 mai même année, afin d'être » attaché en qualité de vérificateur de la commission chargée de vérifier les comptes des 20 escadrons de la gendarmerie employés à cette armée, et qu'il est entièrement libéré de la portion de responsabilité qui a pu peser sur lui, » depuis le 1er nivôse an 10 (22 décembre 1801), » jusqu'au 1er novembre 1814, qu'il est passé » lieutenant-quartier-maître à la 1re légion de gendarmerie, à Paris ;
» Que M. Bonnart étant resté à la commission, » n'a été chargé d'aucune gestion ni responsabilité

» quelconque à la compagnie de la Seine, depuis 1816.
» le 9 octobre 1814, jusqu'au 14 mars 1816,
» qu'il a été rayé des contrôles, en attendant sa
» retraite, en conformité d'une décision ministé-
» rielle, en date du 18 février dernier.

» Paris, le 6 mai.

» *Signé* DUMESNIL. »

Par une ordonnance du Roi, il devait y avoir une nouvelle série de numéros pour la Légion-d'Honneur. On distribua des instructions en conséquence; celle qui m'arriva, m'obligea d'adresser cette demande :

A Son Excellence le grand chancelier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence,
» que le ministre de la guerre a, sur ma demande,
» pris une décision, le 18 février, pour m'accor-
» der ma retraite; que S. Exc. m'ayant employé
» dans mon grade, en qualité de membre de la
» commission des comptes de la gendarmerie d'Es-
» pagne et de Hollande, fixée dans les bureaux
» de son ministère, a daigné me laisser libre de
» reprendre de l'activité à la fin des opérations
» de la commission, si j'avais l'intention de ren-
» trer au service.

» D'après cet exposé, ne me trouvant dans au-
» cun des cas prévus par l'instruction de Votre
» Excellence, relatant l'ordonnance du Roi, du
» 26 mars 1816, je la prie de vouloir bien me

1816. » faire connaître par qui et de quelle manière je » dois faire établir mon certificat d'individualité.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble » et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant, etc.,

» *Signé* BONNART.

» Paris, le 17 juin. »

Le 13 juillet, S. Exc. le duc de Feltre venant d'être nommé maréchal de France, tous les chefs de division et de bureau s'étant assemblés, furent admis à lui présenter leurs félicitations. Je fis partie de cette réunion, ce qui me flatta infiniment.



CHAPITRE XLVII.

Le 14 juillet, pensant que je pouvais encore m'instruire, je pris tous les soirs une leçon d'italien ; chacune d'elles durait une heure. Nous expliquions, mon maître et moi, l'italien en français, sans écrire ni prendre de notes. Rendu chez moi, je repassais ma leçon; j'y éprouvais une douce jouissance. 1816.

Le 19 août, en abandonnant la langue italienne, dans laquelle j'avais suffisamment acquis de connaissances, je ne laissai pas de continuer à m'instruire. Je m'occupai entièrement de la langue latine; j'y avais pris tant de goût, qu'ayant une lumière dans ma chambre, je passais une partie des nuits à étudier mes auteurs.

Je reçus la lettre suivante :

Paris, le 22 août.

Grande chancellerie de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. — 1re division. — 1er bureau. — Circulaire. — No d'enregistrement, 21.

« J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur,
» 1° une instruction sur les formalités à remplir
» pour l'obtention des nouveaux brevets, et un

1816. » procès-verbal d'individualité, relatif au même » objet ;

» 2° La formule du serment, que je vous prie » de me renvoyer, après l'avoir signée.

» J'ai l'honneur de vous saluer avec une par- » faite considération,

» Le maréchal duc de Tarente, ministre » d'État, grand chancelier de l'Ordre » royal de la Légion-d'Honneur,

» *Signé* Macdonald.

» *P. S.* Votre signature, au bas de la formule » du serment, devra être légalisée par l'autorité » compétente.

» A Monsieur Bonnart, chevalier de l'Ordre royal » de la Légion-d'Honneur, lieutenant-quartier- » maître de gendarmerie, rue Tiquetonne, n° 18, » à Paris. »

Le titre ci-dessus mentionné, était en ces termes :

Grande chancellerie de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. — 1re division. — 1er bureau.

INSTRUCTION.

Le grand chancelier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur,

Aux chevaliers de l'Ordre.

« Le Roi, par son ordonnance du 26 mars » 1816, a décidé qu'il y aurait une nouvelle et » unique série de numéros, à laquelle seraient » assujetties toutes les nominations faites depuis » la fondation de l'Ordre royal de la Légion-

» d'Honneur, et toutes celles qui auraient lieu 1816.
» dans la suite.

» Par la même ordonnance, Sa Majesté a arrêté qu'il serait délivré de nouveaux brevets à tous les membres de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

» Pour que je puisse faire inscrire les noms et prénoms sur les nouveaux registres-matricules, et sur les listes officielles, de la manière dont ils doivent y être portés, et afin que la plus grande régularité existe désormais dans la confection des brevets à leur délivrer, il est nécessaire qu'ils m'adressent les pièces désignées ci-après :

» 1° Le brevet, la lettre d'avis ou le certificat qu'ils ont reçu de la grande chancellerie ;

» 2° Leur acte de naissance, dûment légalisé ;

» 3° Le procès-verbal d'individualité, délivré par un inspecteur aux revues, et constatant que le réclamant est le même individu que celui qui a été nommé membre de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, et que porte l'acte de naissance ;

» 4° Leurs états de service, délivrés par l'autorité militaire.

» Dans le cas où le brevet, la lettre d'avis ou le certificat et l'acte de naissance comparés, présenteraient des différences trop grandes dans les noms, prénoms, qualités ou grades, il est important qu'on joigne aux pièces exigées, un

1816. » acte ou document qui indique les motifs qui » ont causé l'erreur. »

Je répondis de la sorte :

A Son Excellence le maréchal duc de Tarente, pair de France, grand chancelier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, ministre d'État, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à Votre Ex» cellence, conformément à l'ordonnance du 26 » mars dernier, à l'instruction qui a été donnée à » cet égard, et à la lettre du 22 de ce mois, que » j'ai reçues, afin d'échanger les titres ;

» 1° La formule du serment, que j'ai signée ce » jour (1) ;

» 2° La lettre d'avis du 26 octobre 1813, du » ministre de la guerre, qui me prévient de ma » nomination (2) ;

» 3° La lettre du 9 mars 1814, pour l'envoi » de la décoration de membre de la Légion ; les » autres titres qui ont pu m'être expédiés, ayant » été perdus dans la retraite de l'armée d'Espagne » et des Pyrénées (3) ;

» 4° L'acte de naissance dûment légalisé (4) ;

(1) Voir tome 2, page 331, ligne 13.

(2) Voir tome 2, page 295, ligne 21.

(3) Voir tome 2, page 334, ligne 21.

(4) Cette pièce a été fournie particulièrement.

» 5° Le certificat d'individualité (1) ; 1816.

» 6° L'état de mes services (2).

» Je prie Votre Excellence de vouloir bien me » faire expédier le nouveau brevet, rue Tique- » tonne, n° 18.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître, etc.,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 26 août. »

La pièce sous le n° 5 était ainsi conçue :

Procès-verbal d'individualité, pour servir à l'inscription des membres de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, sur les nouveaux registres-matricules et listes officielles.

Grande chancellerie de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. — 1re division. — 1er bureau.

« Cejourd'hui 26 août, par-devant nous baron » Leduc, sous-inspecteur aux revues, est comparu » M. Bonnart (Médard), lieutenant-quartier-maître » de gendarmerie, employé à la commission » chargée de vérifier les anciens comptes de l'ex- » gendarmerie d'Espagne, que nous déclarons » bien connaître, nommé membre de la Légion- » d'Honneur, le 19 septembre 1813, sous le n° » d'ordre 40,845,

(1) Voir tome 2, page 397, ligne 13, ci-dessus.

(2) Voir tome 2, chapitre 57.

1816. » Ainsi qu'il résulte,

» 1° De la lettre d'avis du ministre de la » guerre, de membre de l'Ordre royal de la Lé- » gion ;

» 2° De son acte de naissance ;

» 3° De l'état de ses services ;

» Lesquelles trois pièces, par nous paraphées, » demeurent annexées au présent ;

» Et qu'il a été inexactement désigné sur sa lettre » d'avis de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, » sous le nom et prénom de Bonnart, ses nom et » prénom devant être, d'après son acte de nais- » sance, écrits ainsi sur les nouveaux registres- » matricules et listes officielles : *nom*, Bonnart ; » *prénom*, Médard.

» *Explication sommaire.*

» C'est par omission ou à défaut d'information, » que M. Bonnart n'a été porté sur sa lettre d'avis » de légionnaire, sous aucun prénom, puisqu'il » résulte de son acte de naissance et de son état » de services, qu'il se nomme *Médard*.

» En foi de quoi, nous avons délivré le pré- » sent, qu'il a signé avec nous.

» Fait à Paris, le 26 août.

» *Signé* Bonnart et baron Leduc. »

Son Excellence a accusé réception de cet envoi, en ces termes :

Grande chancellerie de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. — Secrétariat général.

« Le grand chancelier de l'Ordre royal de la

» Légion-d'Honneur a reçu la lettre que M. Bon- 1816.
» nart lui a adressée, le 26 août, avec six pièces.
» Elle est enregistrée sous le n° 11,041.

» A l'hôtel de la grande chancellerie, à
» Paris, le 9 septembre. »

Il me fut expédié, par un Monsieur de ma connaissance, employé à la grande chancellerie, le billet ci-après :

« Il est indispensable que M. Bonnart joigne » son ancien brevet, ou qu'il produise un acte de » notoriété constatant la perte qu'il en a faite, ou » qu'il ne l'a jamais reçu.

» Paris, le 16 octobre. »

En conséquence, je me présentai chez un notaire avec deux témoins, et nous fîmes la déclaration suivante :

Notoriété.

« Aujourd'hui sont comparus devant Me Louis-» Marthe Mesnier et son collègue, notaires royaux » à Paris, soussignés, MM. Jean-Jacques Renault, » capitaine de gendarmerie, demeurant à Paris, » rue Hautefeuille, n° 12, et Jean-Prosper » Flambart, lieutenant de gendarmerie, demeu-» rant à Paris, rue et hôtel de la Comète, au » Gros-Caillou, n° 7.

» Lesquels ont, par ces présentes, certifié et » attesté, pour servir de notoriété, à tous ceux » qu'il appartiendra, connaître parfaitement M. » Médard Bonnart, lieutenant-quartier-maître de » gendarmerie, membre de la commission de li-» quidation des dettes et créances de ce corps,

1816. » demeurant à Paris, rue Tiquetonne, n° 18, et » savoir qu'il a été nommé membre de la Légion-» d'Honneur, le 19 septembre 1813, sous le n° » d'ordre 40,843 ; que c'est par suite des événe-» ments de la retraite de l'armée d'Espagne et » des Pyrénées, que le brevet de membre de la » Légion-d'Honneur s'est trouvé égaré et perdu, » ainsi que toutes les autres pièces relatives à » cette nomination, qui avaient pu lui être expé-» diées à cette époque ; que la perte de ces » pièces est totalement indépendante de la volonté » dudit sieur Bonnart, entre les mains duquel » elles n'ont jamais été remises.

» Déclarons et affirmons, de plus, lesdits sieurs » comparants, que le sieur Bonnart est bien iden-» tiquement le même que l'individu porté sous le » nom de Bonnart, sans prénoms, à qui il avait » été adressé la lettre d'avis de S. Exc. le ministre » de la guerre, en date du 26 octobre 1813.

» Desquelles déclarations et protestations il » nous a été requis acte par les comparants, ce » que nous leur avons octroyé, pour servir et » valoir ce que de raison.

» Fait et passé à Paris, en l'étude, l'an 1816, » le 18 octobre, et, lecture faite, ont les compa-» rants signé avec lesdits notaires.

» *Signé* RENAULT, FLAMBART, MESNIER, » notaire, et TAMPÉ, son collègue.

» Enregistré à Paris, le 21 octobre 1816, f. 28, » r., c. Reçu 2 f. 20 c.

» *Signé* JACOTOT. »

CHAPITRE XLVIII.

Le 21 octobre, voyant que j'étais dans une position à réclamer les effets de la munificence royale, et après en avoir parlé à plusieurs personnes, je m'exprimai ainsi : 1816.

Ministère de la guerre.

Bureau des décorations de la croix de Saint-Louis.

A Son Excellence le duc de Feltre, maréchal de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» Croyant avoir des droits, par mes services et » par mon entier dévouement à Sa Majesté, pour » obtenir les bienfaits du Gouvernement, j'ose » supplier Votre Excellence de vouloir bien me » faire accorder la croix de Saint-Louis, comme » la récompense de l'empressement que je mets à » remplir mes devoirs.

» J'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à Votre » Excellence, l'état de mes services, pour ap- » puyer ma demande.

1816. » Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble

» et très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant, etc.,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 22 octobre. »

Ayant appris qu'un rapport honorable avait été dressé concernant ma supplique, j'engageai le chef du bureau à vouloir bien me présenter à M. le comte d'Ollone, afin de le remercier de ses bons offices, en le priant de me les continuer. Cet employé mit infiniment de complaisance dans ses procédés. Il m'introduisit dans un instant qu'il croyait favorable à mon projet.

Cependant, j'eus connaissance, quelques jours ensuite, que le ministre avait ajourné ma demande, sans en déduire le motif. J'en ressentis du chagrin; mais je ne perdis pas courage: sachant, par expérience, que l'on n'obtient des grâces qu'après bien de la persévérance. Je redoublai de zèle pour le travail, en me transportant le premier au bureau et n'en sortant que le dernier.

1817. Le 1[er] janvier, S. Exc. le duc de Feltre, ministre de la guerre, fit annoncer qu'elle recevrait la visite d'usage, le 10. Les différentes divisions du ministère s'étant réunies, furent admises à lui offrir leurs respects; j'eus l'avantage d'en faire partie.

Le 15, il me parvint le titre que voici:

Brevet de chevalier. — Honneur et Patrie. — Ordre royal de la Légion-d'Honneur. — Série 5. — N° d'ordre, 1,565. 1817.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France » et de Navarre, chef souverain et grand-maître » de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, à » tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Voulant donner une preuve de notre satisfac- » tion royale, au sieur Bonnart (Médard), né le » 13 juillet 1773, à Dameri, département de la » Marne, lieutenant-quartier-maître de gendar- » merie, pour les services qu'il nous a rendus et » à l'État ;

» L'avons nommé et nommons chevalier de » l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, pour » prendre rang dans la Légion, à compter du 19 » septembre 1813, et jouir du titre de chevalier, » et de tous les honneurs et prérogatives qui y » sont attachés.

» Donné au château des Tuileries, le 9 no- » vembre, l'an de grâce 1816, et de notre règne » le 22me.

» *Signé* Louis.

» Par le Roi, chef souverain et grand- » maître :

» Le grand chancelier de l'Ordre royal de la » Légion-d'Honneur,

» *Signé* Macdonald.

» Vu, vérifié, scellé et enregistré, reg. 1, f° 157.

» Le secrétaire général de l'Ordre,

» *Signé* comte Hulot-d'Osoy. »

1817. On me remit un imprimé, que je remplis de cette manière :

Accusé de réception d'envoi de brevet.

Grande chancellerie de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. — 1[re] *division.* — 1[er] *bureau.* — *N° d'ordre*, 1,565.

« Médard Bonnart, lieutenant-quartier-maître » de gendarmerie, accuse réception à Son Excel- » lence le grand chancelier, du brevet de cheva- » lier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, » qui lui a été adressé en date du neuf no- » vembre 1816.

» A Paris, le 14 janvier 1817.

» *Signé* BONNART. »

Quoique le brevet fût du 9 novembre 1816, je ne le reçus que le 14 janvier suivant.

Dans le paiement du traitement arriéré, de........................... 122 f. 50 c.

Il m'a été déduit,	pour décoration . . 36 f. pour brevet 10	46 ,,

Je touchai le paiement net de........ 76 50

M. le général Noireau, qui m'honorait toujours de ses lettres, quoiqu'ayant reçu sa retraite, m'écrivit celle-ci, de sa propriété rurale :

Launai, le 15 mars.

« Nous sommes, mon cher camarade, depuis » trois semaines à la campagne ; malgré le mau- » vais temps qu'il fait, je ne me suis point en- » nuyé ; je dirai même, que ma situation me

» paraît bien préférable à ce qu'elle a été : je vis 1817.
» tranquille et dans une heureuse indépendance.

» Pour vous, mon cher camarade, vous
» êtes toujours occupé de vos liquidations; mais
» vous êtes jeune, et l'activité vous plaît. Je vous
» souhaite joie et santé, et vous embrasse de tout
» mon cœur.

» *Signé* Noireau. »

Je lui répondis en ces termes :

« Mon général,

» J'apprends avec beaucoup de plaisir que,
» content de votre agréable position et de votre
» entière liberté, vous savez embellir votre exis-
» tence par toutes les jouissances que présentent
» votre superbe habitation de ville, et surtout
» votre charmante campagne.

» Quant à moi, pour jouir entièrement de ma
» liberté, en voulant former un établissement qui
» semblait combler tous mes vœux, sans qu'il ait
» pu réussir, j'avais demandé ma retraite. En me
» l'accordant, S. Exc. le ministre de la guerre
» m'a laissé dans la même position, pensant que
» je pouvais encore rendre quelques services au
» Gouvernement, sans que je prévoie quand mon
» destin changera; car on a augmenté de beau-
» coup les travaux dont la commission à laquelle
» j'appartiens a été chargée jusqu'à ce jour.

» Néanmoins, je me trouve très-satisfait de
» mon sort, malgré quelques faibles contrariétés,
» indispensables de ma position, que je considère

1817. » comme de légers nuages, qui se dissipent faci-
» lement dans un beau jour d'été.

» Je suis avec le plus profond respect,
» Mon général,
» Votre très-humble et très-obéissant ser-
» viteur,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 21 mars. »

Le 6 avril, ma belle-sœur, de la Ferté, étant accouchée d'un garçon, m'écrivit qu'elle m'attendait pour le baptême. Je la prévins que j'irais chez elle, à cet effet, le jour de Pâques. M'y étant transporté, j'eus autant de plaisir que je pouvais en désirer. Lorsque cela fut terminé, je retournai à Paris, fort joyeux de cette course.

Ayant expliqué plusieurs auteurs latins, je quittai ce genre d'étude, pour me faire une idée de la langue anglaise.

Je m'occupai ensuite de la langue grecque, afin d'en connaître les racines, à cause du grand usage que l'on en a fait dans notre langue, pendant et depuis la révolution.

Il résulta donc de mon application aux diverses langues étrangères, que je pouvais lire les journaux anglais, allemands, italiens, espagnols et portugais. J'avais pris, dans cette vue, un abonnement dans un cabinet littéraire. Dans ce lieu, j'ai passé des heures remplies de douces jouissances : ces sortes de lectures variées, me divertissaient beaucoup en m'instruisant.

Sachant que S. A. R. Madame la duchesse de 1817.
Berri était sur le point d'accoucher, que le huit juillet se trouvait être une fête, à cause du jour de l'anniversaire du retour du Roi dans la capitale en 1815, je pensai que le Monarque accorderait des faveurs, des grades et des récompenses.

Voici ce que j'écrivis à cette occasion :

Ministère de la guerre. — Bureau des décorations de la croix de Saint-Louis.

A Son Excellence le duc de Feltre, maréchal de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai eu l'honneur, le 22 octobre 1816, de » prier Votre Excellence, vu l'ancienneté de mes » services, mon dévouement sans bornes à Sa » Majesté, et mon attachement aux devoirs qu'elle » a daigné me confier, de me faire obtenir la » croix de Saint-Louis.

» J'ose encore renouveler ma demande, et je » supplie Votre Excellence de vouloir bien me » faire accorder cette grâce.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble et » très-obéissant serviteur,

» Le lieutenant-quartier-maître de gendar» merie, etc.,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 27 juin. »

CHAPITRE XLIX.

1817. Le 2 juillet, j'eus la satisfaction d'apprendre que Sa Majesté m'avait nommé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le 7, accompagné du chef de bureau, j'obtins de présenter mon respect à M. le maréchal de camp d'Ollone, et lui adressai le discours suivant :

« Monsieur le comte,

» Le sujet de ma visite est pour vous remer-
» cier de l'avantage que vous avez eu la bonté de
» m'accorder, en me faisant nommer chevalier
» de Saint-Louis.

» Je viens vous prier, mon général, de com-
» bler le travail que vous avez si heureusement
» commencé, en me faisant l'honneur de vouloir
» bien présider à ma réception. »

Réponse.

« J'accepte avec plaisir, Monsieur, la proposi-
» tion que vous me faites, et vous pouvez en
» informer S. Exc. le ministre de la guerre, afin
» d'obtenir son agrément. »

En conséquence, j'adressai la demande ci-après :

Ministère de la guerre. — Bureau des décorations de la croix de Saint-Louis. 1817.

A Son Excellence le duc de Feltre, maréchal de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'être informé que Sa Majesté, » par ordonnance du 2 de ce mois, a daigné, sur » la demande de Votre Excellence, me nommer » chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint- » Louis.

» Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de » désigner M. le comte d'Ollone, inspecteur gé- » néral de la gendarmerie royale, afin de recevoir » mon serment, ayant l'avantage d'avoir obtenu » son agrément pour procéder à ma réception.

» J'ose supplier Votre Excellence d'accueillir » le témoignage de mon remercîment de la grâce » qu'elle a bien voulu me faire accorder, et d'être » convaincue de tout mon attachement à la per- » sonne du Roi.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble et » très-obéissant serviteur,

» Le quartier-maître de gendarmerie, » membre de la commission de liquida- » tion des dettes et créances de la gen- » darmerie d'Espagne et de Hollande,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 7 juillet. »

1817. Je reçus cette réponse :

Ministère de la guerre. — 2me division. — Bureau de la maison militaire du Roi.

Paris, le 8 juillet.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer » que le Roi vous a nommé chevalier de l'Ordre » royal et militaire de Saint-Louis, par ordon- » nance du 2 de ce mois.

» Vos lettres de chevalier seront soumises à la » signature de Sa Majesté, lorsque vous m'aurez » adressé le certificat ci-joint, constatant votre » réception ; ce certificat devra faire connaître » vos nom et prénoms, vos qualités et votre do- » micile ; il devra être rempli et signé comme il » est indiqué, pour être déposé au bureau de la » maison militaire du Roi. Il sera fait mention de » ce dépôt sur le revers du brevet.

» Je me félicite d'être l'organe des intentions » du Roi, dans une circonstance aussi flatteuse » pour vous.

» Pour le ministre secrétaire d'État au dé- » partement de la guerre, et par son ordre :

» Le chef de division honoraire, diri- » geant le bureau,

» *Signé* Destouet.

» A Monsieur Bonnart (Médard), lieutenant de » gendarmerie. »

A cet avis était jointe l'autorisation que voici :

Ministère de la guerre. — Etats-majors et maison militaire du Roi. 1817.

« Au nom du Roi, chef souverain, grand
» maître et fondateur de l'Ordre royal et militaire
» de Saint-Louis,

» Nous, ministre secrétaire d'État de la guerre,

» Autorisons M. le comte d'Ollone, chevalier
» de l'Ordre royal de Saint-Louis, à recevoir che-
» valier de cet Ordre, M. Bonnart (Médard),
» lieutenant de gendarmerie, nommé par ordon-
» nance du 2 juillet dernier.

» Monsieur Bonnart est prévenu de sa nomina-
» tion par une lettre qu'il devra présenter, après
» avoir rempli les formalités qui y sont indiquées,
» à l'effet d'obtenir l'expédition de son brevet de
» chevalier de Saint-Louis.

» Donné à Paris, le 8 juillet.

» Pour le ministre, et par son ordre :

» Le chef de division honoraire, dirigeant
» le bureau,

» *Signé* DESTOÜET. »

Certificat de réception.

« Nous, Alexandre comte d'Ollone, inspecteur
» général de la gendarmerie royale, chevalier de
» l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, certi-
» fions que, d'après l'autorisation qui nous a été
» donnée par S. Exc. le duc de Feltre, ministre
» de la guerre,

» Nous avons reçu de la manière suivante,
» prescrite par l'édit d'avril 1693, chevalier de

1817. » Saint-Louis, M. Médard Bonnart, lieutenant de » gendarmerie, nommé par ordonnance du Roi, » du 2 de ce mois.

» Nous lui avons lu la formule du serment » ainsi conçue, qu'il a entendue à genoux, et après » la lecture de laquelle il a prononcé à haute » voix : *Je le jure.*

» Vous jurez et promettez de vivre et mourir » dans la religion catholique, apostolique et ro- » maine ; d'être fidèle au Roi ; de ne vous départir » jamais de l'obéissance qui lui est due et à ceux » qui commandent sous ses ordres ; de garder, » défendre et soutenir de tout votre pouvoir, » l'honneur de Sa Majesté, son autorité, ses » droits et ceux de la couronne envers et contre » tous ; de ne quitter jamais le service du Roi, » ni d'aller à celui d'aucun prince étranger, sans » la permission et l'agrément par écrit de Sa » Majesté ; de révéler au Roi tout ce qui viendra » à votre connaissance, contre sa personne et son » État ; de garder exactement les statuts et régle- » ments de l'Ordre royal et militaire de Saint- » Louis ; de vous comporter en tout, dans ledit » Ordre, comme un bon, sage, vertueux et vail- » lant chevalier. »

» Après quoi, ayant tiré notre épée et en ayant » frappé un coup de plat sur chaque épaule du » nouveau chevalier, nous lui avons donné l'ac- » colade, et avons prononcé la formule de récep- » tion suivante :

» D'après votre serment, et en vertu des pou-

» voirs que j'ai reçus du Roi, De par Saint-Louis, 1817.
» je vous fais Chevalier.

» Et avons délivré le présent certificat, qui a
» été signé de nous et dudit.

» A Paris, le 19 juillet.

» *Signé* Bonnart et Alex. c^te^ d'Ollone. »

Le 25, pour fêter une si belle réception, je donnai un dîner chez Grignon, restaurateur, où je réunis une demi-douzaine de personnes.

On m'expédia par la suite la décision que voici :

Ministère de la guerre. — Bureau de la maison militaire du Roi et des décorations.

Paris, le 8 septembre.

« Monsieur, le Roi ayant daigné vous conférer
» l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, par
» ordonnance du 2 juillet 1817, le ministre me
» charge de vous annoncer que le brevet dont
» vous devez être pourvu, a été signé et déposé
» à la caisse du ministère de la guerre, où vous
» êtes invité à le réclamer.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-
» humble et très-obéissant serviteur,

» Pour le chef de la 2me division,

» *Signé* Destouet.

» A Monsieur Bonnart, lieutenant de gendarmerie.

» *Nota.* Pour retirer le brevet, il faut pro-
» duire la présente lettre d'avis et le mandat ci-
» joint. »

1817. Il était écrit de la sorte :

Ministère de la guerre. — N° 5649. — Droit du sceau, au profit de la caisse des Invalides.

« Le caissier du ministère de la guerre est autorisé à recevoir de M. Bonnart, lieutenant de » gendarmerie, chevalier de l'Ordre royal et » militaire de Saint-Louis, la somme de 16 francs » 50 centimes, montant du droit réglé par l'ordonnance du Roi, du 18 septembre 1816, pour » l'apposition du sceau sur son brevet.

» Fait à Paris, le 2 juillet.

» Pour le chef de la 2me division,

» *Signé* DESTOUET.

» *Nota*. Avec le présent mandat, il faut produire la lettre d'avis qui l'accompagne 8171. »

En déposant les deux pièces précédentes, et quand j'eus compté la somme, il me fut remis l'acte ci-après :

Lettre de chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en faveur de M. Bonnart, lieutenant de gendarmerie.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France » et de Navarre, chef souverain, grand-maître et » fondateur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

» Etant bien aise de donner au sieur Médard » Bonnart, lieutenant de gendarmerie, des marques de distinction, en considération des services

» qu'il nous a rendus, nous avons cru que nous 1817.
» ne le pouvions faire d'une manière qui lui soit
» plus honorable, qu'en l'admettant au nombre
» des chevaliers de l'Ordre royal et militaire de
» Saint-Louis, institué par l'édit du mois d'avril
» 1693, étant bien informé des services ci-dessus,
» et qu'il professe la religion catholique, aposto-
» lique et romaine. A ces causes, nous avons fait,
» constitué, ordonné et établi, faisons, consti-
» tuons, ordonnons et établissons, par ces pré-
» sentes, signées de notre main, le sieur Bonnart,
» chevalier dudit Ordre de Saint-Louis, pour par
» lui jouir dudit titre de chevalier, aux honneurs
» et prérogatives qui y sont attachés, avec faculté
» de tenir rang parmi les autres chevaliers dudit
» Ordre, et de porter sur l'estomac une croix
» d'or émaillée, suspendue à un petit ruban cou-
» leur de feu, et sur laquelle il y aura l'image de
» Saint-Louis, à condition d'observer les statuts
» dudit Ordre, sans y contrevenir directement
» ni indirectement, et de se rendre à notre Cour,
» toutes et quantes fois nous le lui ordonnerons,
» pour notre service et pour le bien et utilité du-
» dit Ordre. *Si, donnons en mandement* à tous
» grand' croix, commandeurs et chevaliers dudit
» Ordre royal et militaire de Saint-Louis, de faire
» reconnaître le sieur Bonnart, chevalier dudit
» Ordre, de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra,
» après toutefois qu'il aura prêté le serment re-
» quis et accoutumé. En témoin de quoi, nous
» avons signé de notre main ces présentes, que

1817. » nous avons fait contresigner par notre ministre » secrétaire d'État ayant le département de la » guerre.

» Donné à Paris, le 2me jour de juillet, l'an de » grâce mil huit cent dix-sept.

» *Signé* Louis.

» Par le Roi, chef souverain, grand-maître et » fondateur de l'Ordre royal et militaire de » Saint-Louis,

» *Signé* le maréchal duc de Feltre.

» Vu au sceau.

» Le garde des sceaux de France,

» *Signé* Pasquet. »

Sur le brevet sont deux cachets, l'un à timbre sec du ministère de la guerre, et l'autre à timbre noir de la caisse des Invalides de la guerre, avec ces nos b. 1,817 — 13,716. Un troisième cachet en cire rouge, aux armes de France, renfermé dans une boîte de fer-blanc, est attaché au brevet par un cordon en soie couleur de feu.

Au même instant, on me donna la croix de Saint-Louis, que je n'ai pas payée, comme on le pratique envers tous les chevaliers.

Selon l'ordonnance du Roi, du 16 janvier 1815, chaque décoration, aussitôt après le décès de celui qui l'avait obtenue, doit être renvoyée au secrétariat général du ministère de la guerre, afin qu'il en donne un récépissé.

Il m'arriva de plusieurs endroits, des lettres qui me félicitaient sur ma nomination de cheva-

lier de Saint-Louis, auxquelles je fus infiniment 1817.
sensible.

M. le général Noireau m'écrivit ainsi :

Angers, le 1er novembre.

« Je n'ai pas encore eu, mon cher camarade,
» l'occasion de vous faire mon compliment sur
» votre promotion à l'Ordre de Saint-Louis ;
» veuillez le recevoir ici, et l'assurance de mon
» très-sincère attachement.

» *Signé* NOIREAU. »



CHAPITRE L.

1817. Je reçus le titre ci-après :

Ministère de la guerre. — Liquidation de l'arriéré. — Bureau du chef. — Section

« *Nota.* Les réponses doivent être adressées au » ministre, et porter en marge l'indication ci- » dessus.

» Paris, le 12 décembre.

» Monsieur, Son Excellence le ministre de la » guerre a cru devoir réduire les officiers qui » composaient la commission de liquidation des » comptes de la gendarmerie d'Espagne, et je » vous apprends avec peine, que vous ne faites » plus partie de cette commission.

» En vous faisant connaître cette disposition, » qui est une suite des économies ordonnées dans » les dépenses de la guerre, je dois vous témoi- » gner toute la satisfaction de Son Excellence, » pour les soins et le zèle que vous avez apportés » dans le travail relatif à la liquidation de la gen- » darmerie d'Espagne.

» Vous jouirez du traitement qui vous était

» précédemment accordé, jusqu'au premier jan- 1817.
» vier 1818.

» J'ai l'honneur d'être avec une parfaite consi-
» dération,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur,

» L'intendant militaire, chargé de la di-
» rection de l'arriéré de la guerre,

» *Signé* Prevost.

» A Monsieur Bonnart, lieutenant-quartier-maître,
» membre de la commission de liquidation de la
» gendarmerie d'Espagne. »

Il n'y eut point de réponse à cet avis, qui, peu après qu'il me fut remis, obtint son exécution.

Le 1er janvier, malgré que je ne fisse plus partie des bureaux, j'allai, d'après l'engagement qui m'était adressé, grossir le nombre des employés pour la visite d'usage au ministre de la guerre. En me laissant une carte d'entrée, je fus invité à m'en servir toutes les fois que j'en aurais envie. Je me transportai souvent à la commission, pour donner connaissance de la classification des papiers, dont je m'étais constamment occupé, et qui, parmi mes collaborateurs, m'avait valu le titre d'archiviste. 1818.

M. le général baron Saunier, qui avait remplacé M. le comte d'Ollone, se rappelant ma manière de servir à Poitiers, vit avec chagrin que je m'éloignais du ministère. M'ayant fait demander, il me dit qu'il croyait que mon dégoût provenait

1818. du défaut d'avancement. Il eut la généreuse attention de me proposer une place que l'on aurait créée tout exprès pour moi, avec un traitement supérieur à celui dont j'avais joui jusqu'alors.

Pénétré de ses bontés et de la bienveillance qu'il m'accordait, je le suppliai de recevoir mon remercîment de ses offres obligeantes, étant décidé à ne plus reprendre d'emploi public.

On m'envoya ce qui suit :

Ministère de la guerre. — 2me direction. — Bureau de la gendarmerie. — Section du personnel.

Paris, le 29 janvier.

« Monsieur, je vous préviens que j'ai invité M. le » lieutenant-général commandant, et M. l'intendant » militaire de la 1re division, à vous faire payer, » à Paris, à compter du 1er de ce mois, de la » solde d'expectative attribuée au grade de lieu- » tenant.

» Vous continuerez à jouir de ce traitement » jusqu'à la liquidation définitive de la solde de » retraite, pour laquelle vous avez été désigné » par décision du 18 février 1816.

» Je suis, Monsieur, votre très-affectionné ser- » viteur.

» Pour le ministre, le conseiller d'État,
» directeur,
» *Signé* vicomte De Caux.

» A Monsieur Bonnart, capitaine honoraire, lieute- » nant-quartier-maître de gendarmerie, attaché à la » commission chargée de liquider les créances de » cette arme. »

Cette décision m'ayant été donnée de la main à 1818.
la main, je n'en accusai point réception.

Il me fut expédié peu après le permis de séjour que voici :

1re *division militaire.*

« Le lieutenant-général des armées du Roi,
» commandant la première division militaire, en
» vertu d'une lettre ministérielle, en date du 29
» janvier dernier, et sur le vu des pièces qui constatent le domicile de M. Bonnart, capitaine honoraire, lieutenant-quartier-maître de gendarmerie, en traitement d'expectative à Paris, l'autorise à y résider, rue Tiquetonne, n° 18, jusqu'à la liquidation définitive de sa retraite (1).

» Le porteur est tenu, sous peine de nullité,
» de faire connaître de suite sa nouvelle demeure,
» s'il en changeait.

» Paris, le 4 février.

» *Signé* comte DESPINOIS.

» Signature du porteur,

» *Signé* BONNART.

» Vu et enregistré à l'état-major de la place de
» Paris.

» Le lieutenant-colonel, major de la place,

» *Signé* chevalier FOURNIER. »

(1) L'avantage que j'obtins de demeurer dans la capitale fut très-grand : car alors, tous les officiers en expectative furent contraints à s'éloigner de Paris, pour se retirer dans le lieu de leur naissance, où ils vivaient sous la surveillance des diverses autorités. Etant resté constamment tranquille, je n'eus jamais à éprouver, à Paris, aucun acte de sévérité.

1818. Je n'écrivis point à l'occasion de cet ordre; mais je reçus dans le temps les documents ci-après :

Ministère de la guerre. — 2me direction. — Bureau de la gendarmerie royale. — Section du personnel.

Paris, le 17 février.

« Le ministre me charge de vous annoncer, » Monsieur, qu'en récompense de vos longs et » anciens services, le Roi a daigné vous accorder » le grade honoraire de capitaine, par décision » du 14 janvier dernier.

» Son Excellence ayant signé le brevet dont » vous devez être pourvu, vous êtes invité à le » réclamer à la caisse du ministère, en produisant » la présente et le mandat ci-joint.

» Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre » très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le conseiller d'État, directeur,

» *Signé* vicomte De Caux.

» A Monsieur Bonnart, capitaine. »

Copie du mandat énoncé ci-dessus :

Ministère de la guerre. — Droit du sceau, au profit de la caisse des Invalides.

« Le caissier du ministère de la guerre est au- » torisé à recevoir de M. Bonnart, lieutenant de » gendarmerie en retraite, la somme de dix » francs, montant du droit du sceau, réglé par » l'ordonnance du Roi, du 12 décembre 1814,

» pour l'apposition du sceau sur son brevet du 1818.
» grade honoraire de capitaine.

» Fait à Paris, le 17 février.

» Le conseiller d'État, directeur,

» *Signé* vicomte De Caux. »

Voici l'acte qui me fut remis, en déposant la somme dont il est question :

« Aujourd'hui, 14 janvier mil huit cent dix-
» huit, le Roi étant à Paris, prenant une entière
» confiance en la valeur, la bonne conduite et la
» fidélité du sieur Bonnart (Médard), lieutenant
» de gendarmerie en retraite, Sa Majesté lui a
» conféré le grade honorifique de capitaine, pour
» tenir rang à dater du 14 janvier 1818.

» Mande Sa Majesté, à ses officiers généraux et
» autres à qui il appartiendra, de reconnaître le
» sieur Bonnart (Médard) en cette qualité.

» *Signé* Louis.

» Par ordre du Roi :

» Le ministre secrétaire d'État de la
» guerre,

» *Signé* le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

» *Sceau* : Caisse des Invalides de la guerre.

» *Sceau* : Ministère de la guerre. »

Je n'accusai point réception de ces trois pièces, ayant confié moi-même l'ordre pour retirer le titre, ce qui équivalait à une réponse.

CHAPITRE LI.

1818. Le 12 mars, me trouvant dégagé de toute la responsabilité qui pouvait peser sur moi, comme attaché à une place militaire; autorisé d'ailleurs, à fixer ma demeure dans la capitale; décidé à lire les divers journaux, sans m'occuper de politique; m'étant éloigné de toutes les sociétés; ne voulant point tomber dans l'inaction, crainte de contracter de mauvaises habitudes, je me livrai, en qualité d'associé à une maison respectable, à des spéculations sur le crédit public, par la raison que j'avais une confiance entière dans le Gouvernement.

Ayant eu occasion de m'acquitter de quelques commissions dont m'avait chargé M. le général Noireau, je l'en avais instruit, en l'informant de ma nouvelle position depuis ma sortie du service.

Il s'expliqua en ces termes :

Launai, le 24 juin.

« J'ai reçu à la campagne, mon cher camarade,
» la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'é-
» crire; nous n'allons, Madame Noireau et moi,
» que rarement à la ville pendant plus de neuf
» mois de l'année : nous y passons seulement le

» temps le plus rigoureux de l'hiver. Le séjour » de la campagne, où nous nous sommes fait des » occupations et des délassements, nous plaît » beaucoup plus. 1818.

» Je suis fort aise que vous ayez obtenu des té» moignages de vos bons services, et que vous » en soyez satisfait. Recevez-en mon compliment » bien sincère.

» Agréez, mon cher camarade, la nouvelle » assurance de mon attachement cordial.

» *Signé* NOIREAU. »

Eprouvant un peu d'embarras pour toucher mon traitement, je crus devoir m'exprimer dans ce sens :

Ministère de la guerre. — 2me *direction.* — *Bureau de la gendarmerie royale.* — *Section du personnel.*

A Son Excellence le ministre secrétaire d'État au département de la guerre, à Paris.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence, » que M. Leduc, sous-intendant militaire, me » demande, pour l'ordre de ses écritures, copie » du mémoire de proposition qui a été dressé » concernant ma retraite, afin que, désormais, je » sois payé d'après ma nouvelle position.

» Ce titre fut établi dans les bureaux de » la gendarmerie, au ministère de la guerre, où » j'étais détaché, ayant été rayé des contrôles de

1818. » la 1re légion de gendarmerie, dans laquelle je me » trouvais compris en qualité de lieutenant-quartier-» maître. Je supplie Votre Excellence de vouloir » bien me faire expédier la copie dont j'ai besoin, » pour la transmettre à M. le baron Leduc, qui » attend après, tenant à la joindre au travail qu'il » doit préparer et envoyer sous peu.

» Je suis avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Excellence, le très-humble » et très-obéissant serviteur,

» Le capitaine de gendarmerie au traite-» ment d'expectative, en attendant la » retraite,

» *Signé* BONNART.

» Paris, le 6 juillet. »

J'eus la réponse ci-après :

Ministère de la guerre. — 2me direction. — Bureau de la gendarmerie royale. — Section du personnel.

Paris, le 10 juillet.

« Monsieur, vous avez demandé au ministre » une copie de votre mémoire de proposition à la » solde de retraite, pour remettre à M. le sous-» intendant militaire, chargé d'exécuter, à votre » égard, les dispositions de la circulaire du 12 juin » dernier.

» C'est par une décision spéciale du 18 février 1816, » que vous avez été désigné pour la retraite à

» laquelle vous avez droit par vos services, con- 1818.
» formément à l'ordonnance du 1er août 1815, et
» les lettres d'avis adressées le 29 janvier dernier,
» à M. l'intendant militaire de la 1re division, et à
» vous, suffisent pour fixer votre position.

» Vos états de services, vérifiés et arrêtés par
» le bureau de la gendarmerie, ont été transmis à
» celui des pensions, le 7 février 1818; mais vous
» n'en devez pas moins être compris sur les états
» demandés par la circulaire précitée.

» Je suis parfaitement, Monsieur, votre très-
» humble et très-obéissant serviteur,

» Le maréchal de camp, chargé de la
» gendarmerie,

» *Signé* baron SAUNIER. »



CHAPITRE LII.

1818. Le 15 juillet, j'avais une opération de finances à proposer; je partis en voiture pour Lagni, ensuite je gagnai Montevrain. Ce que j'annonçais ne convenant point, je revins le même jour, sans avoir rien terminé.

Paris a cet avantage sur les autres villes, c'est qu'au moment qu'on s'y attend le moins, on rencontre des personnes que l'on est étonné de revoir. Presque toujours, elles y sont attirées ou par les plaisirs, ou pour des affaires quelconques. M. Collardeau et une partie de sa famille se trouvèrent dans cette position : étant venus passer quelques jours dans la capitale, ils me firent beaucoup d'amitiés. J'eus bien du plaisir à les recevoir. Une de mes cousines, de cette même famille, ayant épousé un propriétaire demeurant à la campagne, ce Monsieur m'engagea, d'une manière pressante, à me trouver le dimanche à son habitation. Fortement occupé de mes spéculations, ne pouvant disposer de moi, je lui écrivis ainsi :

Paris, le 25 juillet.

« Monsieur,

» Le résultat de l'entretien que je viens d'avoir, » m'a donné, pour plusieurs jours, des occupa-

» tions qui me privent d'avoir l'honneur de me 1818.
» rendre à votre agréable invitation. Je vous prie
» de croire au regret que j'éprouve de ne pouvoir me joindre aux aimables parents que vous
» réunissez aujourd'hui.

» J'ai l'avantage d'être avec une affection respec-
» tueuse, Monsieur, votre très-humble, très-
» obéissant serviteur et parent,

» *Signé* le chevalier Bonnart. »

Par ordonnance du Roi, du 21 octobre, on fixa ma pension de retraite. Je fus autorisé définitivement, par S. M., à prendre mon domicile à Paris, ce qui me plut infiniment. Cette ordonnance se trouve insérée au bulletin des lois, du 22 novembre même année, sous le n° 245.

J'obtins le titre suivant :

1re *division militaire. — Département de la Seine. — Pensions militaires définitives, payables provisoirement sur les fonds des demi-soldes (art.* 5 *de l'ordonnance du Roi, du* 20 *mai* 1818). *— Extrait du bulletin des lois, n°* 245, *en date du* 22 *novembre* 1818, *pour tenir lieu de........ — Certificat d'inscription. — Ordonnance du Roi, du* 21 *octobre* 1818, *n°* 5,532. *— N° d'ordre au bulletin*, 39. *— N° du contrôle de l'intendant*, 1er. *— Somme*, 900 *francs.*

« Je soussigné, intendant militaire de la 1re di-
» vision, certifie que M. Bonnart (Médard),
» lieutenant de gendarmerie, né à Dameri (Marne),
» le 15 juillet 1775, domicilié à Paris, départe-

1818. » ment de la Seine, est porté au bulletin des lois,
» n° 245, pour une solde de retraite annuelle
» de 900 francs, payable par trimestre, et accordée
» par ancienneté de service, dont la durée est de
» 25 ans 11 mois 27 jours (Ordonnances des 27
» août 1814 et 1er août 1815), pour en jouir à
» compter du 1er juillet 1818, sauf rappel ou
» retenue, s'il y a lieu.

» A Paris, le 26 novembre.

» L'intendant militaire de la 1re division,

» *Signé* baron LERICON.

» Vu à Paris, le 26 novembre 1818.

» Le sous-intendant militaire du départe-
» ment, » *Signé* DELASALLE.

» Jouissance du 1er juillet 1818. »

J'écrivis la lettre que voici :

Ministère de la guerre. — 2me direction. — Bureau de la gendarmerie royale. — Section du personnel.

A Monsieur le maréchal de camp baron Saunier, chargé de la gendarmerie, au ministère de la guerre, à Paris.

« Mon général,

» Venant d'apprendre par le bulletin des lois,
» que ma retraite est fixée comme j'avais eu
» l'honneur de vous en faire la demande verbale
» dans le temps, et me trouvant très-satisfait de la
» fixation de mon domicile à Paris, je vous prie
» de recevoir le témoignage de mon sincère re-
» merciment de ce que vous avez eu la complai-
» sance de faire pour moi dans cette circonstance,

» ainsi que de vouloir bien me croire avec le 1818.
» plus profond respect,

» Mon général,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le capitaine de gendarmerie en retraite,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 27 novembre. »

Le 1er janvier, je fis beaucoup de visites du jour 1819.
de l'an. Je ne manquai pas d'aller porter un billet à l'hôtel de M. le duc de Conégliano, comme je l'avais constamment observé à pareille époque, depuis mon séjour dans la capitale.

Un devoir bien doux pour moi, fut d'aller chez M. le général baron Saunier, remettre une carte. Je voulais, par cette attention, lui donner une preuve de reconnaissance de la bienveillance et de la considération qu'il m'avait accordées, en voulant me rappeler dans les bureaux avec un traitement supérieur.

Le 10 novembre, mes occupations me laissant du repos, je crus ne pouvoir mieux l'employer qu'en me livrant au dessin. Je pris plusieurs leçons de paysage, afin de me fortifier dans cette partie, qui avait pour moi infiniment d'attraits.

Le 1er jour de l'an, je courus, comme d'habi- 1820.
tude, offrir des bonbons ou des cadeaux à mes amis. J'allai m'inscrire ou mettre des cartes de visite chez les personnages marquants dont j'avais reçu des bienfaits.

On me donna, relativement à ma position, la pièce suivante :

1820. *Première division militaire. — Solde de retraite. — Royaume de France. — Certificat de cessation de paiement.*

« Le sous-intendant militaire soussigné, certifie » que M. Bonnart (Médard), lieutenant, jouis- » sant, d'après l'état arrêté par Son Excellence » le ministre de la guerre, d'une solde de retraite » de 900 francs, qui n'est assujettie qu'à la re- » tenue fixée par la loi du 28 fructidor an 7 (14 » septembre 1799), au profit des Invalides, a » cessé d'être payé à compter du 1er janvier 1820, » et a été rayé des contrôles-matricules le même » jour, époque à laquelle cette solde de retraite, » inscrite au trésor, commencera d'y être acquittée.

» Paris, le 15 mars.

» *Signé* DELASALLE. »

Enfin, je reçus le titre qui fixe irrévocablement ma retraite, et que je transcris ici :

N° 6. — Trésor royal. — Pensions militaires. Certificat d'inscriptions. — N° 15,562. *— Vol. Somme*, 900 *francs.*

« Je soussigné, directeur des pensions, certifie » que M. Bonnart (Médard), lieutenant, né le 13 » juillet 1775, est inscrit au livre des pensions, » pour une somme annuelle de neuf cents francs, » payable par trimestre.

» Paris, le 10 avril.

» Le directeur des pensions,

» *Signé* L. HAUTE.

» Jouissance du 1er. — Département de la Seine. — E. 3. » — N° 39. — Ordonnance du 6 avril 1820. »

Le 12 septembre, pour me distraire de mes travaux de spéculations, je pris un maître qui me donna des leçons de guitare. Dans l'espace de peu de mois, je pouvais exécuter plusieurs morceaux, en expliquant et en appréciant les difficultés du manche de cet instrument. 1820.

Le 1er janvier fut employé, comme les années antérieures, à des visites, ainsi qu'à donner et recevoir des étrennes. On sait que ces présents, si petits qu'ils soient, servent à resserrer les liens de l'amitié et à entretenir la bonne intelligence dans la société. 1821.

Le 23 février, je dressai le réglement du compte tenu avec la maison à laquelle je m'étais réuni le 12 mars 1818. Par les variations du crédit public, par la prudence que l'on apporta toujours dans les spéculations, les bénéfices réalisés avaient fructifié au-delà de toute espérance. Je comptais, à cette époque, environ cinquante mille francs de rente. J'avais l'espoir d'une fortune plus considérable encore, si l'un des chefs de cet établissement ne fût pas mort subitement, et si ce décès ne nous eût pas forcé de cesser toute sorte d'opérations commerciales. En séparant les motifs d'intérêt, nous conservâmes, cette maison et moi, des liaisons amicales, sans intimité, comme cela se pratique dans la capitale.

CHAPITRE LIII.

1821. Le 18 juin, M. le général Noireau mourut. Cette nouvelle me frappa comme d'un coup de foudre ; car j'avais reçu une pièce signée de lui, quatre jours avant son décès. Dans mon affliction, j'écrivis à sa veuve la lettre de condoléance que voici :

« Madame,

» A peine de retour de la campagne, où j'avais » passé quelque temps, je me suis transporté à » l'hôtel de la Légion-d'Honneur, pour prendre » des renseignements sur le traitement de M. » Noireau, comme j'avais coutume d'y aller, » d'après ses intentions, lorsque j'ai appris avec » bien de la tristesse qu'il vient de terminer ses » jours.

» La perte que vous faites est irréparable. Tous » les gens de bien conserveront le souvenir de » ses vertus et de ses bons principes. Les mili- » taires qui ont servi sous ses ordres, se rappelle- » ront toujours sa justice et sa fermeté. Quant à » moi, Madame, qui ai eu le bonheur insigne » d'être formé à ses leçons ainsi qu'à ses conseils, » et d'obtenir de lui, ainsi que par ses soins, l'a- » vantage de me distinguer dans la carrière des

» armes, je suis pénétré, et le serai sans cesse, 1821.
» de la justesse de ses raisonnements et de la pu-
» reté de son jugement en toute chose.

» La consolation qui vous reste, dans la priva-
» tion de votre mari, est que son nom, embelli
» par ses qualités, sera toujours prononcé avec
» déférence et vénération par les personnes qui,
» comme moi, ont pu être à même de l'ap-
» précier.

» Quoique plongé dans la plus vive douleur, je
» finis en vous exhortant à supporter avec rési-
» gnation les chagrins qui pèsent sur vous, et à
» me croire avec le plus profond respect,

» Madame,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur,

» *Signé* Bonnart.

» Paris, le 6 juillet. »

Ayant vécu pendant un certain temps, sans éprouver d'événements extraordinaires; ayant fait divers voyages, sans aucune anecdote piquante, je fis plusieurs nouvelles excursions.

Le 24 mai, je me rendis à Saint-Germain-en- 1822.
Laye, afin de me rétablir d'une maladie bilieuse que j'avais eue depuis le 18 août 1821. J'en revins dans le courant de juillet suivant.

Le 23 octobre, étant parti pour Montargis, par la diligence, je couchai à Châtillon-sur-Loing. Ayant visité le domaine du Grand-Bois, j'allai à la chasse et gagnai Paris huit jours après.

1823. Le 1er mars, M. le maréchal Moncey venant d'être nommé pour commander le 4me corps de l'armée d'Espagne, qui devait opérer en Catalogne, eut la bonté de penser à moi, afin de m'attacher à sa maison. Je me trouvai contraint d'aller remercier S. Exc., attendu que, luttant contre cette fièvre bilieuse, il m'était impossible de supporter aucune fatigue et aucun travail pénible.

Le 18 mai, je me mis en chemin vers Dameri et Dormans que je quittai, afin de me rendre dans la capitale, le 27 du même mois.

1824. Le 17 octobre, je gagnai Dameri. J'allai à Reims, où j'assistai au spectacle. Je partis pour Dormans, et arrivai à Paris le 5 de décembre suivant.

Tenant à passer agréablement les mois de l'hiver, je pris deux inscriptions, dont une pour la faculté des lettres, et l'autre pour celle des sciences. J'éprouvais beaucoup de plaisir à assister aux leçons de ces savants et éloquents professeurs, qui relèvent la gloire de notre nation.

Voici la copie d'un des billets que je reçus à ce sujet :

N° 1,609. — Académie de Paris. — Faculté des sciences.

« Délivré par nous doyen de la faculté des » sciences, en exécution de l'arrêté de la com- » mission d'instruction publique, du 7 mai 1820, » à M. Médard Bonnart, âgé de 49 ans, né à » Dameri, département de la Marne, demeurant

» à Paris, rue Saint-Honoré, n° 198, à l'effet 1824.
» d'être admis à suivre les cours de ladite faculté.

» Ce 30 du mois de décembre.

» Le doyen de la faculté,

» *Signé* THENARD.

» Le secrétaire de la faculté,

» *Signé* A. GRANDJEAN-FOUCHY.

» Signature du requérant,

» BONNART. »



CHAPITRE LIV.

1825. Le 19 mai, je me dirigeai vers la Ferté-sous-Jouarre, Dormans et Dameri. Je parvins dans ce dernier lieu, le 22 du courant. Je sentis pour la première fois, l'irrévocable besoin de me fixer, et je jetai mes regards sur Mademoiselle Louise-Caroline Paillart, fille d'un propriétaire fort estimé, et d'une des familles les plus considérées de notre ville. Les choses n'étant pas en parfait rapport, je m'acheminai vers Reims, qui était encombré par les étrangers attirés pour le couronnement de Charles X.

Le 27, je couchai à Bezannes; j'y restai avec mon frère, qui, faisant partie de la garde d'honneur à cheval, y avait un cantonnement, où l'on revenait tous les soirs.

Le 28, le Roi arriva avec toute la pompe qui peut entourer un Monarque de France, et dont je ne chercherai pas à donner de détails, craignant que mes expressions ne soient au-dessous d'un si noble sujet.

Le 29, pour assister à toute la cérémonie du couronnement, il me fut remis la carte jaune dont voici la copie :

Sacre de Charles X. — Eglise cathédrale de Reims. — Tribune basse de la nef. — Côté droit, n° 1. 1825.

« Ce billet est personnel pour M. Bonnart.

» On devra être rendu à l'église à 5 heures et » demie du matin.

» On entrera par la porte à droite du grand » portail, sur la place du Parvis, et on montera à » cette tribune par l'escalier A.

» Le capitaine des gardes-du-corps de » service,

» *Signé* le marquis DE RIVIÈRE.

» Cette partie du billet doit être déchirée, le porteur » devant la conserver. »

Je m'étais rendu à cet effet, à 4 heures du matin, auprès du parvis de Notre-Dame; je ne pus entrer qu'à sept, tant l'affluence était considérable.

Le 30, j'eus une autre carte peinte en bleu, pour la messe du Saint-Esprit.

En voici également la copie :

Cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit. — Gradins de la nef à droite et à gauche.

« Ce billet est personnel pour M. Bonnart.

» On entrera par la grande porte de l'église, » place du Parvis.

» Le capitaine des gardes de service,

» *Signé* le marquis DE RIVIÈRE. »

Je vis S. M. décorant des insignes de chevalier, les grands dignitaires de l'État.

1825. Le 31, j'observai la cavalcade, qui se rendit à Saint-Remi. Quand le Roi eut terminé sa prière dans cette église, il alla au camp passer la revue d'environ 25 à 30 mille hommes de toutes sortes de troupes d'une superbe tenue. Les parterres, tracés en fleurs, formant des devises devant le front de bandière, garni de fontaines, de cascades, de petits forts, de mille inventions guerrières, plus ingénieuses les unes que les autres, présentaient un spectacle aussi varié que savamment conçu et exécuté.

Je reçus, pendant le cours des fêtes, une médaille d'argent, frappée pour en éterniser la mémoire. On me donna également un livre contenant le recueil de toutes les prières qui furent chantées ou récitées durant les offices de cette époque remarquable.

Le 1er juin, après le départ de la Cour, qui quitta Reims, ce qui annonça la fin des plaisirs dans cette ville, je me dirigeai sur Dameri, Dormans et la Ferté-sous-Jouarre.

Le 4, j'arrivai à Paris, où je me trouvai pour prendre part à toutes les réjouissances qui eurent lieu à cette occasion.

Le 12 août, je revis Dormans pour la fête patronale de Saint-Hyppolite. Après y avoir pris les amusements que procurent les réunions champêtres, je m'élançai dans la diligence pour Paris, que je regagnai le 18 suivant.

Le 21 septembre, je montai dans la voiture pour Dameri. Je m'y amusai à la chasse, ainsi

qu'à Oiri ; car j'allai plusieurs fois dans ce village, 1825.
avec l'intention de me divertir à ce délassement.

Le 28 octobre, voulant me reposer, je m'en retournai dans la capitale sans circonstances extraordinaires.

Le 21 mai, je me trouvai à Choisi, pour la 1826.
Sainte-Julie, qui est la fête de Madame Valentin Paillart, afin de lui présenter un bouquet. Je fus plusieurs fois la voir, dans le courant de cette année, et souvent nous parlâmes de sa nièce Caroline.

Le 8 juin, je me transportai vers Chartres, Châteaudun, Vendôme, Tours, Châtellerault et Poitiers, où je demeurai durant le mariage de mon neveu, qui fut célébré le 12 à la mairie, et le lendemain à l'église, à 4 heures du matin.

Après être resté dans cette ville plus d'un mois, afin de varier mon existence, je parcourus les antiquités poitevines, et je me disposai à continuer mon voyage.

Le 13 juillet, je me mis en chemin par Mirebeau, que je connaissais déjà. Je pus me convaincre que les Mirebalaises ont de la gentillesse et de la singularité dans leur mise.

J'allai le soir à Saumur. J'en partis à la nuit tombante pour Angers, que la diligence atteignit le 14, vers les deux heures du matin.

Le 15, je fis une pointe sur Launai, désirant avoir l'honneur de saluer la veuve de M. Noireau. Je revis avec une espèce de ravissement les lieux dans lesquels j'avais si souvent accompagné ce

1826. général. Le même soir, je m'en retournai à l'hôtel du Faisan, où j'étais logé.

Le 18, après avoir renouvelé connaissance avec d'anciens amis, je me dirigeai par la Flèche sur le Mans. N'ayant point de passe-port, la gendarmerie de la dernière ville m'arrêta. Cette demande inattendue me fit réclamer d'être conduit devant l'officier payeur, qui avait été en Espagne. Ce comptable, flatté de la circonstance qui nous réunissait un instant, renvoya les hommes de service, et vint à l'hôtel où était la voiture. Nous causâmes jusqu'au départ de la diligence, qui passa la nuit à voyager.

Le 19, après avoir traversé la Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotroux, Chartres, Maintenon, Rambouillet et Versailles, on arriva à Paris vers les 5 heures du soir.

Le 20, ayant repris mes habitudes, je continuai à vivre comme précédemment.



CHAPITRE LV.

Le 15 septembre, à 6 heures du matin, je partis pour la Ferté, Dormans et Dameri, que j'atteignis le 16, à deux heures de la nuit. 1826.

Ayant l'intention d'y passer la saison des vendanges, et de m'amuser à la chasse au gibier, aux alouettes, à la pipée, et aux divers agréments que procure la campagne, je m'étais muni de tous les accessoires propres à ces genres de récréations.

Ayant revu Mademoiselle Caroline, et ayant pu lui communiquer mes projets, j'appris avec une entière satisfaction que nous nous entendions: malgré les contrariétés qui s'élèvent toujours en pareille circonstance, je parvins à obtenir le consentement de ses parents.

Le 13 novembre, le contrat de mariage fut dressé.

Le 14, l'acte civil fut rédigé et signé.

Le 15, la cérémonie nuptiale eut lieu, à 9 heures du matin, sans éclat et dans le plus profond recueillement, devant un grand concours de monde, qui s'était rassemblé pour jouir du coup-d'œil de cette fête.

1826. Pendant l'office, M. Primault, curé, homme vénérable et pasteur révéré (1), prononça le discours que voici :

« Je ne doute pas que vous n'ayez consulté le » Seigneur, avant de pénétrer dans ce sanctuaire, » pour y contracter des engagements irrévocables.

» A Dieu ne plaise que l'ambition, l'intérêt ou » quelqu'autre passion ait présidé à un choix » d'où dépend votre bonheur en ce monde et en » l'autre.

» La gloire de Dieu, le salut de vos âmes, les » avantages d'une union douce et pure, telles » sont les nobles fins que vous devez vous pro- » poser dans le nouvel état que vous embrassez.

» Le mariage est la plus sainte et la plus an- » cienne de toutes les alliances; c'est Dieu qui l'a » établi dès l'origine du monde, et qui l'a con- » sacré par sa bénédiction. Mais dans la loi de » l'évangile, le mariage a acquis un nouveau degré » de perfection, en ce que Jésus-Christ l'a élevé » à la dignité de sacrement, en y attachant des » grâces toutes particulières, pour sanctifier les » époux, et pour affermir l'indissolubilité de cette » alliance.

» Élevé à la dignité de sacrement, le mariage » nous représente l'union de Jésus-Christ avec son » église, et c'est sur ce beau modèle que vous » devez régler toute votre conduite.

(1) Il mourut le 25 septembre 1828, regretté de tous ses paroissiens, au milieu desquels il fut enterré, d'après sa demande, plutôt que d'être inhumé dans l'église.

» Vous époux, considérez combien J.-C. aime 1826.
» et protége son église; il la gouverne avec un
» esprit de douceur et de charité : c'est ainsi que
» vous devez en agir envers votre épouse. Vous
» devez l'aimer, la chérir comme vous-même;
» vous devez la nourrir et l'entretenir comme
» votre propre corps; comme chef, vous devez
» la défendre et la protéger contre les adversités,
» la soulager dans ses peines, la consoler dans
» ses afflictions. Etudiez-vous à la rendre heu-
» reuse; ayez pour elle les complaisances et les
» égards qu'exigent la délicatesse de son sexe et
» de son jeune âge; facilitez, par une condes-
» cendance pleine d'attentions et de ménagements,
» les obligations qu'elle contracte envers vous;
» regardez-la comme une compagne, une amie
» que le ciel vous envoie, pour partager vos
» soins, vos joies, vos consolations.

» Et vous épouse, à l'exemple de l'église,
» aimez votre époux et soyez-lui soumise, comme
» l'église est soumise à J.-C., qui est son chef.
» Obéissez-lui en tout ce qui est juste et raisonnable.
» Honorez en lui votre supérieur, votre chef.
» Remarquez que les titres et les dignités dont il
» est revêtu, c'est à sa bravoure, à sa vaillance,
» à ses talents qu'il en est redevable, et non à la
» faveur. Le chef de l'Empire, qu'il a servi loya-
» lement, lui a confié l'étoile, symbole de la vigi-
» lance, sur laquelle est gravé : *Honneur et Pa-
» trie*. Cette devise rend l'idée que chaque Fran-
» çais à qui elle est accordée, s'engage à diriger

1826. » tous ses sentiments vers le bien, et doit consacrer
» toutes ses facultés à la prospérité de son pays.

» Le Prince, qui ensuite nous a gouvernés, » juste appréciateur du mérite et de l'habileté, a » su reconnaître dignement son attachement et sa » fidélité. C'est pourquoi je lis sur cette croix » qui décore sa poitrine si souvent exposée aux » périls de la vie : « *Bellicæ virtutis præmium.* » » Récompense du courage et de la valeur guer- » rière. »

» Méritez donc sa confiance par vos assiduités, » votre zèle et votre prudence.

» Méritez son estime par des mœurs pures et » une conduite irréprochable.

» Méritez sa tendresse par la vôtre, par une » humeur douce et complaisante, par les qua- » lités aimables qui sont l'apanage de votre sexe. » Fuyez les amusements frivoles et dangereux du » monde. Donnez vos soins à des occupations » honnêtes et sérieuses. Partagez votre temps » entre vos devoirs de religion et la pratique des » vertus morales et sociales. Sachez que la vertu » est le plus bel ornement dont vous puissiez » vous parer.

» Vous vous devez l'un à l'autre une fidélité » inviolable. Prénez garde de souiller la beauté » de votre alliance par quelqu'attachement illé- » gitime, ce qui ne manquerait pas de mettre le » trouble et la division parmi vous. Faites tout ce » qui dépendra de vous pour entretenir, entre » vous et les familles, une paix et une union par-

» faite, qui sont un avant-goût du bonheur dont 1826.
» jouissent les Saints dans le Ciel.

» Nous allons offrir à votre intention le saint
» sacrifice de la messe, pour attirer sur votre
» alliance les grâces et les bénédictions de Dieu. »

L'office fut célébré à voix basse. Après que le *Veni Creator* fut chanté, on passa dans la sacristie pour signer l'acte, et ensuite on se retira.

La noce fut gaie. Les conviés étaient au nombre de vingt environ. Les divers repas se trouvèrent splendides, et les mets délicatement préparés. On bannit toutes les folies qui se pratiquent à la campagne dans ces sortes d'occasions. Les nouveaux mariés se retirèrent à minuit et sans bruit.

Le 16, les conviés déjeunèrent ensemble; la journée se passa à se divertir chacun à sa manière : ensuite tout le monde se sépara.

Le 22, ma femme et moi, après avoir fait nos visites de noces et celles d'adieux, nous allâmes à Dormans, où nous dînâmes; le même soir, nous couchâmes à Château-Thierri.

Le 23, nous prîmes le chemin de la Ferté-sous-Jouarre; nous descendîmes chez mon frère, qui nous fit un agréable accueil.

Le 24, après avoir embrassé à Meaux les parents maternels de mon épouse, nous continuâmes notre voyage, et nous parvînmes à Paris vers les 5 heures du soir.

Ayant parcouru tous les monuments, les beaux édifices publics de la capitale, ayant assisté à

1826. quelques pièces des divers théâtres de cette ville immense, nous formâmes des habitudes, des jouissances douces et paisibles, qui doublèrent notre bonheur. L'air concentré de cette vaste cité ayant néanmoins altéré la santé de ma chère Caroline, je n'eus d'autre ressource, pour lui conserver la vie, que de me fixer à la campagne. J'achetai, en conséquence, une habitation, où je réunis les agréments que procure une honnête aisance, afin qu'en en formant une espèce de prison, nous n'ayons pas, par la suite, à regretter les fêtes, concerts et spectacles des villes. J'y ai rassemblé une bibliothèque composée d'ouvrages choisis, tant sur le règne végétal, minéral, animal, qu'en histoires, voyages, mathématiques, géographie, astronomie, agriculture, romans et comédies. J'y possède de la musique, des couleurs et des harnais de chasse; de sorte qu'en variant nos instants par le travail, il n'y ait aucunement d'ennui à éprouver.

1827. Le 17 mai, nous vînmes loger à Dameri, dans cette maison, que nous meublâmes aussi commodément que le permirent les ressources locales.

Le 2 octobre, ma femme mit au monde un fils, auquel on imposa les noms de *Louis-Melchior-Alexandre*.

Le 4, il fut baptisé avec toute la pompe usitée dans le pays, et placé en nourrice aussitôt après la cérémonie. Nous avons, sa mère et moi, l'espoir qu'il fera le charme de notre existence et la consolation de nos vieux jours.



LOUIS-MELCHIOR-ALEXANDRE,

Fils de M. **BONNART**, Chev.er de St Louis et de la Legion d'Honneur

Capitaine de Gendarmerie en retraite,

et de Dme Louse-Caroline **PAILLART**,

Né le 2 Octobre 1827 à Damery décédé à Paris le 4 et transporté à Damery Marne

où il a été inhumé le 11 Avril 1854

CHAPITRE LVI.

Le 1er janvier, nous nous décidâmes, ma chère 1828.
Caroline et moi, à faire le voyage du Havre, afin de voir la mer et cet immense commerce que favorise l'élément liquide. Pour jouir des charmes de notre entreprise, nous occupâmes notre temps, pendant plusieurs mois, à lire les descriptions, histoires, itinéraires, statistiques et notices de la Normandie et de la Picardie; à nous pénétrer de tout ce que les auteurs ont raconté de curieux sur cet ancien royaume de Neustrie, afin que nous pussions comparer leurs ouvrages avec les restes d'antiquités qui présentent de si grands souvenirs.

Le 8 juillet, profitant de la belle saison, nous nous mîmes en route pour Vernelle, jolie campagne, dans l'arrondissement de Meaux, où nous restâmes chez un oncle de ma femme.

Le 11, nous gagnâmes Paris, où nous goûtâmes les plaisirs de la promenade, de la comédie, et surtout de l'opéra, jusqu'au moment de notre départ.

Le 18, voyageant dans le vélocifère, nous nous arrêtâmes pour dîner à Magni. Ayant continué notre route par le joli petit bourg de

1828. Fleuri, où se trouvent de belles manufactures, nous arrivâmes à Rouen à 7 heures du soir.

Le 19, nous parcourûmes cette ville de 90,000 âmes. Nous allâmes sur la place où Jeanne d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans*, fut brûlée vive le 30 mai 1431. Nous descendîmes sur le port, où est le pont de pierres et celui de bateaux; nous entrâmes dans le navire la Jeune Adèle, que le capitaine nous montra en détail. Nous vîmes tous les édifices publics et plusieurs manufactures. Nous montâmes, malgré un vent très-violent, à l'extrémité de la tour de Saint-Romain, vainqueur du grand dragon, sur laquelle je gravai nos noms.

Le 20, nous gagnâmes Caudebec, où nous dînâmes; nous y bûmes du cidre, comme dans toute la Normandie : c'est la boisson ordinaire de cette contrée. Les pommiers qui la produisent, sont plantés le long des grandes routes, et leur servent de décorations. Cette ville est la capitale du pays de Caux; les femmes, nommées Cauchoises, portent de grands bonnets pointus, ornés de dentelles fort riches. Nous traversâmes Lillebonne, Bolbec, Harfleur, et nous mîmes pied à terre au Havre. Le coup-d'œil en était d'autant plus flatteur, qu'il y avait alors en rade mille à douze cents bâtiments de toute grandeur, dont le vent favorisait l'entrée du port, et qui ne leur permettait par de sortir. Il y eut, dans cette journée, un ouragan affreux, qui causa la perte de plusieurs navires sur mer; entr'autres celle du

chasse-marée l'Ange-Gardien, qui se brisa sous 1828.
les moulins du Perrei.

Le 21, après que les vagues furent calmées, j'en allai détacher une esquille pour conserver le souvenir de ce malheur. Dans le jour, nous vîmes la ville et la maison où naquit Bernardin de Saint-Pierre, auteur du joli roman de Paul et Virginie. Nous descendîmes dans le beau navire le Camoëns, qui était en construction, et destiné pour le Brésil.

Le 22, nous nous rendîmes aux phares de la Hève, d'où nous comptâmes 32 bâtiments à voguer; nous y achetâmes des coquillages. Rentrés dans la place, nous visitâmes la bibliothèque, les églises, l'arsenal et les choses les plus curieuses. Le soir, nous assistâmes au spectacle, dont la salle est de toute beauté.

Le 23, à 3 heures après midi, nous partîmes, par Harfleur et Montivilliers, pour Fécamp; nous admirâmes, dans ce dernier lieu, l'église qui est magnifique. Nous continuâmes jusqu'à Saint-Valeri-en-Caux, où nous étions à 2 heures du matin; nous le quittâmes à 3, pour suivre notre route.

Le 24, à 9 heures, nous gagnâmes Dieppe, pour déjeuner. Nous nous approchâmes ensuite des superbes bains construits depuis peu pour S. A. R. Madame, duchesse de Berri. Nous remarquâmes des personnes des deux sexes, surtout des Anglaises, se baignant dans la mer. Nous observâmes l'activité des Dieppois pour le travail

1828 de l'ivoire, et celle des femmes pour la manière de fabriquer la dentelle. Nous aperçûmes principalement l'adresse des hommes, comme matelots et comme pêcheurs; car on prit en notre présence différentes sortes de poissons. Nous nous rendîmes aux parcs des huîtres, qui forment une si grande branche du commerce de ce pays. Quand nous eûmes acheté des coquillages ainsi que quelques objets de cocos et d'ivoire, la soirée étant venue, nous la passâmes à la comédie, et nous nous retirâmes ensuite, afin de nous reposer.

Le 25, après être montés au château, avec l'intention d'embrasser le point de vue de la mer et des côtes, nous en descendîmes afin d'aller au Pollet, que nous parcourûmes jusqu'à 2 heures, ensuite nous nous plaçâmes dans la voiture pour la ville d'Eu, que nous atteignîmes à 7 heures du soir. Nous regardâmes le château du duc d'Orléans ainsi que les églises; celle du collége renferme les tombeaux du duc de Guise le Balafré et de la duchesse, son épouse. Depuis Caudebec jusqu'à Eu, d'où l'on découvre Tréport, nous eûmes le spectacle de la mer pendant environ 40 lieues; nous la perdîmes et nous la retrouvâmes alternativement, ce qui contribua à varier notre voyage.

Le 26, nous gagnâmes Immeville, où nous visitâmes Mme Valentin, tante de mon épouse, qui possède cette agréable propriété.

Le 27, nous prîmes part à la fête du village de

Frieul; nous y distinguâmes la joie des francs 1828.
Picards, et leur manière de jouer à la paume. Ma chère Caroline et sa jolie cousine étaient sur des ânes harnachés avec des selles de côté : elles s'amusèrent beaucoup dans cette journée.

Le 28, à midi, nous étions à Abbeville, que nous parcourûmes rapidement ; c'était la fête. Nous observâmes avec plaisir la place où se tient la foire, qui est une espèce de bazar. Nous admirâmes, à la bibliothèque, le tableau des grands hommes de cette capitale du Ponthieu, et nous terminâmes nos courses par aller au théâtre passer la soirée.

Le 29, à une heure du matin, nous prîmes place dans la diligence, qui, sans s'arrêter, traversa Poix, Grandvilliers, et nous déposa à Beauvais, à 9 heures, pour déjeuner. Nous vîmes ce chef-lieu du département de l'Oise et cette ancienne capitale du Beauvoisis, ainsi que la cathédrale, surtout la voûte de son chœur, qui passe pour un chef-d'œuvre. On nous montra, à l'hôtel-de-ville, l'étendard dont s'empara, le vingt-sept juin 1472, Jeanne Laisné, dite *Fourquet*, surnommée *Jeanne Hachette*, tandis qu'elle était sur la brèche avec ses compatriotes, à combattre les Bourguignons, au nombre de quatre-vingt mille, commandés par Charles-le-Téméraire (*Charles-le-Hardi*) qui, vaincu, fut forcé d'abandonner le siége de la place, et de s'éloigner sans plus tarder (1).

(1) C'est le même duc qui perdit dix mille des siens à Morat, et dont il a été question tome 1, page 351, ligne 25.

1828 Le 30, nous dînâmes à Beaumont. Dans tous les pays que nous avions traversés depuis Rouen, nous fîmes la remarque que les habitations de la campagne sont construites en bois, couvertes en chaume, et environnées, pour la plupart, de grands arbres, afin de les garantir des vents de la mer. Ces chaumières sont souvent exposées aux incendies, qui occasionent de grands ravages. En continuant notre route, nous arrivâmes à Paris, à 4 heures du soir. Nous nous y promenâmes tout à notre aise, tant à pied qu'en omnibus, qui étaient de nouvelles voitures.

Le 11 août, nous allâmes à Saint-Denis, pour admirer les tombeaux des Rois; nous en étions de retour de bonne heure.

Le 12, nous vîmes les superbes appartements des Tuileries.

Le 13, nous gagnâmes Versailles, que nous parcourûmes. Nous remarquâmes le château, le parc, le grand et le petit Trianon. Nous montâmes au vaste réservoir qui alimente les fameux jets d'eau, qui forment de cette habitation royale la huitième merveille du monde.

Le 20, à une heure après midi, nous nous dirigeâmes sur Meaux, où nous couchâmes.

Le 21, nous passâmes la nuit à la Ferté-sous-Jouarre.

Le 22, nous en partîmes pour Dameri, où nous arrivâmes vers les 7 heures du soir, en trouvant la famille bien portante.

Pendant tout le voyage, ma chère Caroline,

quoique delicate, supporta facilement la fatigue 1828.
et jouit d'une excellente santé.

A peine délassés de nos courses, nous apprîmes avec satisfaction que le Roi devait passer par la grande route, pour se rendre à Strasbourg.

Les magistrats jugèrent convenable d'élever, sur le passage de l'illustre voyageur et en face de Dameri, un arc de triomphe en verdure, ayant trois portes; une grande au milieu et deux petites, dont une de chaque côté, avec ces inscriptions : Venteuil, Dameri, Fleuri, et sur la partie la plus élevée : VIVE CHARLES X !

Le lieu choisi afin d'être le plus propice pour cette érection, se trouva sur un monticule, entre le chemin de la Planchette et la Chaussée. Ce fut le même endroit où s'étaient arrêtées, le 23 juin 1791, les voitures de Louis XVI, lorsque les députés de la Convention s'étaient rendus au devant de S. M. (1). Les temps avaient bien changé; car, en 1791, on ne prévoyait que troubles, désordres, révolutions, en voulant changer les institutions d'alors, qui n'étaient plus en rapport avec les lumières du siècle. Au lieu qu'en 1828, le calme ayant succédé à l'orage, la France jouissait du bonheur que lui procurait la paix générale. La liberté des cultes, la protection des lois, divisée par égale portion entre tous les régnicoles; l'avantage que chacun possédait de se livrer à son génie; d'exercer sa profession, son industrie, ses

(1) Comme il a été dit tome 1, page 7, ligne 17.

1828. talents ; de se confier aux élans de son imagination, étaient appréciés par tous, et chacun, dans son enthousiasme, voulait en témoigner sa reconnaissance au Roi, protecteur de si belles institutions. Le désir de voir le Monarque était donc le vœu le plus ardent que formaient tous les habitants de ce pays.

Voici le billet que je reçus à cette occasion :

Dameri, le 30 août.

Le maire de la ville, président du conseil municipal,

A Monsieur le chevalier Bonnart.

« Monsieur,

» Je vous invite à vous trouver lundi, premier » septembre, à neuf heures du matin, à la » mairie, lieu de la réunion, afin de se rendre sur » la route, en grand cortége, pour l'arrivée » de S. M. Charles X.

» *Signé* MANCEAU-BONNESSERRE. »

Le 1er septembre, les dispositions étaient prêtes. Les autorités de la ville et des communes de la rive droite de la Marne, réunies aux particuliers les plus marquants, se transportèrent à midi, escortés de la compagnie des pompiers, avec la musique en tête, au rendez-vous, où une affluence immense était rassemblée. Divers jeux étaient préparés. Une toile, en forme de tente, ombrageait une table de 60 couverts, dont la dépense était supportée en pique-nique. Des cantines établies, devaient servir aux rafraîchisse-

ments des pompiers. Le ciel était superbe, et la gaité brillait sur tous les visages. 1828.

A 3 heures, S. M. arriva, ayant à sa gauche Monseigneur le Dauphin. La voiture, venant de Meaux, s'arrêta, et le Monarque, après avoir été harangué par le maire, parut sensible au bon accueil qu'on lui fit. Les cris de Vive le Roi! Vive Monseigneur le Dauphin! Vivent les Bourbons! se firent entendre avec allégresse. Ensuite le Souverain partit au galop vers Epernai.

Voici ce qu'en dirent les journaux :

« Le trajet que S. M. avait à parcourir, depuis » Meaux jusqu'à Châlons-sur-Marne, était de plus » de trente lieues : elle s'est arrêtée cependant un » moment à chaque arc de triomphe élevé sur la » route, et a reçu les hommages des habitants » des campagnes, qui étaient venus de loin pour » contempler les traits de leur Monarque, et qui, » pour être plus certains de le voir, avaient établi » sur son passage des espèces de campements, où » des tables dressées et des jeux divers annon» çaient la joie et le bonheur que leur inspirait sa » présence. »

Après le départ, le bal champêtre commença; il était composé des personnes les plus distinguées des deux sexes. La course à pied, l'exercice du mât de cocagne, et des danses eurent lieu. On se rendit ensuite au banquet, et la fête se prolongea fort avant dans la nuit. On porta des toasts à la dynastie régnante, au maintien des libertés publiques et à la prospérité de la France.

1828. Maintenant que, ma chère Caroline et moi, nous n'avons plus d'autre intention que celle de nous reposer, nous avons l'espoir de filer des jours d'or et de soie, et de vivre parfaitement tranquilles.

D'après cette résolution, me trouvant dans la position de ne plus courir de nouvelles aventures, c'est l'instant que doit être expliqué l'épigraphe ou la devise qui est en tête de cette histoire :

« *Labor improbus omnia vincit.* »

« Un travail opiniâtre triomphe de toutes les » difficultés. »

Pour couronner l'œuvre, s'il ne me survient rien de plus, on pourra se servir de ce distique :

EPITAPHE.

« Ci-gît Bonnart, le capitaine,
» Qui fut heureux, mais non sans peine. »



CHAPITRE LVII.

ÉTAT DE MES SERVICES ET CAMPAGNES (1).

Ministère de la guerre. — 2me direction. — Bureau de la gendarmerie. — Enregistrement, n° 154.

« Par ordre de Son Excellence le ministre de » la guerre,

» Le secrétaire général du ministère,

» Certifie à tous qu'il appartiendra, qu'il ré- » sulte des pièces et contrôles déposés au bureau » de la gendarmerie royale, que M. Bonnart » (Médard), né le 13 juillet 1775, à Dameri, » Marne, a servi en qualité de volontaire, dans » le 4me bataillon de la Marne, du 4 septembre » 1791. — Sergent, le 8 septembre 1791, jusqu'au

(1) Les Victoires et Conquêtes, destinées à immortaliser les actions des militaires de la révolution, font figurer mes services dans les tables du Temple de la Gloire. Ils sont compris au tome 25, pages 50 et 51, ainsi qu'au tome 26, page 328.

» 7 mars 1793 (an 1er) (1). — Réquisitionnaire,
» dans le 8me bataillon de la Marne, le 14 sep-
» tembre 1793 (an 1er). — Fourrier, le 15 ven-
» tôse an 2 (5 mars 1794). — Caporal dans le
» 5me bataillon du Nord, le 26 germinal an 2 (15
» avril 1794). — Caporal dans la 9me demi-bri-
» gade, devenue 105me, où il a été fourrier du 4
» messidor an 4 au 30 frimaire an 7 (22 juin
» 1796 au 20 décembre 1798). Passé, par ordre
» du ministre, dans la 107me demi-brigade, pour
» faire partie du noyau de ce corps, où il a été
» fait sergent le 11 floréal an 8 (1er mai 1800).
» — Brigadier et maréchal-des-logis de gendar-
» merie à pied, 5me division, compagnie de la
» Loire-Inférieure, le 18 floréal an 8 (8 mai 1800).
» — *Idem*, compagnie de Maine-et-Loire, le 10
» prairial an 8 (30 mai 1800). — *Idem*, sous-
» lieutenant-quartier-maître, le 9 brumaire an 10
» (31 octobre 1801). — *Idem*, lieutenant-quar-
» tier-maître, le 22 novembre 1810. — Membre
» de la Légion-d'Honneur, par acte du 19 sep-
» tembre 1813, ayant le n° ancien 40,845, et le
» n° nouveau 1,565 de la 5me série. — Passé
» lieutenant-quartier-maître à la 1re légion de
» gendarmerie, à Paris, le 9 octobre 1814, jus-
» qu'au 14 mars 1816. — Admis à la retraite, par
» décision du 18 février 1816, en le conservant

(1) Le temps passé dans les fourrages a été compris comme service militaire, puisque j'étais employé dans le rayon de l'armée du Nord, comme il a été dit tome 1er, page 70, ligne 9, et page 434, ligne 28.

» au ministère de la guerre, en qualité de membre » de la commission de vérification des comptes » de la gendarmerie d'Espagne, pour laquelle il » s'est rendu à cette armée comme vérificateur, » par décision du 31 mai 1812, et y a été main- » tenu par lettres ministérielles des neuf octobre » 1814 et 15 septembre 1815. — Chevalier de » l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, par » ordonnance du 2 juillet 1817. — Capitaine ho- » noraire, du 14 janvier 1818. — Mis, par déci- » sion du 29 janvier 1818, au traitement d'ex- » pectative, en attendant la liquidation de sa » solde de retraite.

(*Nota.* Elle a eu lieu, pour résider à Paris, par ordonnance du 21 octobre 1818, insérée au bulletin des lois, n° 245. — Brevet de pension du 10 avril 1820, sous le n° 15,562).

» Atteste, en outre, qu'il résulte des mêmes » pièces et contrôles, que M. Bonnart a fait les » campagnes de 1792, à l'armée du Centre; 93 » (1[er]), à celle du Nord; 2 (1794), des Ar- » dennes; 3 (1795), de Sambre et Meuse; 4 et 5 » (1796 et 1797), du Danube (1); 6 (1798), » d'Allemagne; 7 (1799), d'Italie; et 8 (1800),

(1) L'armée de Sambre et Meuse, dans cette campagne, s'étant approchée de Ratisbonne, pour faire sa jonction avec celle du Rhin et Moselle, reçut improprement le nom d'armée du Danube, qu'elle ne porta qu'un instant; mais il est plus probable qu'elle conserva, durant ce laps de temps, le nom d'armée de Sambre et Meuse, comme il a été dit tome 1[er], page 287, ligne 8.

» de l'Ouest ou d'Angleterre; 1812, 13 et 14, à » l'armée d'Espagne et des Pyrénées, et qu'il a » été fait prisonnier de guerre, par les Autri- » chiens et les Russes (*Austro-Russes*), lors de » la reddition de Turin, le 3 messidor an 7 (21 » juin 1799).

» En foi de quoi il a été délivré le présent cer- » tificat, pour servir et valoir ce que de raison.

» Fait à Paris, le 24 mars 1818.

» *Signé* Cassaing.

» Vérifié par le chef du bureau,

» *Signé* F. Iver.

» Certifié véritable, pour le chef de la 2me di- » rection :

» Le maréchal de camp, chargé de la sur- » veillance du service de la gendar- » merie,

» *Signé* baron Saunier.

» (Délivré gratis. — Cachet aux armes de » France). »

Noms des généraux qui ont commandé les armées comprises dans l'état de services ci-dessus.

Lafayette (le marquis de), celle du Centre, en 1792.

Houchard, celle du Nord, en 1793 (an 1er).

Charbonnier, celle des Ardennes, an 2 (1794).

Jourdan (aujourd'hui maréchal et pair de France), celles de Sambre et Meuse et du Danube, ans 3, 4 et 5 (1795, 1796 et 1797).

Augereau (duc de Castiglione), celles de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse réunies, qui ont reçu le nom d'armée d'Allemagne, an 6 (1798).

Schérer, celle d'Italie, an 7 (1799).

Brune (mort maréchal d'Empire) et

Bernadotte (roi de Suède), celle de l'Ouest ou d'Angleterre, an 8 (1800).

Caffarelli (le comte Auguste), celle du nord de l'Espagne, 1812.

Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, celle d'Espagne et des Pyrénées, 1813 et 1814.



CHAPITRE LVIII.

Copie des lettres qui m'ont été adressées par divers individus, après avoir pris connaissance de cet ouvrage ; chacun d'eux ayant bien voulu me communiquer ses observations et m'aider de ses conseils, je les ai recueillies et classées par ordre de date.

Caen, le 15 août 1823.

L'ex-garde magasin des fourrages, à Arras, et depuis, receveur particulier, pensionné, des contributions indirectes,

Au chevalier Bonnart, capitaine de gendarmerie, en retraite, à Paris.

« Monsieur et cher parent,

» Ayant lu les différentes circonstances où nous » nous sommes trouvés ensemble, tant à Arras, » Reims, Châlons qu'à Paris, et que vous vous » plaisez à rapporter dans votre Histoire, je suis » convaincu, comme je l'étais déjà, que votre » existence a été entièrement consacrée à obser- » ver jusqu'aux moindres particularités qui ont pu » augmenter vos connaissances, en contribuant à » vous instruire.

» Quant aux persécutions que j'ai éprouvées » en 93 et depuis, la blessure a été si profonde » qu'elle n'a pu se cicatriser : ayant été transféré » dans plusieurs prisons, j'ai fait des dépenses et » des sacrifices énormes, que je n'ai jamais pu » réparer.

» On ne peut donc donner trop de célébrité » en racontant les événements de ces temps mal- » heureux, afin de faire connaître les victimes » qu'un faux zèle a livrées à la torture révolution- » naire. Tout ce que j'ai vu dans votre récit, est » frappé au coin de la vérité. Je pense, en défi- » nitive, qu'en mettant cet ouvrage au jour, il » fixera l'attention du lecteur, en piquant sa cu- » riosité.

» J'ai l'avantage de vous embrasser de cœur, » et d'être votre affectionné cousin,

» *Signé* J. COLLARDEAU de CHARDONVILLE. »

Paris, le 1er octobre 1823.

Le capitaine en retraite de l'ex-15me régiment de ligne, membre de la Légion-d'Honneur,

A Monsieur Bonnart, etc.

« J'ai parcouru avec le plus vif intérêt, mon » cher camarade, l'ouvrage que vous m'avez con- » fié, et où se trouvent rapportés les détails rela- » tifs à la 107me demi-brigade de ligne, où j'étais » fourrier.

» Toutes les anecdotes, faits d'armes et autres

» particularités y sont de la dernière exactitude ;
» les récits variés et le style récréatif sont ceux
» qui conviennent à ce genre d'ouvrage.

» Je vous salue de cœur.

» *Signé* Chevallier. »

Paris, le 8 février 1824.

Le lieutenant-quartier-maître de l'ex-3me légion de la gendarmerie d'Espagne, jouissant de la pension de retraite,

A Monsieur Bonnart, etc.

« Je sens qu'il est agréable, Monsieur et ancien
» camarade, de retracer les actions de sa vie,
» surtout quand elle a été aussi traversée que la
» vôtre.

» Ayant, près de vingt ans, suivi la même
» carrière, tant dans la gendarmerie à pied de la
» Loire-Inférieure, qu'à l'armée, je me suis sou-
» vent, en lisant votre Histoire, identifié avec
» vous. Quand je quittais un volume, pour me
» livrer au repos, c'était toujours avec l'envie de
» le reprendre.

» Je suis frappé de l'exactitude des traits qui y
» sont rapportés, ainsi que du style simple et des
» tournures élégantes que vous y avez rassemblées
» en façon de journal.

» Cet ouvrage, surprenant par ses dates et son
» ordre chronologique, ne doit pas manquer de
» plaire à ceux qui le liront : il leur présentera
» avec intérêt, un individu qui, souvent ballotté

» par les circonstances, a survécu à tous les évé-
» nements, en terminant son existence militaire
» d'une manière honorable.

» J'ai l'avantage de vous saluer, Monsieur et
» ancien camarade, avec une entière affection,

» *Signé* GRAND. »

Paris, le 6 mars 1824.

Le ci-devant 1er *sergent à la* 2me *compagnie du* 4me *bataillon de la Marne,*

A Monsieur Bonnart, etc.

« Monsieur et ami,

» C'est avec le plus grand plaisir que j'ai lu le
» récit des divers faits et particularités qui se sont
» passés dans le 4me bataillon de la Marne, pen-
» dant le temps de notre séjour dans ce corps,
» jusqu'à celui de notre séparation.

» Je ne puis que louer votre mémoire pour
» conserver, avec autant d'exactitude que de vé-
» rité, toutes les circonstances qui s'y trouvent
» décrites, sans en avoir laissé échapper aucune.

» Je vous avoue, Monsieur et ami, que j'ai
» éprouvé un sentiment de satisfaction à la lec-
» ture de cet ouvrage, qui me rappelle des évé-
» nements où je figurais à cette époque. L'intérêt
» particulier que je porte à l'heureuse idée que
» vous avez eue d'en réunir les matériaux, m'en-
» gage à vous en offrir mon approbation sincère.

» Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments

» d'amitié avec lesquels j'ai l'avantage d'être votre » ancien camarade,

» *Signé* MOUSSEZ. »

Dameri, le 7 novembre 1824.

L'ex-grenadier au 4me bataillon de la Marne,

A Monsieur Bonnart, etc.

« Monsieur et ami,

» J'ai lu avec empressement le récit que vous » donnez de l'histoire du 4me bataillon de la » Marne. Les dates et marches détachent successi- » vement les anecdotes, et rendent aussi intelligi- » bles qu'amusants, tous les détails qui s'y trouvent.

» En applaudissant à la confiance que vous » m'avez accordée, lorsque vous m'avez commu- » niqué votre ouvrage, je vous invite à en rece- » voir le remercîment sincère de votre serviteur » et ci-devant compagnon d'armes, et ami,

» *Signé* BERTRAND. »

Dameri, le 7 novembre 1824.

Les cinq militaires ci-dessous désignés, restes des 8me bataillon de la Marne, 3me du Nord, 9me et 105me demi-brigades d'infanterie de ligne, retirés dans leurs foyers,

A Monsieur Bonnart, etc.

« Monsieur,

» Nous avons lu ce que vous dites de l'exis- » tence du 8me bataillon de la Marne, du 3me du

» Nord, de la 9me et de la 105me demi-brigades
» de ligne, où nous servions avec vous ; nous
» avons remarqué que vous rapportez exactement
» les faits qui ont eu lieu à cette époque, et nous
» avons été flattés d'en retrouver les particularités
» réunies, quoiqu'elles soient en très-grand
» nombre.

» Recevez l'as urance de l'affection sincère de
» vos compatriotes et anciens camarades,

» *Signé* Lefevre, Anot, Masson,
» Filaine et Billard (Henri). »

Versailles, le 10 juillet 1825.

L'ex-colonel de la 10me *légion de gendarmerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et maintenant maréchal de camp, en retraite*, etc.,

A Monsieur Bonnart, etc.

« Monsieur et ancien collègue, le volume que
» vous m'avez confié, contenant l'histoire de
» notre séjour en Espagne, m'a procuré, en le
» lisant, autant de plaisir que d'intérêt. Tout ce
» que vous rapportez, concernant les mœurs et
» usages de ce pays, ou la mission dont nous
» avons été chargés, est de la plus exacte vérité ;
» les plus petites circonstances ne vous ont point
» échappé. Ce travail, suite de votre amour par
» rapport à ce qui peut être utile et instructif, m'a
» fourni l'occasion de me rappeler tout ce que

» vous avez fait pour l'avantage de notre mission, » et combien vous méritiez d'en recevoir une » meilleure récompense.

» Je suis charmé, mon cher et ancien collabo- » rateur, d'avoir à vous féliciter sur le bon emploi » que vous avez fait de votre temps, depuis l'é- » poque où vous avez été appelé à vous reposer, » et à vous renouveler ma reconnaissance relati- » vement à ce que vous avez bien voulu faire pour » moi personnellement, pendant la durée de » notre réunion.

» Recevez l'itérative assurance des sentiments » d'estime et de sincère attachement avec lesquels » j'aimerai toujours à me dire votre ancien et » dévoué collègue,

» *Signé* MAURICE. »

Paris, le 26 juillet 1825.

L'ancien colonel, commandant l'ex-16me légion de gendarmerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, à présent en retraite, à Nantes, département de la Loire-Inférieure,

A Monsieur Bonnart, etc.

« Monsieur, j'ai lu avec autant de plaisir que » d'intérêt, les deux volumes de votre vie. Je ne » puis que vous féliciter sur l'exactitude des faits » qui se sont passés sous mes yeux, et pendant » tout le temps que vous avez servi sous mes

» ordres, surtout de ceux concernant votre comp-
» tabilité, qui doit servir de modèle aux divers
» quartiers-maîtres qui vous ont succédé.

» J'aime à vous rendre cette justice, parce que, » dans les différentes vérifications que j'ai faites » de vos travaux, je suis toujours demeuré con- » vaincu qu'il eût été difficile d'y mettre plus » d'ordre, de clarté et de probité : aussi, jouis- » siez-vous, à juste titre, de l'estime et de la con- » sidération de vos chefs et de vos subordonnés, » qui avaient en vous la plus grande confiance.

» J'ai l'honneur d'être très-affectueusement,

» Monsieur,

» Votre très-humble serviteur,

» *Signé* Huché. »

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

CHAPITRE XXXV.

CHAPITRE XXXVI.

CHAPITRE XXXVII.

CHAPITRE XXXVIII.

CHAPITRE XXXIX.

CHAPITRE XL.

CHAPITRE XLI.

CHAPITRE XLII.

CHAPITRE XLIII.

CHAPITRE XLIV.

CHAPITRE XLV.

CHAPITRE XLVI.

CHAPITRE XLVII.

CHAPITRE XLVIII.

CHAPITRE XLIX.

CHAPITRE L.

CHAPITRE LI.

CHAPITRE LII.

CHAPITRE LIII.

CHAPITRE LIV.

CHAPITRE LV.

CHAPITRE LVI.

CHAPITRE LVII.

CHAPITRE LVIII.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.



APPENDICE.

Depuis 1828 que cet ouvrage est imprimé, j'ai reçu une augmentation de retraite.

Ayant obtenu de l'avancement dans les Cent jours, c'est-à-dire le 5 juillet 1815, et ayant été nommé capitaine de gendarmerie à Rouen, comme il est rapporté tome II, page 370, ma nomination fut abrogée le 8 du même mois, même vol., page 371.

Par ordonnance de S. M. Louis-Philippe Ier, en date du 23 janvier 1833, insérée au *Bulletin des Lois*, le Roi m'a fait comprendre, sous le numéro 4, pour une pension de 1,200 francs, dont j'ai exactement joui depuis cette époque.

Ainsi, au lieu de 900 francs que j'avais, je reçois 1,200 francs, ce qui fait 300 francs de plus. J'emploie les 300 francs, chaque année, à me procurer des statuettes, bustes, gravures, livres, etc., etc., relatifs aux divers Monarques qui, par leurs bienfaits, ont contribué à embellir mon existence.

REMARQUES

SUR MA TRIPLE NOMINATION DE CAPITAINE DONT J'AI REÇU TROIS BREVETS.

La première, par l'Empereur, le 5 juillet 1815.

La deuxième, par Louis XVIII, le 14 janvier 1818.

La troisième, par Louis-Philippe Ier, le 23 janvier 1833.

Le 7 juin 1831, vers deux heures après midi, le Roi est passé en face de Dameri, se rendant à Epernai. Un arc-de-triomphe était érigé, le bataillon de la garde nationale sous les armes, et une foule immense de la population se trouvait réunie pour saluer le Souverain choisi par la nation.

Ma femme était avec son fils; il avait blouse gauloise, fusil, sabre, giberne, bonnet de police, et ressemblait à un amour en costume guerrier, en criant avec enthousiasme : Vive le Roi !

S. M., frappée de l'élégance de ce petit, alors âgé de 4 ans, le prit dans ses bras, et, en l'embrassant, dit à la mère : — « Madame, vous avez un bel enfant ! » — « Sire, » a-t-elle répondu, je l'élève pour aimer et servir Votre » Majesté, et pour être utile à son pays ! »



CAROLINE-VALENTINE-MÉDARDINE,

Fille de M. BONNART, Chev.er de St. Louis et de la Légion d'Honneur,

Capitaine de Gendarmerie en retraite,

et de Dme. Louise-Caroline PAILLART,

Née le 10 Avril 1835, décédée le 1er Mars 1836, à Damery, Marne.

Ces vœux maternels ne se sont point réalisés; car, en mourant le 4 avril 1834, mon fils a mérité l'épitaphe gravée sur la grille qui entoure son tombeau :

Il avait d'heureuses dispositions, et
il n'a paru qu'un instant sur la terre
pour se faire chérir et regretter!

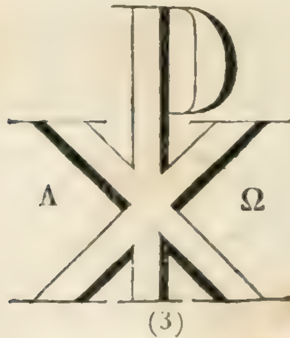
O puer carissime
Sis in alto beatissimus (1)*!*

Le 19 avril 1835, ma chère Caroline eut une fille qui mourut le 17 mars 1836.

Voici l'inscription qui orne sa tombe :

Comme une tendre fleur, elle n'a
brillé qu'un jour!

Amœna puella
Sit tibi terra levis et dulcis (2)*!*



(3)

(1) O enfant chéri, sois plus heureux au ciel que tu ne l'as été en ce monde!

(2) Charmante petite, que la terre te soit douce et légère!

(3) J.-C. est le commencement et la fin. Allégorie grecque (*le soleil*) annonçant que de son existence elle n'a pas vu se renouveler le cours des astres, puisqu'elle n'a pas vécu un an révolu.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des gravures.

TOME PREMIER.

TOME SECOND.



